

La justice sociale en action !

Comprendre la justice sociale à travers les voix des militant.es : analyse critique du discours de
trois luttes sociales francophones au Canada

Patrick Ladouceur

Thèse soumise à l'Université d'Ottawa
dans le cadre des exigences du programme de doctorat en
travail social

École de travail social
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa

Dédicace

Je dédie cette thèse, d'abord et avant tout, à tous les leaders, les militantes et militants que j'ai rencontrés dans le cadre de la réalisation de cette recherche, qui m'ont inspiré et qui sont les véritables porteurs de la justice sociale.

Cette dédicace va également à Didier Dupont, spécialiste et consultant NVivo, pour son soutien exceptionnel dans la codification et l'aide à l'adaptation du logiciel à mon cadre théorique et méthodologique. Malheureusement, Didier nous a quittés avant le dépôt de cette thèse. Cette dédicace est une façon de souligner son apport inestimable à ce projet et à la recherche universitaire.

Résumé

Cette thèse doctorale explore la définition et la mobilisation du concept de justice sociale au sein de trois luttes sociales francophones au Canada : la lutte pour une université francophone en Ontario, la lutte pour le logement social à Montréal et la lutte pour les sites de consommation supervisée à Montréal et Québec. Bien que la justice sociale soit un concept central en travail social et en sciences sociales, elle reste souvent floue et contestée, tant dans le discours académique que sur le terrain. En partant de ce constat, cette recherche vise à clarifier ce concept à travers une approche empirique, en mettant en lumière les perspectives des militantes et militants engagés dans ces mouvements.

L'objectif principal est donc de comprendre comment le concept de justice sociale est compris et mobilisé au sein de luttes sociales militant pour le changement social au Canada. Les sous-objectifs sont : de documenter la place accordée à la justice sociale dans les discours des leaders des mouvements à l'étude ; d'identifier les différentes manières dont elle est comprise et mobilisée ; d'analyser les actions entreprises pour son avancement ; et de comparer les similarités et différences entre les luttes étudiées.

L'analyse critique du discours (Fairclough, 1995; van Leeuwen, 2015) sert à la fois de cadre théorique et méthodologique. Cette approche permet d'examiner les discours des leaders de mouvements sociaux ainsi que les documents produits par ces mouvements afin d'identifier la compréhension de la justice sociale et les stratégies utilisées. Sur le plan méthodologique, cette thèse comprend trois études de cas correspondant aux trois luttes sociales étudiées et s'appuie sur un corpus de recherche constitué à partir de deux méthodes de collecte de données : 29 entretiens menés avec des leaders militants et 51 documents recueillis, répartis entre les trois luttes.

Dans l'ensemble cette recherche démontre que la justice sociale est un concept polysémique qui prend des formes distinctes selon les contextes, influencée par les objectifs, les besoins et les revendications spécifiques de chaque lutte sociale. Les résultats démontrent également que la justice sociale peut être définie au travers de plusieurs thèmes, notamment l'équité et l'égalité, la défense et la reconnaissance des droits, et la redistribution de la richesse. La justice sociale agit aussi comme un moteur d'action grâce aux stratégies et actions spécifiques de chaque lutte. Enfin, cette recherche montre que la justice sociale est un concept qui va au-delà des objectifs de la lutte, participant ainsi à la création de solidarités entre différentes luttes sociales.

Mots clés : justice sociale, mouvements sociaux, luttes sociales, travail social, militantisme, changement social, reconnaissance des droits, mobilisation, analyse critique du discours, francophonie canadienne.

Abstract

This doctoral dissertation explores the definition and mobilization of the concept of social justice within three Francophone social movements in Canada: the fight for a Francophone university in Ontario, the fight for social housing in Montreal, and the fight for supervised consumption sites in Montreal and Quebec City. Although social justice is a central concept in social work and social sciences, it often remains vague and contested, both in academic discourse and in practice. Based on this observation, this research aims to clarify the concept through an empirical approach by highlighting the perspectives of activists involved in these movements.

The main objective is therefore to understand how the concept of social justice is understood and mobilized within social movements advocating for social change in Canada. The sub-objectives are to document the place of social justice in the discourses of movement leaders; to identify the different ways in which it is understood and mobilized; to analyze the actions undertaken to advance it; and to compare the similarities and differences among the movements studied.

Critical discourse analysis (Fairclough, 1995; van Leeuwen, 2015) serves as both the theoretical and methodological framework. This approach makes it possible to examine the discourse of social movement leaders as well as documents produced by these movements in order to identify their understanding of social justice and the strategies they use. Methodologically, this dissertation includes three case studies corresponding to the three social movements and draws on a research data produced through two collection methods: 29 interviews conducted with activist leaders and 51 documents.

Overall, this research demonstrates that social justice is a polysemous concept that takes distinct forms depending on the context, influenced by the objectives, needs, and specific demands of each social movement. The findings also show that social justice can be defined through several themes, including equity and equality, the defense and recognition of rights, and the redistribution of wealth. Social justice also acts as a driver for action through the specific strategies and actions of each movement. Finally, this research shows that social justice is a concept that goes beyond the objectives of any single movement, contributing to the creation of solidarity among different social movements

Keywords: social justice, social movements, social struggles, social work, activism, social change, rights recognition, mobilization, critical discourse analysis, Francophone Canada.

Remerciements

La réalisation de cette thèse de doctorat a été possible grâce au soutien, à l'accompagnement et à la générosité intellectuelle de nombreuses personnes, que je tiens à remercier ici.

Tout d'abord, je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance à mon directeur, Simon Lapierre, et à ma co-directrice, Dominique Damant. Merci pour votre soutien, votre disponibilité et surtout votre patience tout au long de ce processus. Réaliser cette thèse tout en jonglant avec des défis professionnels et personnels n'a pas été une tâche simple. Vos nombreuses révisions et conseils m'ont permis de finaliser une recherche dont je suis fier et qui a finalement abouti à son dépôt.

Simon, je tiens également à te remercier d'avoir été mon employeur pendant mes études de deuxième et troisième cycle. Grâce aux opportunités que tu m'as offertes, j'ai pu développer un intérêt pour la recherche et découvrir comment elle pouvait être un outil de militantisme et de justice sociale.

Je remercie également les membres de mon comité de thèse, Dahlia Namian et Marc Molgat de l'Université d'Ottawa, Annie Pullen-Sansfaçon de l'Université de Montréal, ainsi que mon évaluatrice externe, Hélène Albert de l'Université de Moncton, pour leurs commentaires et leur temps.

Je souhaite également souligner ma gratitude pour les bourses qui m'ont permis de consacrer le temps et les ressources nécessaires à la réalisation de cette thèse : la bourse de la Fondation Baxter Alma et Ricard, la bourse des études supérieures du Canada-Vanier, la bourse des études supérieures de l'Ontario et la bourse d'excellence de l'Université d'Ottawa.

Je tiens aussi à remercier les professeurs.es que j'ai côtoyés au cours de mes études de doctorat, notamment Stéphanie, Dahlia, Lilian, Marc et Sébastien. Merci également à mes collègues doctorant.es avec qui j'ai eu le privilège d'apprendre, de réfléchir et de débattre.

De manière tout aussi importante, je remercie ma famille et mes ami.es, trop nombreux pour tous les nommer ici, mais qui savent à quel point ils ont contribué à cette aventure. Un merci particulier à mes collègues du Collectif de recherche FemAnVi Isabelle, Camila, Rahel, Alexandra et Naomi avec lesquelles j'ai eu la chance de collaborer tout au long de mon doctorat.

Je souhaite également exprimer ma reconnaissance particulière à quatre personnes qui ont eu un impact important sur mon parcours : David Buetti, Michèle Frenette, Anne Mackay et Chrys Saget-Richard. Votre encouragement constant, vos *reality checks* et vos blagues m'ont donné l'énergie de continuer à avancer, même dans les moments les plus difficiles.

Finally, a very special thank you to my partner, Mitch. Thank you, Mitch, for coming into my life during this PhD process, for making me laugh when I needed it most, and for your encouragement while I was busy writing the final pages at your desk back in Halifax!

Table des matières

Dédicace	ii
Résumé.....	iii
Abstract.....	iv
Remerciements	v
Table des matières	vi
Liste des annexes	xi
Liste des tableaux.....	xii
Liste des figures	xiii
INTRODUCTION.....	1
Survol des chapitres de la thèse.....	3
CHAPITRE 1 CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES ET CRITIQUES DE LA JUSTICE SOCIALE.....	7
1. Exploration des origines, influences et évolutions de la justice sociale	8
2. Perspective libérale et justice distributive	11
2.1 La théorie de la justice de John Rawls	11
2.2 L'égalité – l'objectif souhaité, la valeur centrale	15
2.3 Institutionnalisation : la justice sociale et l'organisation de l'État-providence.....	18
2.4 Les droits de la personne	21
2.5 La perspective libérale et le travail social	22
3. L'approche centrée sur les capacités	24
3.1 Martha Nussbaum : les capacités fondamentales et la dignité humaine	25
3.2 Amartya Sen : liberté, choix et possibilités	27
4. Perspectives bidimensionnelle et unidimensionnelle	29
4.1 L'approche bidimensionnelle de Nancy Fraser	29
4.2 La redistribution comme modalité de reconnaissance de Axel Honneth	32
5. Les contributions critiques.....	34
5.1 L'influence marxiste : vers une [re]définition économique et collective	35
5.2 Fondements théoriques alternatifs du concept de justice sociale	38
5.3 L'influence des théories critiques sur la justice sociale en travail social	40
5.4 La lutte contre l'injustice.....	41
Synthèse et conclusion	44

CHAPITRE 2 COMPRENDRE LA JUSTICE SOCIALE PAR L'ACTION : INTERVENTION, LUTTES ET RECHERCHE EMPIRIQUE	46
1. La justice sociale et l'intervention sociale.....	47
1.1 Pertinence historique : du Mouvement des <i>Settlement Houses</i> à une vision du changement social en travail social	48
1.2 Pratiquer la justice sociale : au-delà des droits individuels vers le changement social.....	51
1.3 La justice sociale dans les approches d'interventions en travail social.....	54
1.3.1 Le travail social radical.....	55
1.3.2 Le travail social féministe.....	56
1.3.3 Le travail social structurel.....	57
1.3.4 Le travail social anti-oppressif.....	59
1.3.5 Le travail social axé sur les droits de la personne.....	60
1.3.6 Au-delà de ces approches ?	62
1.4 Les codes de déontologie en travail social et la justice sociale.....	64
1.4.1 La justice sociale dans les codes d'éthique au Canada	65
1.4.2 Les limites de l'avancement de la justice sociale et les codes éthiques.....	67
1.5 Le militantisme pour la justice sociale : stratégies, pratiques et mobilisation	69
2. Études empiriques sur la justice sociale.....	73
2.1 Les études qui ont été faites en lien avec la justice sociale	74
2.2 Définitions de la justice sociale dans les études empiriques : un concept multidimensionnel et contextuel	80
3. Question de recherche	83
4. Pertinence de cette étude	85
CHAPITRE 3 POSTURE ÉPISTÉMOLOGIQUE, CADRE THÉORIQUE ET DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE	87
1. Posture épistémologique.....	87
1.1 Réflexion sur mon positionnement comme chercheur et choix de la posture épistémologique	88
1.2 Constructivisme critique.....	90
1.2.1 Les fondements du constructivisme critique comme posture épistémologique.....	90
1.2.2 Le pouvoir : concept central du constructivisme critique	92
1.2.3 Pertinence du constructivisme critique pour une recherche sur la justice sociale dans les mouvements sociaux.....	93
2. Cadre théorique et méthodologique : l'analyse critique du discours.....	94
2.1 L'analyse critique du discours comme cadre théorique.....	96
2.1.2 Le discours : pouvoir, idéologie et langage.	97
2.1.2 L'agenda « critique ».....	99
2.1.3 L'ACD et les objectifs de cette thèse	100
2.2 L'analyse critique du discours comme cadre méthodologique.....	100
2.2.1 Fairclough : le cadre interdisciplinaire et dialectique.....	101
2.2.2 Theo van Leeuwen : Le discours comme recontextualisation de la pratique sociale	102

2.2.3 Pertinence des deux approches pour cette thèse	104
3. Démarche méthodologique.....	105
3.1 Les études de cas multiples	106
3.2 Sélection des cas.....	107
3.2.1 La lutte pour une université francophone en Ontario	109
3.2.2 La lutte pour le logement social à Montréal	110
3.2.3 La lutte pour les centres de consommation supervisée au Québec (villes de Montréal et Québec).....	110
4. Méthodes de collecte des données et échantillons	111
4.1 L'analyse documentaire.....	112
4.1.1 Critères d'inclusion.....	113
4.2.1 Stratégie de collecte des données documentaires	114
4.1.3 Composition du corpus de recherche	115
4.2 L'entretien individuel semi-dirigé.....	118
4.2.1 Critères d'inclusion pour les entrevues avec les leaders.....	119
4.2.2 Stratégies de recrutement.....	120
Recherche dans les médias et sur les médias sociaux.....	120
Contact direct.....	121
Le contact direct	121
Boule de neige	121
4.2.3 Procédure suivie pour le recrutement et pour la réalisation des entrevues	122
4.2.4 Composition du corpus de recherche	123
5. Analyse des données.....	129
5.1 Procédure de transcription et création de la grille de codification des données.....	130
5.2 Procédure d'analyse des données.....	132
5.2.1 Intégration des trois niveaux d'analyse de Fairclough.....	133
Analyse textuelle.	133
Analyse du contexte dans lequel le document ou discours a été créé et son processus d'interprétation	133
Analyse sociale	133
5.2.2 Intégration des deux principes d'analyse de Van Leeuwen (2015).....	136
Liens discours-pratique.....	136
Le processus de recontextualisation	137
6. Éthique.....	139
6.1 Considérations éthiques en lien avec le recrutement des participants.....	139
6.2 Considération éthique en lien avec les entrevues des participants.....	140
6.3 Considération éthique dans l'écriture des résultats de la thèse	142
7. Limites de l'étude.....	143

CHAPITRE 4 LA LUTTE POUR UNE UNIVERSITÉ FRANCOPHONE EN ONTARIO.....	145
1. Survol historique et contexte de la lutte.....	145
2. Compréhension de la justice sociale.....	154
2.1 Survie de la communauté et minimisation de la perte identitaire	154
2.2 Lutte contre l'oppression et la discrimination	156
2.3 Lutte pour l'égalité et l'équité	159
2.4 Quête pour l'autodétermination des francophones.....	161
2.5 Respect des droits.....	164
2.6 Justice économique.....	168
3. Stratégies mises en place pour faire avancer la justice sociale	172
3.1 Leadership jeunesse.....	173
3.2 Consultation et concertation.....	175
3.3 Mobilisation sociale : « par et pour » et engagement collectif.....	179
3.4 Influences politiques et lobbying	180
3.5 Mobilisation médiatique.....	182
4. La justice sociale, un outil pour guider la future UOF.....	186
Synthèse et conclusion	189
CHAPITRE 5 LA LUTTE POUR LE LOGEMENT SOCIAL À MONTRÉAL.....	192
1. Survol historique et contexte de la lutte.....	192
2. Compréhension de la justice sociale.....	196
2.1 Lutte contre la pauvreté.....	196
2.2 Équité.....	200
2.3 La justice fiscale comme levier d'équité économique	206
2.4 Défense des droits	209
3. Stratégies mises en place pour faire avancer la justice sociale	213
3.1 Mobilisation sociale : de l'engagement des personnes concernées aux manifestations.....	214
3.2. Mobilisation médiatique : sensibilisation, utilisation de statistiques et des médias sociaux	217
3.3 Influence politiques et lobbying : pour l'établissement de meilleures politiques sociales	220
Synthèse et conclusion	224
CHAPITRE 6 LA LUTTE POUR LES SERVICES DE CONSOMMATION SUPERVISÉE AU QUÉBEC.....	228
1. Survol historique et contexte de la lutte.....	229
2. Compréhension de la justice sociale au sein de la lutte pour les SCS	233
2.1 Lutte contre les injustices.....	234
2.2 Défense et reconnaissance des droits	236
2.3 Équité en matière de santé.....	238
2.4 Reconnaissance et inclusion sociale.....	240
2.5 Discrimination et oppression.....	243

2.6 Redistribution de la richesse.....	246
3. Stratégies mises en place pour faire avancer la justice sociale	248
3.1 Consultation et concertation.....	249
3.2 Mobilisation sociale : rassemblements et manifestations.....	253
3.3 Influence politique et lobbying.....	256
3.4 Professionnalisation de la lutte et des acteurs	259
3.5 Défense de droits et utiliser les lois existantes	262
Synthèse et conclusion	266
CHAPITRE 7 DISCUSSION.....	269
1. La justice sociale : un concept polysémique	270
2. Les thèmes importants et communs portés par les leaders dans leurs luttes respectives	277
2.1 L'équité et l'égalité.....	278
2.2 Reconnaissance et défense des droits	284
2.3 Redistribution de la richesse et justice économique.....	289
2.4 La lutte contre l'oppression et la discrimination	294
3. La justice sociale comme moteur d'action	299
3.1 Consultation.....	300
3.2 Mobilisation sociale et participative.....	303
3.3 Mobilisation politique	310
3.4 L'utilisation des médias	315
4. La justice sociale au-delà des objectifs de chaque lutte.....	318
5. Les retombées de cette thèse	321
5.1 Contributions originales de la recherche	321
5.2 Implications pour les politiques sociales et les pratiques du travail social	323
5.3 Implications pour les recherches futures	324
Synthèse et conclusion	325
CONCLUSION	327
BIBLIOGRAPHIE.....	332
ANNEXES	350

Liste des annexes

Annexe I Courriel de sollicitation aux participants	351
Annexe II Affiche de recrutement.....	352
Annexe III Formulaire de consentement.....	353
Annexe IV Guide d’entrevue semi-dirigée	355
Annexe V Questionnaire sociodémographique.....	357
Annexe VI Grille de codification - Codes principaux	358
Annexe VII Grille de codification - Codes secondaires	359
Annexe VIII Documents analysés.....	368
Annexe IX Certificat d’approbation éthique du Comité d’éthique de la recherche de l’Université d’Ottawa.....	371

Liste des tableaux

Tableau 1 Mots-clés utilisés dans le moteur de recherche Google	114
Tableau 2 Documents de la lutte 1 – Université de l’Ontario français	116
Tableau 3 Documents de la lutte 2 – Logement social à Montréal	117
Tableau 4 Documents de la lutte 3 – Centres de consommation supervisée.....	117
Tableau 5 Profils des leaders de la lutte 1 – Université de l’Ontario français	124
Tableau 6 Profils des leaders de la lutte 2 – Logement social à Montréal.....	125
Tableau 7 Profils des leaders de la lutte 3 – Sites de consommation supervisée	125
Tableau 8 Années d’expériences dans la lutte des participant.es	126
Tableau 9 Rémunération pour l’implication directe ou indirecte au sein de la lutte des participant.es	127
Tableau 10 Appartenance ethnoculturel des participant.es	127
Tableau 11 Plus haut niveau d’étude des participant.es	128
Tableau 12 Genre des participant.es	128
Tableau 13 Groupe d’âge des participant.es	129

Liste des figures

Figure 1. Les thèmes communs entre les luttes	277
Figure 2. La justice sociale comme moteur d'action	300

INTRODUCTION

La justice sociale est central dans le domaine du travail social, agissant comme un concept important et transversal sur lequel reposent l'éthique de la profession, mais aussi la pédagogie et l'enseignement, tout en représentant de manière générale une valeur du travail social (Reisch & Garvin, 2016; Watts & Hodgson, 2019). Issue de diverses disciplines telles que la politique, l'économie, la sociologie, la psychologie sociale et le droit, la justice sociale transcende les frontières académiques pour s'inscrire dans une démarche globale qui est également portée par des mouvements sociaux sur le terrain (Watts & Hodgson, 2019). Les travaux de Sabbagh et Schmitt (2016) ainsi que de Reisch et Garvin (2016) mettent en évidence l'importance de comprendre ce concept à travers ses multiples dimensions. De plus, des organisations telles que l'Association canadienne des travailleuses et des travailleurs sociaux (ACTS, 2024) reconnaissent la justice sociale comme l'une des valeurs fondamentales du travail social, intégrée activement dans les codes de déontologie et les pratiques professionnelles.

Le fait que la justice sociale soit fréquemment nommée dans les médias et sur la scène politique illustre également sa pertinence sociale croissante. Des exemples issus de la sphère médiatique s'avèrent intéressants, comme le *Toronto Star* et CBC qui ont intégré des journalistes spécialisés dans les reportages sur la justice sociale, tandis que divers partis politiques canadiens ont incorporé ce concept dans leurs plateformes électorales, témoignant de son importance dans le discours public et politique (Chrétien, 2013; NDP, 2021; Parti libéral du Canada, 2015; Parti vert du Canada, 2021).

Malgré une reconnaissance sociale de la justice sociale, sa définition reste contestée et diversifiée, comme le soulignent, Reisch et Garvin (2016) et Watts et Hodgson (2019). Watts et Hodgson (2019) mettent en lumière l'absence d'une définition universellement acceptée de la justice sociale. Dans le même sens, Brennan et Naidoo (2008) font remarquer que, même si cette notion est utilisée couramment dans le discours politique ou de manière générale dans la sphère publique et dans le discours des mouvements sociaux, elle est souvent adoptée avec « a feel good flavour ... that can cover up the absence of precise meaning » (p. 287). Ces constats indiquent une lacune autour de la compréhension de la justice sociale, tant dans les discours politiques et militants que dans la recherche scientifique.

Ce manque de clarté conceptuelle a justifié ma motivation pour une exploration plus approfondie et empirique de ce concept, particulièrement dans les contextes moins étudiés, tels que les mouvements sociaux francophones au Canada. La recherche actuelle, souvent confinée à des approches théoriques, néglige les aspects pratiques et empiriques de la justice sociale, dont celle des mouvements sociaux, laissant un vide significatif dans la littérature. Ce vide se révèle encore plus apparent dans la littérature francophone canadienne, d'autant plus dans les écrits sur la justice sociale en travail social et pour la pédagogie en travail social.

Comparativement à plusieurs recherches sur le sujet de la justice sociale, généralement réalisées dans des disciplines autres que le travail social et privilégiant une approche davantage théorique, ma thèse, qui découle d'une recherche empirique, est ancrée dans les mouvements sociaux abordant la justice sociale dans une perspective pratique, se fondant ainsi sur le point de vue des militantes et des militants. Cette thèse offre donc une meilleure compréhension de la

définition de la justice sociale et de sa mobilisation sur le terrain. Elle contribue également à notre connaissance des mouvements sociaux à l'étude, en plus d'entretenir l'espoir éventuel de contribuer à la formation des travailleurs sociaux. De plus, en offrant une meilleure compréhension de la façon dont le concept de justice sociale est mobilisé au sein de différents mouvements sociaux, je suis en mesure de mettre le point sur certains éléments constituant une vision commune de la justice sociale en me basant sur les trois luttes sociales à l'étude constituant chacune une étude de cas.

Ces constats indiquent une lacune dans la compréhension et l'opérationnalisation de la justice sociale, tant dans les discours politiques et militants que dans la recherche scientifique, où elle demeure souvent invoquée sans être clairement définie ou analysée dans ses implications concrètes. Cette thèse vise à combler cette lacune en explorant la manière dont les mouvements sociaux francophones au Canada comprennent et mobilisent le concept de justice sociale dans leur lutte pour le changement social. L'objectif est de développer une compréhension plus nuancée de la justice sociale qui pourrait ensuite informer et améliorer les pratiques dans le travail social et au-delà.

Survol des chapitres de la thèse

Ma thèse se compose de sept chapitres, structurés de manière à approfondir progressivement le sujet à l'étude et à répondre adéquatement à l'objectif et aux sous-objectifs de ma recherche doctorale.

Le premier chapitre constitue une recension des écrits théoriques sur la justice sociale en sciences sociales et en travail social. Structuré en cinq sections, il explore les origines historiques

du concept ainsi que des perspectives théoriques importantes, notamment la perspective libérale, l'approche centrée sur les capacités, les perspectives bidimensionnelles et unidimensionnelles, ainsi que les contributions des théories critiques. Dans le deuxième chapitre, la justice sociale est approfondie sous un angle pratique et empirique. J'examine d'abord l'interaction entre le travail social et la justice sociale, en retraçant l'évolution historique des perspectives sur ce sujet et en analysant la professionnalisation du travail social. Je conclus ce chapitre en précisant les objectifs de ma recherche doctorale.

Dans le troisième chapitre, j'explore en profondeur l'approche théorique et méthodologique sur laquelle repose ma recherche doctorale, en mettant l'accent sur ma posture épistémologique, l'analyse critique du discours comme cadre théorique, ainsi que la méthodologie adoptée et les méthodes de recherche employées. Je commence par définir ma posture épistémologique, le constructivisme critique, qui guide l'ensemble de mon approche. Dans cette même section, je réfléchis également à mon parcours en tant que jeune chercheur et explique comment mes expériences ont façonné mes choix épistémologiques et théoriques. Je présente ensuite le cadre théorique que j'ai utilisé pour encadrer ma recherche, suivi d'une présentation détaillée de la méthodologie adoptée. Par la suite, je dévoile les méthodes de collecte et d'analyse des données choisies, en expliquant pourquoi elles s'avèrent pertinentes pour répondre à l'objectif et aux sous-objectifs de cette recherche. Je conclus ce chapitre en abordant les considérations éthiques qui ont influencé ma démarche de recherche. Je discute également des limites qui sous-tendent ce travail de recherche empirique, en soulignant l'importance de ces réflexions pour la compréhension et l'évaluation de mes résultats.

Dans les quatrième, cinquième et sixième chapitres, je présente les résultats issus des trois études de cas de cette thèse, explorant comment la justice sociale est comprise et mise en application dans trois luttes sociales issues de trois mouvements sociaux canadiens distincts. Le quatrième chapitre porte sur le mouvement pour une université francophone en Ontario, retraçant son évolution historique jusqu'à l'ouverture de l'Université de l'Ontario français à Toronto. Le cinquième chapitre est consacré à la lutte pour le logement social à Montréal, tandis que le sixième chapitre aborde les services de consommation supervisés à Montréal et Québec. Les trois chapitres de résultats suivent une structure et une division similaires, ce qui facilite leur analyse et leur comparaison. Après une contextualisation historique de chaque lutte, j'explore la manière dont les leaders des mouvements comprennent et intègrent la justice sociale dans leur discours et leurs actions, avant d'analyser les stratégies mises en œuvre pour la promouvoir.

Le septième et dernier chapitre est la discussion où je me consacre à l'analyse des résultats présentés dans les chapitres précédents, en les réexaminant grâce à mon cadre théorique – l'analyse critique du discours. Ce chapitre me permet de revisiter les objectifs de recherche initiaux et d'évaluer dans quelle mesure ils ont été atteints grâce aux cas à l'étude. Je mets aussi en lumière les similarités et les différences entre les luttes étudiées, ce qui révèle des nuances importantes dans la manière dont la justice sociale est définie et mise en application dans les divers contextes qui entourent les luttes à l'étude. Je discute aussi des implications de ces résultats pour la théorie et la pratique du travail social, en soulignant comment mes résultats peuvent enrichir la compréhension de la justice sociale et influencer les pratiques sur le terrain. Non seulement cette analyse contribue à la littérature académique, mais elle offre également des pistes concrètes pour

les praticiens et les décideurs dans le domaine du travail social, en les aidant à mieux intégrer les principes de justice sociale dans leurs interventions.

Dans la conclusion qui clôt ma thèse, je propose une synthèse des principaux constats émanant de mes recherches et j'offre une réflexion sur leurs implications futures de la recherche, l'enseignement et le militantisme sur la justice sociale. Je reviens sur les résultats clés qui émergent des études de cas et comment ces derniers interagissent avec la littérature sur la justice sociale, soulignant ainsi les contributions de mon travail à la compréhension de la justice sociale dans les mouvements sociaux à l'étude et sur notre compréhension plus globale de la justice sociale.

CHAPITRE 1 CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES ET CRITIQUES DE LA JUSTICE SOCIALE

La justice sociale revêt un intérêt fondamental pour un grand nombre de militants, de praticiens et de chercheurs des sciences sociales (Reisch & Garvin, 2016). Il s'agit d'un concept qui bénéficie d'une forte reconnaissance sociale et qui fait partie du discours de plusieurs chercheurs, professionnels (tels que les travailleurs sociaux, les éducateurs, les psychologues et les professionnels de la santé) et militants (Reisch & Garvin, 2016). Par ailleurs, la justice sociale est également mobilisée par d'autres groupes, notamment des politiciens, des avocats, des décideurs publics et des leaders communautaires.

Ce chapitre est le premier de deux chapitres de problématique offrant une recension des écrits au sujet de la justice sociale. Celui-ci porte exclusivement sur les écrits théoriques en sciences sociales et en travail social, tandis que le prochain est consacré aux écrits empiriques et à l'intervention. Cette revue de littérature situe le contexte de cette recherche et montre les besoins d'une compréhension empirique provenant des savoirs du terrain sur la justice sociale, particulièrement en contexte francophone et canadien.

Ce chapitre est divisé en cinq sections. La première, intitulée « Survol historique et philosophique de la justice sociale », effectue un bref survol des origines historiques du concept. Les sections suivantes explorent les différents fondements théoriques de la justice sociale. D'abord, j'aborde l'approche libérale et distributive, notamment à travers les travaux de John Rawls. Ensuite, je me penche sur l'approche centrée sur les capacités, en m'appuyant sur les contributions de Martha Nussbaum et Amartya Sen. Par la suite, je présente les perspectives bidimensionnelles et

unidimensionnelles de la justice sociale, grâce aux écrits de Nancy Fraser et Axel Honneth (Fraser & Honneth, 2003). Enfin, j'amène une réflexion sur les apports des théories critiques à la compréhension de la justice sociale. La conclusion met en lumière les principaux constats théoriques qui alimentent la réflexion et contribuent à l'objectif principal de cette thèse.

1. Exploration des origines, influences et évolutions de la justice sociale

Il est difficile de déterminer la première utilisation du terme « justice sociale ». Son origine est complexe et s'inscrit dans une longue histoire de luttes pour l'égalité et la justice. Selon certains auteurs, les fondements théoriques de la justice sociale peuvent être retracés jusqu'à l'époque des premiers philosophes qui se sont penchés sur les questions de la justice et de l'égalité, tels que Platon, Socrate, Aristote, ainsi que les penseurs théologiques du Nouveau Testament (Morgaine, 2014; Reisch, 2002; Sabbagh & Schmitt, 2016). Bien que ces philosophes aient représenté une source d'inspiration pour la conception morale de la justice en société, il est paradoxal et peut-être erroné de les considérer comme les premiers penseurs de la justice sociale, car leur réflexion reposait sur l'idée que l'égalité des « Hommes » s'avérait inhérente à une société donnée. Or, cette conception de l'égalité a été remise en question par plusieurs auteurs contemporains qui ont approfondi et élargi la portée philosophique de la justice sociale, notamment à travers les théories critiques (Thompson & Stepney, 2023; Watts & Hodgson, 2019).

En effet, plusieurs penseurs proposent de revoir cette idée d'une justice qui est à la base « égale ». L'influence du marxisme, par exemple, permet de revoir le concept de justice teinté par une justice économique libérale et conséquemment de revoir la portée de « l'égalité » lorsqu'on conceptualise la justice sociale (Watts & Hodgson, 2019). D'autre part, il est essentiel de

reconnaître qu'en contexte canadien, la justice sociale peut être comprise comme étant étroitement liée aux principes et aux valeurs des peuples autochtones (Blanchet Garneau et al., 2021). Cette relation est soulignée par plusieurs chercheurs, qui mettent en lumière l'importance de comprendre la perspective autochtone dans le cadre de la justice sociale au Canada (Alfred, 2009; Blanchet Garneau et al., 2021; Moore & Maxwell, 2014). Cette justice sociale est enracinée dans des principes d'équité, de respect et, plus récemment, de réconciliation (Blanchet Garneau et al., 2021).

Plus encore, la justice sociale est un concept étudié et utilisé dans de nombreuses disciplines, dont le travail social, la philosophie, les sciences politiques, l'économie, la sociologie, la psychologie sociale et le droit (Sabbagh & Schmitt, 2016; Watts & Hodgson, 2019). Ainsi, sa conception tend à varier en fonction des disciplines. Par exemple, pour les économistes et les penseurs politiques libéraux, la justice sociale est souvent étudiée en lien avec les inégalités de revenus entre et à travers les groupes et les sociétés. Pour les psychologues sociaux et les travailleurs sociaux, ce même concept est étudié sous la loupe des inégalités sociales et leurs conséquences sur le fonctionnement social, la sécurité et le bien-être et la santé des individus et des communautés.

Ainsi, il est problématique de présumer qu'il existe une définition partagée universellement, voire généralisable, de la justice sociale (Miller, 1991; Sabbagh & Schmitt, 2016). Pour Miller (1999), l'étude de la justice sociale gagnerait davantage à découvrir « the underlying principles that people use when they judge some aspect of their society to be just or unjust » (p.3). C'est pourquoi, pour contrer une approche réductionniste, je ne tenterai pas dans ce chapitre de définir

la justice sociale, mais bien de synthétiser les perspectives théoriques principales qui ont façonné le concept.

Cela étant dit, il est aussi essentiel de reconnaître l'influence historique et actuelle des théories de la justice sociale occidentale dans l'enseignement et la recherche en sciences sociales. Pour ce faire, je propose de préciser davantage cette revue de la littérature, et d'entamer une revue des perspectives théoriques sur la justice sociale élaborées par des théoriciens occidentaux modernes. Les auteurs que je présente dans cette section aspirent à réexaminer et à réformer la théorie de la justice, ou le concept de justice, dans le but de la rendre plus équitable, plus juste et plus efficace pour atténuer les inégalités et les injustices.

L'un des principaux constats est que la justice sociale est étroitement liée aux conceptions données à la justice par un groupe, un État et/ou un contexte social précis. De ce fait, pour comprendre la justice sociale, il s'avère nécessaire de s'interroger sur ce qui constitue la justice, dans quels contextes ou circonstances elle prend sens et surtout, pour qui elle est accessible ou non. Ce questionnement permettra de faire émerger les conceptions de la justice sociale en lien avec les auteurs contemporains respectifs. Parallèlement, une compréhension de l'application de la justice en société permettra aussi de revoir la définition qu'on lui attribue et ce qu'on entend par « socially just » (Fraser, 2003; Hosken & Goldingay, 2016; Liebig & Sauer, 2016; Lundy, 2011; Rawls, 1999; Reisch & Garvin, 2016; Reisch, 2002; Sabbagh & Schmitt, 2016; Sen, 2012), un terme souvent utilisé en anglais pour faire allusion à la justice sociale.

En somme, dans la prochaine section, je présente les principaux auteurs contemporains qui ont façonné et qui façonnent toujours aujourd'hui le concept étudié sur le plan théorique. Il ne

s'agit pas pour autant de résumer chacun des ouvrages, mais plutôt d'en faire ressortir les éléments les plus importants de la compréhension théorique de la justice sociale. Je présente ainsi les différentes perspectives théoriques de la justice sociale telles que définies par leurs auteurs respectifs, en mettant en lumière les nuances et les distinctions qui les caractérisent et en créant des parallèles avec l'influence théorique qu'exercent ces auteurs sur des concepts couramment utilisés pour parler de justice sociale.

2. Perspective libérale et justice distributive

D'emblée, je tiens à rappeler que la justice sociale, bien qu'évoquée dans divers contextes, a été particulièrement conceptualisée dans les théories philosophiques occidentales contemporaines (Dempsey, 2008; Reisch & Garvin, 2016; Stuart, 2012). Parmi ces perspectives, la notion de justice distributive occupe une place importante, notamment dans le cadre des réflexions sur la répartition équitable des ressources et des possibilités. Cette approche est souvent associée aux visions libérales, qui mettent de l'avant les principes d'égalité et d'organisation sociale, surtout en lien avec le rôle de l'État (Hooley et al., 2018).

2.1 La théorie de la justice de John Rawls

Selon plusieurs auteurs, John Rawls (Fraser, 2003; Hosken & Goldingay, 2016; Liebig & Sauer, 2016; Lundy, 2011; Rawls, 1999; Reisch & Garvin, 2016; Reisch, 2002; Sabbagh & Schmitt, 2016; Sen, 2012) est l'un des premiers philosophes politiques contemporains occidentaux à avoir nommé et conceptualisé la justice sociale (Dempsey, 2008; Nussbaum, 2006; Reisch & Garvin, 2016; Stuart, 2012). Son ouvrage, *A Theory of Justice* (la théorie de la justice), publié pour la

première fois en 1971, défend la thèse selon laquelle le rôle de la justice doit être revisité, notamment en affirmant que les institutions ont le devoir de contrer ce qui est injuste : « justice is the first virtue of social institutions [...] laws and institutions no matter how efficient and well-arranged must be reformed or abolished if they are unjust » (Rawls, 1999, p. 3). La vision de Rawls est fondée sur la présomption que la société crée des inégalités de nature économique et sociale et que, par conséquent, son organisation et sa gouvernance doivent être revues pour assurer une égalité des chances pour chaque personne : « the primary subject of the principles of social justice is the basic structure of society, the arrangement of major social institutions into one scheme of cooperation » (Rawls, 1999, p. 47). Pour l'auteur, la reconnaissance des inégalités est essentielle à une justice qui est équitable. Au moins trois éléments dans l'ouvrage de Rawls ont eu une profonde incidence sur la théorisation de la justice sociale dans les sciences sociales, soit le voile de l'ignorance, le contrat social et la justice distributive.

Dans un premier temps, le concept du « voile de l'ignorance » chez Rawls représente un exercice philosophique qui invite les individus à imaginer les principes d'une société juste sans connaître leur propre position sociale, leurs talents ou leurs handicaps. En d'autres termes, ils doivent se placer derrière un « voile » qui masque toutes les caractéristiques individuelles qui pourraient influencer leurs choix (Rawls, 1972). Cet exercice vise à garantir l'impartialité et l'égalité dans la définition des principes de justice. Puisque personne ne saurait quelle place il occuperait dans la société, les individus privilégieraient des principes qui protègent les plus vulnérables et favorisent l'égalité des chances (Fraser & Honneth, 2003; Rawls, 1972; Reisch & Garvin, 2016). Rawls soutient que l'adoption de ce « voile d'ignorance » par les décideurs publics

est essentielle pour construire une société plus juste. En faisant abstraction de leurs propres intérêts et privilèges, ils seront plus à même de promouvoir des politiques qui bénéficient à tous, et non seulement à une élite.

Dans un deuxième temps, le concept de contrat social, tel qu'originellement formulé par Locke, Rousseau et Kant, repose sur l'idée qu'une société se fonde sur un accord implicite entre les individus et l'État, où chacun accepte certaines restrictions de liberté en échange de la protection de ses droits et de sa sécurité. Contrairement à cette vision classique, Rawls propose un contrat social fondé sur la raison et l'accord explicite de tous les membres de la société sur un ensemble de règles justes, dont le but premier est d'assurer les conditions nécessaires à l'épanouissement de chacun et à la réalisation d'une vie bonne (Rawls, 1972).

Rawls soutient que la justice constitue le fondement de base de toute organisation sociale et qu'un contrat social doit prescrire les principes de base de cette justice : « in order to do this we are not to think of the original [social] contract as one to enter a particular society or to set-up a particular government. Rather the guiding idea is that the principle of justice for the basic structure of society are the object for the original contract » (Rawls, 1972, p. 10). Par conséquent, pour celui-ci, le contrat social doit nécessairement s'élaborer dans une vision partagée de la justice pour en arriver à une plus grande justice.

Dans un troisième temps, Rawls (1972) soutient que la justice doit s'actualiser par la justice distributive (*distributive justice*). La justice distributive s'actualise sur deux principes. Le premier est ce que Rawls appelle l'accès égal à des droits de base, qu'il définit comme nécessitant « equality in the assignment of basic rights and duties » (Rawls, 1972, p. 13). Le deuxième

constitue une réponse au constat qu'il existe des inégalités économiques, ce qui fait en sorte qu'il propose une redistribution plus équitable des richesses. Les travaux de Rawls ont profondément marqué la compréhension de la justice sociale en affirmant que la justice doit être la vertu première des institutions sociales et que ces dernières devraient être réformées ou abolies si elles sont injustes. Rawls souligne également l'importance de la justice distributive en plaidant pour une égalité d'accès aux droits fondamentaux et une redistribution des richesses pour corriger les inégalités économiques (Rawls, 1972). En somme, la vision rawlsienne de la justice propose un nouveau contrat social fondé sur des principes de justice décidés derrière le « voile de l'ignorance », permettant ainsi une distribution équitable des droits et des devoirs sans tenir compte des positions sociales ou économiques individuelles.

Pour certains auteurs, les travaux de Rawls (1972, 1999), surtout en ce qui a trait à la justice distributive, s'inscrivent dans une perspective libérale, en proposant un modèle de distribution de la justice qui promeut l'égalité des chances économiques des individus (Reisch & Garvin, 2016). Le concept de justice sociale s'est développé dans les sociétés occidentales marquées par le néolibéralisme et une culture prônant l'individualisme (Reisch & Garvin, 2016; Watts & Hodgson, 2019). Dans ce contexte, l'atteinte d'une plus grande justice sociale, dans une perspective libérale, repose sur des mesures visant à accroître l'accès aux richesses des moins fortunés, notamment par l'intermédiaire de programmes sociaux tels que l'aide sociale, l'assurance chômage, et les logements subventionnés (Dempsey, 2008; Liebig & Sauer, 2016; Miller, 1991; Sacheh, 2016; Spolander).

Ce qui distingue la perspective libérale de la justice sociale est son approche individualisée, qui met l'accent sur des mesures basées sur le mérite et sur l'avancement du succès individuel. Bien que cette perspective reconnaisse parfois l'existence de problèmes sociaux touchant des groupes ou des communautés, elle considère que la justice sociale est atteignable principalement par l'aide et la volonté individuelle de changement (Reisch & Garvin, 2016). Le changement social, quant à lui, passe par le système politique, qui met en œuvre des politiques économiques facilitant une éventuelle égalité sociétale (Dempsey, 2008; Stuart, 2012).

Pour mieux illustrer l'évolution de la justice sociale, je présente quatre concepts clés qui ont été partiellement influencés par ou qui peuvent être retracés à la perspective rawlsienne de la justice sociale, ancrée dans une perspective libérale.

2.2 L'égalité – l'objectif souhaité, la valeur centrale

L'égalité est un thème récurrent chez les auteurs qui s'intéressent à la justice sociale. De ce fait, la justice sociale est de plus en plus monopolisée par le milieu juridique et utilisée pour défendre les intérêts individuels d'une personne ou d'un groupe. L'égalité comme droit fondamental comporte plusieurs dimensions en droit et constitue une partie intégrante des débats législatifs et jurisprudentiels, où la justice sociale est mobilisée comme un moyen d'assurer l'accès au droit pour les individus (Caputo, 2002; Dempsey, 2008). Pour Brodie (2018), la justice sociale peut être comprise comme un droit à l'égalité, nécessitant des chartes des droits et libertés, des lois antidiscriminatoires et des tribunaux compétents pour garantir ces droits.

Or, la conception libérale de la justice sociale cherche à inspirer le changement social au sein même des institutions politiques et économiques qui soutiennent le système capitaliste (Reisch

& Garvin, 2016). Cela soulève une question essentielle : comment appliquer des principes de justice fondés sur la valeur de l'égalité dans un système politique, économique et social qui repose en grande partie sur la préservation des inégalités ? Le chercheur américain en travail social Michael Reisch souligne ce paradoxe tout en relevant un second paradoxe dans les principes mêmes de la justice libérale, lesquels reposent « largely on the expansion of individual rights and individual shares of societal resources to the development policies, programs, and modes of intervention that address group needs and concerns » (Reisch, 2002, p. 347). Selon Miller (1991), une solution pour maintenir l'égalité comme valeur centrale de la justice sociale réside, d'une part, dans l'instauration d'une justice sociale qui promeut l'égalité des chances pour ceux qui la méritent par leur travail et, d'autre part, dans la mise en œuvre de mesures concrètes de justice distributive.

Plus encore, en matière d'égalité, John Rawls (1971) avance le principe de l'égalité des chances comme étant fondamental dans une société libérale afin d'assurer que chaque individu a une chance de réussir. Par le développement de l'égalité des chances, on reconnaît aussi qu'il existe des circonstances qui font en sorte que l'égalité n'est pas atteinte entre des membres d'une société pour des raisons sociales, économiques ou politiques (Rawls, 1972). Pour que l'égalité soit théoriquement atteignable, il faut que l'État intervienne et se montre proactif dans ses politiques.

L'intervention étatique se fait par l'élaboration de mesures de justice distributive, qui sont des moyens concrets gérés par l'État pour favoriser l'égalité, sans pour autant révolutionner, voire perturber le système capitaliste. Concrètement, Reisch (2002) et Reisch et Garvin (2016) avancent qu'il y a différentes définitions de la justice distributive au service de l'égalité utilisées par les sociétés occidentales libérales :

Equal political rights and equal opportunity to obtain social goods, such as property
Equal distribution to those of equal merit
Equal distribution to those of equal productivity
Unequal distribution based on an individual's needs or requirements
Unequal distribution based on an individual's status or position
Unequal distribution based on different 'contractual' agreements
(Reisch & Garvin, 2016, p. 44)

Cette mise en œuvre de la justice distributive est essentiellement guidée par des principes individualistes et de mérite, tout en admettant la nécessité d'une distribution inégale pour répondre aux besoins spécifiques de certains individus dans un souci d'équité. Afin de réaliser cet objectif, diverses stratégies sont déployées, manifestées par l'adoption de politiques sociales qui s'appuient avant tout sur une analyse économique.

Bien que l'égalité comme concept associé à la justice sociale présenté dans cette section soit utilisée depuis plusieurs décennies, les inégalités persistent et, dans plusieurs contextes, s'accroissent (Dempsey, 2008; Mullaly & West, 2018; Reisch & Garvin, 2016; Thompson & Stepney, 2023). Si les écrits libéraux sur la justice sociale reconnaissent l'égalité économique et sociale comme des valeurs fondamentales, leur réalisation demeure difficile dans des États capitalistes où les logiques de marché et de compétition économique occupent une place prépondérante. Ce paradoxe soulève une limite inhérente à la justice sociale dans une perspective libérale : bien que la justice sociale dans une perspective libérale cherche à promouvoir l'égalité et la justice économique (Barbera, 2022), elle évolue au sein d'un système qui maintient des inégalités structurelles. Cette tension est particulièrement visible dans l'évolution des politiques publiques et des structures institutionnelles. L'État-providence, en tant que cadre institutionnel central dans l'organisation du bien-être social, a intégré plusieurs principes issus de la justice

sociale libérale pour encadrer l'accès aux droits et aux ressources. Toutefois, la manière dont ces principes ont été institutionnalisés pose également des défis, notamment en matière de reconnaissance des inégalités systémiques et des limites des approches fondées sur la redistribution. Dans la section suivante, j'explore ainsi l'articulation entre la justice sociale et l'organisation de l'État-providence.

2.3 Institutionnalisation : la justice sociale et l'organisation de l'État-providence

Selon Reisch (2002), les théories de la justice distributive ont été bien accueillies dans les sociétés libérales, puisqu'elles ne remettent pas en question les mesures de protection de la liberté individuelle. En effet, ces dernières s'avèrent centrales au bon fonctionnement d'une société capitaliste. Sacheh (2016) va même plus loin en montrant que, dans une perspective libérale, les principes de l'égalité, du besoin et du mérite sont souvent centraux à l'établissement de politiques pour faire avancer la justice sociale : « while the importance of the idea of “social justice” for welfare state politics may appear intuitively obvious, what precisely is meant by social justice within this context is not clear » (p. 294). Aux yeux de plusieurs auteurs, on assiste donc à une « institutionnalisation » du concept de justice sociale au sein des États-providence. Cette institutionnalisation s'actualise de différentes façons en fonction des idéologies politiques, démocratiques et économiques des États, en plus de leurs réalités sociogéographiques (Brodie, 2018; Dempsey, 2008; Liebig & Sauer, 2016; Miller, 1991; Sabbagh & Schmitt, 2016; Sacheh, 2016). Pour Sacheh (2016), cette institutionnalisation prend au moins trois formes.

La première, souvent observée dans les États sociodémocratiques, comme les pays nordiques (Norvège, Finlande, Islande, etc.), se manifeste sous la forme de programmes sociaux

aits « universels » qui garantissent à l'ensemble des citoyens certains droits sociaux de base, indépendamment de leur revenu ou de leur statut social. Les valeurs de la « solidarité » et de la « promotion de l'égalité de statut et économique » sont partie prenante de la compréhension de la justice sociale dans un tel système (Sacheh, 2016). De même, au Canada, cette tradition de l'institutionnalisation par l'État-providence se reflète dans certaines politiques sociales, comme le programme de garderies subventionnées au Québec et les programmes de santé universels à travers les provinces et territoires, illustrant l'adoption de principes similaires de solidarité sociale.

La deuxième forme d'institutionnalisation de la justice sociale se manifeste par des programmes qui récompensent les citoyens qui n'ont pas utilisé des services sociaux, en offrant des incitatifs financiers. Un tel système est animé par une justice sociale inspirée par la théorisation de Rawls (1999) quant à la distribution des richesses aux moins fortunés et à l'importance d'une justice sociale qui valorise le mérite et le « réel besoin » d'un individu. Par exemple, le gouvernement canadien offre un crédit d'impôt aux contribuables qui ont payé des frais médicaux. Cette deuxième forme d'institutionnalisation est souvent visible dans les pays anglo-saxons comme les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni, etc. Bien que ces programmes varient en forme d'un État à l'autre, la valeur centrale reste la même : « social protection for the less well-off are means-tested income maintenance or poor-relief programs aiming at the 'certifiably needy' » (Sacheh, 2016, p. 298).

Enfin, la troisième forme d'institutionnalisation de la justice sociale accorde une place importante au critère du « mérite » par un système d'aide sociale basé sur le principe économique de l'assurance. Dans ce type de système, chaque individu bénéficie d'une assurance sociale à laquelle il contribue au cours de sa vie. C'est un système qui « in providing income security and

stability, it emphasizes horizontal redistribution across the life course instead of vertical redistribution between classes » (Sacheh, 2016, p. 300). Dans ce type de système, il y a une attente que même les personnes les plus démunies contribuent d'une façon ou d'une autre à la société, ou qu'ils doivent éventuellement une dette à l'État pour les services qu'ils ont reçus. Un exemple de pays qui adopte cette troisième forme d'institutionnalisation de la justice sociale, où le mérite et l'assurance sociale jouent un rôle clé, est l'Allemagne. En Allemagne, le système de sécurité sociale est fortement basé sur le principe de l'assurance, où les prestations sociales, y compris la retraite, l'assurance maladie, et l'assurance chômage, sont liées aux contributions antérieures des individus. Ce modèle, connu sous le nom de Sozialversicherung, ou « assurance sociale », repose sur le concept que les individus accumulent des droits à des prestations en fonction de leurs contributions (Ritter, 1986; Schiller, 2016). Ainsi, le système favorise une redistribution horizontale, où les individus sont assurés contre les risques tout au long de leur vie, plutôt qu'une redistribution verticale de richesses entre différentes classes sociales. Ce cadre met également de l'avant l'attente que chaque individu contribue, selon ses capacités, au financement de l'État-providence, et crée un lien entre les contributions personnelles et les droits aux prestations (Sacheh, 2016)

Somme toute, ces différentes formes de mesures « d'actualisation de la justice sociale » illustrent l'omniprésence d'une vision libérale dans l'étude contemporaine de celle-ci. D'ailleurs, pour certains auteurs, il est inconcevable de discuter de justice sociale sans faire référence à la nécessité d'un système économique libre et d'un arrangement politique (Dempsey, 2008; Miller, 1991; C. S. Sabbagh & Schmitt, 2016; Sacheh, 2016), « [we] cannot achieve social justice [...] without involvement in politics and economics » (Dempsey, 2008, p. 104). Or, les théoriciens

présentés ci-haut, sauf Honneth (2003), proposent de revisiter la compréhension de la justice sociale en reconnaissant l'existence et la domination du libéralisme. Ceux-ci tentent de présenter divers moyens théoriques et pratiques pour arriver à une diminution des injustices sociales et donc à une plus grande justice sociale.

2.4 Les droits de la personne

Un engagement en faveur de la poursuite et de la réalisation des droits de la personne peut être considéré comme un engagement en faveur de la justice sociale (Bellot 2020, Lundy, 2011; Morgaine, 2014). Comme le souligne d'ailleurs Bellot (2020) « la justice sociale renvoie le plus souvent à une défense des principes d'égalité des droits » (p. 31). Pour Lundy (2011), la justice sociale est une question de droits de la personne qui est accessible par l'implémentation et le respect de ceux-ci. Lundy (2011) fait remonter l'évolution contemporaine des droits de la personne à l'Organisation des Nations Unies, soulignant que leur non-respect des droits de la personne est certes un enjeu majeur de justice sociale. Le respect des droits de la personne et l'élimination des discriminations seraient donc l'atteinte souhaitable en matière de justice sociale.

Lundy (2011) explique également que la mise en œuvre de mesures législatives favorisant le respect des droits de la personne, tant au niveau national, provincial ou international, fournit des outils et des stratégies sur les plans juridiques, sociaux et politiques pour lutter contre les différentes formes de discrimination, telles que celles fondées sur la race, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine nationale ou ethnique ou la liberté d'expression. Celle-ci propose entre autres l'exemple des commissions des droits de la personne en tant qu'institutions qui font la promotion des droits de la personne, par l'entremise de mécanismes accessibles où les citoyens

peuvent rapporter toutes violations de leurs droits. En revanche, il note que « the advance of social and economic rights and social justice has been uneven at best, and a substantial number of people are still unaware of these [human] rights and have never possessed them » (Lundy, 2011, p. 33). Toutefois, on constate que les droits de la personne comporteraient donc des limites dans l'avancement de la justice sociale.

Pour Reisch et Garvin (2016), ces limites sont assez évidentes en raison des caractéristiques individualistes qui sont rattachées au discours sur les droits de la personne qui n'aborde pas toujours les enjeux structuraux qui maintiennent les injustices sociales et qui, par le fait même, empêchent la pleine réalisation de la justice sociale « one is that the emphasis on human rights can fail to address structural issues that maintain injustice or impede the pursuit of human rights [...] which relates to whether rights are viewed as individual or collective » (p. 20). Ces auteurs soulignent donc l'inquiétude de la montée d'une approche individualisée des droits, qui a tendance à occulter les causes structurelles des injustices sociales au profit de mettre l'accent sur les droits individuels. Or comme le rappelle Bellot (2020), la justice sociale suppose, certes la défense des principes d'égalité et de droits mais aussi « la nécessité de soutenir des processus de solidarité collective qui vont permettre de renforcer une amélioration du bien-être et de l'épanouissement de tout un chacun » (p. 31).

2.5 La perspective libérale et le travail social

De nombreux ouvrages mettent en évidence l'engagement en faveur de la justice sociale dans le domaine du travail social (Bellot, 2020; Caputo, 2002; Gair, 2018; Morgaine, 2014; Reisch, 2002; Reisch & Garvin, 2016; Solas, 2008). Toutefois, dans le contexte actuel où le travail social

se professionnalise et s'imprègne de valeurs capitalistes, la notion de justice sociale est également adaptée et intégrée au sein de cette profession pour s'aligner sur les principes libéraux du capitalisme (Reisch & Garvin, 2016; Reisch, 2002; Solas, 2008). Il s'agit donc d'une mobilisation de la justice sociale qui se réfère de part et d'autre à une compréhension, et subséquemment à une application en intervention sociale, de la justice qui est influencée par une pensée libérale. Puisque je vais élaborer davantage sur l'intervention sociale dans le prochain chapitre, je propose de me concentrer ici sur les fondements théoriques libéraux de la justice qui sont repris dans certains écrits portant sur la justice sociale et le travail social.

D'emblée, il importe de noter l'importance qu'accordent les écrits consultés à la conception rawlsienne de la justice sociale, mais aussi au concept des droits de la personne et à l'égalité (Bellot, 2020; Boinon, 2011; Dempsey, 2008; Gair, 2018; Hosken & Goldingay, 2016; Lundy, 2011; Morgaine, 2014; Mullaly & West, 2018; Reisch & Garvin, 2016; Solas, 2008; Spolander et al, 2016; Stuart, 2012). Pour Boinon (2011), il est souhaitable d'intégrer la théorisation de la justice sociale de John Rawls dans la formation sur la justice sociale, tandis que pour Solas (2008), la conception de l'égalité comme valeur importante de la justice sociale comme précisé dans la théorie de Rawls a déjà largement pris sa place en travail social. Bien qu'on mentionne aussi l'influence d'auteurs comme Amartya Sen ou Martha Nussbaum, c'est surtout pour légitimer l'importance d'un discours qui cherche à faire des travailleurs sociaux des agents de promotion de l'égalité (Morgaine, 2014; Solas, 2008).

Les interactions entre le travail social et les politiques économiques libérales sont multiples (Tremblay, 2015). Certains auteurs suggèrent que la profession tend à s'aligner davantage sur les

objectifs de l'État et du contrôle social, s'éloignant potentiellement des principes fondateurs de la justice sociale. En effet, Reisch et Garvin (2016) notent que l'incorporation du travailleur social en tant qu'agent de l'État-providence a été interprétée par certains comme une évolution vers un rôle plus administratif et moins militant. La justice sociale, dans cette compréhension professionnelle du travail social, serait celle du service individuel, d'un rôle d'application des programmes et des politiques sociales de l'État et du maintien d'une éthique professionnelle qui fait la promotion de la justice sociale sur le plan individuel (Morgaine, 2014; Reisch & Garvin, 2016; Solas, 2008).

En conclusion, cette section a mis en lumière l'influence de la pensée libérale, notamment à travers les travaux de John Rawls, sur la conceptualisation de la justice sociale. L'accent mis sur l'égalité des chances, la justice distributive et le rôle de l'État témoigne certes d'une volonté de corriger les inégalités au sein du système capitaliste. Cependant, la perspective libérale demeure centrée sur l'individu et le mérite, ce qui présente certaines limites dans sa capacité à répondre aux injustices structurelles. C'est dans ce contexte que l'approche centrée sur les capacités, développée notamment par Martha Nussbaum et Amartya Sen, offre une perspective complémentaire et critique de la vision rawlsienne.

3. L'approche centrée sur les capacités

Avant d'aborder dans un premier temps la perspective de Martha Nussbaum et dans un deuxième temps, celle de Amartya Sen, il est important de souligner que l'approche de la justice centrée sur les capacités (*capabilities approach*) offre surtout une solution de rechange aux théories traditionnelles du contrat social ou de justice distributive. Nussbaum et Sen, tout en reconnaissant

– malgré leurs critiques – l’importance des travaux de Rawls, proposent d’aller plus loin en intégrant les réalités des personnes marginalisées et en mettant l’accent sur les conditions nécessaires à l’épanouissement des individus.

3.1 Martha Nussbaum : les capacités fondamentales et la dignité humaine

Martha Nussbaum (2006) reconnaît la pertinence du contrat social de Rawls (1999), mais y voit quelques lacunes, notamment parce que, pour elle, la justice ne repose pas uniquement sur l’accès aux biens ou ressources, mais sur la capacité des individus à mener la vie qu’ils ont des raisons de valoriser. En effet, Nussbaum remarque trois réalités importantes qui n’ont pas été abordées par les écrits de Rawls, soit : les réalités des personnes en situation de handicap (disabilities), la nationalité des individus (nationality) et les animaux non humains (species membership). Nussbaum soutient que l’idée du contrat social avancé par Rawls exclut des groupes marginalisés, puisqu’ils ne sont pas invités à participer à l’élaboration du contrat social. Pour illustrer son propos, l’auteure aborde la situation des femmes qui n’ont pas fait partie du contrat social pendant plusieurs années. La thèse de Martha Nussbaum sur la justice peut se traduire par deux questionnements « by whom are society's basic principles designed? [et] for whom are society's basic principles designed ? » (Nussbaum, 2006, p. 16). Nussbaum ne remet donc pas en doute les moyens proposés par Rawls pour la justice sociale (ex. : la reconnaissance du voile de l’ignorance, une plus grande justice distributive, etc.), mais critique l’absence des personnes marginalisées dans la lutte aux inégalités, ce qui constitue en soi une injustice pour ces individus. Autrement dit, la mise en place de mesures législatives pour contrer les inégalités concerne principalement les personnes plus privilégiées en société.

Pour en arriver à une justice plus équitable et inclusive, Nussbaum propose l'adoption d'une approche centrée sur les capacités (*capabilities approach*), c'est-à-dire les capacités partagées entre les individus ou ce que Nussbaum explique comme étant « an approach to provide the philosophical underpinning for an account of core human entitlements that should be respected and implemented by the governments of all nations as a bare minimum of what respect for human dignity requires » (Nussbaum, 2006a, p. 70). L'approche centrée sur les capacités représente une approche philosophiquement conceptualisée dans les procédures, ce qu'elle appelle « a procedural approach to Justice » (Nussbaum, 2006b, p. 71). Une telle compréhension procédurale de la justice demande à l'État de se doter de mesures assurant des conditions humaines adéquates pour assurer la justice. Dit simplement, un système de justice qui est réellement juste doit inclure les personnes marginalisées dans les procédures pour développer des politiques sociales qui répondent à ces inégalités. De telles politiques devraient aussi toucher non pas un seul groupe marginalisé, mais bien plusieurs différents groupes opprimés.

Le point de départ d'une telle approche serait de dresser une liste des capacités qui devraient être garanties à tout individu, soit : 1) la vie (*life*) ; 2) la santé physique (*bodily health*) ; 3) l'intégrité corporelle (*bodily integrity*) ; 4) le droit à l'imagination et la liberté d'expression (*senses, imagination and thought*) ; 5) les émotions (*emotions*) ; 6) le raisonnement pratique (*practical reason*) ; 7) le droit d'affiliation (*affiliation*) ; 8) les autres espèces (*other species*) ; 9) le droit de jouer (*play*) ; et 10) le contrôle de son environnement – politique et matériel (*control over one's environment – political & material*) (Nussbaum, 2006, p. 76-78). En somme, l'approche suggérée par Nussbaum, en comparaison avec celle de Rawls, est perçue comme étant proactive, en ce sens qu'elle tente d'agir sur les injustices avant même qu'elles surgissent. Elle met

l'accent sur les similarités qui unissent les individus en société plutôt que sur la reconnaissance des inégalités et les marqueurs qui les différencient : « [it is] an account of core human entitlements that should be respected and implemented by the governments of all nations, as a bare minimum of what respect for human dignity requires » (Nussbaum, 2006, p. 70).

En somme, l'approche centrée sur les capacités de Martha Nussbaum propose une perspective proactive et inclusive qui vise à garantir les conditions minimales nécessaires pour respecter la dignité humaine, tout en insistant sur l'importance de la participation des groupes marginalisés dans l'élaboration des politiques sociales.

3.2 Amartya Sen : liberté, choix et possibilités

Sen (2009) adhère aussi à une approche centrée sur les habiletés (*capabilities approach*), mais cadre davantage son analyse de la justice dans une perspective qui est économiquement située et philosophiquement comparative. En effet, Sen, comparativement à Nussbaum, ne vise pas nécessairement à rendre compte d'une liste exhaustive des capacités, puisqu'il soutient qu'elles constituent des caractéristiques qui varient en fonction du contexte social. Sen souhaite davantage reconnaître les capacités qui permettent aux individus de réaliser des choix en faveur d'une plus grande justice sociale. De la sorte, il propose une conception de la justice qui est elle aussi différente et alternative aux théories de la justice distributive de John Rawls.

Ses travaux souhaitent aborder les limites perçues des théories de la justice distributive qu'il considère comme étant peu applicables dans un monde de plus en plus globalisé et fragmenté où l'appartenance au contrat social est plus utopique que réaliste. Plus précisément, Sen effectue dès le début de son ouvrage une critique de la théorie de la justice issue du contrat social qui « in

searching for perfection [of justice], transcendental institutionalism concentrates primarily on getting the institution's rights, and it is not directly focused on the actual societies that would ultimately emerge » (Sen, 2009, p. 6). Ainsi, il relève un manque important d'attention à la diversité sociale et aux mécanismes pratiques de justice, négligés par cette théorie de la justice.

Sen propose de se tourner vers des penseurs de l'époque des lumières, comme Jeremy Bentham, Mary Wollstonecraft, Karl Marx et John Stuart Mill, qui ont cherché à faire avancer la cause de la justice [sociale] en prenant différentes approches comparatives qui se concentrent « on the actual behaviour of people, rather than presuming compliance by all with ideal behaviour » (Sen, 2009, p.7). C'est dans ce même ordre d'idées que Sen critique les travaux de Rawls qui, à son avis, cherche à développer une théorie « universelle » ou « généralisable » de la justice qui s'appuierait sur l'idée qu'un contrat social peut être accepté par toutes et tous.

L'auteur laisse plutôt entrevoir le caractère construit de la justice, notamment en privilégiant une approche comparative de la justice telle qu'évoquée par différents penseurs de l'époque des Lumières. En effet, l'auteur expose le fait que ces derniers entretenaient des conceptions très différentes de la justice. Ainsi, la justice sociale ne peut être comprise uniquement en regardant un seul État et son fonctionnement. Il avance que toute théorie de la justice sociale nécessite une perspective extérieure à sa propre communauté, et pas seulement issue de l'intérieur de sa communauté. Le fondement de l'approche de Sen est de faire progresser concrètement la justice par le biais du raisonnement individuel (*people's reason*) et du raisonnement public (*public reasoning*). Pour répondre au besoin de développer davantage des moyens pratiques d'accroître et d'actualiser la justice, il suggère la constitution d'un cadre comparatif pouvant capter et

hiérarchiser, dans la mesure du possible, les différents arrangements sociaux afin de déterminer ceux qui sont : 1) justes ; 2) plus ou moins justes et 3) non justes.

Concrètement, il propose de revoir les différents éléments de notre société qui sont injustes, afin de les hiérarchiser et de les résoudre par des mesures concrètes. Somme toute, je résumerais que la justice sociale est, pour Sen, une « idée » construite de la justice qui à la fois reconnaît les capacités des individus, reconnaît des exemples de justice qui existent ailleurs et qui est ancrée dans la réduction concrète des inégalités, plutôt que dans l'établissement d'une théorie de la justice qui est parfaite.

4. Perspectives bidimensionnelle et unidimensionnelle

Après avoir exploré les approches centrées sur les habiletés est pertinent de se pencher sur les compréhensions de la justice dans une perspective de redistribution et reconnaissance. Cette sous-section examine notamment les travaux de Nancy Fraser (bidimensionnelle) et Axel Honneth (unidimensionnelle), qui proposent des lectures distinctes de l'interaction entre ces perspectives clés de la justice sociale.

4.1 L'approche bidimensionnelle de Nancy Fraser

L'apport de Nancy Fraser dans la conceptualisation contemporaine de la justice sociale est considérable, puisqu'elle a réussi à joindre deux concepts souvent utilisés séparément ou en opposition pour l'étude du concept, soit la redistribution et la reconnaissance.

Le concept de la redistribution, inspiré par la contribution de Rawls (1971; 1999) sur la justice distributive, est l'action de redistribuer les richesses aux individus qui sont tenus à l'écart

des activités économiques de l'État (ex. : les personnes en situation de pauvreté). Conséquemment, la redistribution des richesses, souvent comprise comme monétaire, est une mesure qui mène vers un accès plus équitable à différents types de possibilités. Cette redistribution est souvent observable dans les politiques sociales de l'État-providence, par exemple par un régime d'assurance sociale ou des programmes de prêts et de bourse. Selon Fraser, la redistribution est un concept dérivé de la pensée libérale, souvent observé dans les sociétés capitalistes :

'Redistribution' comes from the liberal tradition, especially it's late-twentieth-century Anglo-American branch. [...] which was richly extended as 'analytic' philosophers such John Rawls [who] developed sophisticated theories of distributive justice. Seeking to synthesize the traditional liberal emphasis on individual liberty [...] they propounded new conceptions of justice that could justify socio-economic redistribution (Fraser, 2003, p. 16).

Ainsi, ce concept laisse entrevoir que la redistribution des ressources et des richesses par des mesures surtout d'ordre économique favoriserait une amélioration des conditions sociales et, par extension, une avancée vers une justice sociale plus inclusive.

Le concept de reconnaissance vient de la philosophie hégélienne, qui a été reprise par différents auteurs issus de la tradition des théories critiques de l'École de Frankfort, comme Alex Honneth ou Charles Taylor. La théorie de la reconnaissance avance que l'individu a besoin d'être reconnu socialement, notamment en étant porteur d'une identité positive, en plus de vivre dans un espace de reconnaissance réciproque. La reconnaissance peut se manifester de différentes manières, comme par le respect mutuel, les droits de la personne ou à travers une société qui reconnaît et valorise les différences. Fraser avance également que « recognition designates an ideal reciprocal relation between subjects in which each sees the other as its equal and also as separate from it. [...] one becomes an individual subject only in virtue of recognition, and being recognized by, another

subject » (Fraser, 2003, p. 10). La justice sociale, pour la théorie de la reconnaissance, s'actualiserait par la mise en place de « politiques de reconnaissance » qui visent une société plus ouverte où l'adhérence aux normes dominantes n'est pas nécessaire pour être considérée comme égale aux autres.

Considérant que la théorie de la reconnaissance est influencée par les théories critiques et que la théorie de la distribution est enracinée dans les principes économiques de la pensée libérale, il est à première vue difficile de concevoir, comme le reconnaît Fraser (2003), comment ces deux concepts peuvent être complémentaires : « 'redistribution' and 'recognition' make an odd couple » (p. 10). Or, il s'agit pour l'auteure d'un faux débat puisqu'elle défend l'idée que la justice sociale est à la fois une question de reconnaissance et de redistribution.

En effet, Fraser soutient que la définition de la justice sociale devrait englober deux aspects essentiels : premièrement, la nécessité de reconnaissance des groupes marginalisés, et deuxièmement, la distribution des ressources et des richesses, qui sont souvent compromises par le manque de reconnaissance : « neither redistribution alone, nor recognition alone can suffice to overcome injustice today; thus, they need somehow to be reconciled and combined » (Fraser, 2009, p. 9). Pour atteindre une véritable reconnaissance, il est aussi question de redistribuer la richesse si celle-ci est nécessaire. C'est pour cette raison que Fraser avance une conception bidimensionnelle de la justice sociale : « here redistribution and recognition would not correspond to two substantive societal domains, economy and culture. Rather, they constitute two analytical perspectives that can be assumed with respect to any domain » (Fraser, 2003, p. 63).

On peut synthétiser la pensée de Fraser (2003) sur la justice sociale en trois points : 1) il est possible de concilier la redistribution et la reconnaissance par une conception bidimensionnelle de la justice sociale (*two-dimensional conception of social justice*) ; 2) la justice sociale consiste à atteindre la parité de participation entre les membres d'un système politique tant au niveau local, national ou international ; 3) afin de justifier une demande de reconnaissance et de redistribution, les demandeurs doivent d'une part montrer et faire le constat qu'une instance démocratique ou une instance étatique gouvernementale a effectivement institutionnalisé un modèle de valeurs culturelles, les privant injustement de la possibilité de participer également à une société (prouver l'atteinte à la parité de participation). D'autre part, les demandeurs doivent montrer que le remplacement ou la modification de ce modèle de valeur culturelle serait propice à l'atteinte d'une parité sociale. À ceci, j'aimerais ajouter que Fraser (2003) milite pour des changements structurels au sein de l'État libéral qui mettrait conséquemment en place des mesures permettant de donner une reconnaissance sociale et une redistribution économique aux personnes et aux groupes les plus marginalisés.

4.2 La redistribution comme modalité de reconnaissance de Axel Honneth

Axel Honneth, pour sa part, est un théoricien critique de l'École de Frankfurt ; il s'oppose à une conception bidimensionnelle de la justice sociale, c'est-à-dire qui intègre à la fois la reconnaissance et la redistribution comme développée par Fraser. Pour Honneth, la redistribution est en elle-même suffisante pour analyser et actualiser la justice sociale, puisqu'on y trouve implicitement le principe de reconnaissance : « [Within] the category of recognition [...] even distributional injustice must be understood as the institutional expression of social disrespect – or,

better said, of unjustified relations of recognition » (Honneth, 2003, p. 114). Ainsi, selon lui, les inégalités économiques et matérielles ne sont pas seulement des déséquilibres de ressources, mais également l'expression d'un manque de reconnaissance sociale. En redistribuant équitablement les richesses et les possibilités, on remédie non seulement aux injustices matérielles, mais aussi aux enjeux de reconnaissance. Honneth propose donc une vision unifiée de la justice sociale, où la redistribution constitue le levier central de transformation des rapports sociaux, en opposition avec la conception bidimensionnelle de Fraser.

Par ailleurs, Honneth reproche à la pensée de Fraser (2003) l'accent qu'elle met sur les populations marginalisées et les mouvements sociaux lors de sa conceptualisation de la reconnaissance. Pour Honneth, les mouvements sociaux ne sont pas les seuls à faire reconnaître les enjeux d'injustices et à les porter à l'attention des décideurs publics et de la population. En accordant une trop grande attention aux mouvements sociaux, on risque d'occulter d'autres formes d'injustices qui n'y sont que peu représentées, en plus de contribuer à l'institutionnalisation de ces mouvements en société. On risque aussi d'accorder un pouvoir au mouvement social qui est comparable à celui détenu par les structures sociales étatiques contre lesquelles les revendications d'injustice sociale sont alléguées. Pour Honneth, c'est plutôt l'amour, l'égalité et le principe du mérite qui sont au centre de la reconnaissance et d'une plus grande justice sociale puisqu'ils rendent compte des fondements de la vie sociale auxquels aspire un individu soit dans la famille, dans la société civile sur le plan économique :

Hence it is the three principles of love, equality and merit that collectively determine what ought currently to be understood by the idea of social justice [...] this plural conception of justice [is] the idea that it is fair distribution and

social recognition, which today collectively ground a principle of social justice. (Honneth, 2003, p. 175)

En ce sens, Honneth positionne l'amour, l'égalité et le mérite non seulement comme les piliers de la justice sociale, mais aussi comme des valeurs intrinsèques à l'édification d'une société plus juste et équilibrée, transcendant ainsi les limites des mouvements sociaux pour toucher l'essence même de l'interaction humaine.

5. Les contributions critiques

Plusieurs auteurs s'interrogent sur la possibilité de réaliser une forme de justice sociale dans une société qui prône l'économie de marché. Lundy (2011) soutient que la création et la croissance de l'État-providence, considérées par beaucoup comme un moyen de s'attaquer aux inégalités structurelles de la société, ont été un véritable échec pour parvenir à la justice sociale. Les valeurs de la société libérale pour certains s'inscrivent donc en opposition à la justice sociale et une réflexion plus critique sur d'autres fondements et concepts théoriques s'avère nécessaire pour conceptualiser une différente compréhension de la justice sociale (Lundy, 2011; Mullaly & West, 2018; Reisch, 2002, 2007; Reisch & Garvin, 2016).

Selon Reisch (2007), le concept de justice sociale dans le travail social aux États-Unis est empreint d'ambiguïté et de conflits, principalement en raison des différentes interprétations de ce que la justice sociale implique. La tension entre les perspectives universalistes, qui prônent l'égalité pour tous, et les approches multiculturelles, qui mettent l'accent sur la justice pour des groupes spécifiques, complique la pratique du travail social. Ce conflit est amplifié par les contextes historiques qui façonnent les identités sociales (genre, classe sociale, race, identité

socioculturelle, religion, identité sexuelle), conduisant parfois à des visions essentialistes susceptibles de renforcer les inégalités existantes au lieu de les contester. De plus, l'hypothèse selon laquelle tous les groupes partagent une vision compatible de la justice sociale est remise en question par les réalités du multiculturalisme, où des groupes divers peuvent avoir des intérêts contradictoires. . Par exemple, les revendications pour l'égalité des genres dans le milieu du travail peuvent parfois entrer en tension avec celles de certains groupes ethnoculturels qui mettent de l'avant la lutte contre le racisme systémique. Bien que ces deux perspectives s'inscrivent dans une quête de justice sociale, elles peuvent apparaître comme concurrentes lorsqu'elles ciblent des ressources ou des mesures limitées. Ce type de situation illustre ce que Reisch désigne par des « intérêts contradictoires » entre groupes, et montre comment le multiculturalisme complexifie l'élaboration d'une vision commune de la justice sociale. Ces tensions exigent que les travailleurs sociaux s'engagent de manière critique à la fois avec les besoins universels et spécifiques des groupes pour répondre efficacement aux complexités liées aux différences de classe, de race et de culture dans leur pratique. En fin de compte, Reisch souligne l'importance de naviguer dans ces conflits afin de favoriser une compréhension plus nuancée de la justice sociale, qui puisse mieux servir les diverses communautés dans lesquelles les travailleurs sociaux exercent leurs activités.

5.1 L'influence marxiste : vers une [re]définition économique et collective

À l'opposé d'une perspective libérale de la justice sociale se situe l'apport des théories critiques et du marxisme. Pour plusieurs auteurs, les travaux de Karl Marx et, subséquemment, l'influence du matérialisme historique dans les théories critiques des sciences sociales ont nourri la théorisation de la justice sociale (Harvey, 1973; Wright, 2010). Pour Marx, les rapports de classes

sont fondamentaux pour comprendre l'organisation des sociétés modernes (Liebig & Sauer, 2016; Reisch & Garvin, 2016; Reisch, 2002; Sabbagh & Schmitt, 2016). En effet, il avance que les sociétés capitalistes ont progressivement remplacé un modèle collectif qui avantageait une majorité de la population par un système fondé sur l'accumulation du capital, qui ne profite qu'à une minorité privilégiée (les plus riches).

Dans cette perspective, Marx souligne que la justice ne peut être atteinte tant que les travailleurs restent aliénés de leur propre production et que les structures économiques perpétuent leur exploitation (Marx, 1844). Ainsi, pour les penseurs marxistes, la lutte des classes constitue le moteur du changement social et donc la justice sociale n'est possible que par une transformation radicale des rapports de production. Cette vision a été reprise et actualisée par des auteurs comme David Harvey (1973) et Erik Olin Wright (2010), qui proposent des solutions de rechange structurelles au capitalisme pour repenser la justice sociale dans un contexte contemporain.

David Harvey, dans *Social Justice and the City* (1973), applique une lecture marxiste aux inégalités urbaines et économiques. Il démontre que la justice sociale ne peut être dissociée des structures capitalistes qui façonnent les villes et la répartition des ressources. Il critique les approches libérales qui conçoivent la justice sociale comme une simple redistribution des richesses, sans remettre en question les rapports de production et les dynamiques d'accumulation du capital. Pour Harvey, la justice sociale implique donc une transformation radicale des structures économiques et spatiales, où la propriété privée et les intérêts du marché ne domineraient plus l'organisation sociale et urbaine.

Dans la continuité de cette approche, Erik Olin Wright, dans *Envisioning Real Utopias* (2010), soutient que la justice sociale serait davantage atteignable dans une société d'égalités socialiste, mais sans garantie automatique de succès. Il souligne que :

There are no guarantees: Socialism is a terrain for working for social and political justice, not a guarantee for realizing those ideals. Social justice, as I defined it in chapter 2, requires that all people have equal access to the necessary social and material means to live flourishing lives; political justice entails that all people have equal access to the political means to participate in decisions that affect their lives. (Wright, 2010, p. 11)

Ainsi, pour Wright, le socialisme constitue un espace de lutte pour la justice sociale, dans lequel il est possible de travailler à une société plus équitable en repensant radicalement l'accès aux ressources et aux moyens de production. Contrairement aux approches libérales, qui visent une simple correction des inégalités au sein du capitalisme, Wright plaide en faveur d'un changement structurel, où la démocratie économique et politique garantirait un accès égal aux ressources et à la prise de décision.

Cette perspective marxiste influence également le travail social, qui, selon certains auteurs, ne peut se limiter à une approche réformiste sans remettre en question les structures d'oppression économiques. Pour Reisch (2002), la justice sociale est enracinée dans l'idée que les injustices sont systémiques, ancrées dans des structures politiques et économiques fondées sur l'exploitation des travailleurs et la concentration des privilèges. Reisch et Garvin (2016) soulignent que : « The roots of injustice lie in the political-economic structure that was based on subjugation, discrimination, exploitation and privilege. » (p. 9)

Ainsi, réduire la justice sociale à un simple problème de distribution des richesses ou d'accès aux droits revient, selon la perspective marxiste, à détourner le véritable enjeu, qui est la

structure économique elle-même. Pour atteindre une société qui incarne réellement les principes de la justice sociale, il faut repenser les rapports économiques et politiques et dépasser le capitalisme libéral et son individualisme (Reisch & Garvin, 2016).

Dans cette optique, le travail social, influencé par la pensée marxiste, cherche à aller au-delà des interventions individuelles pour s'attaquer aux inégalités structurelles et aux rapports de domination systémiques. Il ne s'agit pas seulement d'améliorer les conditions des individus marginalisés, mais de transformer les structures mêmes qui produisent ces inégalités. Cette réflexion sur la justice sociale et l'intervention en travail social sera approfondie dans le prochain chapitre.

5.2 Fondements théoriques alternatifs du concept de justice sociale

Les chercheurs en travail social postmoderne tels que Capeheart et Milovanvic (2007) stipulent que la justice sociale doit être comprise, étudiée et définie à l'échelle locale, donc du bas vers le haut. L'interprétation de la justice sociale par des chercheurs, des acteurs du droit et des juges devrait notamment être suspecte et « critiques from outside the system are more trust worthy » (Capeheart & Milovanovic, 2007, p. 125). En somme, Reich et Garvin (2016) résument les fondements théoriques post-modernes de la justice sociale ainsi :

Advocates of postmodernism [...] proposed an expansion of modern visions of social justice to include groups traditionally omitted from justice-oriented debates, an examination of justice/injustice in the sociocultural as well as the political-economic spheres of society, and a focus on societal processes as well as societal outcomes (p. 80).

De surcroît, ils remettent en question l'existence même de la justice sociale et se demandent s'il est réellement possible de l'atteindre, considérant que celle-ci a été conceptualisée dans un État libéral (Reisch & Garvin, 2016).

Par ailleurs, deux ouvrages ont aussi abordé la justice sociale à partir d'une perspective théorique autochtone. Gair (2008) avance qu'il est important d'avoir une théorie de la justice sociale qui soit réellement humaniste, juste et équitable. Cependant, l'auteure soutient que la perspective autochtone ainsi que les besoins des peuples autochtones ont été largement oubliés dans la théorisation, surtout libérale, de la justice sociale : « there are, needless to say, misguided and ill-conceived theories which do more harm than good. According to one such theory of social justice, justice demanded that Aboriginal children be taken and raised by white people » (Gair, 2018, p. 151). Ainsi, une perspective de la justice sociale autochtone en serait une qui tienne compte des besoins de décolonisation et de la reprise du pouvoir sur leur autodétermination et leur gouvernance (Alfred, 2009).

Enfin, Reisch et Garvin (2016) font aussi référence à une justice sociale féministe qui adopte une lentille genrée (oppressions des femmes) et font la promotion du changement social pour assurer une meilleure égalité sociale entre les hommes et les femmes. Les auteures féministes (Gray et al., 2014; Dominelli, 2002b) avancent que la justice sociale « promotes structural change in society to address women's issues such as paid work, unpaid caregiving in the home, cultural identity, sexuality and domestic violence » (Reisch & Garvin, 2016, p. 81).

5.3 L'influence des théories critiques sur la justice sociale en travail social

L'influence des théories critiques sur la justice sociale ne se limite pas au travail social. Elles imprègnent également d'autres disciplines, notamment la sociologie, la science politique et l'éducation, où elles contribuent à analyser et transformer les dynamiques de pouvoir et d'inégalités. Toutefois, j'ai choisi de me concentrer sur le travail social en raison de la richesse des contributions théoriques et de l'articulation forte entre théorie et pratique qu'on y trouve. Ayant déjà abordé les concepts d'inégalité, d'injustice économique et de droits de la personne dans la première section, je n'y reviens pas dans cette section. Néanmoins, je tiens à mentionner que ces concepts sont aussi employés dans certaines conceptualisations critiques de la justice sociale en travail social et ont été énumérés dans l'ouvrage de Reich et Garvin (2016).

L'oppression est un concept enraciné dans la compréhension de la justice sociale en travail social (Mullaly et West, 2018; Pullen-Sansfaçon, 2013). Par exemple, Morgaine & Capous-Desyllas (2015) avancent : « it is not enough for social workers to believe in social justice and equality; rather it's important to understand oppression and the dynamics that reproduce it » (p. 32). L'oppression a une portée large qui peut être comprise par sa conception systémique, qui a une portée individuelle, sociale, culturelle et collective. L'oppression peut se comprendre comme « a system that maintains advantage and disadvantage based on stereotyped social group memberships. When these stereotypes of disadvantaged groups are negative, oppression often arises » (Morgaine & Capous-Desyllas, 2015, p. 15). Elle se manifeste dans les interactions, le discours, les politiques et les lois (Mullaly & West, 2017). L'oppression se manifeste lorsqu'un individu ou un groupe est privé de possibilités en raison de stéréotypes. Watts et Hodgson (2019) conceptualisent aussi la justice sociale comme une quête pour assurer que les personnes opprimées

ne subissent plus de désavantages causés par leur race, leur genre, leur classe sociale, entre autres. En bref, militer pour la justice sociale en travail social, c'est militer contre l'oppression, un facteur qui contribue au maintien structurel des inégalités.

Lorsqu'on parle d'oppression, d'inégalités et d'injustices en travail social, il est aussi important de parler de privilèges (Morgaine, 2014; Mullaly & West, 2018; Reisch & Garvin, 2016). Concrètement, « the concept of privilege refers to the unearned, unasked for, often invisible benefits and advantages not available to disadvantaged groups » (Morgaine, 2014, p. 18). La reconnaissance des privilèges, mais aussi l'engagement que prend un individu ou un groupe privilégié pour dénoncer l'oppression et les injustices est important pour la justice sociale (Mullaly & West, 2018).

L'intégration et la théorisation de la justice sociale en travail social découlent grandement des théories et des paradigmes critiques, mais aussi de l'intervention critique en travail social (Reich & Garvin, 2016). Une de ces formes d'intervention critique est la pratique anti-oppressive. Lee et al (2017), devançant que « la perspective anti-oppressive ne s'appuie pas sur une seule théorie, mais plutôt sur diverses épistémologies ancrées dans les théories sociales critiques (féministe, marxiste, décoloniale, queer, etc.) » (p. 8) ce qui illustre bien la richesse et la diversité des théories critiques intégrées en travail social. Je reviendrai plus en détail sur la pratique anti-oppressive dans le prochain chapitre.

5.4 La lutte contre l'injustice

Afin de bonifier les catégories présentées ci-dessus, j'aimerais aussi mettre l'accent sur le fait que, pour plusieurs auteurs contemporains, dont plusieurs en travail social, la justice sociale

est inévitablement une lutte contre l'injustice. Plusieurs auteurs tels que Watts et Hodgson (2019), Hick et al. (2009), ainsi que Mullaly (2007) ou même Lapointe & D'Amours (2022), considèrent que la justice sociale est intrinsèquement liée à la lutte contre les injustices. En effet, la justice sociale a pour objectif essentiel de déceler, de comprendre et de remédier aux inégalités et aux injustices présentes au sein de la société. En recensant les auteurs traitant cette question de l'injustice, je présenterai ici en quoi la justice sociale est une lutte pour la réduction des injustices.

Dans leur ouvrage consacré à la justice sociale dans le domaine du travail social, Watts et Hodgson (2019) approfondissent la réflexion autour de la définition de la justice sociale en l'examinant du point de vue de l'injustice. Ils avancent que, malgré leur association fréquente dans la pratique, l'injustice sociale et économique peut être conceptuellement séparée de la notion de droit ou de la justice au sens légal.

Although frequently related together in practice, social and economic injustice (which is our concern in this chapter) can be conceptually contrasted from legal justice—the law is a juridical and state-based instrument that can deliver just or unjust outcomes according to formally sanctioned rules. Laws are bound up in the functions of nation-states, whereas social justice concerns broader moral, political and economic questions such as: How and on what basis should society's rewards and burdens be distributed? How should recognition, inclusion and participation be achieved? In what ways do social attitudes, values and behaviours help or hinder the pursuit of what is right and fair? And what do we mean by things such as right and fair anyway? (Watts & Hodgson, 2019, p. 3).

Pour Watts et Hodgson (2019), la loi est un instrument juridique, propre à l'État, qui peut produire des résultats justes ou injustes selon les règles formellement établies. Ainsi, les lois sont intrinsèquement liées aux fonctions des États-nations, tandis que la justice sociale traite de questions morales, politiques et économiques plus vastes telles que la redistribution de la richesse,

la manière d'atteindre la reconnaissance, l'inclusion et la participation, et comment les attitudes, les valeurs et les comportements sociaux peuvent faciliter ou entraver la quête de ce qui est juste et équitable. Ils remettent ainsi en question la simple assimilation de l'injustice sociale et économique à la justice légale.

Par ailleurs, si l'on définit la justice sociale comme une lutte contre l'injustice et que l'injustice résulte d'un manque de justice ou d'équité, il est logique, comme le soutiennent Watts et Hodgson (2019), de considérer que la société ne constitue pas un terreau favorable à l'épanouissement de la justice sociale. En effet, selon eux, l'injustice représente l'antithèse même de la justice sociale. Dans nos sociétés occidentales, il existe de larges disparités en matière de statut socio-économique et de statut social. Cette disparité est amplifiée le long des lignes de genre, de classe, de la racialisation et de l'orientation sexuelle, pour ne nommer que ceux-ci. Par exemple, selon l'analyse marxiste, il est depuis longtemps observé que la distribution des salaires et la propriété des biens et des moyens de production sont inégales, permettant ainsi à certains groupes de tirer profit du contrôle, de l'exploitation et de l'appropriation du travail d'autrui (R. P. Mullaly, 2007; A. Sen, 1995; Tong, 2018; Watts & Hodgson, 2019).

Ainsi, la lutte contre l'injustice et donc la lutte pour la justice sociale doivent passer par une prise de conscience des injustices en société. Je ne cherche pas, à cette étape-ci, à mettre en lumière l'entièreté des fondements de l'injustice à l'étude, mais plutôt d'en prendre conscience. Par la suite, je préconise le fait d'entreprendre un exercice de réflexion collective sur la manière dont ces injustices et des inégalités continuent d'exister et d'affecter la vie des personnes concernées. Il est donc possible de résumer que l'identification de ces injustices représente la

première étape vers la résolution de celles-ci pour ensuite arriver à une plus grande justice sociale. L'identification du problème crée une volonté d'agir pour les éliminer et pour promouvoir davantage de justice et d'équité au sein de la société (Brodie, 2018; Watts & Hodgson, 2019).

Synthèse et conclusion

Dans ce chapitre, j'ai mis en lumière les fondements théoriques principaux qui interrogent la notion de justice et, par conséquent, de justice sociale. Ces bases théoriques s'avèrent essentielles pour comprendre les dynamiques et les tensions qui façonnent les perceptions de ce concept. Certains auteurs, comme John Rawls, adoptent une approche que j'ai caractérisée de plus libérale en mettant de l'avant des principes de justice distributive et une révision du contrat social. D'autres, tels que Fraser, insistent sur la nécessité de contextualiser les notions de justice sociale en tenant compte des inégalités systémiques spécifiques à chaque société. Ce dialogue entre perspectives a permis de mettre en évidence la pluralité des conceptions de la justice sociale et la complexité de son opérationnalisation. Dans cette optique, j'ai trouvé pertinent de m'appuyer sur Miller (1991), qui souligne l'importance de découvrir les principes sous-jacents guidant les perceptions de justice ou d'injustice au sein des sociétés.

En analysant les courants théoriques, j'ai également constaté une tension fondamentale entre universalité et contextualité. Alors que certains chercheurs cherchent à établir des définitions plus généralisables ou universellement applicables de la justice sociale, d'autres soulignent l'impossibilité de le faire dans des sociétés fragmentées et marquées par la diversité culturelle, économique et politique. Par exemple, Alec Honneth adopte une perspective plus directe, en mettant l'accent sur la reconnaissance comme concept central à la justice sociale. Cependant, cette

quête d'universalité soulève pour moi des questions sur la faisabilité d'une justice sociale universelle dans des contextes où les valeurs, les intérêts et les expériences sont différents d'un individu à l'autre, d'un mouvement social à l'autre et même d'une société à l'autre. Cela ne signifie pas que l'universalité cesse d'être un idéal, mais les théories critiques rappellent que l'État néolibéral peut en freiner la réalisation.

Enfin, ce survol théorique a permis de mettre la table pour le prochain chapitre, où je me pencherai sur les savoirs pratiques de la justice sociale dans l'intervention en travail social. Ce volet pratique, inscrit dans le cadre de mon programme doctoral en travail social, me permettra de connecter les fondements théoriques aux réalités empiriques. En particulier, j'explorerai comment les recherches empiriques éclairent la mobilisation de la justice sociale dans les pratiques concrètes d'intervention.

CHAPITRE 2 COMPRENDRE LA JUSTICE SOCIALE PAR L'ACTION : INTERVENTION, LUTTES ET RECHERCHE EMPIRIQUE

Ce deuxième chapitre de problématique explore le concept de justice sociale dans une perspective pratique et empirique, en se concentrant sur son application dans l'intervention sociale. Pour ce faire, je discute dans un premier temps des liens entre l'intervention sociale et la justice sociale, en me concentrant surtout sur les écrits en travail social. Puisque cette thèse s'inscrit dans le cadre d'un programme en travail social, j'ai choisi de me concentrer sur les écrits en travail social pour les raisons suivantes. Premièrement, les écrits en travail social dominent largement le champ des études sur la justice sociale lorsqu'il s'agit d'examiner des perspectives pratiques comme l'intervention sociale. Deuxièmement, contrairement à d'autres disciplines qui abordent la justice sociale de manière plus théorique, le travail social se distingue par son approche centrée sur l'intervention et les liens entre théorie et pratique. Cette perspective s'avère particulièrement pertinente pour cette thèse, qui vise à étudier la place de la justice sociale dans les mouvements sociaux. Troisièmement, afin de se situer dans l'intervention, les écrits en travail social sur la justice s'appuient déjà sur des contributions issues de disciplines connexes, telles que la sociologie, la psychologie, le droit ou les sciences politiques.

Dans un deuxième temps, je présente une revue des études empiriques sur la justice sociale, soulignant le manque de littérature sur la façon dont ce concept est défini et interprété dans les pratiques des luttes sociales. J'ai choisi de me concentrer sur les études empiriques en raison de leur lien direct avec les objectifs de ma thèse, qui vise à mieux comprendre comment la justice sociale est mobilisée dans des luttes sociales. Ce choix permet également de mettre en lumière le nombre limité d'études empiriques qui définissent la justice sociale à partir des réalités du terrain.

En effet, dans le cadre de la rédaction de ma recension des écrits pour ma thèse, j'ai réalisé des recherches approfondies dans plusieurs bases de données universitaires afin de trouver des études empiriques portant sur la justice sociale, et plus particulièrement sur sa définition et sa compréhension dans les pratiques sociales. Mes recherches ont révélé un manque flagrant de littérature empirique. Bien que de nombreuses études mentionnent la justice sociale, celles qui explorent sa conceptualisation à partir d'une perspective empirique sont rares, voir quasi-inexistantes (Rice, 2023). Ce constat fait ressortir une lacune importante dans la recherche, justifiant ainsi mon choix de m'appuyer sur cette approche pour contribuer à une meilleure compréhension de la justice sociale dans le cadre des mouvements francophones au Canada.

Ainsi, cette section sert d'introduction à la présentation de ma question de recherche, qui cherche à combler des lacunes spécifiques quant à la compréhension empirique de la justice sociale dans des mouvements sociaux francophones au Canada.

1. La justice sociale et l'intervention sociale

Comme mentionné dans le chapitre précédent, selon plusieurs associations canadiennes, américaines et internationales des travailleuses et des travailleurs sociaux, la justice sociale constituerait l'un des principes centraux au travail social (Bellot, 2020; ACTS, 2024). La justice sociale est aussi un concept abordé dans les cours en travail social et utilisé dans le discours professionnel des travailleurs sociaux (Bellot, 2020; Gair, 2018; Morgaine, 2014). Bien qu'il soit difficile de définir la justice sociale au sein même de la discipline du travail social (Morgaine, 2014; Watts & Hodgson, 2019), sa pertinence est indéniable pour la discipline (Bellot, 2020; Dempsey, 2008; Gair, 2018; Hosken & Goldingay, 2016; Lundy, 2011; Mullaly & West, 2018;

Pullen-Sansfacon & Cowden, 2012; Reisch & Garvin, 2016; Solas, 2008; Spolander et al, 2016; Stuart, 2012).

Lundy (2011) note que « social work is the only helping profession that has a rich history of social justice as its fundamental value and concern » (p. 62). En plus d'avoir contribué aux fondements théoriques de la justice sociale tels que présentés dans le chapitre précédent, ce concept comporte aussi une pertinence historique, sur le plan de l'intervention sociale, notamment dans l'éthique et la pratique en travail social. Dans ce chapitre, j'explore plusieurs dimensions qui lient étroitement la justice sociale et le travail social, tout en mettant en lumière leur pertinence dans le cadre de l'intervention sociale. Tout d'abord, j'examine l'évolution historique des perspectives de justice sociale, en retraçant l'influence du mouvement des *Settlement Houses* et son rôle dans l'émergence d'une vision du changement social en travail social. Ensuite, je m'intéresse à la manière dont la justice sociale s'articule dans les pratiques professionnelles, en dépassant les droits individuels pour viser des transformations sociales et structurelles. Je poursuis en analysant les approches d'intervention en travail social qui intègrent la justice sociale. Par la suite, je souligne la présence de la justice sociale dans les codes de déontologie en travail social. Enfin, je discute de l'importance du militantisme comme stratégie de mobilisation et de transformation sociale, en le considérant comme une forme essentielle d'intervention en travail social.

1.1 Pertinence historique : du Mouvement des *Settlement Houses* à une vision du changement social en travail social

La justice sociale en travail social occidental trouve ses racines au début du 20^e siècle à Chicago aux États-Unis avec le mouvement des *Settlement Houses* (Reisch & Garvin, 2016). À cette époque, les approches centrées sur le bien-être individuel (casework), influencées par la théorie de la

redistribution des richesses, dominaient la pratique en travail social. Cependant, le mouvement des *Settlement Houses*, mené par Jane Addams, se distinguait par son accent sur le changement social, en s'attaquant aux inégalités à travers l'engagement communautaire et le militantisme politique (Bouquet, 2012). Le mouvement des *Settlement Houses* avait plusieurs objectifs, mais à la lumière des écrits de Oakley (2022), Shields et al. (2022) et de Williams et Maclean (2015), on peut résumer qu'il se concentrait principalement sur quatre aspects. Premièrement, il visait à lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales en offrant aux communautés marginalisées des services de santé, éducatifs, culturels et sociaux. Deuxièmement, il faisait la promotion de l'inclusion, de la solidarité et de la reconnaissance des droits des travailleurs et des immigrants. Troisièmement, il encourageait l'engagement communautaire et la cohabitation, avec des travailleurs sociaux vivant au sein des communautés qu'ils desservaient pour mieux comprendre leurs besoins et collaborer directement à des solutions. Enfin, il défendait des réformes sociales et politiques en plaidant pour des changements systémiques dans des domaines tels que le travail, la santé publique et l'éducation (Oakley, 2022; Shields, 2017; Shields et al., 2022; Williams & MacLean, 2015). Le mouvement des Settlements a aussi exercé une influence au Royaume-Uni tant en Angleterre qu'en Écosse (Bruce, 2012).

Sur le plan de la justice sociale, la contribution de Jane Addams est indéniable selon Shields (2022), qui affirme que les apports de Jane Addams à la démocratie sociale, à l'éthique sociale et au pragmatisme féministe ont constitué une base théorique pour les efforts de justice sociale du modèle des *Settlement Houses*. Bien que Jane Addams n'ait pas explicitement employé le terme « justice sociale », sa lutte pour la justice, contre les inégalités et pour la paix a profondément

influencé la conception de la justice sociale dans la pratique du travail social (Morgaine, 2014; Reisch & Garvin, 2016; Reisch, 2002).

Le mouvement des *Settlement Houses* a joué un rôle fondamental dans l'évolution de l'intervention en travail social en mettant de l'avant une approche à visée collective et politique pour la profession (Bonquet, 2012), en favorisant une proximité entre l'intervenant (ou travailleur social) et les communautés desservies (Shields, 2022), en soulignant l'importance de l'éducation en travail social et en s'engageant dans la lutte contre les inégalités sociales et la pauvreté (Oakley, 2022; Reisch & Andrews, 2002). Il s'agit d'éléments essentiels pour promouvoir la justice sociale en travail social (Reisch & Garvin, 2016). Dans le mouvement des *Settlement Houses*, les interventions sociales s'effectuaient sur plusieurs plans : individuel, de groupe et dans les structures ; avec pour objectif central d'améliorer les conditions de vie des résidents et de transformer leur environnement (Gilchrist & Jeffs, 2001). C'est dans ce contexte que, pour Watts et Hodgson (2019), la justice sociale en travail social s'est progressivement définie autour d'une attention aux structures et de l'usage d'approches structurelles pour démanteler les systèmes oppressifs à l'origine des injustices.

Ainsi, le mouvement des Settlements a posé les bases des approches de changement social en travail social, telles que les approches structurelles, axées sur la lutte contre les inégalités et la transformation des structures sociales (Moreau, 1979; Mullaly & Dupre, 2018). Ce mouvement a également influencé des approches féministes, anti-oppressives et radicales du travail social, que j'aborderai dans la sous-section sur les approches d'intervention.

1.2 Pratiquer la justice sociale : au-delà des droits individuels vers le changement social

Fraser (2003) et Reisch et Garvin (2016) soulignent que le capitalisme constitue un obstacle majeur à la justice sociale, ce qui nécessite selon ceux-ci une réorientation des pratiques et des politiques. Dans le contexte du travail social, Craig (2002) ainsi que Watts et Hodgson (2019) avancent que les systèmes de marché capitaliste représentent une cause fondamentale de nombreuses injustices sociales et économiques. Pour contrer ces injustices, ils soutiennent qu'il est essentiel de développer des politiques sociales, économiques et environnementales fondées sur l'acceptation de la différence et de la diversité (Craig, 2002; Watts & Hodgson, 2019).

Selon Thompson (2002), ces politiques devraient s'appuyer sur des valeurs d'équité, de dignité, de satisfaction des besoins, de réduction des inégalités et de participation active des personnes défavorisées, notamment en les impliquant dans la conception, l'évaluation et la formation des services qui découlent de ces politiques. Alors que l'égalité renvoie à la recherche d'un traitement identique pour tous, l'équité reconnaît que certaines personnes partent avec des désavantages structurels et vise à ajuster les ressources et les possibilités en conséquence afin d'assurer une justice réelle (Watts & Hodgson, 2019) et conséquemment d'arriver à une véritable égalité. Ainsi, l'équité peut être comprise comme une approche plus adaptée à la lutte contre les injustices systémiques, car elle cherche à compenser les inégalités préexistantes plutôt que d'imposer une uniformité de traitement.

Neil Thompson (2002) propose ainsi que le rôle du travail social soit essentiellement politique, avec des travailleurs sociaux jouant un rôle clé dans la promotion de politiques et pratiques visant à créer un système plus juste et équitable pour tous (Thompson, 2002; Thompson

& Stepney, 2023). Dans le même ordre d'idées, Mullaly et Keating (1991) présentent le travail social radical comme fondamentalement opposé au capitalisme en appelant à son remplacement par des pratiques orientées vers le socialisme. Ils soutiennent que le travail social conventionnel perpétue souvent les inégalités mêmes qu'il cherche à combattre en se concentrant sur la réforme individuelle plutôt que sur le changement systémique (Mullaly & Keating, 1991).

Cette conception du travail social avec un accent important sur le politique s'inscrit dans une vision structurelle qui place la justice sociale au cœur des interventions sociales. Il est important de distinguer cette vision d'une approche structurelle ou des approches structurelles (Moreau, 1979) au sens strict dans l'intervention en travail social. Ici, la perspective « structurelle » critique l'État, les limites du marché et le néolibéralisme dans la réponse aux besoins des individus en plus de reconnaître le rôle du capitalisme comme source d'injustices sociales et économiques (Ferguson, 2007; Ife, 2012; Mullaly, 2007). En effet, outre les interventions centrées sur le bien-être individuel, le travail social est aussi appelé à s'attaquer aux dimensions structurelles des inégalités, un aspect que plusieurs auteurs considèrent comme essentiel à la profession. Cet accent mis sur les dimensions structurelles situe la justice sociale dans le domaine politique et dans le développement des services sociaux (Marsh, 2005). Comme le soulignent Watts et Hodgson (2019), cela « highlights the centrality of values and ideologies for social workers seeking after social justice » (p. 26).

Parallèlement, Solas (2008) propose une conception critique de l'égalitarisme dans sa vision de la justice sociale en travail social, qui vise une véritable égalité tout en tenant compte de la diversité socioculturelle et socioéconomique. De manière similaire, Hodges (2010) souligne

l'importance de reconnaître la diversité des expériences et des perspectives, en intégrant les points de vue des usagers de services, souvent marginalisés dans la pratique sociale. La justice sociale devient ainsi un concept à la fois axé sur l'analyse des structures sociopolitiques et la valorisation de la diversité humaine et de ses différences (Mullaly & Dupre, 2018; Mullaly, 2007; Watts & Hodgson, 2019). Historiquement, cette intégration de la justice sociale a transformé le travail social avec des interventions axées non seulement vers le soutien individuel, mais aussi vers la lutte contre les oppressions et la transformation des structures.

Enfin, cette approche de la justice sociale, envisagée dans une perspective de changement social et dotée d'une visée politique, n'est pas uniquement le fruit des efforts des travailleurs sociaux ou des universitaires de la profession. Selon Reisch et Garvin (2016) ainsi que Reisch et Andrews (2002), il faut souligner l'influence des mouvements sociaux sur l'intégration de la justice sociale dans les pratiques professionnelles du travail social, notamment en orientant ces pratiques vers des enjeux collectifs et le changement social. En effet, les divers mouvements sociaux des années 1960, 1970 et 1980 ont suscité un regain d'intérêt pour la justice sociale parmi les travailleurs sociaux aux États-Unis, notamment sur des enjeux liés aux droits civiques, aux droits sociaux et aux enjeux féministes et d'égalité des genres (Reisch & Andrews, 2002). À titre d'exemple, en réponse aux pressions exercées par des activistes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la profession, la *National Association of Social Workers (NASW)* aux États-Unis « took a forceful position against "institutional racism" in the late 1960s » (Reisch et Garvin, 2016, p. 79). Cette influence des mouvements sociaux illustre comment la justice sociale s'est maintenue comme une composante importante des pratiques professionnelles en travail social. La prochaine

section approfondira ces dimensions en explorant comment la justice sociale s'articule dans les différentes approches d'interventions en travail social.

1.3 La justice sociale dans les approches d'interventions en travail social

Ife (2012) abonde dans le même sens en affirmant que la justice sociale en travail social doit s'attaquer aux désavantages et aux inégalités structurelles. En adoptant une approche axée sur les droits de la personne, la justice sociale inclut ainsi « a human rights perspective that moves beyond individual notions of civil and political rights, to include 'economic, social and cultural rights, namely, the right to health care, to housing, to education, to employment, to adequate social security and so on » (Ife, 2012, p. 27). En adoptant une perspective structurelle, le travail social se voit comme un moteur de transformation sociale et politique, avec pour objectif la création d'un système plus juste pour tous les individus de la société (Lapierre & Levesque, 2013; Moreau, 1979; Mullaly & Dupre, 2018; Mullaly, 2007).

Il existe plusieurs approches d'interventions en travail social où la justice sociale occupe une place importante (Reisch & Garvin, 2016). Ces approches, bien qu'ayant des particularités qui leur sont propres, partagent souvent un objectif commun : transformer les structures sociales pour mieux répondre aux besoins des individus marginalisés. Dans cette section, j'explore cinq approches du travail social : le travail social radical, le travail social féministe, le travail social structurel, le travail social anti-oppressif et le travail social centrée sur les droits pour montrer comment celles-ci intègrent la justice sociale dans leurs pratiques et dans leur intervention.

1.3.1 *Le travail social radical*

Le travail social radical remonte à une critique des théories conventionnelles qui se concentraient sur des approches individuelles axées sur le bien-être en intégrant les principes des théories critiques (Mullaly & Keating, 1991). Dans les années 1970, des ouvrages comme *Radical Social Work* de Bailey et Brake (1975) ont émergé, contestant la légitimité des approches de « réformes de la personne » et des réformes sociales limitées. Mullaly et Keating (1991) avancent d'ailleurs que « Radical social work writers also reject liberal reformism. They believe that social problems arise from the exploitative, alienating, and oppressive practices that dominate capitalist society rather than individual deficiencies, family dysfunction, or subcultural differences » (p.51). L'approche radicale ainsi propose un rejet du capitalisme. Le capitalisme est selon cette approche responsable de l'inégalité et de l'exploitation, en prônant une transition vers des valeurs socialistes d'égalité et de coopération pour transformer la société. Le travail social radical se distingue par son rejet du système capitaliste, considéré comme une source fondamentale d'inégalités socio-économiques (Bailey & Brake, 1975; Mullaly & Keating, 1991).

Inspiré par la théorie marxiste, le travail social radical critique le rôle de l'État et des politiques néolibérales dans le maintien des inégalités. Selon Ferguson et Lavalette (2013), l'objectif du travail social radical est d'amorcer un changement structurel qui dépasse les interventions individuelles. En s'attaquant aux causes profondes des problèmes sociaux, les travailleurs sociaux radicaux visent à transformer les systèmes oppressifs, créant ainsi un environnement plus juste pour les individus marginalisés. Ainsi, les travailleurs sociaux radicaux vont intégrer dans leur pratique une analyse critique des structures sociales, tout en militant pour

un système basé sur les valeurs socialistes, visant à abolir les injustices systémiques (Ferguson & Lavalette, 2013).

Cette approche intègre la justice sociale en plaçant au centre de l'intervention l'amélioration des conditions de vie des individus qui passe par la réforme des structures économiques et sociales dominantes. Elle se base sur des théories critiques pour analyser les relations de pouvoir et les inégalités, et elle s'efforce de promouvoir des changements qui favorisent la justice sociale et l'équité (Cardenas, 2017; Fook, 1993).

1.3.2 Le travail social féministe

Le travail social féministe cherche à combattre les inégalités de genre et les oppressions structurelles qui touchent les femmes. Fondée dans les années 1960 et influencée par la deuxième vague féministe, cette approche critique les structures patriarcales et cherche à mettre fin aux discriminations qui affectent les femmes dans tous les aspects de leur vie (Dominelli, 2002b). L'intervention féministe en travail social va au-delà de l'aide individuelle ; elle milite pour un changement sociétal en réclamant des lois contre les violences faites aux femmes et en soutenant des initiatives pour l'égalité des genres (White & Goldberg, 2006). En adoptant une dimension intersectionnelle, le travail social féministe prend également en compte les oppressions croisées qui affectent les femmes racisées, LGBTQ+, et celles issues de milieux socio-économiques défavorisés (Collins, 2008; hooks, 2015).

Je soutiendrais ainsi l'argument que le travail social féministe lie la justice sociale aux droits des femmes, en affirmant que l'égalité de genre ne peut être atteinte sans un changement des structures oppressives. Cette approche valorise l'empowerment des femmes en reconnaissant leur

autonomie et en les encourageant à participer activement aux changements sociaux (Dominelli, 2002). Gutiérrez & Ortega (2016), par exemple, souligne l'engagement du travail social féministe envers la justice sociale, en se concentrant particulièrement sur l'empowerment et les approches participatives, tandis que l'ouvrage de Dominelli (2009) lie le travail social féministe aux « questions de justice sociale », notamment en abordant les inégalités économiques, la violence et la discrimination systémique (Dominelli, 2009; Gutiérrez & Ortega, 2016).

1.3.3 Le travail social structurel

Je tiens à souligner que les ouvrages sur l'approche structurelle figurent parmi ceux qui mentionnent le plus explicitement la justice sociale et l'intègrent dans différentes méthodes d'intervention : individuelle, de groupe et structurelle. Théorisé par Maurice Moreau dans les années 1980, le travail social structurel place la justice sociale au centre de l'intervention sociale en abordant les problèmes individuels à travers le prisme des structures sociales, politiques et économiques (Moreau, 1979; Mullaly & West, 2017). Plutôt que de se limiter à l'aide individuelle, cette approche reconnaît que les situations personnelles sont étroitement liées aux structures qui perpétuent les inégalités (Lapierre & Lévesque, 2013).

Les approches structurelles reposent sur deux principes essentiels : d'une part, la reconnaissance que les situations individuelles sont intimement liées aux structures politiques, sociales et économiques, et, d'autre part, le fait que des changements significatifs dans les conditions de vie des personnes nécessitent des transformations de ces structures, tout en affirmant que de tels changements sont possibles (Hick et al., 2009; Lapierre & Levesque, 2013). Les approches structurelles en travail social reposent sur « des valeurs telles que la justice sociale,

l'égalité et la solidarité » (Lapierre & Levesque, 2013, p. 40). Les approches structurelles concrétisent ainsi le lien entre la justice sociale et la pratique du travail social en nommant explicitement la justice sociale comme un élément fondamental de la pratique (Reisch & Garvin, 2016). De plus, les approches structurelles héritées du mouvement des *Settlement Houses* ont orienté le travail social vers une démarche axée sur le changement structurel et l'engagement contre les inégalités systémiques, des éléments fondamentaux de la justice sociale.

Dans cette perspective, de nombreux auteurs, dont Watts et Hodgson (2019), conceptualisent la justice sociale en travail social en adoptant une vision structurelle qui met en lumière l'importance des structures sociopolitiques de la société et la nécessité de les transformer. Bien qu'on diffère ici des approches structurelles proprement dites, cette vision critique les limites du marché et du néolibéralisme pour répondre aux besoins des individus et reconnaît le rôle du capitalisme comme source d'injustices sociales et économiques (Ferguson, 2007; Ife, 2012; Mullaly, 2007). Ainsi, la dimension structurelle (l'objectif de changer les structures) devient un pilier fondamental de l'intervention en travail social pour atteindre la justice sociale.

En somme, le travail social structurel cherche à transformer ces structures en soutenant des valeurs d'équité, de collectivisation et de justice sociale. Par exemple, l'éducation populaire et la sensibilisation constituent des moyens d'intervenir en mobilisant les individus pour qu'ils prennent conscience de leur situation dans un contexte structurel plus large. Cette approche considère la justice sociale comme un processus collectif et politique, qui nécessite une transformation des systèmes pour réduire les inégalités structurelles.

1.3.4 Le travail social anti-oppressif

L'approche anti-oppressive vise à éliminer les formes d'oppression qui touchent les individus dans leurs interactions avec les institutions et la société en général (Dominelli, 2002b; Lee et al., 2017; Medico & Pullen-Sansfaçons, 2017; Mullaly & West, 2017). Cette approche met de l'avant le fait que le travail social ne doit pas reproduire les dynamiques oppressives ; il doit également agir au sein des structures qui perpétuent l'injustice, dans le but de les rendre plus justes et équitables. Issue des mouvements sociaux des années 1970 et 1980, cette approche a été théorisée dans les années 1990 en réaction aux critiques de l'individualisation et de la professionnalisation croissante de la pratique sociale, qui s'éloignait de la lutte contre les oppressions systémiques (Dominelli, 2002b). À cette époque, au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays occidentaux, la professionnalisation du travail social et l'adoption de politiques favorisant une pratique du travail social en contexte d'autorités, notamment en protection de la jeunesse, étaient souvent perçues comme un abandon de la mission de justice sociale du travail social au profit de valeur de contrôle étatique (Lundy, 2011).

Des auteurs comme la sociologue Lena Dominelli mettent en évidence le lien fondamental entre la pratique anti-oppressive en travail social et la justice sociale. Elle souligne que cette approche s'est développée de manière fragmentée et a souvent été marquée par des débats intenses sur la définition même de la justice sociale (Dominelli, 2002b). Son développement a souvent été difficile, illustrant les défis de définir et de mettre en œuvre la justice sociale de manière cohérente dans la pratique du travail social.

Cela étant dit, en pratique, l'approche anti-oppressive met l'emphasis sur l'analyse des systèmes d'oppression sur les plans individuel, institutionnel et culturel, pour soutenir une justice sociale qui dépasse les interventions individuelles (Holley et al., 2012; Lee et al., 2017). Dans cette perspective, la justice sociale repose d'abord sur la reconnaissance des expériences vécues par les personnes marginalisées et la création de conditions permettant leur participation active au changement social. Cette approche exige des travailleurs sociaux qu'ils adoptent une posture critique vis-à-vis de leur propre pratique et qu'ils militent activement contre les structures et processus oppressifs (Mullaly & West, 2017; Lee et al., 2017). En intégrant l'approche anti-oppressive, le travail social devient un moteur de changement social orienté vers une justice sociale, qui va bien au-delà de l'intervention individuelle, mais qui n'est pas nécessairement axé vers la transformation structurelle des systèmes.

1.3.5 Le travail social axé sur les droits de la personne

L'approche du travail social axé sur les droits de la personne est aussi relativement récente et s'inscrit dans la même lignée que l'approche anti-oppressive, cherchant à réaffirmer l'importance de cibler les désavantages et les inégalités, souvent des obstacles majeurs à l'exercice des droits de la personne. Développée au cours des dernières décennies, cette approche repose sur l'idée que chaque individu possède des droits fondamentaux qui dépassent les droits civils et politiques traditionnels, pour inclure aussi des droits économiques, sociaux et culturels (Androff, 2015; Ife, 2012; Ife et al., 2022).

Ife (2012) soutient que, pour intégrer pleinement la justice sociale dans la pratique du travail social, il est essentiel de s'attaquer aux inégalités structurelles qui empêchent l'exercice des

droits de la personne. En intégrant cette focalisation sur les droits de la personne, le travail social met l'accent sur des droits essentiels tels que l'accès aux soins de santé, au logement, à l'éducation, à l'emploi et à une sécurité sociale adéquate. Ife (2012) décrit cette perspective en ces termes : « a human rights perspective that moves beyond individual notions of civil and political rights, to include economic, social and cultural rights, namely, the right to health care, to housing, to education, to employment, to social security and so on » (p. 27). L'objectif est de créer des conditions permettant à tous les individus de vivre avec dignité et sécurité, sans que leurs droits soient limités par des barrières économiques ou sociales

Dans son ouvrage *Social Work and Human Rights, Second Edition: A Foundation for Policy and Practice* Elisabeth Reichert souligne d'ailleurs l'importance de la justice sociale et des droits de la personne, en misant sur la nécessité pour les travailleurs sociaux de défendre activement les droits économiques, sociaux et culturels (Reichert, 2011). Pour sa part, Androff (2015) expose comment cette approche des droits de la personne en travail social peut transformer la justice sociale, en plaçant les droits de la personne au centre des pratiques sociales pour créer des changements significatifs dans la vie des personnes à qui les travailleurs sociaux viennent « en aide ». Ainsi, le travail social axé sur les droits de la personne fait référence à la justice sociale en mettant de l'avant une vision globale et intégrée des droits de la personne au nom d'une plus grande justice sociale. Les travailleurs sociaux ne se contentent pas de défendre les droits des individus ; ils s'engagent également dans des réformes des politiques et structures sociales pour instaurer une société où chacun peut exercer pleinement ses droits.

1.3.6 Au-delà de ces approches ?

Bien qu'il existe plusieurs approches en travail social qui font référence à la justice sociale, j'ai choisi de présenter ici ces cinq approches puisqu'elles sont, selon mon analyse des écrits, les plus influentes dans l'intégration de la justice sociale. Je dirais même qu'elles sont les approches qui l'intègrent de manière centrale dans leurs fondements et pratiques.

Toutefois, certaines approches, bien qu'elles reconnaissent l'importance de la justice sociale, ne la placent pas au centre de leur pratique. On la considère plutôt comme un aspect secondaire ou une valeur personnelle adoptée par le professionnel. Ces approches privilégient des interventions qui sont axées sur les solutions, les forces, *l'empowerment* et utilisent des méthodes narratives, psychosociales et constructivistes (Lundy, 2011). Des approches plus cliniques et individualisantes, telles que l'approche systémique et les interventions cognitivo-comportementales présentées dans les travaux de Jacqueline Corcoran, font mention de la justice sociale sans toutefois l'intégrer pleinement dans leur pratique (Corcoran & Walsh, 2016). Dans ce cas, la justice sociale est vue comme une valeur que le travailleur social intègre dans sa pratique individuelle, mais sans objectif explicite de changement social (Gair, 2018).

Plus encore, au-delà de se situer dans une approche du travail social, dans leur chapitre intitulé *Social Justice and Social Work Practice* (La justice sociale et la pratique du travail social), Watts et Hodgson (2019) relèvent plutôt quatre perspectives principales pour intégrer la justice sociale dans la pratique du travail social. L'identification de ces perspectives résulte d'une synthèse de théories qui soulignent l'importance fondamentale de la justice sociale en travail social. En premier lieu, la perspective critique met de l'avant l'importance de la réflexion et de l'analyse des

dynamiques de pouvoir et des structures sociales qui perpétuent les injustices. Elle appelle les travailleurs sociaux à contester les systèmes oppressifs et à défendre les populations marginalisées.

En deuxième lieu, la perspective distributive (*Distributive Perspective*), ancrée dans la philosophie de John Rawls présentée dans le chapitre précédent, encourage les travailleurs sociaux à lutter pour une répartition équitable des ressources et des possibilités, nécessitant des compétences en militantisme et en élaboration de politiques. En troisième lieu, la perspective de la démocratie participative (*Participation and Democracy Perspective*) demande aux travailleurs sociaux de favoriser l'engagement actif des citoyens dans les processus décisionnels des organisations et le processus démocratique au sens large. La quatrième et dernière perspective, celle basée sur l'autonomie et les droits (*Autonomy and Rights Perspective*), vise à promouvoir la reconnaissance des droits de la personne et à soutenir les individus dans leur autodétermination. Ensemble, ces perspectives forment un cadre adaptatif et réflexif pour promouvoir la justice sociale dans le travail social.

Néanmoins, pour certains auteurs, il y a encore du chemin à faire quant à l'intégration de la justice sociale dans nos approches d'intervention en travail social. En effet, malgré la présence de la justice sociale dans diverses approches d'intervention, la professionnalisation du travail social a parfois contribué à mettre de côté ce concept, le transformant parfois en un terme perçu comme « trop politique » ou péjoratif (Morgaine, 2014; Solas, 2008). Plutôt que de s'engager activement dans des luttes pour le changement social, le travail social s'est parfois tourné vers des pratiques d'entraide et d'accompagnement individuel (Reich & Garvin, 2016).

Par ailleurs, Spolander et al. (2016) soulignent que l'incapacité récente du travail social à développer une réelle posture critique et à articuler une vision de la profession axée sur le changement social remet en question l'engagement de la profession envers la justice sociale :

Social work's inability in recent years to develop high profile public critical leadership and to articulate an alternative vision for the future, as explored throughout the paper, does not augur well for the future of the profession or its commitment to social justice (Spolander, Engelbrecht, & Pullen Sansfaçon, 2016, p. 645).

Ce constat appelle selon moi la profession à revoir ses stratégies et à réintégrer la justice sociale comme élément fondamental de sa mission et de ses pratiques. Elle met encore plus de l'avant la pertinence de réaliser cette thèse dans un programme en travail social.

1.4 Les codes de déontologie en travail social et la justice sociale

La justice sociale est un concept fondamental dans les codes d'éthique et de déontologie en travail social, au Canada comme dans plusieurs autres pays (Watts & Hodgson, 2019). Ces codes désignent souvent la justice sociale comme une valeur, un principe ou un concept important guidant les pratiques professionnelles. Pour Watts et Hodgson (2019), « looking at ethical codes can illuminate much about how social work portends to understand what social justice is and how it should be achieved » (p. 30). Dans cette section, je vais analyser comment la justice sociale est définie et/ou intégrée dans différents codes de déontologie en travail social au Canada.

Au Canada, les codes de déontologie intègrent explicitement la justice sociale. Parmi eux figurent ceux de l'Association canadienne des travailleurs sociaux (ACTS) (2005, 2024), de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario (OCSWSSW) (2008, 2023) et du Code de déontologie des membres de l'Ordre des travailleurs sociaux et des

thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (Gouvernement du Québec - Code des professions, 2024). Dans les autres provinces et territoires, bien que certaines n'aient pas de code provincial distinct, elles adoptent le Code d'éthique national de l'Association canadienne des travailleurs sociaux, tout en développant des principes directeurs de la profession qui incluent tous une référence à la justice sociale. Notons aussi qu'à l'échelle internationale, la justice sociale est également présente dans les codes l'Association des travailleurs sociaux Aotearoa de la Nouvelle-Zélande (2015), de l'Association des travailleurs sociaux de l'Australie (2020), de l'Association nationale américaine des travailleurs sociaux (NASW, 2021) et de l'Association des travailleurs sociaux de l'Angleterre (BASW, 2024).

1.4.1 La justice sociale dans les codes d'éthique au Canada

Les codes d'éthique et de déontologie du travail social au Canada, sur le plan tant national que provincial, intègrent la justice sociale comme une valeur fondamentale de la profession. Bien que les termes « éthique » et « déontologie » soient parfois utilisés de manière interchangeable dans différents codes, ces codes soulignent l'importance d'intégrer la justice sociale au sein de l'approche professionnelle des travailleurs sociaux.

À l'échelle nationale, l'Association canadienne des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux (ACTS) place la promotion de la justice sociale au deuxième rang de ses valeurs fondamentales inscrites dans son code d'éthique. La récente mise à jour de son code d'éthique de 2024 renforce cette position en tentant de définir des principes directeurs précis et un contexte de pratique qui encourage les travailleurs sociaux à défendre des conditions d'accès justes et équitables aux services, en s'opposant activement aux inégalités et discriminations (ACTS, 2024)

Il y a également une évolution intéressante dans la façon dont la justice sociale est inscrite dans les codes d'éthique de l'ACTS. Par exemple, dans le Code de 1994 de l'ACTS, la justice sociale était évoquée surtout comme une responsabilité professionnelle, alors que dans le Code révisé de 2005 elle a été élevée au rang de devoir, affirmant ainsi plus explicitement son importance. De plus, la révision de 2005 a introduit la dimension de militance, en appelant les travailleuses sociales et travailleurs sociaux non seulement à reconnaître les injustices, mais aussi à s'engager activement dans des actions collectives pour les contester (ACTS, 1994; 2005).

En Ontario, le Code de déontologie de l'Ordre des travailleurs sociaux (2023) consacre également une section entière à la justice sociale, bien que moins détaillée que celui de l'ACTS (2024), en indiquant que les membres doivent promouvoir la justice sociale, le bien-être général de la société et la protection de l'environnement, en œuvrant pour le bien-être de toute la communauté. Toutefois, il n'inclut pas des principes directeurs et un contexte de pratique aussi approfondis que l'ACTS. Par ailleurs, le Code de déontologie de l'Ordre des travailleurs sociaux du Québec (2024) inclut la justice sociale parmi les valeurs éthiques fondamentales de la profession, mais est encore beaucoup moins détaillé que le code ontarien ou le code national.

À la lecture des sections des codes d'éthique et de déontologie portant sur la justice sociale, j'en conclus que, bien que ces codes reflètent un engagement général envers la justice sociale, aucun d'eux ne la définit clairement. Au lieu, ils lui attribuent plusieurs sous-concepts, tels que la défense de l'équité, la lutte contre la discrimination et l'oppression, et la promotion de l'accès égal aux services et aux possibilités. Ces sous-concepts sont en conformité avec ceux discutés dans le chapitre précédent, en lien avec la dimension théorique de la justice sociale, soulignant ainsi leur

ancrage théorique dans les valeurs éthiques du travail social. Somme toute, l'inclusion même du concept « justice sociale » dans les codes de déontologie du travail social démontre la reconnaissance de son importance pour la profession (Banks, 2008; Hugman, 2003). Pour plusieurs auteurs, l'inclusion de la justice sociale en déontologie met en lumière l'engagement des travailleurs sociaux envers l'équité, l'accès aux ressources et la lutte contre l'oppression (Mullaly, 2007; Thompson, 2002; Watts & Hodgson, 2019).

1.4.2 Les limites de l'avancement de la justice sociale et les codes éthiques

Il est important de noter que la mise en pratique de la justice sociale peut se révéler complexe, surtout dans un contexte professionnel où des contraintes institutionnelles peuvent entraver les actions visant à promouvoir l'équité (Watts & Hodgson, 2019). On soulève ainsi que la compréhension de la justice sociale dans les différents codes est sociohistoriquement et socioculturellement ancrée, en plus d'être influencée par un discours théorique dominant de l'époque et des personnes qui ont rédigé cette section du code :

despite being [social justice] a repository for statements of value that can guide social work, we should be aware that social work ethics and ethical codes are themselves products of the historical and intellectual ideas of their age. Social work ethics are relatively new, although they constitute a burgeoning field of research and education. Although social work ethics have been formed and developed with a social work disciplinary frame in mind, they are still indebted to wider philosophical and intellectual periods in history. (Watts & Hodgson, 2019, p.30)

De plus, pour Watts et Hodgson (2019), les codes de déontologie offrent peu de directives concrètes sur la manière de mettre en pratique la justice sociale au quotidien, laissant ainsi une marge d'interprétation et de défi pour les professionnels du travail social. Ces mêmes auteurs soulèvent aussi certaines difficultés quant à l'intégration concrète de la justice sociale dans la

pratique. On y ajoute que l'application de la justice sociale en pratique est souvent entravée par des enjeux organisationnels et bureaucratiques, ainsi que par des normes éthiques concurrentes au sein même des institutions où les travailleurs sociaux exercent leurs fonctions.

Par ailleurs, à la suite de la lecture de plusieurs écrits, la notion d'éthique en travail social soulève selon moi deux questionnements importants en lien avec la justice sociale. Le premier est celui de l'intégration même de la justice sociale au sein des codes d'éthique des associations professionnelles du travail social, et le deuxième est le lien entre l'éthique de l'engagement social et le travail social professionnel.

Solas (2008) souligne que la Fédération internationale des travailleurs sociaux inclut dans son code d'éthique que « social workers have a responsibility to promote social justice, in relation to society generally, and in relation to the people with whom they work' » (IFSW, 2005, p. 2). Pour Solas (2008), cette affirmation est vide de sens et manque de description détaillée. Une telle définition laisse beaucoup de place à l'interprétation, n'a aucun caractère militant ou visée de changement social, et qu'il s'agit plutôt d'une conception généraliste et axée vers une aide individuelle (Solas, 2008). De son côté, Morgaine (2014) met de l'avant le fait que le code d'éthique du *National Association of Social Workers* aux États-Unis inclut aussi la justice sociale comme valeur importante de la profession et que cette définition fait même référence au changement social. Toutefois, cette visée du changement social et de la justice sociale demeure individualiste, « the definition [of social justice] appears to be grounded in the concept of social justice as rights-based and access-based with a strong individual focus » (Morgaine, 2014, p. 4).

À la lumière des écrits de Kam (2014), il serait certes important d'intégrer les principes de justice sociale dans les codes d'éthique du travail social, tout en renforçant sa présence dans l'éducation et la recherche de la profession. Celui-ci souligne que pour que la justice sociale conserve sa place centrale dans le travail social, il est nécessaire que les travailleurs sociaux soient formés à comprendre et appliquer ces principes de manière critique (Kam, 2014). Cela implique de rester informé quant à l'actualité, les mouvements sociaux et les changements politiques. Watts et Hodgson (2019) ajoutent aussi qu'il est important que la pratique du travail social privilégie les contacts avec les groupes marginalisés, reconnaisse l'influence des constructions sociales sur les problèmes individuels et collectifs et plaide activement pour le changement social. Kam (2014) recommande également que l'enseignement en travail social intègre une éthique de la justice sociale qui dépasse le cadre des codes formels de déontologie, en mettant l'accent sur l'éthique morale et la pensée critique comme outils pour mieux aborder les enjeux de justice sociale.

1.5 Le militantisme pour la justice sociale : stratégies, pratiques et mobilisation

Dans cette prochaine sous-section, je vais élargir le contexte pour discuter du militantisme comme forme d'intervention sociale. Le militantisme peut constituer une forme d'intervention sociale en ce qu'il vise à mobiliser les individus et les communautés autour de causes collectives, à influencer les politiques publiques et à transformer les structures sociales pour promouvoir l'équité et la justice sociale. J'aimerais d'emblée mentionner que, comme la justice sociale, le militantisme est pluraliste et constitué d'une gamme d'actions et de stratégies de nature politique, civique ou idéologique permettant de lutter collectivement et solidairement en faveur ou contre une cause, souvent rattachée à une lutte contre les injustices créées par les groupes dominants, notamment

dans le but d'accéder à une plus grande justice sociale (Akiva et al., 2017; Anderson & Herr, 2007; Baines, 2017; Brady, 2014; Louis et al., 2016; Reisch & Andrews, 2002; Shaw, 2013; Svirsky, 2010). À ce sujet, Bains (2017) définit le militantisme comme : « taking action in the pursuit of social justice. Activism can involve organizing, educating and motivating people to take action in pursuit of a single or multiple end goals, it involves skills and knowledge, but can be practised by anyone » (p. 91).

L'étude empirique du militantisme dans une perspective de mouvements sociaux est intéressante, car ces mouvements représentent des structures stratégiques regroupant des individus et des organisations cherchant à provoquer des changements sociaux significatifs. Les mouvements sociaux, selon Shaw (2013), forment des coalitions qui transcendent les frontières géographiques pour rassembler divers acteurs autour d'une cause commune. À titre d'exemple, le communalisme - une forme de mobilisation politique, fondée sur des communautés locales (communes) qui s'organisent collectivement pour gérer leurs affaires et défendre leurs intérêts (Braddick, 2015) - constitue une des premières formes de mobilisation collective, illustrant comment les rassemblements locaux ont historiquement encouragé la participation politique pour lutter contre les injustices (Braddick, 2015).

Les formes de militantisme peuvent aussi varier en intensité comme par l'utilisation de stratégies actives (manifestations, actions directes) ou passives plus stratégique (boycott, résistance au changement). En raison de sa nature pluraliste, le militantisme s'actualise par différentes formes d'actions concrètes : créer ou participer à un mouvement social, organiser ou participer à une manifestation, créer une pétition, s'impliquer dans la politique active, rédiger une

lettre à un décideur public, etc. En outre, le militantisme pour la justice sociale peut aussi s'articuler par l'éducation et l'enseignement ; par la résistance à certaines décisions ou certains événements ; par la voie judiciaire ; ou par la participation à une forme de révolution et j'en passe. Bref, les écrits montrent qu'il existe une gamme d'actions militantes à la disposition des individus et groupes qui souhaitent favoriser un changement et avancer la justice sociale (Akiva et al., 2017; Baines, 2017; Louis et al., 2016; Shaw, 2013). Peu importe l'action entreprise ou la cause qui est défendue, le militantisme reste enraciné dans l'action pour inciter un changement social. Toutefois, le militantisme pour la justice sociale doit non seulement viser le changement social, mais également promouvoir une cause de justice sociale centrée sur la lutte contre les inégalités et les injustices systémiques (Baines, 2017).

Ainsi, la justice sociale mise en action dans les mouvements militants comprend plusieurs stratégies militantes comme l'action directe et la mobilisation ; l'engagement politique ; l'utilisation des médias (et des médias sociaux), l'enseignement militant et le transfert des connaissances, la recherche militante et les actions militantes subtiles/indirectes (Anderson & Herr, 2007; Baines, 2017; Braddick, 2015; Brady, 2014; Louis et al., 2016; Reisch & Garvin, 2016; Shaw, 2013).

Par ailleurs, Langman et Benski (2020) expliquent qu'au cours des 19^e et 20^e siècles, la justice sociale a été principalement comprise à travers les revendications de droits civils portées par divers mouvements sociaux. Ces revendications comprenaient, par exemple, le droit de vote pour les femmes, les droits civils des personnes noires aux États-Unis et, plus tard, les droits des travailleurs à s'organiser, à revendiquer de meilleurs salaires et avantages, et à réclamer de

meilleures conditions de travail (Langman & Benski, 2020) . Ces mouvements ont défini la justice sociale comme une lutte contre les inégalités et les injustices, soutenue par des actions collectives cherchant à garantir des droits fondamentaux pour les groupes sociaux marginalisés.

Afin d’analyser la mobilisation de la justice sociale dans différents mouvements sociaux contemporains, Langman et Benski (2020) se sont penchés sur les façons dont ce concept est articulé au sein de mouvements comme Black Lives Matter (BLM). Les auteurs montrent que dans le contexte de violences racistes croissantes, le mouvement BLM transforme la répression subie par les communautés noires en un appel national pour la justice sociale. Ils notent que l’usage de la notion de « justice sociale » par BLM illustre comment la lutte contre la discrimination et l’oppression dépasse les contextes spécifiques pour embrasser une quête universelle d’équité. En ce sens, BLM agit comme un symbole de justice sociale, mettant de l’avant des principes d’équité et de respect des droits de la personne applicables à toute société.

Le militantisme dans une perspective de justice sociale inclut plusieurs différentes actions visant à amener un certain changement social en corrigeant pour Varma (2023) les inégalités systémiques et à promouvoir l’équité dans divers domaines.

Pour conclure cette section, j’aimerais souligner que les écrits en travail social me permettent d’arriver à la conclusion que la justice sociale constitue une valeur fondamentale et incontournable en travail social, comme en témoignent divers codes d’éthique professionnels au Canada et ailleurs. Elle est intrinsèquement liée à l’histoire, à l’éthique et à la pratique du travail social, offrant une perspective essentielle pour comprendre et aborder les inégalités et les injustices au sein des sociétés. En parallèle, la reconnaissance de la justice sociale par les approches

d'interventions en travail social témoigne de son importance en lien avec les pratiques visant à promouvoir le changement social et structurel.

2. Études empiriques sur la justice sociale

Comme je l'ai mentionné dans ce chapitre et dans le chapitre précédent, la justice sociale est un concept important qui figure dans le discours de diverses luttes sociales et conséquemment dans les mouvements sociaux auxquels ils appartiennent. Ces mouvements sociaux, qui militent pour différentes revendications selon leurs contextes spécifiques, réclament souvent la justice sociale pour légitimer leurs actions et mobiliser les personnes principales concernées par la problématique sociale en question (Langman & Benski, 2020).

Cependant, malgré l'importance de ce concept, les recherches empiriques dédiées spécifiquement à la justice sociale et à sa compréhension telles que rapportées au sein des mouvements sociaux restent étonnamment limitées, voire inexistantes. En d'autres mots, je n'ai pas été capable de trouver des études ayant pour objectif de sonder des luttes sociales sur leur définition de la justice sociale. Ce constat fait écho aux propos de Langman et Benski (2020), qui soulignent que peu d'attention a été portée aux facteurs sociaux qui pourraient aider à comprendre ce qu'est la justice sociale :

The concerns with social justice have informed most of the world religions as well as philosophical systems since antiquity. Most such concerns have consisted of debates over the definition of social justice and how states, groups, and individuals should act. But there has been little attention paid to the social factors that determine what constitutes justice and how it might be attained. (p. 301)

Il existe cependant des études empiriques qui abordent la justice sociale, même si sa définition ou mise en action n'est pas l'objectif principal de leur analyse. Certaines, par exemple, explorent la justice sociale comme une thématique de l'étude, en offrant une définition issue de la littérature. D'autres se concentrent sur la mise en pratique de la justice sociale par des professionnelles comme les travailleurs sociaux (Rice, 2023) ou des professionnelles du milieu de l'éducation (Fracnis & al, 2017). D'autres se concentrent sur la mise en pratique de la justice sociale par des professionnelles comme les travailleurs sociaux (Rice, 2023) ou des professionnelles du milieu de l'éducation (Fracnis & al, 2017).

Dans cette section, j'explore deux aspects spécifiques des recherches empiriques sur la justice sociale. D'une part, je présente les études empiriques sur la justice sociale en les regroupant par catégories. D'autre part, j'analyse les définitions de la justice sociale issues de certaines de ces études afin de mieux comprendre comment ce concept est interprété dans différents contextes.

2.1 Les études qui ont été faites en lien avec la justice sociale

D'emblée, il est important de noter que de nombreuses études abordent la justice sociale, un concept qui suscite l'intérêt de différentes disciplines et figure dans divers objectifs de recherche, notamment le travail social, les sciences politiques, l'éducation, la santé publique, la sociologie, l'économie, le droit, les études environnementales, les études de genre et la philosophie. Ces recherches révèlent souvent des tensions dans la manière de mettre en pratique la justice sociale, notamment autour des questions de reconnaissance et de redistribution des ressources (Finn, 2020; Fraser, 2003). Par ailleurs, la justice sociale est fréquemment conceptualisée dans ces études comme un effort visant à promouvoir l'équité et l'égalité, à

défendre les droits individuels et collectifs, et à améliorer les conditions sociales en reconnaissant les oppressions et en cherchant la justice économique (Finn, 2020; Medico & Pullen-Sansfacon, 2017; Spolander et al., 2016). Ces conceptualisations pluridisciplinaires autour de la mise en pratique de la justice sociale s'inscrivent dans la continuité des fondements théoriques explorés dans le chapitre précédent, mettant en lumière la diversité des interprétations et leur ancrage dans des contextes philosophiques, économiques et culturels variés.

Toutefois, bien que ces études abordent la justice sociale, elles ne se concentrent pas toujours spécifiquement sur ce concept. Au contraire, la justice sociale est souvent considérée dans ces études comme un cadre ou une valeur sous-jacente à l'étude ; c'est-à-dire que parfois, la justice sociale est évoquée comme élément implicite, plutôt qu'un objet d'analyse central. Puisqu'un grand nombre d'études abordent certes la justice sociale, mais sans en faire un objectif principal de la recherche et considérant que mon objectif dans ce chapitre, ainsi que dans cette thèse, n'est pas de réaliser une analyse comparative des travaux où la justice sociale est mentionnée, j'ai choisi de regrouper ces études en différentes catégories. Ces catégories mettent de l'avant les études de justice sociale qui ont soit une incidence sur la recherche empirique, soit constituent elles-mêmes des études empiriques.

Les premières catégories sont les **études théoriques et conceptuelles**. Ces études cherchent à définir, enrichir et critiquer la notion de justice sociale en examinant ses fondements philosophiques, moraux et éthiques. Comme abordé dans le chapitre précédent, elles incluent les travaux de figures majeures comme Rawls (1971), Fraser (2003), Honneth (2003), et Sen (2003). Ces études posent les bases conceptuelles de la justice sociale en discutant des principes

fondamentaux de justice, d'égalité et de reconnaissance. Bien que ces études ne soient habituellement pas empiriques, elles exercent tout de même une influence sur les études empiriques dans lesquelles les définitions de justice sociale qui sont partagées par ces auteurs seront souvent reprises.

La deuxième catégorie d'études sur la justice sociale est celle que je caractériserais **d'études de cas sur des enjeux de justice sociale**. Souvent de nature qualitative, le but de ces études est de mettre de l'avant un enjeu spécifique qui implique une injustice et donc des efforts de justice sociale au sein de communautés, d'organisations ou de mouvements sont mis de l'avant. Les études de cas peuvent porter, par exemple, sur le mouvement Black Lives Matter, comme celle de Picarella (2023), qui a tenté de montrer le rôle important des réseaux sociaux dans cette lutte. Sur le plan de la justice sociale, cet auteur souligne comment les réseaux facilitent l'action collective et le partage des revendications pour la justice sociale. Un autre exemple d'étude de cas sur un enjeu de justice sociale est celui de la justice climatique d'Alvarez (2023), qui présente une étude de cas d'une « montagne de couches jetables » dans une rivière au nord de l'Afrique du Sud pour exposer un enjeu de justice climatique. Son étude met de l'avant l'importance des mouvements sociaux, y compris le militantisme environnemental, comme essentiels au changement systémique, dans ce cas-ci à une injustice environnementale affectant des communautés locales. Il établit ainsi un lien entre les observations empiriques de son étude de cas et les enjeux plus larges de justice sociale environnementale. En somme, les études de cas sur des enjeux de justice sociale analysent les contextes concrets et spécifiques où des revendications de justice sociale sont mises de l'avant en lien avec un mouvement social et une problématique sociale. Ces recherches permettent d'examiner la mobilisation et l'action collective dans des

contextes spécifiques et d'illustrer les divers enjeux de justice sociale, tels que dans les deux exemples présentés, soit les inégalités raciales et environnementales.

La troisième catégorie d'études sur la justice sociale est celle qui comprend des **études quantitatives sur les inégalités économiques**. L'objectif de ces études est d'analyser les inégalités sociales et économiques à travers des données quantitatives, en examinant par exemple des indicateurs tels que les revenus, l'éducation, l'accès aux soins de santé, les déterminants sociaux de la santé et l'accès à l'emploi. Elles incluent des études empiriques qui comprennent surtout des statistiques sur les disparités de richesse au sein de divers groupes démographiques ou dans un endroit en particulier. Par exemple, une étude de Benhabib et al. (2019) utilise une approche quantitative et un modèle macroéconomique pour aborder la justice sociale en examinant la distribution de la richesse et la mobilité sociale aux États-Unis. L'étude souligne l'inégalité significative dans la répartition des richesses, où le 1 % le plus riche des ménages détient une part importante de la richesse totale, révélant une distribution déséquilibrée qui soulève des préoccupations de justice sociale (Benhabib et al., 2019). Somme toute, cette catégorie d'étude fournit une compréhension empirique des iniquités économiques qui influencent directement la justice sociale.

La quatrième catégorie d'études sur la justice sociale est celle que j'ai catégorisée comme **des études d'intervention étatique et d'évaluation de programmes**. Ces recherches visent généralement à évaluer l'efficacité de programmes sociaux qui tentent de répondre aux enjeux de justice sociale, en particulier dans leur capacité à promouvoir l'équité et à réduire les disparités. Elles incluent, par exemple, des évaluations d'interventions en travail social auprès de

communautés marginalisées, comme celles couvertes par les différentes approches en travail social mentionnées dans la première section de ce chapitre. On trouve également des études sur des programmes sociaux qui cherchent à promouvoir des éléments de justice sociale tels que l'accès à l'éducation, les initiatives en santé communautaire, ou encore programme d'aide au logement. Par exemple, une étude de Ramage et al. (2021) examine si le droit au logement est respecté au Canada en se concentrant sur les expériences des locataires en logements sociaux. Les résultats révèlent que de nombreux locataires qui bénéficient d'un logement social continuent de faire face à des défis liés à un manque de justice sociale, dont des défis en lien avec la pauvreté, la santé physique et mentale et l'absence de soutien adéquat (Ramage et al., 2021). En somme, ces études permettent de mieux comprendre comment les initiatives de terrain contribuent ou non à réaliser des objectifs de justice sociale.

La cinquième catégorie d'études empiriques sur la justice sociale est celle qui porte sur **les études sur la justice sociale et les politiques publiques**. Ces recherches se concentrent sur les retombées des politiques sociales et des cadres législatifs dans la promotion de la justice sociale, en particulier en examinant comment des réformes et lois spécifiques influencent par exemple l'équité et l'inclusion au sein de la société. Stapleton (2019) examinent notamment l'incidence des politiques de revenu minimal garanti sur la pauvreté et l'insécurité alimentaire en Ontario. Les résultats montrent une amélioration significative du bien-être des participants, mettant en évidence le potentiel des politiques de revenu garanti pour soutenir les principes de justice sociale en créant des conditions de vie plus équitables et inclusives (Stapleton, 2019). En somme, ces études permettent de mieux comprendre comment les politiques et réformes institutionnelles peuvent contribuer ou non à la réalisation d'objectifs de justice sociale, en montrant l'importance d'un

engagement continu pour des changements législatifs et structurels en faveur d'une société plus juste et équitable.

Enfin, une sixième et dernière catégorie d'études empiriques est celle qui porte sur les **pratiques de justice sociale**. L'objectif ici est d'examiner comment les principes de justice sociale sont mis en application dans la pratique, en particulier dans des domaines professionnels tels que l'éducation, le travail social, la santé et le droit. En d'autres mots, on cherche à comprendre de manière empirique comment les professionnels et les acteurs dans divers domaines appliquent les principes de justice sociale au quotidien (Browne et al., 2016; Hastie, 2017; Quinn & Grumbach, 2015). Par exemple, dans le domaine de la santé, une étude de Browne et al. (2016) analyse comment les infirmières et les médecins intègrent des approches de santé fondées sur la justice sociale pour répondre aux besoins des communautés marginalisées qui doivent interagir avec le système de santé. De même, dans le domaine du travail social, Rice (2023) montre comment les pratiques d'intervention sociale peuvent intégrer explicitement la justice sociale en misant sur la reconnaissance des injustices structurelles et sur l'action collective visant à transformer les conditions sociales des populations marginalisées. Ces études permettent de mettre en lumière les défis et les réussites de la mobilisation des principes de justice sociale dans les pratiques sociales et professionnelles.

C'est à l'intersection de cette dernière catégorie et de la première catégorie *études théoriques et conceptuelles* que se situe ma thèse. En effet, dans ma thèse, je vise à étudier la justice sociale de manière empirique en étudiant sa définition, mais aussi sa pratique par des leaders militants sur le terrain.

2.2 Définitions de la justice sociale dans les études empiriques : un concept multidimensionnel et contextuel

Maintenant que j'ai présenté les différentes catégories de recherches impliquant la justice sociale, je souhaite désormais explorer les définitions de la justice sociale dans ces différentes études, afin de mieux comprendre comment ce concept est interprété dans différents contextes. Je tiens d'emblée à mentionner que quelques études empiriques réalisées au Canada, aux États-Unis et en Europe ont examiné comment certaines professions ou certains domaines d'étude ont intégré la justice sociale dans leurs activités professionnelles, revendications, enseignements ou luttes cherchant à faire « la promotion » de la justice sociale. Ces études - que je vais présenter dans cette section - ont ainsi été amenées soit à fournir une définition de la justice sociale, soit à démontrer leur interprétation de la justice sociale par rapport au contexte étudié.

En effet, les études empiriques qui traitent de la justice sociale, que ce soit dans sa compréhension ou dans la manière de la mettre en pratique, révèlent deux constats intéressants. Le premier est que la justice sociale est un concept multidimensionnel, intégrant un ou plusieurs des principes sous-jacents tels que l'équité, la lutte contre les inégalités, la lutte contre l'oppression, la reconnaissance des formes d'oppression, ou encore l'importance de la redistribution des richesses. Le deuxième constat est que la définition et l'application de la justice sociale sont souvent façonnées par les objectifs spécifiques de l'étude. Par exemple, si l'étude porte sur le système éducatif, la justice sociale sera abordée sous l'angle de l'équité en éducation. Si l'étude traite de la pauvreté, l'accent sera mis sur les inégalités financières et la nécessité d'une redistribution des ressources.

À titre de premier exemple, dans une étude empirique menée par Francis et al. (2017) intitulée « Towards Social Justice in Education: Contradictions and Dilemmas », les auteurs examinent les dichotomies et tensions au sein du système éducatif, qui, selon eux, n'encouragent pas suffisamment une approche éducative axée sur la justice sociale. À travers trois études de cas, ils démontrent que, dans le domaine de l'éducation, la justice sociale est étroitement liée à la promotion de résultats plus équitables pour les élèves marginalisés, en soulignant l'importance du rôle des enseignants dans la formation initiale pour intégrer des pratiques axées sur la justice sociale. Bien que la définition de ce concept ne représente pas l'objectif principal de l'étude, la justice sociale est abordée sous l'angle de l'équité en éducation et est également étroitement liée à la nécessité d'une plus grande valorisation de la justice sociale dans le système d'éducation et d'un meilleur soutien des politiques sociales en matière d'éducation (Francis et al., 2017).

Dans le contexte d'une autre étude empirique, cette fois-ci réalisée auprès de psychologues scolaires et intitulée « A Qualitative Study of School Psychologists' Perceptions of Social Justice » Shriberg et al. (2023) cherchaient à recueillir les perspectives des psychologues scolaires sur la définition de la justice sociale, son importance et l'application des principes de justice sociale dans la pratique de la psychologie scolaire. Les auteurs de cette étude ont également formulé des recommandations pour les futures orientations en matière de promotion de la justice sociale. La méthodologie consistait à réaliser des entrevues structurées avec neuf psychologues scolaires pour les interroger sur leurs définitions de la justice sociale. Les résultats ont mis de l'avant l'importance de la responsabilité personnelle dans l'intégration de la justice sociale, la nécessité d'utiliser les principes de justice sociale comme modèle de pratique et l'importance de naviguer dans les structures politiques pour faire avancer la justice sociale. Les objectifs et résultats de l'étude

enrichissent la compréhension de la justice sociale en soulignant à la fois les actions individuelles et systémiques et en proposant des mesures concrètes pour promouvoir l'équité et la justice.

Dans une autre recherche récente, Rice (2023) examine la manière dont la justice sociale est intégrée dans les pratiques professionnelles du travail social. À partir d'une analyse qualitative, l'auteur montre que la justice sociale y est définie comme une combinaison de reconnaissance des injustices structurelles et d'action collective visant à transformer les conditions sociales des populations marginalisées. L'étude insiste sur le rôle des travailleurs sociaux en tant qu'agents de changement, dont l'engagement dépasse la seule intervention individuelle pour inclure une responsabilité éthique et politique envers la réduction des inégalités systémiques.

Dans une troisième étude portant sur les technologies numériques et la justice sociale de Landry et al. (2020), les auteurs mettent de l'avant la manière dont les inégalités quant à l'accès aux technologies numériques s'entremêlent avec les enjeux de la justice sociale. Dans ce contexte, et à travers leur recherche, la justice sociale est définie sous l'angle de l'accès équitable aux technologies numériques, considérées comme essentielles pour l'intégration sociale et la participation active dans divers domaines de la vie quotidienne, mais aussi par des luttes militantes. Pour ce faire, ces chercheurs ont analysé le discours de groupes de lutte contre la pauvreté qui influencent l'usage ou le non-usage de médias numériques dans le cadre d'activités s'inscrivant dans « le registre de la justice sociale » (Landry et al., 2020, p. 127). En d'autres mots, la justice sociale, selon l'étude de Landry et al. (2020), est définie comme la lutte contre les inégalités dans le contexte numérique qui se superposent et amplifient d'autres formes d'inégalités (comme celles basées sur le genre, l'origine ethnoculturelle ou la classe socioéconomique).

Enfin, les recherches européennes de Forsé & Parodi (2020) et Charles & Delès (2020) apportent une contribution intéressante sur les perceptions de la justice sociale dans divers contextes européens. Forcé et Parodi (2020) analysent spécifiquement la France, mettant en évidence comment la justice sociale est souvent définie en lien avec les inégalités économiques et les politiques de redistribution des ressources, soulignant ainsi l'importance de l'équité économique dans la société française. De leur côté, Charles et Delès (2020) proposent une approche plus globale en explorant les conceptions de la justice sociale dans l'accès à l'enseignement supérieur à travers plusieurs pays européens. Ils concluent que chaque pays européen a un modèle unique de justice sociale dans l'enseignement supérieur, influencé par ses contextes sociaux et culturels spécifiques. Ces modèles ne sont pas universels et varient considérablement d'un pays à l'autre.

En conclusion, les études empiriques explorées démontrent que la justice sociale est un concept multidimensionnel, intégré dans divers contextes tels que l'éducation, la technologie numérique et les politiques sociales. Chaque étude démontre comment la justice sociale est définie et appliquée selon le domaine spécifique étudié, reflétant les diverses approches pour promouvoir l'équité et la justice.

3. Question de recherche

Le premier chapitre de problématique a souligné la diversité des fondements théoriques du concept de justice sociale. Ces approches multiples illustrent la diversité des perspectives théoriques sur la justice sociale, tout en mettant en lumière les tensions entre les idéaux d'égalité et de redistribution et les revendications spécifiques des groupes marginalisés en matière de

reconnaissance. Ceci a permis de contextualiser la justice sociale et de relever des lacunes importantes dans sa compréhension empirique.

Dans le chapitre actuel, j'ai approfondi l'analyse en examinant la pratique de la justice en intervention et des études empiriques portant sur la justice sociale, en observant un manque notable de recherches qui définissent ou explorent ce concept à partir des réalités du terrain. Bien que les recherches existantes reconnaissent l'importance de la justice sociale, elles s'attardent rarement à ses compréhensions pratiques ou à son application dans les luttes sociales. Ce constat reflète une lacune importante dans la littérature scientifique.

Ce double constat, à la fois théorique et empirique, justifie les objectifs de cette thèse, qui visent à combler ces lacunes en explorant la compréhension et la mobilisation du concept de justice sociale dans des luttes sociales. Dans cette optique, ma recherche doctorale s'appuie sur trois luttes sociales en contexte francophone, présentées sous forme d'études de cas : la lutte pour la création d'une université francophone en Ontario, la lutte pour le logement social à Montréal et la lutte pour les services de consommation supervisés au Québec (Montréal et Ville de Québec). Ces trois luttes offrent des contextes différents où la justice sociale est invoquée et mobilisée. Je reviendrai plus en détail sur le choix de ces luttes et sur leur pertinence dans le prochain chapitre, au moment de présenter la composition de mon corpus de recherche.

Ainsi, la question de recherche principale de cette thèse est : **comment le concept de justice sociale est-il compris et mobilisé au sein de luttes sociales militant pour le changement social au Canada ?** Pour répondre à cette question, j'ai identifié quatre sous-objectifs :

1. Documenter la place accordée à la justice sociale dans les discours des leaders.

2. Identifier les différentes manières dont la justice sociale est comprise et mobilisée au sein de luttes sociales.
3. Documenter les actions entreprises pour l'avancement de la justice sociale.
4. Examiner les similarités et les différences dans la façon dont la justice sociale est comprise et mobilisée entre des luttes à l'étude.

4. Pertinence de cette étude

Comparativement à plusieurs recherches sur la justice sociale, souvent menées dans des disciplines autres que le travail social et privilégiant une approche essentiellement théorique, cette thèse se distingue par son ancrage empirique et son accent mis sur les pratiques militantes. En s'appuyant directement sur les témoignages et les actions des militantes et militants engagés dans les luttes sociales, elle offre une perspective inédite sur la justice sociale, non seulement comme concept, mais aussi comme pratique et levier de transformation sociale.

Cette recherche contribue à combler plusieurs lacunes dans la littérature scientifique. D'abord, elle enrichit notre compréhension de luttes sociales francophones au Canada, un champ encore peu étudié sous l'angle de la justice sociale. Ensuite, elle met en lumière la manière dont la justice sociale est définie, interprétée et mobilisée dans des contextes spécifiques, offrant ainsi une lecture empirique et contextualisée du concept. Cette approche permet de dépasser les cadres théoriques abstraits en intégrant des analyses issues du terrain, ce qui est rarement fait dans les études sur la justice sociale.

Par ailleurs, cette thèse apporte une contribution significative au domaine du travail social en approfondissant la relation entre engagement militant et pratiques professionnelles. En documentant la façon dont les principes de justice sociale s'incarnent dans des luttes concrètes, elle fournit des repères utiles pour la formation et l'intervention des travailleurs sociaux, qui sont

souvent amenés à interagir avec des mouvements sociaux ou à s'impliquer dans des dynamiques de changement social.

Enfin, une meilleure compréhension de la manière dont la justice sociale est mobilisée à travers différentes luttes sociales pourrait non seulement enrichir la théorie, mais aussi informer les stratégies d'action des mouvements eux-mêmes. En relevant les convergences et divergences dans la compréhension et l'application du concept selon les luttes étudiées, cette recherche pourrait contribuer au développement de pratiques plus cohérentes et efficaces dans la promotion de la justice sociale.

CHAPITRE 3 POSTURE ÉPISTÉMOLOGIQUE, CADRE THÉORIQUE ET DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Dans ce chapitre, je me penche sur les fondements de ma recherche doctorale en détaillant ma posture épistémologique, mon cadre théorique et ma démarche méthodologique. Je présente d'abord le constructivisme critique, qui constitue l'approche épistémologique adoptée dans cette thèse. Cette section comprend également une réflexion sur mon parcours de chercheur et sur les influences ayant orienté mes choix théoriques et méthodologiques. Ensuite, je dévoile le cadre théorique et méthodologique mobilisé dans cette thèse. Enfin, je présente la démarche adoptée pour la collecte et l'analyse des données, en justifiant mes choix méthodologiques et en abordant les considérations éthiques ainsi que les limites de cette recherche.

1. Posture épistémologique

Ma thèse adopte la posture épistémologique du constructivisme critique de Kincheloe (2005), qui est influencée par la convergence entre les théories critiques et constructivistes en sciences sociales. Dans cette section, j'explique d'abord comment mon parcours académique et militant a façonné mon positionnement en tant que chercheur et influencé mon adhésion au constructivisme critique. Ensuite, j'expose les principales contributions théoriques de cette posture en mettant en avant les auteurs clés et les concepts centraux. Enfin, je présente les raisons pour lesquelles cette approche épistémologique est pertinente pour une recherche portant sur la justice sociale.

1.1 Réflexion sur mon positionnement comme chercheur et choix de la posture épistémologique

Cette sous-section vise à expliquer comment mon engagement envers les théories critiques a orienté mes choix épistémologiques. Mon parcours académique et professionnel, ancré dans les théories critiques en sciences sociales et en travail social, m'a conduit à développer un intérêt et à adopter une vision de la recherche éloignée des méthodes de recherche dites « objectives » et « détachées ». Inspiré depuis mes études de deuxième cycle par des approches féministes, marxistes, de pédagogie critique, ainsi que par des perspectives structurelles et anti-oppressives, j'ai développé une sensibilité particulière pour les savoirs et la production des connaissances axées vers le changement social et les changements des structures opprimantes de notre société.

Les contributions de chercheurs critiques ont renforcé ma conviction que toute connaissance est inévitablement située et influencée par son contexte sociohistorique et socioculturel (Cluley & Parker, 2023; Garlitz & Zompetti, 2023; Geuss, 1981). Cette prise de conscience m'a poussé à valoriser des approches qui reconnaissent et utilisent le savoir comme un outil de revendication politique et de changement social.

Durant mes études de doctorat, j'ai été particulièrement influencé par les écrits de Harry F. Dahms, qui soutient que les sciences sociales doivent être fondamentalement motivées par le changement social et doivent éclairer des aspects souvent ignorés pour répondre efficacement aux problèmes sociaux. Dahms (2008) affirme que la recherche ne peut se détacher des valeurs et des programmes politiques des chercheurs, soulignant l'importance d'une recherche fondée sur les principes et valeurs du chercheur.

Je considère que cette vision de Dahms (2008) s'avère pertinente pour une recherche sur la justice sociale en travail social, ainsi que pour une recherche située à l'intersection d'un courant épistémologique critique et constructiviste. Cet auteur souligne que le travail des sciences sociaux (ou des chercheurs en sciences sociales) doit être motivé par le désir de relever les défis actuels, en particulier là où l'éclairage sur des aspects souvent négligés est nécessaire pour faire avancer la réponse à des problèmes sociaux et, de ce fait, le changement social (Dahms, 2008). Il avance ainsi que le rôle du chercheur en sciences sociales cherche - de manière critique - à relever les limites dans lesquelles la recherche sociale se déroule, des limites qui restent invisibles en l'absence d'efforts pour les rendre visibles. Somme toute, les propos de Dahms soulignent l'importance d'une perspective critique en mettant l'accent sur la nécessité de remettre en question les savoirs dominants et d'ouvrir le champ de la recherche en sciences sociales à des perspectives et des savoirs alternatifs, insuffisamment explorés jusqu'ici.

Par ailleurs, ma positionnalité face à la justice sociale est aussi inspiré par les théories critiques. Celles-ci permettent de mieux saisir les injustices systémiques et ouvrent des pistes pour penser et mettre en œuvre des interventions plus équitables et inclusives. Pour moi, la justice sociale se comprend d'abord dans les luttes, les rapports de pouvoir et les voix du terrain qui se mobilisent pour faire avancer le changement social. Mon intérêt est donc d'aborder la justice sociale dans une perspective où la recherche doit non seulement mettre en lumière les dynamiques d'oppression, mais aussi soutenir et documenter l'action des militants et des luttes sociales.

Devant ces perspectives (mes appréciations pour les théories critiques féministes, structurelles et anti-opprimantes, ainsi que mon intérêt pour la pédagogie critique et les savoirs du

terrain), malgré le fait que plusieurs cadres épistémologiques auraient pu être envisagés, un cadre épistémologique ancré dans les théories critiques m'apparaissait cohérent avec mes intérêts personnels, avec ma façon de concevoir la production des savoirs et avec une recherche axée sur la justice sociale.

1.2 Constructivisme critique

La posture épistémologique employée dans ma thèse est le constructivisme critique (Cluley & Parker, 2023; Garlitz & Zompetti, 2023). Au cours de l'élaboration de ma posture épistémologique, j'ai été influencé par l'ouvrage *Critical Constructivism Primer* du pédagogue canadien Joe L. Kincheloe (2005), qui est aussi un des auteurs fondateurs du constructivisme critique. Le constructivisme critique propose un arrimage entre le constructivisme plus classique (Lara, 1997; Payne, 2005) et l'épistémologie critique telle que développée par l'École de Francfort (Cluley & Parker, 2023; Garlitz & Zompetti, 2023; Geuss, 1981; Kincheloe, 2005; Romele, 2022; Steinberg, 2014).

1.2.1 Les fondements du constructivisme critique comme posture épistémologique

Cette posture épistémologique intègre les principes du constructivisme classique, qui s'oppose au positivisme en affirmant que la connaissance n'est jamais neutre ou objective mais toujours produite à travers des interactions sociales et des cadres culturels (Berger & Luckmann, 1966; Gergen, 1994). Le constructivisme social a ainsi montré que la réalité prend forme dans et par le langage, les relations et les institutions qui structurent la vie collective (Gergen, 2009). Cette perspective a été approfondie par des auteurs comme von Glasersfeld (1995) et Watzlawick (1984), qui insistent sur le caractère situé et pluriel de toute connaissance. Le constructivisme critique

quant à lui s'arrive avec l'épistémologie critique de l'École de Frankfurt est une approche épistémologique influencée par les théories critiques qui visent à analyser, critiquer et transformer la société à travers une compréhension profonde de leurs structures et des mécanismes qui, entre autres, maintiennent les inégalités. L'école de Frankfurt s'est développée principalement à l'Institut de recherche sociale à Francfort, en Allemagne, dans les années 1930, et englobe des penseurs tels que Max Horkheimer, Theodor Adorno, Herbert Marcuse, et Jürgen Habermas, parmi d'autres (Cluley & Parker, 2023; Garlitz & Zompetti, 2023; Geuss, 1981). Ainsi, le constructivisme critique enrichit cette vision en arrimant une posture constructiviste avec une vision sur la nécessité pour le chercheur d'intégrer une réflexion critique tout au long de son analyse.

Autrement dit, le constructivisme critique est une posture épistémologique qui reconnaît que la science et les connaissances sont le résultat d'interactions entre individus, toujours ancrées dans un contexte culturel, institutionnel et sociohistorique spécifique. Cette perspective soutient que nos conceptions et interactions avec le monde sont façonnées et transformées par ce contexte précis, soulignant ainsi l'importance de comprendre comment les discours sociohistoriques et culturels influencent l'objet de recherche (Kincheloe, 2005; Steinberg, 2014). D'ailleurs, les auteurs du constructivisme critique avancent que c'est par l'entremise d'un contexte (ex. : sociohistorique, économique, politique et culturel) précis que notre façon de concevoir et d'interagir avec le monde se forge et se transforme. Conséquemment, une recherche employant une telle épistémologie cherche à comprendre comment un discours, situé socio-historiquement et culturellement, influence l'objet de recherche (Goodman, 2008; Kincheloe, 2005; Milutinovic, 2015; Romele, 2022; Steinberg, 2014).

1.2.2 Le pouvoir : concept central du constructivisme critique

Lorsqu'on utilise le constructivisme critique, la question incontournable du pouvoir se manifeste, car c'est la notion du pouvoir et de sa construction dans un contexte situé qui distingue le constructivisme critique d'une recherche basée uniquement sur le constructivisme ou une théorie critique (Steinberg, 2014). En effet, pour Kincheloe (2005), la question du pouvoir n'est pas simplement un aspect périphérique de la recherche, mais un élément central qui façonne activement le processus et les résultats de la recherche. Il souligne d'ailleurs que le pouvoir n'est pas statique ni unidimensionnel, mais qu'il est dynamiquement construit dans des contextes sociaux, culturels, politiques et économiques spécifiques.

Le constructivisme critique se distingue du constructivisme traditionnel et de la théorie critique en ce qu'il intègre une compréhension plus opérationnelle de la manière dont le pouvoir influence la production de connaissances (Goodman, 2008; Kincheloe, 2005; Steinberg, 2014). Selon Kincheloe (2005), dans une recherche purement constructiviste, les chercheurs ne découvrent pas une réalité objective mais construisent, à partir de leurs expériences, une interprétation située de la réalité. La théorie critique, quant à elle, se concentre sur la critique des structures de pouvoir, souvent abstraites, sans toujours examiner comment ces structures influencent les interactions et les perceptions individuelles. Le constructivisme critique, pour sa part, tend à faire les deux.

Afin d'y arriver, Kincheloe (2005) soutient également que le constructivisme critique se distingue puisqu'il examine de manière critique non seulement les structures sociales larges, mais aussi les interactions quotidiennes et les constructions individuelles de la réalité qui sont

influencées par ces structures. Cela implique une analyse de la façon dont les idéologies dominantes et les pouvoirs institutionnalisés façonnent ce que les individus perçoivent comme la vérité et la connaissance. Ceci permet donc aux chercheurs de découvrir les influences subtiles du pouvoir sur les connaissances qui sont souvent ignorées par d'autres approches épistémologiques.

1.2.3 Pertinence du constructivisme critique pour une recherche sur la justice sociale dans les mouvements sociaux

D'emblée, je crois qu'il est important de mettre de l'avant le fait que, puisque cette thèse s'inscrit dans le cadre d'un programme de doctorat en travail social, il serait opportun de souligner brièvement pourquoi cette posture épistémologique est pertinente pour une recherche dans cette discipline. À la lecture de l'ouvrage de Kincheloe (2005), le constructivisme critique m'apparaît crucial pour le travail social, car il encourage les chercheurs à adopter une posture de réflexivité critique sur les dynamiques de pouvoir en jeu dans leurs domaines de recherche. Cette approche facilite une recherche inductive (Beaugrand & Jacques, 1988), où les connaissances sont construites à partir des interactions avec le terrain plutôt que basées sur des cadres prédéterminés. En se concentrant sur les voix des personnes et des communautés vivant avec différentes formes d'oppression et en ayant comme objectifs de faire de la recherche qui ne reproduit pas l'oppression des savoirs marginalisés, le constructivisme critique renforce, selon ma position dans le champ du travail social, l'engagement de la profession envers la justice sociale.

Sur le plan d'une recherche sur la justice sociale dans le contexte des mouvements sociaux militants, le constructivisme critique se révèle aussi particulièrement pertinent pour explorer comment la justice sociale est interprétée, mise en œuvre, et vécue par les militants. Cette approche épistémologique permet de documenter et d'analyser les compréhensions de la justice sociale qui

émergent dans divers contextes socioculturels et organisationnels, en reconnaissant les dynamiques de pouvoir qui influencent ces constructions. En se concentrant sur les savoirs et les pratiques souvent marginalisés, le constructivisme critique permettra de mettre en lumière la manière dont la justice sociale est perçue et activée par ceux qui luttent pour des changements sociaux (Goodman, 2008; Steinberg, 2014).

2. Cadre théorique et méthodologique : l'analyse critique du discours

L'analyse critique du discours (ci-après ACD) servira à la fois de cadre théorique et méthodologique pour cette thèse. L'ACD aborde les manières dont le discours est influencé par les idéologies, les relations et les dynamiques de pouvoir (Fairclough, 1995, 2010; van Leeuwen, 2015; Wodak & Meyer, 2015). En tant que cadre théorique, elle fournit une perspective analytique sur l'interaction entre langage, pensée et structures sociales. Sur le plan méthodologique, l'ACD offre des pistes pour décortiquer ces interactions à travers des textes et des pratiques discursives, permettant ainsi une exploration profonde des phénomènes sociaux complexes.

L'objectif de l'ACD est de comprendre comment le discours est utilisé pour reproduire, contester ou modifier les relations sociales de pouvoir, ainsi que la façon dont le langage est employé pour construire et maintenir les identités et les groupes sociaux. Le discours, dans ce contexte, représente bien plus qu'un simple échange linguistique ou une expression verbale de la pensée. Pour l'ACD, le discours constitue une pratique sociale qui reflète, légitime et transforme les rapports de pouvoir au sein d'une société (Fairclough, 1995, 2010 ; van Leeuwen, 2015 ; Wodak et Meyer, 2015). L'ACD cherche aussi à comprendre une problématique sociale grâce aux

connaissances générées par la critique des pratiques discursives (le discours) qui sont sociohistoriquement et socioculturellement situées (Fairclough & Wodak, 1997).

L'ACD s'est développée en un vaste champ multidisciplinaire d'études utilisant une variété de théories sous-jacentes et de méthodes pour étudier les discours tant oraux qu'écrits. Ainsi, l'ACD découle de l'analyse du discours, ajoutant un aspect critique axé vers le changement social (Fairclough, 2010). Pour ce faire, l'ACD ne se limite pas à une interprétation linguistique des données : « [Critical Discourse Studies] is therefore not interested in investigating a linguistic unit per se but in analyzing, understanding and explaining social phenomena that are necessarily complex and thus require a multidisciplinary and multi-methodical approach » (Wodak & Meyer, 2015, p. 19). Cette approche s'avère donc particulièrement intéressante pour ma thèse, car elle me permet de situer le discours de la justice sociale rapporté par les participants dans des contextes sociaux, historiques et culturels spécifiques, et de révéler les enjeux de pouvoir et idéologiques qui les traversent (Fairclough, 2010).

Sur le plan méthodologique, l'ACD fait appel à une multitude de méthodes provenant de différentes disciplines au sein des sciences sociales, telles qu'expliquées ci-dessous :

Critical discourse studies (CDS) has never been and has never attempted to be or to provide one single or specific theory. Neither is one specific methodology characteristic of research in CDS. Quite the contrary, studies in CDS are multifarious, derived from quite different theoretical backgrounds, oriented towards different data and methodologies. (Wodak et Meyer, 2015, p. 22)

Cet accent mis sur l'influence de différents courants théoriques et méthodologiques constitue une force de l'approche, car il permet d'adapter les choix méthodologiques à la problématique sociale étudiée et aux caractéristiques du corpus de données. Toutefois, il ne faut pas en conclure que

toutes les approches méthodologiques seraient, par définition, compatibles avec l'ACD (Azzopardi, 2015; Wodak et Meyer, 2015). L'ACD s'appuie sur une perspective critique (la contestation du pouvoir et la transformation sociale) qui oriente nécessairement les choix méthodologiques. Ainsi, les méthodes mobilisées doivent être cohérentes avec cette perspective critique et permettre d'analyser les rapports de pouvoir présents dans les discours.

Enfin, l'ACD est en cohérence avec la posture épistémologique constructiviste critique, car elles ont en commun la perspective critique, la construction sociale du savoir, la visée émancipatrice et l'importance accordée au concept de pouvoir et du discours. L'ACD, tout comme le constructivisme critique, soutient la perspective que le savoir est socialement construit. Cette construction n'est jamais neutre ou apolitique ; elle est toujours enchevêtrée avec des dynamiques de pouvoir et d'intérêts spécifiques (Fairclough, 1995, 2010 ; van Leeuwen, 2015 ; Wodak et Meyer, 2015). En effet, l'ACD soutient dans ses principes d'analyse que le langage fonctionne non seulement comme un moyen de communication, mais aussi comme un outil de pouvoir, de contrôle social et de changement social (van Leeuwen, 2015). Cette approche expose comment certaines dites « vérités » et idéologies sont construites, maintenues et contestées à travers le discours. Je vais développer davantage ces concepts de pouvoir et d'idéologie dans la prochaine section.

2.1 L'analyse critique du discours comme cadre théorique

Pour Wodak et Meyer (2015), les recherches qui emploient l'ACD mobilisent des points d'entrée théoriques de manière plutôt éclectique, selon leurs intérêts et leurs questions de recherche. Dans cette perspective, Lee (2001) souligne que l'ACD s'appuie sur une synthèse des recherches critiques sur le changement social, en considérant le discours comme partie intégrante du social :

il contribue à façonner la société tout en étant lui-même façonné par elle. Mais encore, il est important de souligner l'importance d'une conceptualisation théorique critique qui vise à mettre en lumière les discours dominants, en tenant compte du contexte dans lequel ces discours ont été produits et maintenus.

Ainsi, sur le plan théorique, ce qui demeure essentiel est d'étudier et de mettre en évidence l'intersection entre **le pouvoir, l'idéologie et le langage** utilisé au sein des discours (Wodak et Meyer, 2015). Dans ce contexte, le « pouvoir » réfère aux relations de force et d'influence dans les discours, l'« idéologie » renvoie aux systèmes de croyances et aux idées qui sous-tendent les discours, tandis que le « langage » englobe les choix linguistiques et discursifs qui façonnent la construction du sens dans les discours analysés (Fairclough, 1995). Je vais développer brièvement dans cette prochaine section le discours et l'agenda critique, deux concepts théoriques importants pour comprendre l'ACD et ses implications pour cette thèse.

2.1.2 Le discours : pouvoir, idéologie et langage.

L'ACD comprend le discours « as relatively stable uses of language serving the organization and structuring of social life » (Wodak et Meyer, 2015, p. 22). L'analyse critique du discours sur le plan théorique que j'ai privilégiée dans cette thèse se fonde sur l'approche interdisciplinaire de Fairclough (1992, 1995), qui perçoit le langage comme une forme de pratique sociale qui aborde les manières dont les rapports de pouvoir (sociaux, politiques, économiques, etc.) sont reproduits dans les textes ou dans le langage et où le pouvoir, l'idéologie et la domination doivent être étudiés.

Le pouvoir dans l'ACD est un concept très important. Dans cette perspective, le discours est considéré comme étant socialement construit et influencé par des relations de pouvoir, qu'elles soient implicites ou explicites. L'ACD s'intéresse ainsi à la manière dont le discours est façonné en fonction des identités sociales et des dynamiques de pouvoir. La notion de pouvoir est essentielle dans cette approche, car elle met en lumière comment le discours peut être un instrument fondamental dans la création et la pérennisation des rapports de pouvoir à l'échelle de la société. Autrement dit, le discours influence notre société, puisqu'il a un effet sur l'idéologie et les valeurs d'une population et sur la production des rapports de pouvoir entre les individus et les groupes (Fairclough, 1992, 2010). Il est à noter que lorsqu'on parle de pouvoir, on fait référence au pouvoir au sens macro et non au pouvoir individuel au sens micro (Qianbo, 2016).

L'ACD accorde aussi beaucoup d'importance à la question de l'idéologie. Dans ce contexte, l'idéologie est définie comme l'ensemble de croyances, de valeurs et de postulats implicites qui façonnent notre compréhension et notre interprétation du monde. Les idéologies peuvent être considérées comme des schémas de pensée qui influencent nos perceptions et notre compréhension de la réalité sociale (Azzopardi, 2015). L'ACD s'intéresse donc à la manière dont les idéologies se reflètent dans le discours, c'est-à-dire comment elles sont construites et comment elles façonnent la représentation des identités sociales et des enjeux (Fairclough, 1989, 1992).

Un autre élément important de l'ACD concerne le rôle du langage. Le langage n'est pas seulement un outil neutre de communication, mais une pratique sociale en soi, qui contribue à construire, reproduire ou contester des représentations du monde (Fairclough, 1995). Les mots, les explications ou la façon de construire les phrases influencent la manière dont on comprend et

perçoit les identités, les rapports sociaux et les enjeux. Le langage devient ainsi un élément central par lequel s'expriment et se matérialisent le pouvoir et l'idéologie.

Enfin, les écrits sur l'ACD réfutent l'idée d'un discours neutre dépourvu de valeurs politiques ou sociales (Fairclough, 1992, 1995). L'ACD adopte ainsi une perspective critique envers la société à travers les discours, considérant ces derniers comme des espaces où se manifestent diverses inégalités sociales.

2.1.2 L'agenda « critique »

Le « critique » dans l'analyse critique du discours est l'intégration de théoriques critiques au sein des différentes étapes d'une recherche, y compris ses objectifs, ses méthodes et son cadre théorique. Autrement dit, une recherche employant l'ACD doit avoir comme objectif théorique l'intégration d'auteurs-es ou d'idées provenant des différentes théories critiques et être axée vers le changement social. Wodak et Meyer (2015) avancent d'ailleurs que « Critical theory [in CDA...] means that social theory should be oriented toward critiquing and changing society as a whole, in contrast to traditional theory oriented solely to understanding or explaining it » (p. 23). Plus encore, Wodak et Meyer (2015) soutiennent que l'objectif général qu'un chercheur doit avoir est de mener une recherche qui vise à améliorer notre compréhension du sujet à l'étude, dans le but de favoriser les savoirs qui sont marginalisés, en bref que l'ACD « supports 'subjugated knowledge' against 'dominant knowledge' » (p. 24). Notons que ces mêmes auteurs affirment que tout phénomène social étudié en sciences sociales peut se prêter à une analyse critique du discours, permettant de le questionner, d'éviter de le considérer comme acquis et d'approfondir nos connaissances dans une perspective de changement social.

2.1.3 L'ACD et les objectifs de cette thèse

En intégrant l'ACD comme cadre théorique et méthodologique de cette thèse, je m'engage à explorer et à comprendre en profondeur comment le concept de justice sociale est compris et mobilisé par les leaders des mouvements sociaux francophones au Canada. L'ACD me permettra non seulement d'évaluer la place accordée à la justice sociale dans leurs discours, mais aussi de révéler les dynamiques de pouvoir et les idéologies qui sous-tendent ces discours.

Ce cadre théorique et méthodologique se révèle tout à fait intéressant pour relever les mécanismes par lesquels la justice sociale est conceptualisée et mise en pratique, en comparant les compréhensions et les actions concrètes entreprises par différents mouvements. En effet, des écrits sur l'ACD et des recherches utilisant l'ACD ont fait référence à la justice sociale et à l'avancement de la justice sociale (Rogers, 2011; Romele, 2022; Valderama-Wallace, 2017; Van Aswegen & Shevlin, 2019). De plus, l'ACD invite les chercheurs et les répondants à être conscients des influences idéologiques et de pouvoir, ce qui facilite un dialogue respectueux et valorisant des savoirs marginalisés.

En conclusion, l'adoption de l'ACD enrichit ma capacité à analyser le discours sur la justice sociale dans un cadre qui non seulement interroge les structures existantes, mais vise également à promouvoir un changement social à travers les résultats de cette recherche.

2.2 L'analyse critique du discours comme cadre méthodologique

L'ACD fait appel à différentes méthodes de collecte de données qui peuvent être utiles pour faire avancer l'objectif de la recherche (Azzopardi, 2015, Fairclough, 2010 ; Wodak et Meyer, 2015). Les auteurs de l'ACD soulèvent l'importance d'une méthodologie qui permet de répondre aux

objectifs de la recherche, tout en étant théoriquement ancrée et en mettant en évidence les discours dominants. Les concepts centraux de l'ACD (pouvoir, idéologie et langage) coïncident avec et doivent être révélés par les méthodes de recherche, comme soulevé dans l'ouvrage de Wodak et Meyer (2015) « in [critical discourse studies ...] methods and analysis are closely interrelated, and decisions about the one affects the others. Data, in the case of CDS discourses and texts, are never theory-neutral » (p. 32). Puisqu'il existe plusieurs façons de réaliser une recherche employant l'ACD, je vais me baser sur deux auteurs, soit Norman Fairclough (1995, 2010) et de Theo van Leeuwen (2015).

2.2.1 Fairclough : le cadre interdisciplinaire et dialectique

Fairclough (1995) perçoit le langage comme une forme de pratique sociale qui aborde les manières dont les rapports de pouvoir (sociaux, politiques, économiques, etc.) sont reproduits dans les textes ou dans le langage courant de plusieurs disciplines. Cet aspect interdisciplinaire est particulièrement intéressant, puisque les écrits sur la justice sociale proviennent de différentes disciplines telles que l'économie, la sociologie, la philosophie, les sciences politiques, les études religieuses, le travail social et bien d'autres encore (Fairclough, 1992, 1995).

Sur le terrain et comme l'illustreront les résultats de ma thèse, la justice sociale peut être définie et comprise de différentes manières en fonction des luttes sociales à l'étude. Cela m'amène à présenter un autre aspect important de la pensée de Fairclough, soit que le discours est considéré comme un élément influent dans notre société, car il façonne les valeurs d'une population et contribue à la dynamique des rapports de pouvoir entre individus et groupes (Fairclough, 1989, 1992, 1995, 2010). La conception de la justice sociale véhicule divers concepts et compréhensions

en plus d'exercer une influence sur la population. Ainsi, l'ACD de Fairclough me permettra de mettre en évidence les dynamiques des rapports de pouvoir liées à la mise en pratique de la justice sociale, passant du discours à l'action.

Par ailleurs, Fairclough (2010) accorde beaucoup d'importance à l'opérationnalisation du discours dans la pratique, ce qui est décrit davantage dans l'approche dialectique-relationnelle (dialectical-relationship) de l'ACD. En effet, il soutient que « discourses may under certain conditions be operationalized, 'put into practice', a dialectical process with three aspects: they may be enacted as new ways of (inter)acting, they may be inculcated as new ways of being (identities), they may be physically materialized » (p. 91). Ainsi, cherchant à comprendre comment la justice sociale est concrètement comprise et réalisée, le concept de l'opérationnalisation de Fairclough est tout à fait pertinent pour comprendre la mobilisation de celle-ci selon différents mouvements sociaux (contexte donné). Concrètement, le cadre dialectique devient très pertinent en ce qui concerne ces trois niveaux d'analyse permettant de contextualiser le discours. J'expliquerai en détail les trois niveaux d'analyse de Fairclough (1995) dans la section d'analyse des données du présent chapitre.

2.2.2 Theo van Leeuwen : Le discours comme recontextualisation de la pratique sociale

Theo van Leeuwen (2015) propose un cadre méthodologique basé sur l'idée selon laquelle les discours sont des recontextualisations de pratiques sociales, c'est-à-dire qu'un langage sur un sujet donné est le résultat des pratiques sociales qui en découlent et est souvent compris différemment lorsqu'on en examine la pratique.

Van Leeuwen cherche à étudier le discours (écrit ou oral) pour comprendre sa signification en employant deux principes « (1) use text analysis to piece together a discourse, and to connect it to the practice from which it ultimately derives its meaning and, (2) how to analyze the processes of transformation, or recontextualization » (van Leeuwen, 2015, p. 184). Pour étudier ces processus, van Leeuwen cible plusieurs éléments dans les pratiques sociales qui doivent être documentés : le discours dans l'action, le rôle des acteurs et leur compréhension du discours, l'espace où le discours est utilisé, la temporalité de son utilisation et dans quel contexte, ainsi que les ressources matérielles ou symboliques associées au discours.

Dans le cadre de cette thèse, l'approche de van Leeuwen se révèle particulièrement pertinente, car elle permet de légitimer les connaissances issues du terrain concernant la justice sociale. Étant donné que cette étude explore trois luttes sociales distinctes afin de comprendre leur conception et leur mise en œuvre de la justice sociale, l'importance accordée par van Leeuwen au rôle des acteurs, à leur compréhension du discours, à l'espace et au contexte d'utilisation du discours, ainsi qu'à la temporalité et aux ressources matérielles associées, constitue un ajout intéressant dans l'analyse de la compréhension terrain de la justice sociale.

Enfin, selon van Leeuwen, plusieurs discours peuvent coexister autour d'un même concept, mais « one discourse is usually central and others are 'secondary' discourses » (van Leeuwen, 2015, p. 192). Autrement dit, il y a un discours dominant, tandis que les discours secondaires sont souvent marginalisés, considérés comme moins pertinents ou même contestés. Dans cette thèse, j'adopte cette distinction en analysant à la fois la reproduction d'un discours dominant et l'émergence de discours secondaires autour des différentes conceptions de la justice sociale dans chacune des

lutton étudiées, ce qui sera mis en évidence dans certaines sections des résultats et approfondi dans le chapitre de discussion.

2.2.3 Pertinence des deux approches pour cette thèse

Les deux approches méthodologiques de l'ACD que j'ai choisies, celle de Fairclough et celle de Theo van Leeuwen, se complètent pour répondre efficacement aux objectifs de ma recherche sur la compréhension et l'actualisation de la justice sociale au sein des luttes sociales sélectionnées pour les raisons suivantes.

Premièrement, l'approche de Fairclough (1995), qui met l'accent sur le langage en tant que pratique sociale et sur son rôle dans la reproduction des rapports de pouvoir, est tout à fait pertinente pour comprendre comment le concept de justice sociale est compris et mobilisé dans les discours entourant les luttes à l'étude. En intégrant une perspective interdisciplinaire, Fairclough souligne que le langage provient de diverses disciplines, ce qui nécessite une analyse approfondie pour saisir pleinement ses implications. De plus, l'idée selon laquelle le discours influence les valeurs et les rapports de pouvoir au sein de la société offre une occasion intéressante pour examiner comment la justice sociale est comprise, interprétée et réalisée dans la pratique.

Deuxièmement, l'approche de Theo van Leeuwen, axée sur la recontextualisation des pratiques sociales dans le discours, complète efficacement celle de Fairclough en mettant l'accent sur la manière dont le langage sur la justice sociale est utilisé et interprété dans des contextes précis (ex. : des luttes militantes). En se concentrant sur des éléments tels que l'action, les acteurs, l'espace, la temporalité et les ressources, cette approche permet d'explorer en profondeur la manière dont le discours sur la justice sociale est mis en œuvre dans les mouvements sociaux

étudiés. De plus, en relevant le discours central et les discours secondaires de la justice sociale, cette approche offre une occasion de mettre de l'avant les hiérarchies discursives dans le langage utilisé, les dynamiques de pouvoir et l'idéologie quant aux compréhensions de la justice sociale et leurs actualisations dans la pratique.

En combinant ces deux cadres, à la fois théorique et méthodologique, ma thèse propose une analyse approfondie de la manière dont le concept de justice sociale est conceptualisé, mobilisé et mis en pratique au sein des luttes étudiées. En utilisant le cadre interdisciplinaire et dialectique de Fairclough pour comprendre les fondements théoriques et la dynamique du discours, ainsi que l'approche de van Leeuwen pour explorer la recontextualisation du discours dans des contextes spécifiques, ma recherche apporte ainsi une contribution significative à la compréhension de la justice sociale dans le contexte des luttes sociales.

3. Démarche méthodologique

Dans cette section, je décris la démarche méthodologique qui a permis de répondre à l'objectif général et aux sous-objectifs de recherche qui sont, rappelons-le, d'analyser comment le concept de justice sociale est compris et mis en action dans trois luttes sociales au Canada.

En fonction de mes objectifs de recherche et de mon approche méthodologique, le choix d'une recherche qualitative (Denzin & Lincoln, 2018) est adéquat, car il permet d'explorer en profondeur les compréhensions et pratiques entourant la justice sociale dans les luttes étudiées. Ne se limitant pas à une analyse descriptive, la recherche qualitative vise à étudier en profondeur les nuances et les dynamiques propres aux contextes étudiés (Denzin & Lincoln, 2018), en mettant en

lumière les discours, les stratégies et les tensions qui traversent ces luttes. Puisque je ne cherche pas uniquement à constater l'existence de discours sur la justice sociale, mais bien d'en déterminer la compréhension sur le terrain, et ses effets concrets dans les mobilisations, j'adopte une démarche méthodologique permettant d'aller en profondeur, et d'examiner non seulement le contenu des discours, mais aussi la manière dont ils sont produits, articulés et transformés selon les contextes et les personnes rencontrées dans la recherche (Corbin & Strauss, 2015).

3.1 Les études de cas multiples

L'étude de cas multiples est l'approche méthodologique privilégiée dans cette thèse. Gagnon (2011) souligne que cette approche est particulièrement utile lorsqu'on cherche à explorer l'utilisation d'une théorie ou d'un concept dans un contexte précis. De plus, l'étude de cas vise à observer et à analyser un phénomène ou une problématique sociale (Stake, 2000), offrant ainsi une compréhension approfondie des processus et des acteurs impliqués (Gagnon, 2011). Sur le plan de la méthodologie de recherche, réaliser une étude de cas permet de décrire, d'expliquer et de comprendre les processus inhérents aux phénomènes étudiés (Gagnon, 2011), offrant ainsi un éclairage sur la manière dont les participants agissent et influencent certains contextes sociaux (McMillan & Schumacher, 1984).

En outre, dans une recherche qui utilise l'analyse critique du discours, l'étude de cas s'avère particulièrement pertinente puisqu'il s'agit d'une démarche méthodologique couramment employée qui permet d'étudier un concept en employant différentes méthodes de collecte de données, favorisant ainsi une exploration approfondie des éléments discursifs (KhosraviNik & Unger, 2015; Reisigl & Wodak, 2015).

La réalisation d'études de cas multiples permet de mettre en évidence des points de convergence quant à la présence d'idéologies dominantes ou de relations de pouvoir au sein des discours recueillis. Reisigl et Wodak (2015) soulignent ainsi la compatibilité avec l'ACD d'une démarche méthodologique employant les études de cas multiples, tout en attestant de son utilité pour étudier différentes formes de discours (écrit, oral, non verbal) dans des contextes similaires. Ceux-ci appellent tout de même à la prudence en ce qui a trait au nombre d'études de cas réalisées, surtout dans le contexte d'une thèse de doctorat. Ils avancent que « for the purpose of a PhD project one can, of course, conduct only a few case studies and necessarily restrict the range of the data collection (to a few genres) » (Reisigl & Wodak, 2015, p. 56).

3.2 Sélection des cas

Trois cas ont été sélectionnés pour cette recherche, chacun reflétant une problématique sociale spécifique qui s'insère dans un mouvement social plus large et chaque cas illustrant la mobilisation autour de la justice sociale dans des contextes différents. Ces luttes ont été choisies en raison de leur pertinence sociale et de leur capacité à fournir des informations distinctes et importantes sur la mobilisation pour la justice sociale. Le fait que les luttes portent sur des problématiques sociales différentes et dans des contextes sociaux, professionnels et géographiques variés m'a permis de recueillir une diversité de données et de discours sur la compréhension et la mobilisation de la justice sociale.

Le choix de trois cas s'explique également par le fait que je recherchais des luttes actives relativement au même moment, qui utilisaient la justice sociale et impliquaient un nombre majoritaire de leaders francophones. Cette approche me permettait d'atteindre mes objectifs de

recherche de manière approfondie dans le cadre des contraintes de temps inhérentes à une recherche doctorale.

Ainsi, les luttes ont été sélectionnées en fonction des critères de sélection suivants :

1. La lutte a été active et a connu des développements significatifs au cours des dix dernières années précédant le début du terrain de recherche en 2020.
2. La lutte a employé la justice sociale dans ses revendications, comme confirmé par les écrits sur la lutte.
3. La lutte cherche à contribuer au changement social en répondant à un problème social qui touche une communauté ou des groupes marginalisés.
4. La lutte est située au Canada et comprend une majorité de leaders francophones et de la documentation en français.

Je tiens à préciser ici que le choix de sélectionner des luttes comprenant une majorité de leaders francophones et une documentation en français répond à la fois à un intérêt personnel, à des considérations méthodologiques, mais aussi à des considérations théoriques et empiriques. Sur le plan personnel ma thèse est rédigée en français, dans le cadre d'un programme de doctorat en français offert par une École de service social francophone. Il était donc cohérent mais aussi important pour l'avancement des connaissances en français de recueillir et d'analyser des données dans cette langue. Sur le plan méthodologique, ce choix est lié au fait qu'en employant l'analyse critique du discours (ACD), il est essentiel d'étudier les pratiques discursives dans leur langue originale afin de préserver les nuances, implicites et significations propres à cette langue (Fairclough, 1995; Wodak & Meyer, 2015). Enfin, sur le plan théorique et empirique, il existe relativement peu d'écrits empirique en français sur la justice sociale. Choisir des luttes francophones contribue donc à enrichir la littérature scientifique francophone et à pallier cette lacune.

Les trois luttes sélectionnées sont : (1) la lutte pour une université francophone en Ontario ; (2) la lutte pour le logement social à Montréal ; (3) la lutte pour les centres de consommation supervisée au Québec (villes de Montréal et Québec).

Je vais maintenant présenter brièvement une description de chacune des trois luttes à l'étude en démontrant en quoi elles répondent aux critères de sélections énumérés ci-dessus. Il est important de noter que chaque chapitre de résultats commencera par un survol historique contextualisé plus détaillé de chaque cas à l'étude.

3.2.1 La lutte pour une université francophone en Ontario

La lutte pour une université francophone en Ontario, qui trouve ses racines dans les années 1950, mais a gagné en intensité ces dernières années, a été marquée par des développements significatifs, notamment l'engagement de financement par le gouvernement de Kathleen Wynn en 2017, suivi de son retrait par le gouvernement de Doug Ford en 2018.

Portée principalement par le Regroupement étudiant franco-ontarien (RÉFO), cette lutte vise à combler une lacune institutionnelle en matière d'éducation universitaire pour les Franco-Ontariens. En contribuant à un changement social significatif, elle mobilise divers groupes militants francophones et s'inscrit dans le contexte canadien, avec une documentation en français qui explique ses revendications.

Le concept de justice sociale a été directement employé dans un rapport des États généraux sur le postsecondaire en français en Ontario (2014), ainsi que dans des entrevues médiatiques, ce qui montre qu'il occupe une place dans la lutte.

3.2.2 La lutte pour le logement social à Montréal

La lutte pour le logement social à Montréal répond à l'ensemble des critères de sélection définis pour cette thèse. Bien qu'existante depuis les années 1960, depuis 2010, elle a été activement engagée dans la promotion du logement social, en réclamant la création de milliers de nouveaux logements pour répondre à une demande croissante et à une crise persistante du logement. Cette lutte, organisée et menée par des groupes militants comme le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) et des comités de logement montréalais, cherche à résoudre un problème social majeur en améliorant les conditions de vie par le biais de l'augmentation de l'offre de logements sociaux pour les citoyens qui résident en situation de précarité économique.

Avec un regard particulier sur Montréal, la mobilisation pour le logement social est caractérisée par une majorité de leaders francophones et une documentation abondante en français. La diversité des acteurs impliqués, provenant de différents milieux et organisations communautaires, enrichit l'analyse en offrant des perspectives variées sur la justice sociale.

Le concept de justice sociale apparaît dans les revendications liées à l'équité et à l'accès universel à un logement décent. Il est également mobilisé dans divers écrits militants, rapports d'organismes et communications lors de manifestations, indiquant, comme pour la lutte précédente, qu'il fait partie du langage et de la pratique discursive de cette lutte.

3.2.3 La lutte pour les centres de consommation supervisée au Québec (villes de Montréal et Québec)

La lutte pour les centres de consommation supervisée au Québec, qui a gagné en importance depuis la crise des opioïdes au début des années 2000, s'est concrétisée avec l'ouverture de trois centres

à Montréal en 2019 et à Québec en 2020. S’inscrivant dans le mouvement social plus large des droits des personnes consommant des drogues et de la réduction des méfaits, cette lutte travaille activement pour un changement social pour les personnes utilisatrices de drogue en militant en faveur d’un accès équitable aux services de santé et de la reconnaissance des droits individuels.

Organisée par des militants communautaires, des organismes communautaires tels que l’Association québécoise pour la promotion de la santé des personnes utilisatrices de drogues (AQPSUD) au niveau provincial, CACTUS et L’Anonyme à Montréal, Point de Repères dans la Ville de Québec, des universitaires, ainsi que des professionnels la santé, elle implique une diversité de leaders et d’intervenants et se déroule dans le cadre canadien, avec une documentation en français offerte pour étayer ses revendications.

Le concept de justice sociale apparaît dans des rapports de recherche gouvernementaux, des entrevues médiatiques et des publications d’organisations militantes, indiquant qu’il fait partie du discours de cette lutte.

4. Méthodes de collecte des données et échantillons

Pour chaque cas à l’étude, les données ont été recueillies avec : 1) un corpus de documents constitués en vue de l’analyse documentaire et ; 2) des entretiens auprès de leaders ou porte-parole (de 8 à 10 par cas). L’échantillonnage comprend donc à la fois des documents et des transcriptions d’entrevues que j’ai réalisées avec des leaders de chacune des luttes à l’étude.

4.1 L'analyse documentaire

Cette section est divisée en deux sous-sections qui détaillent mes méthodes de collecte de données. La première sous-section porte sur l'analyse documentaire, tandis que la seconde est consacrée aux entrevues semi-dirigées.

L'analyse documentaire est une composante importante de l'étude de cas (Gagnon, 2011; Yin, 2009). Les documents peuvent être utiles pour « corroborer les renseignements provenant d'autres sources » (Gagnon, 2011, p. 62), mais aussi afin de comprendre comment le phénomène à l'étude emploie un certain concept et dans quel contexte il l'emploie (Yin, 2009). Sur le plan de l'analyse critique du discours, Wodak et Meyer (2015) expliquent que l'analyse textuelle permet de bien comprendre les pratiques sociales qui font partie du discours. De plus, Azzopardi (2015) souligne que « textual analysis can be a compelling approach to shedding light on the function of language in the construction and transmission of particular kinds of knowledge, organization of institutions, and exercise of power » (p. 118). Ainsi, reconnaissant qu'une grande partie des connaissances découle de textes écrits et de leurs interprétations variées, il est d'autant plus pertinent d'analyser et de comprendre ceux-ci. Enfin, j'aimerais noter que l'analyse de documents est valorisée au sein de l'ACD puisqu'on peut souvent y retracer le contexte sociohistorique du discours à l'étude (Fairclough, 2010).

Dans le cadre de cette thèse, l'analyse documentaire n'a pas été utilisée comme une méthode de collecte de données distincte, mais plutôt intégrée dans le processus d'étude de cas de manière interdépendante. Initialement, elle a joué un rôle crucial dans la confirmation de la pertinence de la lutte sociale en tant que sujet d'étude pour la recherche sur la justice sociale.

Concrètement, les documents ont servi à s'assurer que la justice sociale occupait une place dans le discours et les revendications des leaders et des mouvements étudiés. Grâce à leur analyse, il a été possible de constater que la justice sociale apparaissait dans des documents de revendications officiels, dans des communications écrites adressées aux médias, ainsi que dans des slogans et messages diffusés lors de manifestations et de rassemblements. Cette démarche a renforcé la sélection des cas en démontrant que la justice sociale constituait bien un concept explicite et central dans les luttes retenues.

De plus, l'analyse documentaire a également été employée pour identifier des leaders à solliciter pour les entretiens et pour établir la présence et la pertinence historique de la lutte en lien avec la justice sociale. Les documents ont aussi été utilisés en complément des propos rapportés par les leaders afin de mieux comprendre la place qu'occupe la justice sociale dans les luttes étudiées, en lien avec le premier sous-objectif de cette thèse.

Pour qu'un document soit retenu dans l'analyse, il devait répondre aux critères d'inclusion pour l'analyse documentaire, que je vais présenter ci-dessous.

4.1.1 Critères d'inclusion

Les documents sélectionnés, provenant de recherches sur internet et de recommandations des participants, ont été soumis à des critères d'inclusion rigoureux :

1. Les documents devaient explicitement aborder soit la question de la justice sociale, un concept associé à la justice sociale (comme l'égalité, l'équité, l'injustice ou le changement social), ou porter sur l'histoire de la lutte ou d'une organisation œuvrant pour la justice sociale.

2. Les documents devaient avoir été produits par des organisations ou des individus engagés dans la lutte pour la justice sociale. Les documents sélectionnés comprennent des articles médiatiques, à condition qu'ils incluaient des entrevues avec des leaders ou des représentants des luttes.
3. Les documents avoir été produits après 2008.

En valorisant l'analyse de documents, conformément aux principes de Fairclough (1995), cette approche a permis de retracer le contexte sociohistorique de chaque étude de cas.

4.2.1 Stratégie de collecte des données documentaires

Trois stratégies ont été utilisées pour constituer le corpus de documents à analyser. En premier lieu, une recherche internet a été réalisée à l'aide du moteur de recherche *Google*. Le tableau ci-dessous présente les mots-clés utilisés.

Tableau 1 Mots-clés utilisés dans le moteur de recherche Google

Lutte 1	Lutte 2 :	Lutte 3
Mots-clés utilisés	Mots-clés utilisés	Mots-clés utilisés
Justice sociale + Ontario + Université + francophone	Justice sociale + logement + Montréal	Justice sociale + drogue + Québec
Justice sociale + Ontario + ouverture + Université + franco-ontarien	Justice sociale + logement social + Montréal	Justice sociale + centre de consommation + Québec
Justice sociale + francophone + Ontario + lutte	Logement social + Montréal + Injustice	Justice sociale + centre d'injection + Québec

Ontario + université + français + équité	Logement communautaire + Montréal + Justice sociale	Justice sociale + drogue + santé + Québec
---	--	--

Les documents sélectionnés figuraient sur les trois premières pages de résultats qui sont ressorties sur *Google*. Une lecture rapide de chacun des documents figurant sur ces trois premières pages a été effectuée afin d'évaluer la pertinence des documents et de s'assurer qu'ils répondraient à l'objectif de recherche et qu'ils comprennent soit une mention spécifique de la justice sociale ou une thématique de la justice sociale telle que l'égalité, l'équité, l'injustice ou le changement social.

En deuxième lieu, en raison de mes connaissances préexistantes sur les trois luttes étudiées, j'avais déjà une compréhension des organisations impliquées dans ces luttes. J'ai donc effectué une recherche en deux temps, la première sur le site web de ces organisations afin de vérifier s'il y avait des publications, articles ou rapports où la justice sociale était mentionnée. D'autre part, j'ai aussi mené une recherche sur les pages *Facebook* et *X* (anciennement Twitter) de ces organisations en employant le mot « justice sociale » dans le moteur de recherche pour trouver des publications mentionnant la justice sociale. Aucun autre mot n'a été utilisé.

En dernier lieu, en utilisant la stratégie boule de neige, certains documents ont été identifiés en analysant les documents trouvés à partir de la recherche internet ou grâce à des suggestions de documents pertinents mentionnés par les leaders rencontrés lors des entretiens.

4.1.3 Composition du corpus de recherche

Pour chacun des cas, j'ai recueilli une variété de documents, y compris des blogues/éditoriaux/textes d'opinion, des documents politiques/organisationnels, des articles de

médias, des pages de sites internet ou des publications sur des réseaux sociaux, des rapports et des articles publiés dans des revues.

En tout, 51 documents ont été relevés. Ces documents sont synthétisés dans les trois tableaux ci-dessous qui répertorient les catégories de documents consultés pour chacune des luttes analysées : le Tableau 2 présente les documents liés à la lutte pour la création de l'Université de l'Ontario français, le Tableau 3 regroupe les documents concernant la lutte pour le logement social à Montréal, et le Tableau 4 dresse la liste des documents relatifs aux centres de consommation supervisée au Québec.

Tableau 2 Documents de la lutte 1 - Université de l'Ontario français

Catégorie de document	Nombre de documents
Blogue/éditorial/texte d'opinion	2
Documents politique/organisationnel	3
Médias	3
Page de site internet ou publication sur des réseaux sociaux	4
Rapports	3
Articles publiés dans une revue	2
Total	18

Tableau 3 Documents de la lutte 2 - Logement social à Montréal

Catégorie de document	Nombre de documents
Blogue/Éditorial/Texte d'opinion	2
Documents politiques/organisationnels	2
Médias	3
Page de site internet ou publication sur des réseaux sociaux	4
Rapports	4
Articles publiés dans une revue	4
Total	20

Tableau 4 Documents de la lutte 3 - Centres de consommation supervisée

Catégorie de document	Nombre de documents
Blogue/Éditorial/Texte d'opinion	1
Documents politique/organisationnel	2
Médias	1
Page de site internet ou publication sur des réseaux sociaux	6
Rapports	2
Articles publiés dans une revue	1
Total	13

L'ensemble des documents ont été recueillis sur une période de 19 mois, soit entre les mois de mars 2020 et d'octobre 2021. Le titre, le(s) auteur(s), la date de publication et la date de consultation initiale des documents retenus peuvent être consultés dans le tableau figurant à l'annexe VII.

4.2 L'entretien individuel semi-dirigé

L'entretien individuel semi-dirigé est la principale méthode de collecte de données qui est utilisée dans les recherches qualitatives (Galletta, 2013; Longhurst, 2009) et dans les études de cas (Gagnon, 2011). L'entretien individuel semi-dirigé peut être défini comme étant « une interaction verbale entre des personnes qui s'engagent [...] à partager un savoir d'expertise, et ce, pour mieux dégager conjointement une compréhension d'un phénomène d'intérêt » (Savoie-Zajc, 2009, p. 339). Il a comme objectif d'obtenir des informations de la part d'un individu telles que des opinions, des connaissances, des expertises, des jugements, etc., par rapport à un sujet donné (Savoie-Zajc, 2009).

Comparativement à un entretien libre, où le chercheur pose généralement une seule question initiale et ajuste ensuite son entrevue en fonction des réponses du participant, ou à un entretien structuré, qui ressemble davantage à un questionnaire avec des questions précises posées verbalement sans aucune déviation, l'entretien semi-dirigé utilise un questionnaire comportant des questions précises dans leur formulation, tout en offrant au chercheur la possibilité de poser des questions de clarification supplémentaires en fonction des réponses du participant (Gagnon, 2010 ; Yin, 2009).

Plusieurs raisons justifient mon choix d'utiliser l'entretien semi-dirigé individuel comme méthode de collecte de données. Premièrement, le choix d'employer l'entretien semi-dirigé correspond aux objectifs de cette recherche, puisqu'il permet de faire émerger un discours sur la justice sociale tel qu'utilisé oralement par les participants. Deuxièmement, les entretiens semi-dirigés constituent une source riche de données textuelles qui se prêtent bien à l'ACD, dans le sens où ils permettent d'explorer les choix de concepts/termes employés par les participants et leurs interprétations de ces concepts et termes. Troisièmement, sur le plan méthodologique, l'ACD favorise des méthodes de recherche flexibles qui peuvent être adaptées ou modifiées en cours de route (Fairclough, 2010; Wodak & Meyer, 2015).

Enfin, chaque lutte implique une diversité de leaders représentant différents groupes démographiques, organisations communautaires et professions. Cette diversité enrichit l'analyse en offrant des perspectives variées et en permettant de comprendre le discours sur la justice sociale provenant de perspectives différentes.

4.2.1 Critères d'inclusion pour les entrevues avec les leaders

Pour participer à cette recherche, les leaders devaient répondre aux critères d'inclusion suivants :

1. Avoir occupé un rôle en tant que leader ou porte-parole dans l'une des trois luttes à l'étude.

Dans le cadre de cette recherche, je définis un leader comme une personne qui, au sein de la lutte, prend des initiatives majeures, oriente les membres du groupe et assume une position de responsabilité, tandis qu'un porte-parole est une personne désignée pour communiquer les idées, positions et décisions du groupe ou d'une organisation.

2. Avoir participé à un ou des événements ou actions collectives permettant de faire avancer la lutte en question.
3. Être capable de s'exprimer en français à l'oral.

Ces critères ont permis de sélectionner des participants exerçant un leadership significatif dans leurs mouvements respectifs, garantissant ainsi une perspective informée et enrichissante pour l'étude.

4.2.2 Stratégies de recrutement

J'ai choisi d'employer trois stratégies de recrutement afin d'assurer une diversité de profils et de perspectives parmi les leaders et porte-parole rencontrés. Je cherchais également à rencontrer le plus grand nombre possible de ces personnes pour chacune des luttes étudiées, tout en garantissant une représentativité adéquate des participants, c'est-à-dire en incluant des leaders occupant différents rôles, issus de diverses organisations et apportant des perspectives variées sur la lutte.

Recherche dans les médias et sur les médias sociaux

Pour trouver les participants potentiels, j'ai d'abord effectué une revue des médias des cinq dernières années pour identifier les leaders et porte-parole des luttes. J'ai inclus des journaux tels que *Le Droit* en Ontario et *Le Devoir* au Québec, ainsi que les médias en ligne comme *ONfr* et *La Presse*, et la chaîne télévisée Radio-Canada. J'ai ensuite mené une recherche sur les réseaux sociaux, principalement Facebook et X (préalablement Twitter), pour recueillir des informations nominatives des leaders, comme leurs adresses courriel, numéros de téléphone ou adresses postales. Après cette recherche, j'ai contacté ces leaders par courriel pour les inviter à participer à l'étude.

Contact direct

Le contact direct avec certains participants a constitué une stratégie de recrutement fort utile en raison de ma connaissance préalable des luttes à l'étude et de mon implication personnelle dans les mouvements sociaux étudiés, notamment le mouvement franco-ontarien. Cette approche m'a permis d'identifier des leaders dont je savais qu'ils avaient joué un rôle de premier plan dans les luttes étudiées. Toutefois, je tiens à souligner que ma relation avec les participants potentiels, que je connaissais déjà, était et demeure de nature professionnelle. Une attention particulière a été prise pour que la personne contactée ne se sente pas obligée de participer, évitant ainsi le sentiment d'obligation chez le participant. Dans la section « Éthique » de ce chapitre, j'expliquerai davantage les considérations éthiques en lien avec cette stratégie de recrutement.

Afin de procéder au recrutement, j'ai d'abord contacté par courriel les participants en indiquant clairement qu'ils pouvaient refuser de participer à la recherche. Si un participant acceptait, je lui rappelais au moment de l'entrevue qu'il pouvait refuser de répondre à certaines questions ou mettre fin à l'entretien à n'importe quel moment (tel qu'indiqué dans le formulaire de consentement).

Boule de neige

Étant donné que le recrutement ciblait des leaders engagés dans chacune des luttes, dans un rôle précis, certains participants ont été identifiés par la méthode de la boule de neige à la suite des premières entrevues. Il s'agissait d'une méthode d'échantillonnage certes efficace et pertinente puisque la population ciblée par une étude était composée d'un petit groupe d'individus (Beaud, 1997). La méthode boule de neige m'a également permis de pallier les lacunes potentielles des

recherches dans les médias et les médias sociaux. En effet, je reconnais que certains leaders, bien qu'ayant joué un rôle significatif dans la lutte, peuvent être moins visibles dans les médias ou sur les réseaux sociaux. La méthode boule de neige offre ainsi une occasion de repérer ces leaders qui œuvrent en arrière-plan, mais qui exercent un leadership crucial dans la détermination ou l'atteinte des objectifs de la lutte. Ainsi, cette méthode a permis d'effectuer quelques entretiens et de demander aux participants d'identifier d'autres leaders ou porte-parole qu'il serait pertinent de rencontrer. À cette fin, j'ai demandé aux participants rencontrés à la fin de l'entrevue s'ils souhaitaient nommer d'autres leaders ou porte-parole de la lutte à l'étude qui pourraient potentiellement contribuer à cette recherche. Je n'ai pas demandé les coordonnées de ces personnes, seulement leurs noms. Après avoir effectué des recherches sur internet concernant les personnes suggérées, si elles étaient retenues, j'ai trouvé leurs coordonnées en ligne et leur ai envoyé le courriel d'invitation. De plus, afin d'assurer la confidentialité, je m'assurais de ne pas identifier le participant qui avait proposé le recrutement du second participant.

4.2.3 Procédure suivie pour le recrutement et pour la réalisation des entrevues

Quelle que soit la stratégie de recrutement utilisée, le premier contact avec l'ensemble des participants a été fait par courriel. Lors du premier contact avec un participant, j'ai utilisé un courriel standard qui était presque identique pour l'ensemble des participants recrutés. Un exemple du courriel utilisé se retrouve à l'annexe I. J'ai inclus en pièce jointe à chaque courriel initial l'affiche de recrutement qui détaillait les objectifs de la recherche et les participants ciblés (voir affiche de recrutement à l'annexe II).

Lorsque le projet de thèse détaillant les méthodes de collecte de données pour cette recherche doctorale a été défendu en octobre 2019, mon intention était de réaliser les entretiens en personne. Toutefois, en raison des restrictions de rassemblement résultant de la pandémie de la COVID-19, les entretiens ont été réalisés par vidéoconférence sur Zoom. La licence Zoom utilisée pour les entretiens a été celle qui est gérée par l'Université d'Ottawa et mise à la disposition des étudiants et des employés. Les entrevues ont été enregistrées par l'entremise de l'application Zoom.

Un guide d'entrevue semi-directif a été utilisé et se retrouve à l'annexe IV de cette thèse. Le guide a été divisé en cinq sections :

- 1) Présentation de la lutte : Cette section vise à définir les revendications, leur évolution et les valeurs sous-jacentes à la lutte.
- 2) Justice sociale et militantisme : Cette section explore le concept de justice sociale, son utilisation dans la lutte, son historique, sa place et sa définition au sein du mouvement.
- 3) Retombées et défis du militantisme et de la justice sociale : Cette section énumère les défis, les gains, les actions recommandées, et envisage l'atteinte de la justice sociale dans le contexte de la lutte.
- 4) Documents pertinents : Cette section permet de sonder le leader afin d'identifier les documents essentiels permettant de comprendre la lutte et le rôle de la justice sociale.
- 5) Questions sociodémographiques : Cette section visait à recueillir des informations pour contextualiser les expériences des participants.

4.2.4 Composition du corpus de recherche

Au total, 29 entretiens d'une durée d'environ 60 minutes chacun ont été menés et enregistrés pour l'analyse : 12 pour la lutte pour l'université de l'Ontario français, 9 pour la lutte sur le logement social, et 8 pour la lutte sur les centres de consommation supervisée. Dans les

tableaux ci-dessous, je présente le profil des leaders rencontrés, soit une description des postes et des secteurs de pratique; les noms qui y figurent sont des pseudonymes choisis afin d’assurer la confidentialité

Tableau 5 Profils des leaders de la lutte 1 - Université de l’Ontario français

Pseudonyme	Affiliation
Rachel	Politicienne
David	Militant anciennement impliqué dans le mouvement jeunesse franco-ontarien
Hantz	Employé dans une organisation provinciale
Alexandrine	Militante franco-ontarienne, pédagogue et fonctionnaire.
Lindsay	Leader du mouvement jeunesse
Michel	Employé dans une organisation provinciale
Jacob	Militant auprès d’une organisation provinciale
Charles	Chercheur
Julie	Jeune militante
Alice	Jeune militante
Claire	Chercheur
Eliana	Jeune militante

Tableau 6 Profils des leaders de la lutte 2 - Logement social à Montréal

Pseudonyme	Affiliation/Identification
Felipe	Politicien
Samir	Politicien
George	Militant et directeur d'organisme en logement
Samuel	Militant de longue date en logement
Fatima	Directrice générale, organisation pour maison/logement femmes victimes de violence
Gabriel	Chercheur
Catalina	Coordonnatrice d'un organisme de représentation
Leo	Militant de longue date pour le logement
Caleb	Directeur d'un organisme national pour le logement social

Tableau 7 Profils des leaders de la lutte 3 - Sites de consommation supervisée

Pseudonyme	Affiliation/Identification
Mélanie	Professionnelle de la santé en réduction des méfaits
Elisabeth	Chercheuse
Sandrine	Professionnelle de la santé et pédagogue
Ugo	Employé d'une organisation militante en réduction des méfaits
Fred	Employé d'une organisation militante en réduction des méfaits

Sven	Chercheur
Alexandre	Employé d'une organisation militante en réduction des méfaits
Éric	Militant, proche aidant et ancien consommateur

Ci-dessous je présente les données socio-démographiques sur les participants soit les leaders rencontrés des trois luttes, incluant les années d'expérience dans la lutte, la rémunération pour leur implication directe ou indirecte, l'appartenance ethnoculturelle, le plus haut niveau d'éducation atteint, le groupe d'âge et le genre. Puisque les questions socio-démographiques ont été posées de manière ouverte, sans choix de réponse prédéfinis afin d'assurer une inclusion maximale (voir annexe V), j'ai regroupé les différentes réponses des participants dans des catégories inclusives et générales.

Tableau 8 Années d'expériences dans la lutte des participant.es

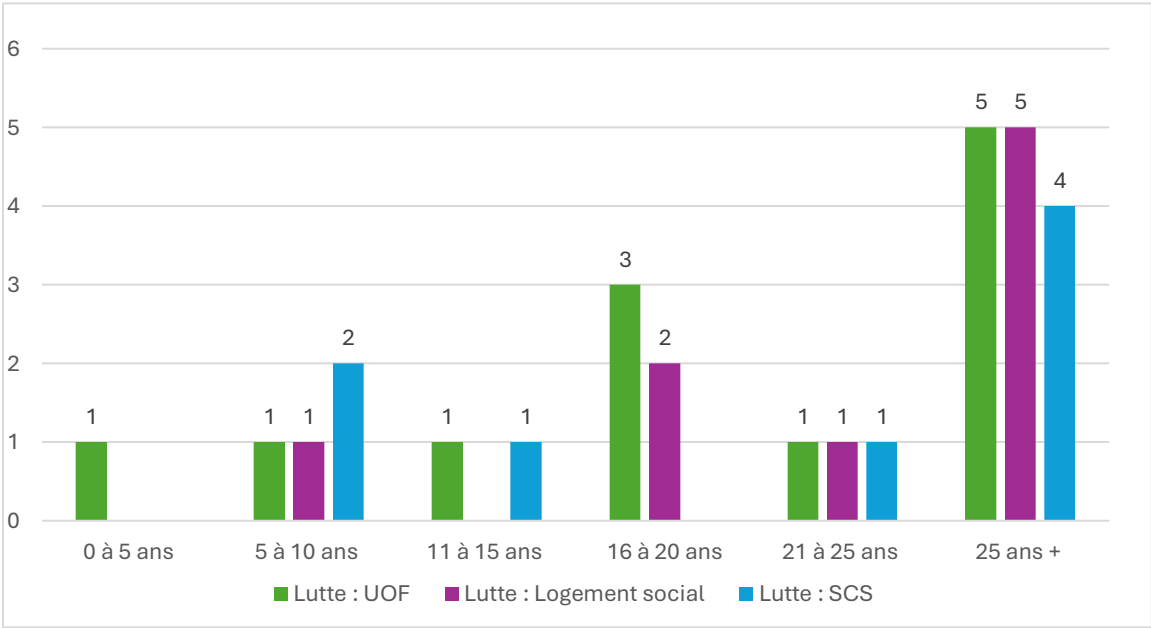


Tableau 9 Rémunération pour l'implication directe ou indirecte des participant.es dans la lutte

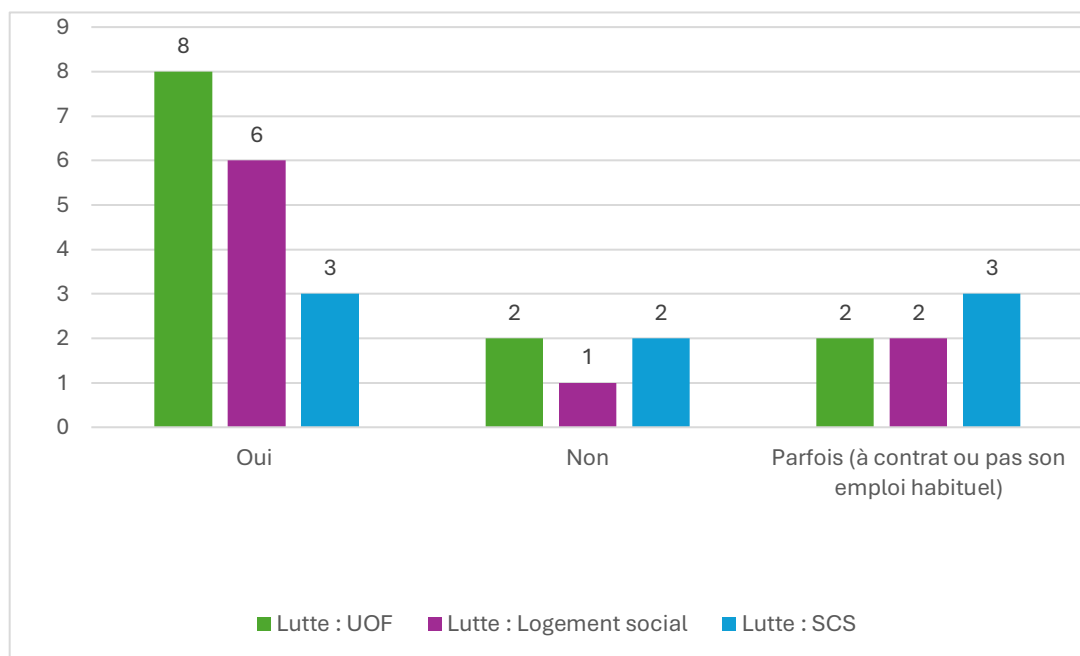


Tableau 10 Appartenance ethnoculturel des participant.es

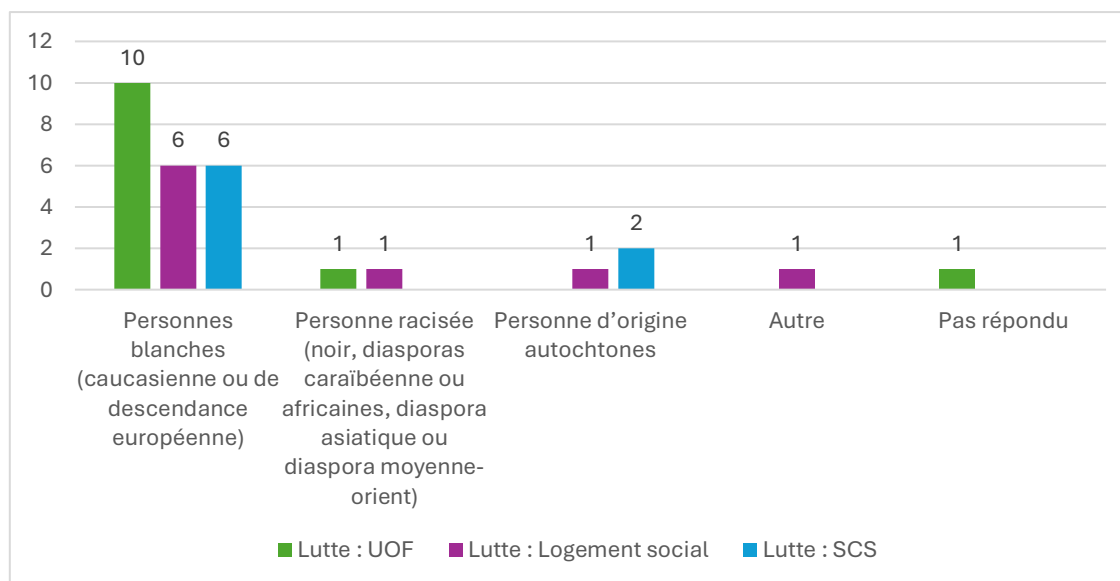


Tableau 11 Plus haut niveau d'étude des participant.es

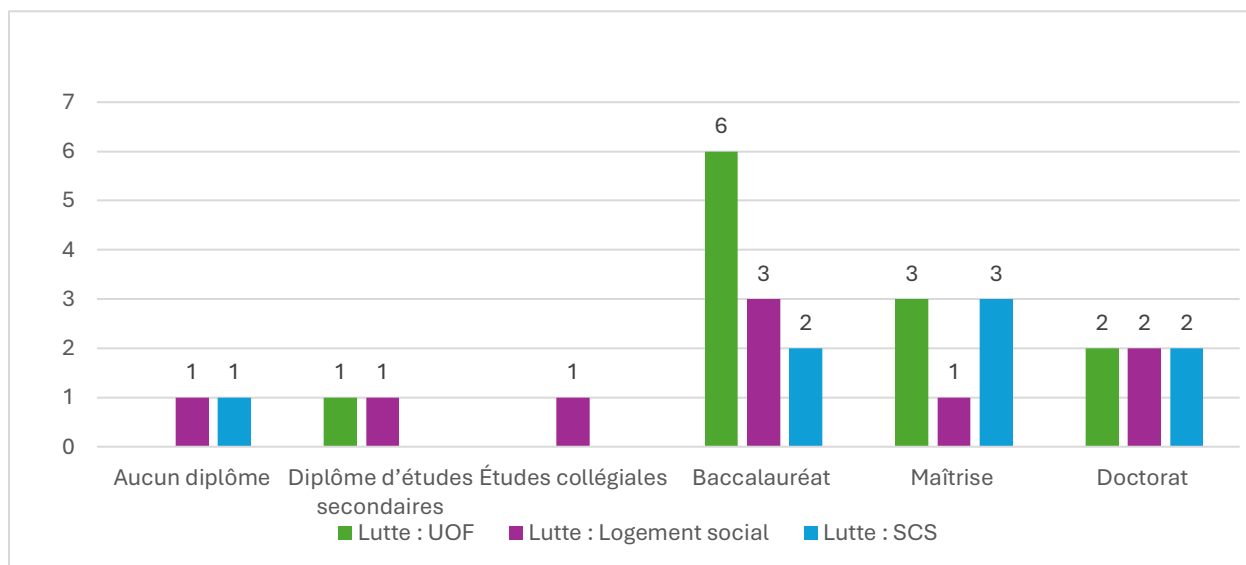


Tableau 12 Genre des participant.es

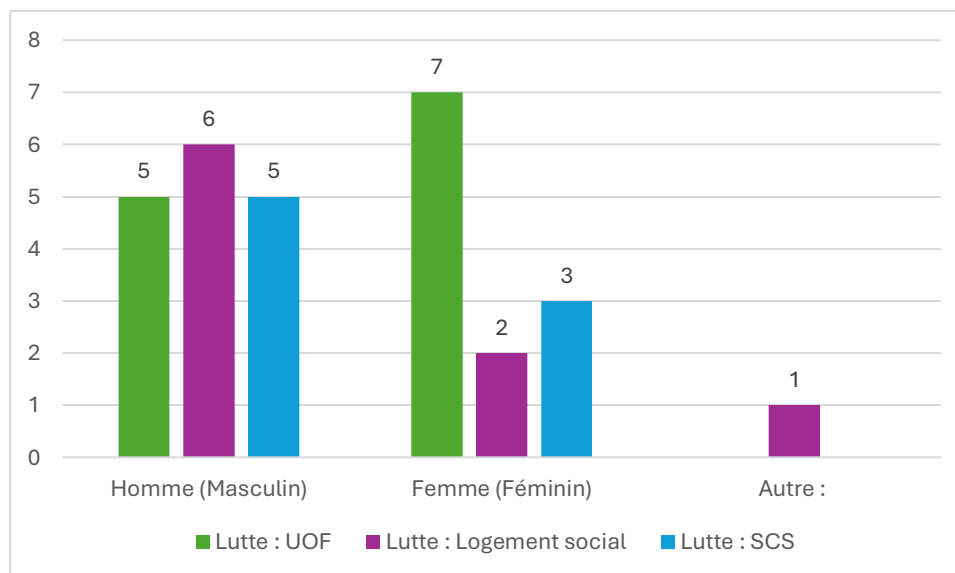
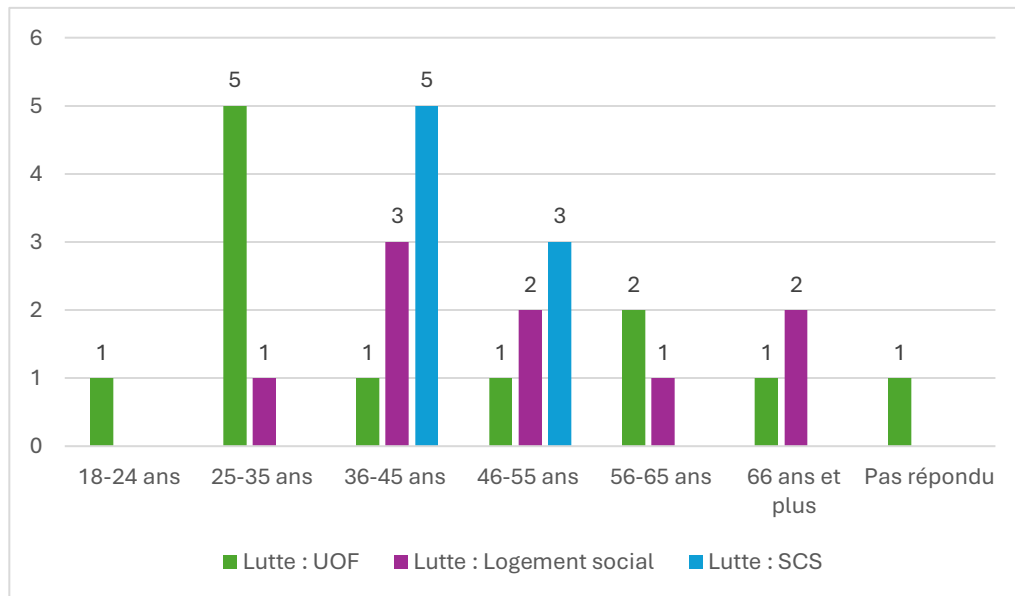


Tableau 13 Groupe d'âge des participant.es



Enfin, l'ensemble des entretiens ont été réalisés entre septembre 2020 et décembre 2021.

5. Analyse des données

Dans cette section, je présente la procédure de transcription et de codification des données, ainsi que les méthodes d'analyse employées. L'approche adoptée s'inscrit en continuité avec l'objectif principal et les objectifs secondaires de ma recherche doctorale. Elle permet de répondre à ces objectifs en mettant en lumière les discours des leaders rencontrés, tout en examinant les dynamiques de pouvoir et les influences idéologiques sous-jacentes, comme prescrit par l'ACD (Wodak et Meyer, 2015).

5.1 Procédure de transcription et création de la grille de codification des données

La transcription et l'anonymisation des entrevues ont été confiées à une professionnelle. Par ailleurs, en raison de la quantité considérable de données rassemblées et de la nature à la fois théorique et empirique de cette thèse, l'élaboration de la grille de codification a été établie grâce aux conseils d'un consultant et expert du logiciel Nvivo rencontré par Zoom en 2021. De plus, elle a été développée en collaboration avec le directeur et la co-directrice de thèse, rencontrés tout au long du processus de cette thèse. Ces échanges se sont révélés essentiels pour approfondir la compréhension des données et assurer une consistance avec l'ACD. Articuler verbalement le projet et les démarches s'est avéré particulièrement bénéfique, offrant une occasion de vérifier la maîtrise du matériel tout en facilitant le processus rédactionnel actuel et futur (Côté, 2016; Saldaña, 2009).

Pour construire la grille de codification, j'ai en premier lieu lu chaque entretien transcrit dans son intégralité. Ceci signifie que j'ai lu chaque entrevue du début à la fin sans interruption avant d'entreprendre une seconde lecture où mon objectif était de faire découler des thèmes principaux. Cette première lecture initiale et intégrale que je catégoriserai comme l'a fait Azzopardi (2015) d'une lecture « de surface » m'a permis de me familiariser avec les entrevues à l'écrit (plutôt qu'en format audio), de me familiariser avec le discours de chaque leader, ainsi que d'avoir une impression générale de ce qu'un lecteur typique et non critique pourrait en retirer. Cette première lecture m'a aussi permis de valider l'exactitude du travail de transcription.

Une fois la première lecture effectuée et pour faciliter l'analyse des données, les entretiens transcrits ont été importés dans le logiciel NVivo10 (Mac). À ce stade-ci, j'ai procédé à une deuxième lecture des entrevues où je cherchais à extraire des thèmes significatifs (sous forme de

codes ou nœud dans Nvivo) afin de construire une grille thématique (Paillé & Mucchielli, 2021). Il est important de souligner ici que, dans un souci de respecter l'importance de mon cadre méthodologique d'analyse critique du discours et de donc faire ressortir les discours, je n'ai jamais eu recours aux options d'auto-codification ou de recherche simple de mots-clés dans NVivo. Le logiciel a été principalement utilisé pour organiser les données et faciliter la gestion de la grille de codification, me permettant ainsi de me concentrer sur une analyse approfondie du contenu des entretiens.

La grille comprenait deux sections principales. La première section, intitulée « Lutte », englobait des codes principaux tels que « Revendications », « Évolution et changements », « Valeurs de la lutte », « Moyens et actions », « Défis », et « Gains et réussites ». La deuxième section, « Justice sociale », comportait des codes principaux comme « Définition » et « Autre ». Une troisième section, nommée « Autre », a été intégrée pour les passages qui ne cadraient pas directement avec les termes des deux premières sections.

Chaque code principal était accompagné de sous-codes, représentant des thématiques spécifiques correspondant au code principal, ce qui a facilité l'organisation des éléments du discours en relation avec les objectifs de recherche (voir grille de codification des codes secondaires à l'annexe VI). Le processus d'élaboration des sous-codes sera expliqué davantage dans ma procédure d'analyse, soit dans la prochaine section de ce chapitre.

Il est à noter que pour assurer une cohérence dans la codification, la même grille de codification a été appliquée aux trois luttes à l'étude, chacun des sous-codes particuliers à une lutte en question étant différencié par une couleur de code distincte. Les sous-codes identifiés en noir

ont été partagés entre les codes principaux des trois luttes, soulignant ainsi les intersections entre les différents thèmes explorés dans les entretiens.

En somme, grâce à ma grille de codification, j'ai pu documenter de manière inductive le discours des militants rencontrés. Les codes principaux de la grille n'ont pas été modifiés après sa construction initiale lors de la codification des documents et des entretiens liés à la lutte 1, la première lutte que j'ai codifiée. Après avoir structuré la grille de codification et attribué les codes aux extraits pertinents, j'ai procédé à l'analyse des données en mobilisant les approches de Fairclough (1995) et de van Leeuwen (2015), que je détaille dans la section suivante.

5.2 Procédure d'analyse des données

L'approche adoptée pour l'analyse des données était inductive, ce qui implique que j'ai permis aux thèmes majeurs et aux discours d'être identifiés organiquement au cours des nombreuses lectures des transcriptions des entretiens (Willey-Sthapit et al., 2022). Plus précisément et sur le plan de la procédure analytique et pour intégrer les principes de l'analyse critique du discours, les trois niveaux d'analyse développés par Fairclough (1995) ont été employés en parallèle avec deux principes d'analyse de van Leeuwen (2015).

En employant les deux procédures d'analyse, j'ai été en mesure d'évaluer comment le discours dominant de la justice sociale se rapporte au sein du discours rapporté par les différentes luttes à l'étude tout en relevant les thèmes qui constituent ce discours. Je vais expliquer dans les deux prochaines sous-sections comment j'ai intégré les principes d'analyse de Fairclough (1995) et de van Leeuwen (2015) tout en expliquant comment j'ai créé les sous-codes dans la grille de codification.

5.2.1 Intégration des trois niveaux d'analyse de Fairclough

En un premier temps, l'analyse de mes données fut réalisée grâce à l'approche proposée par Fairclough (1995) et reprise par Azzopardi (2015). Fairclough (1995) propose trois niveaux d'analyse : une analyse textuelle, une analyse du contexte dans lequel le document ou le discours ont été produits, et une analyse sociale. Il est important de mentionner que les trois niveaux ne sont pas linéaires et peuvent se chevaucher. Les trois niveaux se résument comme suit :

Analyse textuelle. Cette étape est une analyse descriptive du texte. À ce stade, il est important de chercher le sens du contenu qui peut être caché, moins apparent, mais également de repérer des marques idéologiques et de se rappeler que le langage n'est jamais neutre. Dans une analyse textuelle, il est nécessaire de repérer ce qui est présent, mais aussi ce qui est absent du texte.

Analyse du contexte dans lequel le document ou discours a été créé et son processus d'interprétation (traduction libre de : *proression analysis*). Dans cette deuxième étape, cette recherche a analysé le discours social plus large dans lequel le texte a été créé (auteur, contexte de l'écriture, but de l'auteur), reçu (public cible) et utilisé. Cette étape représente aussi l'occasion de faire le point sur ce qui n'est pas dit ou retrouvé dans un discours, voire ce qui manquerait.

Analyse sociale. Cette étape cherche à expliquer le contexte socioculturel dans lequel le discours a été créé et utilisé. Il s'agit d'une analyse des circonstances socioculturelles et idéologiques dans lesquelles les discours ont pris forme et où les documents (discours écrit) ont été créés. Le lien sociopolitique et socioculturel constitue l'élément d'analyse primordial à cette étape.

Concrètement et en respectant les principes analytiques de Fairclough (1995), j'ai commencé le processus par l'analyse textuelle conjointement avec l'analyse du contexte dans

lequel le discours a été créé. Puisque le processus d'analyse de l'ACD n'est pas linéaire, les deux premières étapes d'analyse de Fairclough (1995) peuvent être réalisées conjointement. Mon objectif principal à cette étape-ci était de mettre en évidence comment les liens entre la compréhension (comment la justice sociale est précisément comprise et mobilisée au sein de ces mouvements) et la pratique de la justice sociale (actions entreprises par ces mouvements pour promouvoir la justice sociale). Les résultats des deux premiers niveaux d'analyse sont présentés dans les chapitres de résultats de cette thèse, les chapitres 4, 5 et 6.

Le premier niveau d'analyse de Fairclough « l'analyse textuelle » a d'abord été effectué en relevant les différents thèmes et les concepts présents dans le discours (les transcriptions) des participants rencontrés (par la création des sous-codes) comme les valeurs, les revendications, les actions entreprises sur le terrain, les défis et les gains de la lutte. J'ai aussi repéré les marqueurs idéologiques (concepts associés) en lien avec les définitions rapportées par les leaders du concept de justice sociale.

Le deuxième niveau d'analyse de Fairclough (1995) – soit l'analyse du contexte dans lequel le discours a été créé – est entrepris en examinant le contexte social plus large, y compris l'auteur, le contexte de production du discours, le public cible et l'utilisation du discours. Cela permet de mieux comprendre les motivations et les intentions derrière le discours, ainsi que les éléments qui pourraient manquer ou être omis. Bien que la deuxième étape du processus d'analyse de Fairclough soit généralement plus simple à appliquer lorsqu'il s'agit d'étudier des textes écrits (Azzopardi, 2015), je l'ai néanmoins adaptée ici aux transcriptions écrites d'entretiens. Pour ce faire, je crois qu'il est important de tenir compte du fait que le discours des leaders rencontrés est

produit dans le contexte des entrevues que j'ai réalisées, mais est aussi influencé par le contexte spécifique des activités et expériences militantes des leaders rencontrés. À titre d'exemple, un jeune leader militant peut avoir un discours sur la justice sociale en lien avec la lutte, imprégné de sa propre expérience sociale et de sa perception de la justice sociale au sein du mouvement. À l'inverse, un leader militant depuis plus de 15 ans peut avoir une conception différente de la justice sociale, influencée par ses années d'expérience additionnelles et l'époque où il a commencé à militer dans la lutte. Ainsi, mon objectif était d'être conscient que ces différents processus de production du discours varient et de la manière dont ils influencent la définition et la mise en œuvre de la justice sociale dans le contexte de la lutte.

Enfin, le troisième niveau d'analyse de Fairclough est mis de l'avant dans le chapitre 7, soit le chapitre de discussion de cette thèse. Ce niveau, « l'analyse sociale », cherche à expliquer le contexte socioculturel dans lequel le discours a été créé et utilisé. Le lien entre le discours et le contexte sociopolitique et socioculturel représente un élément central de cette analyse. Dans ce chapitre, j'applique un regard critique aux données recueillies afin de mettre en évidence les similarités et les différences dans les compréhensions et la mise en application de la justice sociale, et d'analyser les implications plus larges pour la justice sociale. Concrètement, cette analyse socioculturelle s'est fait en comparant les études de cas, en regardant les similarités et les différences entre les luttes, et en retraçant des liens avec les écrits sur la justice sociale. Ce chapitre vise également à mettre en évidence le concept de pouvoir et d'idéologie. Cette étape m'a également permis de remarquer ce qui est absent du discours en lien avec la justice sociale.

5.2.2 Intégration des deux principes d'analyse de Van Leeuwen (2015)

Simultanément, j'ai aussi appliqué les deux principes d'analyse de van Leeuwen qui cherche d'une part à recontextualiser le discours selon les actions des acteurs sur le terrain et d'autre part à établir le lien entre le discours et la pratique (van Leeuwen, 2015).

Liens discours-pratique

Dans un premier temps, ce principe analytique permet de mettre en évidence les liens entre le discours et la pratique. Concrètement, lors de la construction de la grille de codification dans NVivo, j'ai veillé à ajouter de nouveaux sous-codes thématiques jusqu'à la fin du processus, y compris lors de la lecture du dernier entretien, de sorte que l'ensemble des entretiens ait pu contribuer à l'élaboration de la grille de codification. C'est pourquoi j'ai aussi passé à une autre lecture des entretiens une fois la codification réalisée pour m'assurer que l'ensemble des thématiques du discours avaient été identifiées.

Dans l'analyse du lien entre le discours et la pratique, j'ai examiné le contexte dans lequel les discours ont été exprimés et produits. Pour ce faire, j'ai utilisé des documents pour appuyer et contextualiser les propos des participants, tout en m'alignant sur les principes de van Leeuwen. Parallèlement, j'ai intégré cette approche avec les deux premiers niveaux d'analyse de Fairclough (2015) - l'analyse de texte et l'analyse du contexte de production du discours. Il est important de noter que, bien que les deux auteurs s'intéressent au lien entre discours et pratique sociale, van Leeuwen (2015) se concentre davantage sur le contexte social immédiat, tandis que Fairclough (1995, 2010) propose une exploration plus approfondie des structures de pouvoir qui influencent

le discours. Or, les approches proposées par ces deux auteurs se distinguent tout en se complémentant.

Concrètement, dans la discussion de cette thèse, j'ai appliqué ce principe de van Leeuwen concernant les liens entre discours et pratique en montrant comment les discours se traduisent dans l'action. Cette approche m'a permis d'examiner non seulement le contexte dans lequel les discours ont été produits et exprimés, mais aussi comment ils ont débouché sur des actions en fonction de ces contextes. Par exemple, j'ai proposé des liens entre les compréhensions de la justice sociale et comment celles-ci concordent avec les actions entreprises pour faire avancer les objectifs des luttes et mettre en action la justice sociale. Comme je vais le présenter, cette analyse a illustré que les discours ne sont pas seulement des reflets d'idéologies ou de concepts, mais des outils concrets de transformation sociale lorsqu'ils s'articulent à des pratiques adaptées aux contextes socioculturels spécifiques. On peut retrouver le résultat de cette analyse (théorie-pratique) dans la présentation des stratégies pour faire avancer la justice sociale dans les trois chapitres de résultats, mais aussi dans le chapitre de discussion.

Le processus de recontextualisation

Dans un deuxième temps, le processus de transformation ou recontextualisation décrit par van Leeuwen (2015) a fourni une structure analytique pour contextualiser les actions entreprises par les leaders sur le terrain. Ces éléments, lorsqu'ils sont repérés, permettent de comprendre comment un discours est appliqué sur le terrain. Van Leeuwen (2015) propose cinq dimensions pour contextualiser le discours sur le terrain : l'action, les acteurs, l'espace, la temporalité et les ressources.

Premièrement, l'analyse des actions en lien avec la justice sociale par les leaders rencontrés offre une compréhension de la manière dont le discours est mobilisé concrètement sur le terrain. Deuxièmement, en déterminant le rôle de leaders et leur compréhension de la justice sociale, on peut mieux comprendre comment leur parcours ou domaine de pratique a influencé leur compréhension et mobilisation de la justice sociale. Troisièmement, l'exploration de l'espace permet de comprendre dans quels contextes le discours est utilisé et pourquoi, par exemple à savoir si l'utilisation de la justice sociale est stratégique pour faire avancer les objectifs de la lutte. La temporalité, quatrième, offre un aperçu du moment et du contexte dans lequel le discours sur la justice sociale est appliqué sur le terrain (revendications, moyens, valeurs, etc.). Enfin, la cinquième dimension, les ressources, met en lumière les outils ou matériels utilisés en lien avec le discours sur l'avancement de la justice sociale.

L'application de ces dimensions s'est aussi révélée particulièrement utile dans la rédaction du chapitre de discussion (chapitre 7) offrant une structure conceptuelle pour analyser et interpréter les données présentées sous forme de thématique dans les chapitres de résultats. Bien que les cinq étapes n'aient pas été utilisées de manière linéaire dans la discussion, elles ont plutôt été intégrées dans la présentation de l'analyse. Cela a permis de relever clairement les thèmes transversaux de la justice sociale retrouvés dans les trois luttes, mais également de montrer comment ces thèmes peuvent se distinguer en fonction du contexte donné.

De plus, les cinq dimensions ont été intégrées de manière conjointe avec la troisième étape de l'analyse sociale de Fairclough (1995). Cette étape, qui explore le contexte socioculturel dans lequel le discours a été créé et utilisé, s'aligne parfaitement sur la dimension sociopolitique et

socioculturelle du processus de transformation de van Leeuwen, renforçant ainsi la compréhension globale des dynamiques entourant le discours qui aborde la justice sociale.

En synthèse de cette sous-section, je tiens à préciser que, comme mentionné dans la section 2.1 de ce chapitre pour l'ACD, il est essentiel d'étudier et de mettre en évidence **le pouvoir, l'idéologie et le langage** utilisé au sein des discours (Wodak et Meyer, 2015). C'est ainsi qu'en plus d'intégrer les principes des deux auteurs mentionnés plus haut, mon analyse, dans la rédaction des chapitres de résultats et de discussion, a accordé une attention particulière aux dynamiques de pouvoir et aux idéologies sous-jacentes aux discours analysés. Plus précisément, dans la rédaction des chapitres de résultats et de discussion, je me suis assuré soulever les dynamiques de pouvoir et les idéologies qui sous-tendent les discours analysés. Je reviens aussi sur ces concepts – pouvoir, idéologie et langage – dans la conclusion de chaque chapitre de résultats, mais également dans le chapitre de discussion.

6. Éthique

Cette recherche a obtenu l'approbation éthique du Comité d'éthique de la recherche de l'Université d'Ottawa (S-02-20-5288 - ANN1-5288). Le certificat d'éthique initial a été délivré en mai 2020 et a été renouvelé une fois en mai 2021. Une fois la collecte de données terminée en décembre 2021, le dossier d'éthique a été clos. Le certificat est annexé à ce document. (annexe VIII)

6.1 Considérations éthiques en lien avec le recrutement des participants

Les préjudices et les risques associés à cette recherche ont été jugés minimes (inconfort psychologique ou émotionnel lors des entrevues), étant donné qu'elle porte sur la lutte sociale et

non sur l'engagement individuel. Sur le plan éthique, j'ai pris en compte deux éléments importants lors du recrutement des participants pour cette étude.

D'une part, en ce qui concerne la stratégie du **contact direct** pour le recrutement de certains participants que je connaissais déjà, j'ai accordé une considération particulière pour éviter tout sentiment d'obligation chez les personnes contactées de participer. Les participants potentiels que je connaissais déjà ont été contactés de manière professionnelle, en soulignant explicitement qu'ils n'étaient en aucun cas obligés de participer à la recherche. Concrètement, j'ai opté pour un contact initial par courriel électronique professionnel, avec une claire mention de la possibilité pour le participant de refuser de participer. De plus, lors des entretiens, j'ai rappelé aux participants qu'ils pouvaient refuser de répondre à certaines questions ou mettre fin à l'entretien à tout moment, comme indiqué dans le formulaire de consentement (formulaire disponible à l'annexe III).

D'autre part, comme mentionné plus haut, j'ai aussi utilisé la méthode de recrutement **boule de neige** pour identifier d'autres participants. Cette méthode a été considérée comme efficace et pertinente étant donné la population ciblée (des leaders). Cependant, j'ai pris des précautions pour préserver la confidentialité et éviter toute identification des participants qui ont recommandé d'autres personnes. Après des recherches internet pour vérifier que les personnes suggérées étaient des leaders, j'ai envoyé les invitations sans mention de la source de recommandation, pour justement garantir la confidentialité des participants.

6.2 Considération éthique en lien avec les entrevues des participants

Lorsque j'ai pris contact avec les participants pour les inviter à une entrevue, je les ai informés des objectifs et des modalités de la recherche, ainsi que du fait que leur confidentialité serait préservée.

Pour assurer la compréhension des objectifs et le respect de la confidentialité, le formulaire de consentement a été distribué préalablement à l'entretien. Une fois la date et l'heure de l'entretien confirmées avec le participant par courriel, j'ai envoyé le formulaire de consentement par courriel au participant avec la date et l'heure de confirmation de l'entretien.

Le consentement a été documenté de deux manières. D'une part, le participant pouvait signer électroniquement le formulaire de consentement à l'avance et le renvoyer au chercheur principal électroniquement préalablement à l'entretien. S'il optait pour cette option, je signalais aussi le formulaire et le renvoyais au participant. D'autre part, le participant pouvait opter pour un consentement oral. Pour ce faire, je lisais avec le participant les différentes sections du formulaire de consentement et répondais à toute question que le participant avait.

Les participants ont été informés – dans le formulaire de consentement à la recherche et de vive voix avant le début de l'entrevue – qu'ils avaient le droit de mettre fin à l'entrevue à tout moment. Dans le cas où un participant aurait décidé de mettre fin à l'entrevue, les données recueillies n'auraient pas été utilisées à des fins de recherche et tout enregistrement de l'entrevue aurait été supprimé. Toutefois, aucun participant n'a mis fin à l'entrevue et aucun inconfort lié à la recherche ou aux questions de recherche n'a été rapporté par les participants ni remarqué par moi-même.

Concernant la confidentialité, les participants ont été assurés que les informations partagées resteraient strictement confidentielles. Ils ont été informés que le contenu serait utilisé pour l'analyse des données, la publication de la thèse, ainsi que pour toute publication scientifique ou communication ultérieure. Pour garantir l'anonymat, des pseudonymes ont été utilisés pour citer

les participants dans les documents de recherche, et les informations permettant d'identifier directement les participants ont été supprimées lors de la transcription des enregistrements. Les entrevues (audio) et les transcriptions étaient accessibles uniquement au chercheur principal, à son directeur (Simon Lapierre) et à sa co-directrice de thèse (Dominique Damant).

Enfin, toutes les données recueillies (entrevues audio et transcriptions) ont été enregistrées de manière sécurisée avec des mots de passe sur mon ordinateur et sur mon disque externe. Les transcriptions, les formulaires de consentement et les formulaires sociodémographiques ont été protégés par un mot de passe sur mon ordinateur et sur mon disque externe. Les données seront conservées pendant une période de 7 ans après la fin de la collecte de données.

6.3 Considération éthique dans l'écriture des résultats de la thèse

Lorsque j'étais à l'étape de l'écriture des résultats de ma thèse, j'ai aussi mis en place des mesures pour assurer la protection de l'intégrité et de la confidentialité des données des participants. D'emblée, tous les enregistrements électroniques originaux, les transcriptions verbatim, et les tableaux d'analyse sont conservés dans un fichier sécurisé par mot de passe sur mon ordinateur. Cet ordinateur est également protégé par un mot de passe, et des identifiants anonymes sont utilisés pour les données afin de protéger l'identité des participants, en cas de vol ou d'accès non autorisé à un document. Aucun vol n'a toutefois eu lieu lors du processus de réalisation de cette thèse.

Plus encore, dans la rédaction des résultats et compte tenu du fait que certaines déclarations de participants pourraient permettre de les reconnaître, certaines citations seront désignées comme

« Anonymes » afin de préserver la confidentialité des personnes concernées. Cette mesure vise à garantir la confidentialité des personnes impliquées dans l'étude.

Enfin, j'ai maintenu une réflexion éthique en continu sur la manière dont les résultats sont analysés et présentés pour garantir que l'interprétation reste fidèle aux perspectives des participants, à ma posture épistémologique et à mon cadre théorique et méthodologique. Ceci concorde avec mon objectif de produire des connaissances qui mettent en lumière le discours et les expériences des leaders rencontrés.

7. Limites de l'étude

Malgré les avantages de l'étude de cas, certaines limites méritent d'être soulignées. Tout d'abord, cette méthode permet une exploration approfondie de la lutte étudiée et, grâce aux entretiens individuels appuyés par la recherche documentaire, une documentation riche des connaissances, expériences et expertises des participants. Toutefois, il importe de rappeler que l'étude de cas comporte ses propres limites. En effet, elle ne permet pas d'enquêter à une échelle plus large comme ce serait le cas avec l'étude quantitative, où, par exemple, l'ensemble des militants et des personnes concernées par la lutte pourrait être sondé par un questionnaire. En ce sens, bien que l'étude de cas qualitative assure une compréhension approfondie, elle ne permet pas de généraliser les constats à plus grande échelle (Gagnon, 2011; Priya, 2021).

Une autre limite à considérer est liée à ma stratégie de recrutement qui, bien que variée, pourrait avoir limité la diversité des participants. La recherche dans les médias et sur les médias sociaux ainsi que la méthode boule de neige peuvent favoriser la participation de personnes déjà

visibles dans les luttes, négligeant potentiellement les voix d'autres leaders qui sont moins médiatisés, mais tout aussi impliqués. J'ai toutefois essayé de remédier à cette limite et donc de diversifier le corpus de participants en demandant au leader rencontré de me suggérer d'autres participants pour la recherche. Je tiens aussi à noter que j'ai accordé une attention particulière à la diversité culturelle, socio-économique et de genre en tentant de ne pas rejoindre que des participants blancs ou des hommes.

Par ailleurs, les entretiens avec les leaders ont été réalisés par vidéoconférence plutôt qu'en personne, ce qui était mon intention initiale. Le recours virtuel représentait la solution nécessaire en raison de la pandémie de COVID-19. Bien que cela ait permis de maintenir la continuité de la recherche, cela peut avoir influencé la qualité de l'interaction, en introduisant des distractions potentielles dans l'environnement du participant ou en affectant la qualité du signal audio. Je tiens cependant à noter que grâce aux entretiens en vidéoconférence, je crois avoir eu la possibilité de rejoindre des participants que je n'aurais peut-être pas eu la chance de rencontrer si j'avais choisi de réaliser les entretiens uniquement en personne. En effet, en raison de la complexité et les logistiques des déplacements, je crois fortement que l'entretien virtuel amène son lot d'avantages.

Nonobstant ces limites, la combinaison de l'entretien individuel semi-dirigé et de l'analyse documentaire a permis d'adopter une approche compréhensive pour explorer de manière approfondie les luttes sociales et leur relation avec la justice sociale en contexte francophone canadien.

CHAPITRE 4 LA LUTTE POUR UNE UNIVERSITÉ FRANCOPHONE EN ONTARIO

Le présent chapitre est consacré à l'analyse de la présence de la justice sociale au sein du mouvement pour une université francophone en Ontario. Je vais mettre en évidence les différents éléments qui ressortent quant à la compréhension, l'intégration et la mobilisation du concept de justice sociale dans les propos des leaders rencontrés, ainsi que dans les documents analysés.

D'abord, j'effectue un bref survol historique de la lutte, y compris une ligne de temps de 2012 à 2021, et je fais le point sur les grands événements qui ont mené à l'ouverture, en 2021, de ce qui est maintenant appelé l'Université de l'Ontario français (UOF). Par la suite, je me consacre dans la deuxième section à la compréhension de la justice sociale dans la lutte à l'étude. Enfin, la troisième et dernière section porte sur les différentes stratégies mises en place pour assurer la progression de la justice sociale.

1. Survol historique et contexte de la lutte

L'idée de créer une université franco-ontarienne trouve ses origines dans les années 1950, lorsque les luttes pour l'éducation postsecondaire en français ont débuté (Latour & Gagnon, 2017). Au cours des années 1980 et jusqu'à la fin des années 1990, ce sont principalement des membres de la communauté universitaire qui se sont engagés dans la lutte pour la création d'une université franco-ontarienne.

Les luttes menées au tournant des années 1980 et 1990 ont été chapeautées principalement par des membres de la communauté académique. Puis, avec l'annonce de la création des collèges de langue française dans le Nord et dans le Sud (1993) de la province, le projet de création d'une université franco-ontarienne a été mis de côté. (Latour & Gagnon, 2017, p. 3)

Il a aussi été décidé, dans les années 1980 et 1990, de militer davantage pour les collèges professionnels en français et d'ensuite poursuivre avec une lutte universitaire. La lutte pour les collèges s'est révélée un succès avec l'ouverture, dans les années 1990, du Collège Boréal dans le nord de l'Ontario et de La Cité collégiale (maintenant appelé Collège la Cité) à Ottawa (Latour & Gagnon, 2017).

La Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO) a fait resurgir l'intérêt pour la création d'une université franco-ontarienne en publiant deux documents, soit « L'université franco-ontarienne, un dossier brûlant... un besoin urgent !!! » (FESFO, 1999) à la fin des années 1990, suivi d'un mémoire intitulé « L'université franco-ontarienne : parlons d'impact ! » au début des années 2000 (Dupuis & Stephenson, 2004). Ce mémoire avait comme objectif de faire appel au gouvernement provincial pour qu'il mette sur pied une université francophone en Ontario, pour assurer une continuité de l'éducation en français. Il faisait également état des lacunes des universités bilingues quant à l'offre d'une éducation de qualité en français (Dupuis & Stephenson, 2004).

Ce n'est qu'après la création du Regroupement étudiant franco-ontarien (ci-après : RÉFO), le 27 septembre 2009, que « le projet reprend véritablement de l'intérêt » au sein de la communauté franco-ontarienne (Latour & Gagnon, 2017, p. 4). En effet, le RÉFO, un regroupement d'étudiants francophones dans les collèges et universités de l'Ontario, s'était doté de la mission suivante :

de défendre le droit des étudiants.e.s de l'Ontario français d'étudier en français dans le programme et la région de leur choix dans un contexte où elles et ils gèrent les leviers de leur éducation, afin qu'ils et elles puissent s'épanouir dans l'ensemble de la communauté franco-ontarienne et puissent y contribuer. (RÉFO, 2016, p. 1)

Le RÉFO avait également mis de l'avant, dès sa création, l'objectif d'être une organisation « qui créerait des liens solides entre les étudiant.e.s et la communauté franco-ontarienne » (RÉFO, 2015a, p. 1). Cet objectif se révélera utile, mais sera aussi un franc succès dans les années à venir pour la lutte. C'est lors de sa troisième assemblée générale, en 2012, que le RÉFO reçoit le mandat de mener des États généraux sur le postsecondaire en Ontario français. Ces États généraux se sont tenus en 2013 et 2014, se terminant avec le Sommet des États-Généraux sur le postsecondaire en français, en octobre 2014.

L'année 2012 a marqué un tournant important dans la lutte en faveur d'une université francophone en Ontario, et plusieurs éléments en témoignent. Tout d'abord, le Sommet des États Généraux sur le postsecondaire en français a été annoncé, ce qui a mené à des consultations et deux journées de réflexion, en 2013, auxquelles plus de 800 membres et leaders de la communauté ont participé dans dix villes de l'Ontario (États généraux sur le postsecondaire en Ontario français, 2014). Ces journées de réflexion ont servi de prélude au Sommet des États généraux, sur lequel je vais revenir ultérieurement. Deuxièmement, ce qui différencie le projet relancé après 2012, c'est que le mouvement était dirigé par et pour la jeunesse et la population étudiante, avec la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO) et le Regroupement étudiant franco-ontarien (RÉFO), ainsi qu'avec la participation de la communauté, représentée par l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO).

La concertation et la collaboration entre ces trois organismes franco-ontariens ont marqué une première dans cette lutte. Chacun a apporté sa crédibilité et son expertise : le RÉFO en tant que voix des jeunes étudiants (collèges et universités), la FESFO comme porte-parole historique

de la jeunesse franco-ontarienne (élèves au secondaire), et l'AFO avec son rôle reconnu auprès de la communauté et des gouvernements (provincial et parfois fédéral). De plus, ce moment opportun a bénéficié de l'attention médiatique portée aux mouvements jeunesse, de la motivation des leaders du RÉFO, et du soutien général de la communauté pour ce projet. Avant le Sommet, les leaders des trois organismes partenaires ont multiplié les actions : des dizaines de rencontres politiques avec ministres et députés, la publication de plus d'une centaine d'articles et d'entrevues à l'échelle provinciale (États généraux sur le postsecondaire en Ontario français, 2015; Latour & Gagnon, 2017). En somme, les trois organismes ont utilisé un ensemble de moyens pour réussir, ce que je vais aborder plus en détail dans la section 3 de ce chapitre.

Le Sommet des États généraux sur le postsecondaire en Ontario français, organisé par le RÉFO, s'est tenu du 3 au 5 octobre 2014. Pendant cet événement, les participants ont abordé plusieurs problématiques liées à l'enseignement universitaire en français en Ontario. Premièrement, on y mentionne la faible disponibilité de programmes offrant une première année d'études en français, avec incertitude quant à la poursuite des études en français par la suite. Deuxièmement, l'offre de programmes en français est limitée dans le Sud de l'Ontario et inexistante dans le Nord-Ouest. Troisièmement, de nombreux étudiants francophones proviennent de l'extérieur de la province et un pourcentage élevé ne poursuit pas leurs études en français après le secondaire. Quatrièmement, les étudiants francophones expriment leur insatisfaction quant à la qualité de l'éducation dans les institutions universitaires bilingues en Ontario. Cinquièmement, la communauté franco-ontarienne cherche des institutions et des programmes universitaires en français avec une gouvernance par la communauté francophone comme c'est le cas des écoles primaires et secondaires. Enfin, les participants du Sommet partagent un sentiment commun

d'injustice et une profonde préoccupation face aux enjeux menaçant la survie de la communauté franco-ontarienne (États généraux sur le postsecondaire en Ontario français, 2014).

Au début de l'année 2015, une conférence de presse à l'Assemblée législative de l'Ontario (communément appelée Queen's Park) a été organisée par les trois organismes partenaires. À ce moment, une demande officielle a été présentée à Kathleen Wynne, alors première ministre de l'Ontario (RÉFO, 2015b). Un premier succès est survenu en mai 2015, lorsque la députée franco-ontarienne du Nouveau parti démocratique de l'Ontario (ci-après NPD), France Gélinas, dépose le projet privé de loi 104 « Loi constituant l'Université de l'Ontario français » (Dufault, 2015, p. 1). Cependant, il n'a jamais été adopté et n'est jamais devenu loi puisqu'il a été laissé au feuilletton avec l'élection provinciale en 2018.

Le 22 septembre 2016, le gouvernement de l'Ontario nomme Dyane Adam pour présider le Conseil de planification pour une université de langue française en l'Ontario. Elle doit fournir des recommandations à Marie-France Lalonde, alors ministre de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle, concernant la conception, l'emplacement et les coûts liés à l'établissement d'une université de langue française en Ontario. Ce conseil sera également chargé d'examiner les occasions de partenariats et de collaborations pour soutenir le développement de nouveaux programmes et étudiera différents types de gouvernance.

Enfin, en novembre 2017, le gouvernement dépose le projet de loi 177, *Loi de 2017 pour un Ontario plus fort et plus juste (mesures budgétaires)*. Le projet de loi annonce un financement pour l'Université de l'Ontario français (UOF) et indique, dans son annexe 12, l'intention de créer le Consortium Centre Jules-Léger, qui regroupera 12 membres issus des conseils scolaires, afin

d'assurer une gouvernance « par et pour » de l'institution (Sousa, 2017)). Le projet de loi sera adopté en décembre 2017. Même si les partis d'opposition, dont le parti progressiste-conservateur et le NPD, ont voté contre le projet de loi, ils ont souligné au Comité permanent des finances et des affaires économique appuyer les volets francophones du projet de loi, dont le projet d'université (Assemblée législative de l'Ontario, 2017). Le gouvernement de l'Ontario dévoile, en avril 2018, le nom des membres siégeant au premier conseil des gouverneurs de l'UOF (Morissette, 2018).

En juin, l'élection provinciale de l'Ontario a lieu. Le gouvernement progressiste-conservateur de Doug Ford remporte une majorité des sièges et le parti libéral de Kathleen Wynne subit la plus grande défaite dans l'histoire du parti (La Presse canadienne, 2018). En juillet, le nouveau gouvernement fait une annonce intitulée « Le gouvernement de l'Ontario s'engage à mettre en place une université de langue française », où il maintient son engagement envers l'Université de l'Ontario français (Gouvernement de l'Ontario, 2018, p. 1).

Le 15 novembre 2018, dans le cadre de l'énoncé économique d'automne, le gouvernement Ford abolit le Commissariat aux services en français et « annule ses plans de la création d'une nouvelle université de langue française » (Fortin-Gauthier, 2018). Cette journée est surnommée le « Jeudi noir » par la communauté franco-ontarienne (Vachet, 2018). L'initiative « La Résistance » est créée par les organismes partenaires et est cette fois-ci dirigée par l'AFO. Cette initiative organise différents moyens de pression (manifestations, lettres, pétitions, consultation d'urgence de la communauté, etc.) pour que le gouvernement revienne sur sa décision d'éliminer le projet de l'UOF et sur les autres coupures touchant les francophones (Pierroz, 2018).

Le 1^{er} décembre 2018, plus de 15 000 Franco-Ontariens sortent dans la rue partout dans la province pour dénoncer les coupures du gouvernement Ford et surtout l'abandon du projet de l'UOF. Le plus grand rassemblement est organisé à Ottawa, par les trois organismes partenaires avec encore un leadership financier de l'AFO (Pierroz, 2019). Le gouvernement fédéral manifeste à nouveau son soutien envers la communauté franco-ontarienne (La Presse, 2019).

En janvier 2019 le gouvernement de l'Ontario annonce qu'il n'a plus l'intention de s'opposer au développement de l'UOF, ce qui permet à l'institution de poursuivre ses activités en vue de sa création, à condition que celle-ci trouve elle-même ses fonds d'exploitation. À la demande de l'UOF et des organismes partenaires, le gouvernement du Canada accorde 1,9 million de dollars à l'UOF. Cette somme permet à l'UOF de poursuivre ses activités de création jusqu'en janvier 2020 (UOF, 2022a).

En juin 2019, le gouvernement de l'Ontario dit vouloir entamer un dialogue avec le gouvernement fédéral pour trouver une solution au financement de l'UOF. Cette annonce est suivie par des pressions supplémentaires du RÉFO et des organismes partenaires. Cette pression fait en sorte qu'en août 2019, le gouvernement de l'Ontario annonce qu'il soutiendra financièrement le projet de l'UOF, à condition que le gouvernement du Canada finance l'UOF pour les quatre premières années. Juste avant le déclenchement des élections fédérales et après plusieurs jours de négociations entre le fédéral et le provincial, les gouvernements annoncent, le 7 septembre 2019, avoir conclu une entente de principe sur le financement de l'UOF. Une entente finale devra être ratifiée après l'élection fédérale (UOF, 2022a).

En septembre 2019, les gouvernements du Canada et de l'Ontario annoncent avoir une entente finale. La communauté franco-ontarienne ainsi que les organismes partenaires se réjouissent de l'annonce (Eddahia & Morissette, 2019). Les gouvernements annoncent une entente de 126 millions de dollars sur 8 ans qui seront versés à l'institution, divisés à parts égales entre les deux niveaux de gouvernement. Ainsi, le gouvernement fédéral s'engage à financer l'UOF pour les quatre premières années du projet, suivi d'un financement du gouvernement de l'Ontario pour les quatre années suivantes.

L'UOF poursuit son travail de préparation en vue de son ouverture. Elle annonce, plus tard en 2020, que le campus sera situé au centre-ville de Toronto (UOF, 2022b). On annonce également la création de ses premiers programmes, qui comprennent des certificats universitaires dévoilés en juin 2019, des microprogrammes entre autres en éducation (Radio-Canada, 2019) et quatre programmes de baccalauréat spécialisés en mai 2021 (Radio-Canada, 2021). L'UOF ouvre ses portes en septembre 2021 et accueille en même temps ses premières cohortes d'étudiants (Radio-Canada, 2021b).

En conclusion de cette section, je tiens à préciser que, bien qu'il s'agisse d'un succès, l'UOF n'incarne pas le projet initialement souhaité par certains leaders rencontrés. En effet, pour plusieurs militants et leaders, le projet était au départ le rapatriement de tous les programmes en français offerts dans les universités bilingues de la province sous la tutelle d'une université francophone unifiée, avec plusieurs emplacements, à l'image des collèges francophones de l'Ontario. Cependant, le projet d'université s'est transformé pour devenir une institution à part entière, avec un campus situé dans le Centre-Sud de l'Ontario (y compris la région du Grand

Toronto), en raison du manque de programmes universitaires francophones dans cette région et de sa population croissante (Adam, 2021). Ce projet est ainsi devenu l'UOF.

À la lumière de l'analyse critique du discours (van Leeuwen, 2015), on observe une tension entre le discours dominant, qui a progressivement orienté le projet vers un modèle institutionnel distinct, et le discours initial des militants, qui envisageaient une structure plus décentralisée, inspirée du modèle et du succès des collèges francophones en Ontario. Le passage d'un projet conçu comme un réseau d'institutions francophones à une université unique a été facilité par la mise en place d'un conseil des gouverneurs, dont certains membres ont été nommés par le gouvernement, assurant ainsi une influence institutionnelle sur l'orientation du projet. Cet élément illustre le pouvoir discursif du gouvernement, qui a su imposer son cadre décisionnel et organisationnel, reléguant en partie les aspirations des militants, notamment des jeunes leaders, au second plan.

Conséquemment, j'utiliserai le terme UOF dans les prochaines sections de ce chapitre pour désigner l'université qui a vu le jour en 2021, tout en utilisant également « une université francophone en Ontario » de manière interchangeable. Ce choix respecte les propos des leaders rencontrés et reflète les nuances entre le projet initial et celui finalement réalisé, autour duquel la communauté s'est tout de même ralliée.

2. Compréhension de la justice sociale

Dans cette section, je présenterai les principaux thèmes quant à la compréhension de la justice sociale dans le cadre de la lutte pour une université francophone en Ontario, comme ils ont émergé des entrevues réalisées avec les leaders ainsi que des documents analysés.

2.1 Survie de la communauté et minimisation de la perte identitaire

Plusieurs leaders de la lutte pour l'ouverture d'une université francophone en Ontario soutiennent d'abord que leur compréhension de la justice sociale est étroitement liée à la survie de la communauté franco-ontarienne face à la minimisation de leur identité par la majorité anglophone de la province. Ils considèrent l'éducation comme un pilier essentiel permettant non seulement la survie, mais également la croissance de la communauté franco-ontarienne.

Selon eux, la lutte pour le projet de l'université représente un moyen de reprendre le pouvoir et de lutter contre cette minimisation identitaire. Ils voient, dans le projet de l'UOF, une occasion de préserver la langue et la culture françaises, en offrant aux jeunes francophones de l'Ontario la possibilité de poursuivre leurs études dans leur langue maternelle, sans avoir à choisir entre une institution bilingue ou anglophone. Ils considèrent que le projet de l'université est une mesure de justice sociale qui contribuera à lutter contre le statut de minorité et à faire progresser la communauté franco-ontarienne. C'est d'ailleurs ce que nous rapportent ces trois leaders :

On a tous compris que notre survie, notre épanouissement, notre avenir va et a toujours passé par l'éducation. (Rachel)

Puis c'est ça l'universalité de ce combat-là, c'est la communauté franco-ontarienne qui refuse d'être minorisée, qui reprend un pouvoir et un pouvoir

universitaire qui est très grand, qui amène un prestige, qui amène une reconnaissance à une communauté. Qui outille les membres de cette communauté-là à s'affranchir de la minorisation, alors c'est sûr qu'il y a... puis je parle de justice sociale... (David)

Moi, je trouve que c'est de la justice sociale parce qu'il y a eu une reconnaissance que oui, c'était nécessaire [le projet de l'UOF]. Puis moi, je pense que c'est des choses comme ça qui vont nous aider à aller plus loin. En termes de lutter contre notre statut de minorité. (Hantz)

La question de survie est également liée à l'importance de reconnaître l'identité franco-ontarienne.

Pour cette leader jeunesse, cette reconnaissance de l'identité est une question de justice sociale :

C'est une question de justice sociale, mais c'était vraiment comme on est en train de perdre notre identité, puis si on ne fait rien, dans les prochaines générations, on n'existera plus là, tu sais. (Lindsay)

Enfin, selon un autre leader, utiliser le terme de justice sociale dans le cadre du projet de l'UOF permet de faire reconnaître leur identité en plus de lutter contre l'oppression subie par les francophones :

Pour le projet [UOF], utiliser le langage de la justice sociale revient à affirmer que nous sommes importants, que notre langue n'est pas seulement un moyen de communication, mais qu'elle représente une culture et une identité. Le fait de ne pas pouvoir poursuivre des études postsecondaires dans notre langue mine notre identité, et le gouvernement a l'obligation de faire en sorte que nous ne subissions pas cette oppression. (Julie)

Le passage de l'entretien avec Julie permet de comprendre que dans cette lutte, l'ouverture de l'Université de l'Ontario français (UOF) est bien plus qu'une institution éducative. Cette citation

de Julie me permet également de faire la transition vers la prochaine thématique, celle de la lutte contre l'oppression et la discrimination.

2.2 Lutte contre l'oppression et la discrimination

La justice sociale est également associée à une lutte contre l'oppression et la discrimination que vivent les Franco-Ontariennes et les Franco-Ontariens. Certains leaders établissent un lien clair entre la lutte contre la discrimination systémique et la justice sociale. Pour eux, la justice sociale passe par la lutte contre la discrimination linguistique, qui prive les francophones de l'accès à des études postsecondaires universitaires en français. Alexandrine et Lindsay illustrent bien cette perspective :

Ça, on en parle beaucoup maintenant de discrimination systémique, etc. Mais qu'est-ce que ça dit, ça ? C'est juste qu'une société, elle est construite autour de valeurs communes. Mais sauf que les valeurs communes n'incluent pas tout le monde. (Alexandrine)

Je pense que ce serait vraiment de revenir à la question de faire en sorte que les francophones ne soient pas discriminés au niveau postsecondaire, puis puissent vraiment avoir les moyens de vivre, puis de s'épanouir en tant que francophones dans leur identité, dans la culture franco-ontarienne. (Lindsay)

Lindsay élabore davantage sa compréhension en y rattachant à la fois l'oppression, la discrimination et l'inégalité qui existe entre les francophones et anglophones en matière d'éducation postsecondaire en Ontario.

Je suis certaine qu'il y a eu des failles là, mais je pense que ça, ça faisait quand même partie des réflexions, même si je pense que quand dans les rapports on emploie justice sociale, c'était probablement pour dire que les francophones, on

était comme, c'était une forme de discrimination, d'oppression du fait de ne pas pouvoir étudier dans notre langue au niveau postsecondaire. Et donc il fallait remédier à cette inégalité qui existait, là, dans la province. (Lindsay)

David partage l'idée que la justice sociale est aussi étroitement liée à la question de l'oppression et de la discrimination. Selon lui, il est crucial que l'université joue un rôle significatif dans l'avancement social, en particulier pour les populations marginalisées. Il fait référence à l'Université d'Ottawa qui, pendant un certain temps, remplissait partiellement ce rôle, mais cette dimension a diminué progressivement. Selon David et Hantz, il y avait une absence de reconnaissance de l'oppression vécue par les francophones, car le bilinguisme n'était pas perçu comme une source d'oppression pour eux. Il souligne ainsi l'importance de prendre en compte les réalités complexes des francophones et de reconnaître les formes d'oppression qu'ils subissent dans la définition de la justice sociale.

En fait, on veut que l'université puisse pleinement jouer son rôle d'avancement social, surtout pour une population marginalisée, ce que l'Université d'Ottawa a fait à sa façon pendant une certaine période et puis faisait de moins en moins [...] il n'y avait comme pas de place pour une revendication d'ordre francophone qui serait plus complexe parce qu'eux ne voyaient pas, ne pouvaient pas voir le bilinguisme comme étant une source d'oppression pour les francophones. (David)

Le bilinguisme individuel [du gouvernement] est très intéressant pour l'individu, mais il n'est pas bon pour le collectif. Donc en parlant de bilinguisme ou quand eux [le gouvernement] parlent juste de bilinguisme bien ça opprime aussi le collectif. Et donc on ignore l'oppression linguistique ou la discrimination linguistique qu'on vit nous autres. (Hantz)

Enfin, selon Julie, il est crucial de reconnaître les formes d’oppression et de discrimination linguistiques que vivent les Franco-Ontariens ainsi que de prendre des mesures pour les réparer ou y remédier.

La justice sociale était définie pour notre lutte comme une réponse à l’oppression et à la discrimination dont nous sommes victimes [la communauté franco-ontarienne] et qu’il faut réparer ou remédier – ça c’est aussi vraiment essentiel. (Julie)

La justice sociale peut ainsi être considérée comme un moyen de faire face aux injustices et aux inégalités vécues par les francophones en Ontario. Elle implique de lutter contre les discriminations linguistiques et culturelles, de défendre les droits des francophones à accéder à une éducation de qualité en français et de s’opposer à toute forme d’oppression qui menace leur identité et leur survie en tant que communauté.

À la lumière de l’analyse critique du discours, cette thématique de la justice sociale montre également l’opposition entre le discours dominant et un discours secondaire (Van Leeuwen, 2015). Alors que les gouvernements et les institutions bilingues ont historiquement minimisé ou invisibilisé la discrimination linguistique des Franco-Ontariens en insistant sur le bilinguisme comme un facteur d’intégration, les militants ont mis de l’avant un discours secondaire axé sur la reconnaissance de l’oppression et la nécessité d’une université qui exerce ses activités en français et pour la communauté francophone. Cette manifestation d’un discours secondaire, porté par des militants et de jeunes leaders, s’inscrit dans un rapport de force avec l’État, démontrant aussi une tentative de reprise de pouvoir par la communauté franco-ontarienne dans son discours (Fairclough, 1995). En contestant le bilinguisme, les militants revendiquent non seulement un espace

institutionnel distinct, mais aussi une transformation des rapports de pouvoir entre l'État et une communauté historiquement marginalisée.

2.3 Lutte pour l'égalité et l'équité

La lutte pour l'UOF est une bataille pour l'égalité et l'équité. Elle signifie la possibilité, pour les jeunes francophones, de poursuivre leurs études universitaires entièrement en français et dans une institution entièrement francophone, augmentant l'accès à des services dans leur langue et renforçant leur identité. La lutte pour l'UOF est un exemple concret de justice sociale, où l'égalité, l'équité ainsi que la reconnaissance identitaire sont centrales.

Dans le contexte de cette lutte, la justice sociale est également perçue comme un combat à la fois pour atteindre une forme d'égalité linguistique entre le français et l'anglais, et pour promouvoir l'équité à travers des mesures favorisant le français.

Les leaders qui se penchent sur l'égalité associent la justice sociale à la réalisation d'une égalité entre les francophones et la majorité anglophone, principalement en matière d'accès à l'éducation postsecondaire en français, comme l'expliquent Michel et Alice :

La justice sociale consiste à offrir finalement aux francophones des opportunités égales aux anglophones pour poursuivre des études après le secondaire dans leur propre langue. (Michel)

Pour moi, quand on parle de justice sociale pour l'Université de l'Ontario français, cela signifie avant tout valoriser la francophonie et parvenir à une certaine égalité ou équité avec l'anglais. (Alice)

En effet, pour ces leaders, l'UOF est le résultat d'un effort de justice sociale visant à atteindre cette égalité. Alexandrine, qui a joué un rôle clé dans la création de l'UOF à Toronto, explique l'importance de la recherche d'égalité pour la justice sociale de la manière suivante :

La justice sociale implique avant tout l'égalité, l'égalité des chances. Nous ne partons pas tous avec les mêmes atouts, il est donc important de reconnaître les disparités existant dans nos sociétés. C'est comme si nous avions une ligne de départ dans la course de la vie, et certains commencent juste à cette ligne, tandis que d'autres partent bien plus en avant. Il est nécessaire de les amener également au même niveau. En ce sens, l'université incarne cette idée, elle est le résultat tangible de cet effort, tu vois. (Alexandrine)

D'autres leaders font référence à l'équité plutôt qu'à l'égalité. Ainsi, lorsqu'on fait référence à la justice sociale, ces leaders mettent de l'avant un discours sur l'équité.

Pour l'UOF je dirais que la justice sociale c'est... je pense que c'était une bataille, un, pour l'équité et la reconnaissance je dirais, mais aussi qu'il y ait une certaine justice. (Jacob)

je dirais les questions de justice sociale avec [l'UOF] c'était plus une question d'équité avec les anglophones. (Damien)

Pour ces leaders, il faut prioriser un discours sur l'équité plutôt que de parler d'égalité. Bien que ces leaders ne nient pas l'importance de l'égalité, ils perçoivent l'équité comme étant avantageuse, puisqu'une redistribution égale ne répondrait pas aux besoins des francophones qui sont minoritaires. L'équité donnerait place à un investissement équitable et non égal à la majorité anglophone. Voici comment deux leaders décrivent le besoin de faire référence à un discours sur l'équité :

L'équité parce que c'est trop facile faire de l'égalité, « right » ? C'est un peu le concept de si on regarde les chiffres quand on regarde la capacité d'étudier en français à l'université. [...] Ben justement, si on regarde les proportions de combien d'étudiants francophones vs. les étudiants anglophones, malgré que cette ligne est parfois difficile à tracer, mais disons qu'on la trace serait égale de dire que par exemple, il y a 10 % des étudiants qui parlent en français donc on offre seulement 10 % des cours seront offerts en français - c'est pas ça qu'on veut. (Julie)

Ça serait une justice sociale, ça, ça veut dire l'équité pour chacun. Ça ne veut pas dire identique pour chacun. Ça veut dire équitable à chacun pour que chaque aile une opportunité équitable, de bien réussir. De bien réussir trois petits points, de bien réussir n'importe quoi, bien réussir ses études ou bien réussir à n'importe quoi d'autre. (Rachel)

L'importance accordée à l'équité témoigne du besoin des francophones d'obtenir des services d'éducation adaptés à leur réalité minoritaire. Elle s'inscrit aussi dans une quête plus large pour l'autodétermination des francophones, un enjeu et une thématique importante de justice sociale, mais aussi de reprise de pouvoir pour la communauté que je vais aborder dans la section suivante.

2.4 Quête pour l'autodétermination des francophones

Pour certains leaders, la justice sociale est une quête pour l'autodétermination des francophones de l'Ontario. Plusieurs leaders avancent qu'afin d'assurer la survie de leur communauté, il est primordial que celle-ci ait accès à une pleine autodétermination concernant ses institutions d'enseignement, c'est-à-dire une autonomie quant à la gouvernance et la gestion de celles-ci.

Mes entretiens avec les leaders et l'analyse des documents consultés ont révélé que la lutte pour obtenir la reconnaissance, par le gouvernement provincial, des avantages d'une gouvernance et d'une gestion « par et pour » les francophones est un combat de longue date. En effet, les francophones de l'Ontario ont déjà une pleine gouvernance sur les établissements d'enseignement

primaires, secondaires et collégiaux, mais n'ont toujours pas le contrôle sur leur enseignement universitaire (RÉFO, 2015).

Le droit à l'autodétermination, tel que je l'explore dans ce chapitre comme une compréhension de justice sociale, se présente dans la revendication des leaders de la lutte pour l'Université franco-ontarienne. Selon eux, le modèle actuel, où l'enseignement universitaire est géré par des institutions bilingues, ne respecte pas ce droit et ne répond pas adéquatement aux besoins des francophones de l'Ontario. Ils soutiennent que la pleine gouvernance universitaire, c'est-à-dire la gestion continue des institutions d'éducation par les francophones eux-mêmes, est une étape vers la réalisation de la justice sociale. Pour ces leaders, la justice sociale inclut l'autodétermination, ce qui signifie qu'ils veulent que les francophones ne soient pas considérés comme des citoyens de seconde classe, mais qu'ils soient gérés par eux-mêmes, pour eux-mêmes. En d'autres mots, ils cherchent à exercer un contrôle complet sur leurs institutions d'éducation, afin de préserver leur identité et d'assurer une égalité de traitement pour la communauté francophone en Ontario.

Je pense que [la justice sociale] ça revient à la question, je pense, d'autodétermination, puis de se dire, tu sais, on n'est pas des citoyens de seconde classe au niveau francophone d'être desservis, mais comme genre par nous pour nous. (Lindsay)

Oui, c'est une lutte de justice sociale, oui, c'est une lutte de droits des peuples à l'autodétermination finalement. (David)

Et je crois l'idée de base était surtout que les francophones, finalement, un peu comme c'est devenu le cas dans les années 90 au milieu, tu sais, des collèges et puis du milieu primaire et secondaire, c'était d'avoir une gouvernance par et pour les francophones au milieu universitaire. [...] Donc c'est ça, mais tu sais,

les militants ont toujours demandé du par et pour partout [...] Donc le par et pour de pouvoir contrôler, que les francophones contrôlent leur destinée au niveau postsecondaire était pas mal la valeur et je te dirais l'objectif principal. Donc le par et pour; en tout cas, moi, c'est la valeur centrale que je vois dans ce projet-là. (Michel)

Comme l'a souligné Michel, la question de la gouvernance est essentielle, et selon Eliana, elle constitue la clé pour assurer pleinement l'accès à l'éducation.

Bien, c'est une question à l'éducation, donc je pense qu'il y a une question d'accès à l'éducation, puis il y a une question de gouvernance de l'éducation, puis de gouvernance des institutions qui desservent les francophones. (Eliana)

Selon Claire, la gouvernance francophone est vue comme un moyen de promouvoir la justice sociale et l'inclusion au sein la communauté franco-ontarienne. Elle affirme que la gouvernance francophone permettrait à tous les membres de la communauté d'avoir accès à des services en français et d'avoir des enseignants francophones. Ainsi, la gouvernance francophone est perçue comme un instrument de justice sociale pour favoriser une communauté inclusive.

Donc, la gouvernance francophone, la justice sociale par rapport aux francophones, c'est une justice aussi pour l'inclusion. Pour qu'on puisse avoir une communauté inclusive. Que tout le monde dans cette communauté puisse avoir accès à des services en français peut avoir accès à un enseignant en français et être considéré comme de véritables citoyens. (Claire)

Enfin, pour d'autres leaders, l'atteinte d'une pleine autodétermination des francophones envers une université aurait plusieurs retombées permettant de parvenir à une justice sociale. Il serait non seulement question de gouvernance ou de lutter contre un sentiment d'exclusion dans les

universités bilingues de la province, mais aussi de lutter contre le statut historiquement minoritaire de la communauté

Justice sociale [...] C'est un désir que les droits soient des droits effectifs et non juste sur papier et aspirationnels. C'est un désir de sortir d'un statut historiquement minoritaire, minorisé aujourd'hui. [...] C'est vraiment là, tu sais. Quand moi, je te parle d'autodétermination des peuples. (David)

En somme, la quête d'autodétermination s'avère centrale à la compréhension de la justice sociale pour les leaders franco-ontariens. Ils revendiquent une gouvernance autonome pour leurs institutions, notamment avec l'ouverture et le financement de l'UOF. Bien qu'ils aient obtenu cette autonomie pour les niveaux primaire, secondaire et collégial, ils poursuivent cette lutte pour l'enseignement universitaire, considérant la gouvernance « par et pour » les francophones comme essentielle à la préservation de leur identité et à la justice sociale des francophones de l'Ontario.

2.5 Respect des droits

Pour plusieurs leaders, le respect des droits des francophones en situation minoritaire en Ontario constitue un pilier essentiel dans leur conception de la justice sociale. Cela reflète leur désir de lutter contre l'injustice et d'assurer la pleine reconnaissance ainsi que le respect des droits fondamentaux des francophones dans tous les aspects de la vie en société. Pour Hantz, la justice sociale se pose avant tout comme une question de droits.

La justice sociale c'est, [...] pour le mouvement franco-ontarien et dans le cas de notre bataille pour l'université, c'est de faire respecter nos droits ! [...] Mais

aussi pour l'équité et la reconnaissance de ce droit-là [...] le droit à l'éducation en français. (Hantz)

Dépendant du leader rencontré, le concept se situe sur un continuum allant de la reconnaissance de l'existence du droit à l'éducation, le respect de ce droit donnant l'accès à l'éducation et le financement d'une institution universitaire. De plus, la nécessité de reconnaître des lois déjà en place pour protéger les minorités linguistiques est centrale dans ce processus. Des exemples de ces différentes perspectives sont relatés dans cette section.

En effet, selon Michel, il existe un lien évident entre la reconnaissance des droits à l'éducation et la justice sociale. Il souligne que les francophones de l'Ontario ont le droit d'avoir une éducation en français en tant que l'un des trois peuples fondateurs, et il voit une convergence entre les droits et la justice sociale.

Puis c'est ça, on a le droit, puis encore là, moi, je vois beaucoup droits et justice sociale, par exemple, se côtoyer là-dedans, mais tu sais, on a le droit à avoir une éducation en français. On est l'un des ... moi, tant qu'à moi, des trois peuples fondateurs. (Michel)

Pour Jacob, il est crucial de reconnaître que les francophones de l'Ontario ont le droit à une éducation postsecondaire en français, qui est gouvernée par et pour les Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens. Il estime que l'Université de l'Ontario français représente une lutte pour l'équité, la reconnaissance et la justice, car les francophones ont le droit à cela. Il souligne également que partout où les francophones se sont mobilisés pour prendre en charge leurs propres institutions, comme les écoles élémentaires, secondaires et les collèges, cela a été couronné de succès.

Pour l'UOF je dirais que la justice sociale c'est... je pense, je pense... que c'était une bataille, un, pour l'équité et la reconnaissance je dirais, mais aussi qu'il y ait une certaine justice. On a droit à ça. On a un droit [à l'éducation]. On est allés chercher la gestion de nos écoles en 97, on a droit au post secondaire, on a des collèges, ça fonctionne bien. Puis partout où est-ce que les francophones se sont mobilisés et se sont occupés de leurs affaires par et pour les francophones, que ce soit les écoles élémentaires, secondaires, que ce soit les collèges qu'on ait comme c'est là, ça a fonctionné. (Jacob)

Dans un deuxième temps, l'importance de garantir un accès équitable à une éducation de qualité en français est soulignée, car celle-ci contribue à réduire les effets de la minorisation et favorise une approche plus juste sur le plan social. Si l'accès à l'éducation n'est pas équivalent à celui des anglophones, ou si l'accès à l'enseignement universitaire en français n'est pas offert, il est question d'un manque de justice sociale, puisque cela remet en question le respect du droit à l'éducation en français.

qu'on n'a pas le même accès, parce qu'on est francophone parce qu'on est minoritaire, n'a pas le même accès aux services ou à l'éducation. Il faut toujours les revendiquer et reconnaître reconnaître nos droits, il ne fait pas les tenir pour acquis. (Clair)

le reconnaître... Mais c'est... C'est que tout le monde devrait avoir accès à quelque chose, mais ça ne veut pas dire que c'est du copier-coller. [...] Puis pourquoi est-ce que les Franco-Ontariens n'auraient pas droit à leur propre université ? Comme pour reconnaître ça, c'est une question de... On a le reste du continuum de l'accès à l'éducation, pourquoi on n'aurait pas ce morceau-là ? (Hantz)

Rachel souligne que le droit à l'éducation en français est inscrit dans la Charte des droits et libertés et que les Franco-Ontariens ont le droit de bénéficier d'une éducation en français. Elle considère que le non-respect de ce droit par le gouvernement Ford est discriminatoire.

Donc les valeurs [de la lutte] de l'UOF. C'était vraiment. On est franco-ontarien, on a le droit à une éducation [en français]. C'est dans la Charte des droits, la Charte canadienne des droits tsé qu'on a droit à une éducation en français. Il faut que le gouvernement Ford le reconnaisse ce droit. C'est discriminatoire d'ignorer notre droit à l'éducation. (Rachel)

Pour Hannah, la lutte pour l'université francophone consiste à revendiquer les droits des francophones en matière d'éducation dans la province et à être entendus.

Donc on a vu comme plusieurs luttes [démarches] par rapport à l'université. C'était surtout comme de revendiquer nos droits, donc nos droits comme francophones [à l'éducation] dans cette province, d'être entendus. Donc ça c'est une chose importante. (Hannah).

Dans le passage suivant, Alexandrine met de l'avant l'importance d'inscrire les droits linguistiques dans les lois et règlements, y compris la Constitution canadienne. Elle mentionne spécifiquement l'article 23 de la Constitution, qui garantit l'accès à l'éducation pour les francophones et les minorités. Selon elle, le fait d'ancrer ces droits dans des textes juridiques est essentiel, car cela permet de revendiquer et de défendre ces droits devant les tribunaux lorsque nécessaire. Elle souligne également l'importance de rendre les gouvernements responsables et redevables envers leurs engagements en matière de droits linguistiques. Alexandrine fait également référence à des situations où des gouvernements peuvent négliger ces droits, mettant ainsi en danger la protection des droits des francophones.

Et parce que ça commence aussi de ce côté-là, tu sais, d'abord, on enchâsse dans des lois des droits. [...] Si on n'avait pas enchâssé par exemple, regarde l'article 23 dans la constitution canadienne qui garantit aux francophones et aux minorités l'accès à l'éducation, bien, je pense que tu aurais beau

revendiquer; on aurait un peu de difficultés là, tu sais. [...] Les gouvernements doivent fonctionner avec les lois du pays, puis les lois de leur province, même s'ils sont nouveaux. [...] Et c'est là qu'il y a une phase d'éducation, un nouveau gouvernement, s'il arrive et qu'il peut y avoir des dérapages comme on a vu dans notre cas. (Alexandrine)

En résumé, pour de nombreux leaders, la base de la justice sociale réside dans le respect des droits des francophones en situation minoritaire en Ontario. Cette perspective traduit leur volonté de faire avancer la justice sociale en mettant fin à l'injustice linguistique et en garantissant une pleine reconnaissance et un respect des droits fondamentaux des francophones. Cette quête de justice sociale est aussi accompagnée d'un besoin de financement, et donc, d'une justice économique.

2.6 Justice économique

Enfin, la justice économique qui, selon les leaders rencontrés, consiste à lutter contre les inégalités économiques auxquelles sont confrontés les francophones est considérée comme un enjeu que l'UOF pourrait résoudre. La justice économique est étroitement liée à la question du respect des droits des Franco-Ontariens et du droit à une éducation en français.

Le respect de ce droit nécessite un investissement financier. En effet, il est crucial de reconnaître le droit à l'éducation en fournissant un financement adéquat à l'Université de l'Ontario français (UOF) et en lui permettant d'avoir une gestion autonome de ses ressources publiques, comme l'ont souligné les participants. Les données et documents consultés démontrent clairement l'importance du financement pour la réalisation de ce projet, et le rapport du Sommet provincial des États généraux sur le postsecondaire en Ontario français (2014) établit un lien entre la justice sociale, le financement de l'UOF et sa gestion. Certains participants estiment que la gestion du financement et l'octroi de fonds de démarrage sont des mesures en faveur de la justice sociale pour

la communauté franco-ontarienne. L'exemple de l'Université Algoma est cité pour illustrer l'importance de financer des initiatives visant à rendre l'éducation postsecondaire plus accessible.

D'ailleurs, on ne devrait pas hésiter de rappeler que la mesure représentera un geste envers la justice sociale pour les Franco-Ontariens, estime un autre participant. On aurait d'ailleurs évoqué cette dimension en justifiant le financement supérieur offert à la nouvelle Université Algoma, qui n'avait que 700 étudiant.e.s au moment de sa fondation en 2010, mais qui a pour but de rendre plus accessible l'éducation postsecondaire aux étudiant.e.s autochtones. (États généraux sur le postsecondaire en Ontario français, 2014, p. 8)

Cependant, en 2018, le gouvernement provincial dirigé par Doug Ford a décidé de retirer le financement du projet de l'UOF, ce qui a été souligné par un leader comme un événement marquant. À la suite de cette décision, les revendications ont davantage mis l'accent sur le besoin d'une éducation francophone complète, de la maternelle à l'université, pour la vibrante communauté francophone de l'Ontario.

Mais c'est ça, après le moment où le gouvernement provincial a décidé de couper le financement, c'était, je pense les revendications sont devenues plus comme dans l'aspect de on est francophones en Ontario, on est une communauté vibrante, une communauté qui fait partie de comme la société ontarienne et on a besoin d'une éducation complètement francophone de A à Z. On a nos écoles primaires, on a nos écoles secondaires, on a nos collèges, mais on a aussi besoin de nos universités. (Alice)

Plus encore, selon David, la justice sociale et la justice socio-économique sont indissociables pour les francophones de l'Ontario. Ainsi, pour lui, la justice socio-économique et la reconnaissance des droits sont essentielles pour atteindre une réelle égalité.

Tu es vraiment, tu n'as pas d'opportunités économiques. Tu n'en as pas à moins que tu travailles uniquement dans un milieu francophone, mais même un milieu francophone où tu peux être 0 % bilingue d'anglais... Oui. Ça existe à peine. Donc pour moi, c'est justice socio-économique, justice ou reconnaissance des droits, donc tu sais, l'égalité réelle versus juste un principe d'égalité. (David)

Pour prévenir l'assimilation et promouvoir le maintien de l'identité francophone, il est essentiel de garantir un accès à des emplois et une justice sociale et économique, comme le soulignent ces deux leaders. Claire souligne que la lutte contre l'assimilation implique également la lutte pour la survie de la communauté francophone. Dans le contexte de l'Université de l'Ontario français, Claire met de l'avant l'importance de permettre aux personnes ayant des formations de trouver des emplois. Ainsi, favoriser l'accès aux études en français devient crucial, car il y a un manque de possibilités pour les individus dans ce domaine. En outre, il souligne la nécessité de garantir une trajectoire qui assure l'avancement social et économique de la population francophone.

Mais lutter contre l'assimilation [...] il fait lutter pour sa survie [...] quand on a fait l'analyse pour l'Université de l'Ontario française, c'est aussi des gens qui ont des formations puissent avoir des emplois, donc favoriser l'accès aux études en français parce que c'est accès là, est pas là pour des gens. Mais aussi dans une trajectoire toujours d'assurer l'avancement social et économique de la population francophone. (Claire)

De son côté, Rachel fait remarquer que les jeunes francophones de l'Ontario ont hâte de fréquenter l'université afin d'obtenir de bons emplois dans la province. Elle mentionne qu'il existe une forte demande d'emplois tels que ceux de professeurs, d'infirmières, de physiothérapeutes, d'orthophonistes et bien d'autres. Les jeunes recherchent une formation en français afin de pouvoir pourvoir des postes déjà existants en Ontario. Ainsi, cet objectif de trouver des emplois accessibles

constitue une revendication constamment mise de l'avant par la communauté francophone selon Rachel.

Les Franco-ontariennes et Franco-Ontariens veulent se rendre à l'université pour aller chercher de bonnes jobs en Ontario. De bonnes jobs en Ontario, il y a plein de demandes pour des jobs de professeurs, pour des jobs d'infirmières, de physiothérapeutes, d'orthophonistes, etc. Etc. C'était clair; les jeunes venaient demander une formation en français pour se trouver des jobs qui sont ouvertes pour combler des postes qui sont déjà là, en Ontario. Ça, c'était une valeur qui mettait de l'avant sans arrêt là. (Rachel)

Selon ce dernier leader, la justice sociale doit être appréhendée en étant étroitement liée à la lutte contre la pauvreté. Il souligne qu'il est essentiel de ne pas dissocier les enjeux économiques de la question de la justice sociale au sein de la francophonie ontarienne. Il présente un lien étroit entre la lutte contre la pauvreté et le concept plus large de justice sociale au sein de la communauté francophone. Il rappelle également que les francophones ont historiquement été désavantagés sur le plan économique. Il souligne l'importance accordée par la communauté à la croissance démographique et à l'arrivée de nouveaux membres. Ainsi, la lutte contre la pauvreté revêt une dimension centrale dans ces enjeux économiques.

il y a un lien quand même très serré entre la lutte contre la pauvreté, le concept plus global de la justice sociale en francophonie ontarienne. Il faut rappeler aussi que, historiquement, les francophones ont été désavantagés sur le plan économique à la base. Le fait que notre communauté croît beaucoup dans le sens de la croissance... croît beaucoup au niveau de la population, des nouveaux arrivants et arrivantes. Il y a des enjeux économiques de lutte contre la pauvreté. Là, je pense que c'est central. (Jacob)

En guise de conclusion, il est clair que, pour ces leaders, les enjeux économiques, et donc les enjeux de justice économique et de redistribution de la richesse étatique, sont étroitement liés à la quête de justice sociale des francophones en Ontario. La compréhension de la justice sociale est comprise dans une thématique de justice économique qui comporte deux dimensions. D'une part, le financement d'une institution universitaire nécessite une redistribution équitable des ressources publiques, soulignant l'importance d'une répartition juste de la richesse étatique pour garantir l'accès des francophones à une éducation universitaire en français. D'autre part, l'UOF représente un levier économique important pour les francophones : en permettant un accès à l'éducation postsecondaire en français, elle ouvre la voie à des emplois de qualité, à une meilleure stabilité économique et à une réduction des inégalités économiques. Ainsi, l'UOF contribue non seulement à la reconnaissance des droits linguistiques et éducatifs, mais aussi à la création de nouvelles possibilités économiques pour ses diplômés et leurs communautés, renforçant la justice sociale à travers la justice économique.

3. Stratégies mises en place pour faire avancer la justice sociale

Dans cette section, je vais présenter cinq stratégies nommées par les leaders de ce mouvement, qui ont contribué à atteindre de nombreux objectifs de la lutte des francophones de l'Ontario et à promouvoir la justice sociale telle qu'elle est envisagée dans le contexte de la lutte pour l'UOF. Notons d'emblée que plusieurs stratégies ont été mises en place afin de faire progresser la justice sociale dans le cadre de la lutte à l'étude, comme le souligne Michel :

Souvent, l'impression que j'ai, c'est on est là pour faire du bruit, pour mobiliser, etc., ce qui est super important. Nous autres, sans mobilisation, on n'a pas de voix, mais il faut en faire plus, il faut diversifier nos stratégies si on veut atteindre notre but de justice sociale. (Michel)

Cette volonté de diversifier les stratégies afin d'atteindre leur objectif de justice sociale se manifeste notamment à travers cinq stratégies principales : le leadership jeunesse, la consultation, les manifestations, l'influence politique et la mobilisation médiatique.

3.1 Leadership jeunesse

Une stratégie importante dans la lutte pour l'UOF a été de mettre de l'avant un leadership des jeunes. Le RÉFO a joué un rôle central dans cette initiative, permettant aux jeunes leaders de prendre les devants sur la question de l'UOF. Selon un membre du RÉFO, cette lutte a été l'un de leurs plus importants dossiers, nécessitant de nombreuses réunions de travail et un fort leadership de leur part.

Pis là au RÉFO c'tait comme notre plus grand dossier. Donc ça été beaucoup, beaucoup de réunions de travail, proposer les trucs qui est ajusté au cours pis tout tout ça. Il a fallu quand même beaucoup de temps et de leadership de la part du RÉFO. (Lindsay)

Le leadership des jeunes s'est également manifesté parmi les élèves du secondaire, qui ont joué un rôle prépondérant avant même la création du RÉFO, en rédigeant des documents politiques et des mémoires au début des années 2000. Un ancien leader du RÉFO souligne l'importance de consulter et d'engager les jeunes du secondaire, car ce sont eux qui bénéficieront de l'Université Franco-Ontarienne à l'avenir.

Puis la FESFO a aussi consulté les jeunes parce que pour nous, ça a toujours été super important de garder ces jeunes-là impliqués. La raison d'impliquer les jeunes au secondaire c'est que ce n'est pas moi qui va aller faire un baccalauréat à l'Université Franco-Ontarienne, c'est plutôt les jeunes qui sont au secondaire maintenant ou qui s'apprentent à l'être. Donc c'était super important pour nous de garder la vision et le leadership des jeunes. (Julie)

La présence et le rôle de leadership des jeunes renforcent la crédibilité de la lutte. Deux autres leaders, impliqués précédemment dans la FESFO, soulignent cette crédibilité ainsi que la cohérence avec l'objectif de justice sociale au sein de la lutte. Ils affirment que l'implication des jeunes s'est révélée essentielle pour mobiliser et renforcer la crédibilité du mouvement. Ils mentionnent également l'importance de faire preuve de cohérence en promouvant une gouvernance par et pour les jeunes, conformément aux demandes de la communauté.

Je pense qu'avoir abordé cette cause ici à plusieurs, à plusieurs avec différents profils, les jeunes, les étudiants, puis tu sais, toute la communauté [...] Et je pense que ça, ça a été vraiment important dans la crédibilité que ça a apportée, puis dans la capacité de mobiliser, dans le fond. [...] Puis quand on dit qu'on croit dans une gouvernance qui est par et pour, quand on dit qu'on veut que les jeunes soient à la table, quand on dit tu sais qu'il y a de la justice sociale dans ce projet et tout ça, bien, on avance aussi une démarche qui est cohérente à la finalité, puis à la demande qui est mise de l'avant par la communauté, puis ça, tu sais, c'est important. (Eliana)

Mais je pense que c'est aussi parce que c'était porté par des jeunes. C'était des vingtenaires qui portaient ça. Et les jeunes vont avoir tendance à être un peu plus progressifs, voire avant-gardistes. Les jeunes ont aussi tendance à vouloir porter les valeurs de la justice sociale, alors que c'est ça, les gens qui étaient de d'autres organisations [franco-ontariennes] disons plus adultes, bien, c'était plus le centre mou. (David)

En plus de renforcer la mobilisation, Eliana souligne que le leadership jeunesse a contribué à expliquer la place qu'occupe la justice sociale dans la lutte

C'est toujours venu des jeunes par rapport à c'était quoi les enjeux qui étaient importants comme les enjeux LGBT à la fin des années 2000s, ou le projet de l'université, ou la lutte contre le racisme et d'autres [...] donc la justice sociale je dirais qu'il y a une partie importante qui venait des jeunes [...] et du leadership qu'ils ont dans la lutte. (Eliana)

En résumé, le leadership jeunesse a représenté une stratégie cruciale dans la lutte pour l'UOF, permettant aux jeunes de prendre la parole et d'apporter une crédibilité et une cohérence à la cause, tout en mobilisant efficacement la communauté.

3.2 Consultation et concertation

Une stratégie clé pour promouvoir la justice sociale a été l'utilisation de consultations auprès de la communauté franco-ontarienne. Les leaders ont reconnu l'importance de consulter autant de membres de la communauté que possible afin d'assurer une participation et un intérêt majoritaires pour la lutte. Selon eux, ces efforts visant à impliquer un maximum de personnes contribuaient à faire progresser la justice sociale pour les Franco-Ontariens.

Comme le souligne Damien, ces consultations ont pris la forme d'un processus enraciné dans la communauté, où les discussions ont permis de dégager un consensus en plus d'avoir créé le Regroupement étudiant franco-ontarien (RÉFO), qui a été un des principaux organismes jeunesse à mener la lutte.

En consultation avec la communauté, donc c'était vraiment, bon, tout a été parti par un mouvement grassroots d'étudiants francophones qui se retrouvaient dans des campus bilingues, qui ont décidé de créer par exemple le Regroupement étudiant franco-ontarien. [...] Mais ultimement, c'était comme un processus où on est allés vers les communautés, on en a parlé, puis il y a un consensus qui s'est dégagé par ces discussions populaires là avec dans les communautés et sur le terrain. (Damien)

Ce sentiment est également partagé par un militant qui ajoute et souligne que la consultation et la mobilisation d'une diversité de personnes ont été une force pour la lutte. Il met de l'avant l'importance de rassembler un comité d'encadrement composé d'anciens militants, de chercheurs, de professeurs, d'avocats et de personnes issues de différentes régions. Cette approche a favorisé l'ouverture et a permis de prendre en considération le plus grand nombre de personnes possible.

Bien, je pense qu'une force, ça a été vraiment dès le début de s'entourer d'une diversité de personnes [...] Je dis ça comme ça. Fait que c'est ça, je pense, mais en plus d'aller chercher un comité encadreur qui va chercher, tu sais, d'anciens militants, des personnes au niveau de la recherche, des profs, des avocats, des gens de différentes régions. Fait que je pense que ça, ça a vraiment comme aidé à garder toujours cette ouverture-là, puis de prendre le plus de gens en considération. (Lindsay)

Selon un autre leader, les efforts de consultation ont permis de recueillir des témoignages de la communauté franco-ontarienne. Ces témoignages ont représenté un outil puissant pour atteindre les objectifs de la lutte. Pour lui, les témoignages constituent une force significative pour faire progresser la justice sociale. Il souligne leur pouvoir en tant que contrebalance aux statistiques et à la logique économique, et insiste sur l'importance d'écouter les histoires individuelles qui représentent un instantané d'une lutte plus vaste.

Les témoignages sont malgré tout les éléments les plus puissants. Parce qu'autant qu'on a été usurpés par un devoir de statistiques, puis de logique économique, le fait qu'on ait organisé des rencontres, des consultations à travers la province, que des parents, que des gens de tous les secteurs se soient pointés pour raconter leur histoire, puis de parler de leurs inspirations, puis de parler de leurs enfants qui peuvent ou qui ne peuvent pas ou qui n'ont pas pu aller à l'université dans leur langue. Ou qui ont dû déménager, ou qui sont endettés, ou d'anciens militants qui se sont rassemblés, le pouvoir de la parole, de la prise de parole, des histoires... C'est tellement puissant. C'est le contrepoids. C'est le contrepoids, puis on le voit en ce moment dans d'autres luttes sociales, dans les autres luttes de justice sociale, le pouvoir d'entendre ces histoires-là individuelles, qui sont rapportées comme étant des snapshot d'une lutte plus grande. (David)

En parallèle aux démarches de consultation, des efforts et initiatives de concertation entre différents organismes franco-ontariens ont été entrepris. Ces initiatives ont impliqué le regroupement et l'engagement de différents organismes représentant différents groupes de la communauté franco-ontarienne, ainsi que la coordination des leaders locaux de différentes régions de l'Ontario. Il est important de souligner que, bien que le RÉFO et auparavant la FESFO aient été les principales organisations de jeunesse à mener cette lutte, l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) a également apporté son soutien en établissant des tables de concertation régionales. C'est ce que nous rapporte un leader et porte-parole d'une organisation franco-ontarienne. Selon lui, les tables de concertation ont joué un rôle essentiel dans la promotion de cette question de justice sociale, en mettant l'accent sur des valeurs communes.

Bien pour faire avancer cette question-là [de justice sociale], je vais te revenir aux tables de concertation. Parce qu'on a mis en place des tables, puis on a misé énormément sur des valeurs. (Hantz)

Deux autres leaders jeunesse font état de l'avantage de la concertation entre le RÉFO, la FESFO et l'AFO.

Je pense que la coalition ou le triumvirat, comme je l'ai appelé, entre le RÉFO, la FESFO et l'AFO a permis à la revendication aux états généraux d'être prise un peu plus au sérieux, de faire en sorte que les acteurs politiques n'ont pas pu l'ignorer. Parce que c'est quand même relativement facile ignorer des revendications franco-ontariennes. Je veux dire, on est dominants dans très peu de circonscriptions... (David)

Puis tu sais, toute la communauté, en plus du RÉFO et la FESFO. Ainsi que l'Assemblée [l'AFO] qui représente [la communauté franco-ontarienne à l'échelle de la province], ça a été une force importante et d'autres fois, dans l'histoire, c'était toujours juste un organisme ou un groupe qui avançait cette cause-là. [...] Je pense aussi que ça avançait une cohérence dans les demandes. (Eliana)

En conclusion, les citations des leaders mettent en évidence l'importance de la concertation et de la collaboration entre différentes organisations et acteurs dans la lutte pour l'UOF. Le regroupement du RÉFO, de la FESFO et de l'AFO a permis de renforcer la crédibilité des revendications et d'attirer l'attention des acteurs politiques. Cette coalition a joué un rôle essentiel en donnant une voix unifiée aux francophones de l'Ontario et en garantissant que leurs demandes ne puissent pas être ignorées. De plus, la mobilisation de toute la communauté franco-ontarienne, en plus des organisations mentionnées, a représenté une force puissante dans cette lutte. La coordination et la collaboration entre ces différents acteurs ont favorisé une cohérence dans les demandes et ont renforcé l'influence de la lutte pour la justice sociale. Ainsi, la concertation s'est avérée essentielle pour faire avancer la cause de l'UOF et pour promouvoir les intérêts de la communauté francophone dans son ensemble.

3.3 Mobilisation sociale : « par et pour » et engagement collectif

La stratégie de mobiliser qui consiste à organiser des manifestations et rassemblements a été largement utilisée dans la lutte pour l'Université de l'Ontario français (UOF). L'annonce de l'annulation du financement de l'UOF par le gouvernement de Doug Ford en 2018 a constitué un moment décisif qui a donné lieu à une série de manifestations à travers la province. Cependant, cette stratégie n'a pas été sans défis, comme l'explique un leader de la lutte, qui souligne la nécessité de maintenir la mobilisation et de tester de nouvelles approches.

Le défi le premier, c'était de garder nos gens mobilisés, puis c'était la première fois qu'on testait comme une nouvelle machine de guerre si on veut. (Michel)

Malgré les défis, les manifestations ont été un grand succès, rassemblant des leaders et des membres de la communauté franco-ontarienne dans différentes régions de la province. Un autre leader souligne l'importance de la volonté militante et de l'organisation collective des manifestations pour la poursuite de la lutte et l'obtention de gains en matière de justice sociale. Les rassemblements massifs devant le bureau de Doug Ford à Etobicoke et dans d'autres endroits ont envoyé un message fort et démontré la capacité de mobilisation de la communauté franco-ontarienne.

On a annoncé une journée de manif deux semaines avant sans savoir qui n'organisait aucune de ces manifs-là. [...] Tu sais, c'est nos membres en région avec qui on avait travaillé pendant tellement longtemps, ils l'ont juste fait. Il y a deux lieux de manifs qu'on a été obligés d'envoyer du monde nous-mêmes. [...] Et comment tu penses que Ford a réagi à 600-700 personnes devant son bureau à Etobicoke ? [...] Les gens qui vivent à Peterborough qui me disent qu'il y avait 300 personnes à la manif à Peterborough. Tu sais, une école de 150

jeunes à Peterborough. Ce n'était pas ... ça a été... je ne sais pas. On a mis notre doigt sur quelque chose avec les kits de manifs et les rassemblements partout en Ontario. [...] Cette volonté de vouloir collaborer, puis faire partie de quelque chose plus gros, elle reste. Elle reste importante, puis c'est l'Ontario français veut militer ou veut aller chercher d'autres gains. Cette capacité de vouloir militer collectivement reste importante pour la justice sociale. (Hantz)

Un autre militant partage le succès des manifestations et démontre le rôle crucial joué par certains organismes qui ont fourni des trousseaux comprenant des discours génériques et des points saillants. Cette approche a assuré une cohérence dans le discours de la lutte et a permis à tous les porte-parole de transmettre des messages clés de manière unifiée.

Fait que tu sais, ça, cette stratégie-là, ça a très, très, très, très bien fonctionné parce que c'est ça, tout le monde a mis la main à la pâte. Nous autres, on va pouvoir leur envoyer, tu sais, on leur envoyait des discours génériques, les talking points pour s'assurer que tout le monde, évidemment, qui était porte-parole... (Michel)

Somme toute, les manifestations et rassemblements ont représenté des stratégies essentielles dans la lutte pour l'UOF, permettant de mobiliser la communauté franco-ontarienne, de faire pression sur le gouvernement et de défendre la justice sociale. Ces actions collectives témoignent de la volonté militante et de la détermination des leaders et des membres de la communauté à faire valoir leurs droits et à obtenir des changements significatifs.

3.4 Influences politiques et lobbying

Une quatrième stratégie importante pour la lutte a été la présence d'influences politiques et de lobbying. C'est d'ailleurs ce que nous rapporte ce prochain leader et chercheur franco-ontarien lorsqu'il fait un retour sur les grandes leçons de la lutte.

Et donc la grande leçon du mouvement de l'UOF en matière de justice sociale, c'est que l'équipe, a été obligée de se replier sur lui-même pour définir lui-même la stratégie politique. Et d'entrer lui-même en contact avec le gouvernement au pouvoir, sans jamais pouvoir compter sur l'opposition parce qu'elle était trop faible. L'opposition NPD n'était pas très efficace et puis évidemment a pu compter sur le gouvernement libéral fédéral et toutes les oppositions fédérales. Mais on est quand même dans un champ de compétence provinciale. Il faut éventuellement se retrouver face à face avec le gouvernement et c'est ce gouvernement qu'il faut qu'on aille. Donc c'est vraiment la stratégie politique qui est intéressant d'analyser pour l'UOF pour les autres. (Claire)

Pour ce leader, l'importance d'accroître le militantisme franco-ontarien doit passer par l'organisation politique et l'influence politique, surtout auprès d'élus. Il rapporte d'ailleurs que cette stratégie se révèle particulièrement importante puisque les Franco-Ontariens ne sont pas assez nombreux dans chaque circonscription électorale pour élire une majorité ou un nombre majoritaire d'élus permettant d'influencer le programme politique de la province.

Il fallait monter le militantisme francophone, ça, c'est officiel. Je parlais d'avoir des leaders locaux qui puissent aller parler des dossiers à leur député parce qu'on ne le fait pas assez, ça. Et puis même d'espérer voir peut-être un certain moment donné que ces leaders locaux-là qui ont pris goût, un peu comme moi quand j'ai commencé à le faire, puis qui ont vu l'impact que ça pouvait avoir, puis pourquoi qu'il fallait le faire, qu'il y en ait qui s'intéressent à ça, puis peut-être que dans un futur proche, ils se présentent et qu'ils soient élus. Parce qu'on n'a pas... notre nombre de francophones au sein du gouvernement, il ne sera jamais assez élevé pour moi. (Jacob)

Dans ce même ordre d'idées, ce leader souligne l'importance de multiplier des stratégies politiques et d'adapter le discours en fonction des affiliations politiques des élus rencontrés.

En général, c'est ça [une stratégie pour avancer la justice sociale], oui, c'est du lobbying, mais tu changes ton discours selon à quel politicien tu parles. Ça c'est

clair. Les néo ont compris des affaires pas mal plus rapidement, puis ont embarqué dans le discours de l'injustice fondamentale qui était le fait qu'on n'avait une université. [...] Ils ne nous ont pas exigé, eux autres, des chiffres au départ. Puis ça, ça a été un appui fondamental parce que s'il n'y avait pas eu, à deux reprises, puis [le NPD], le savait. [Le projet de loi du NPD], il ne sera jamais adopté. On va tout mettre là-dedans, là. On va travailler ensemble le texte de ce projet de loi là, go. Puis on l'a fait, puis elle l'a déposé deux fois, puis ça a forcé, tu sais, les autres partis à, bien, là, ils sont pris à commenter ça en chambre. (David)

Enfin, un dernier leader souligne que l'utilisation du terme « justice sociale » en soi est une des stratégies qui leur a permis d'engager des discussions avec des acteurs et des institutions qui ne sont pas nécessairement sensibilisés à la lutte. Dans le cas de l'UOF, cela a impliqué un certain « lobbying » des universités bilingues existantes en Ontario. Rachel explique que l'utilisation de ce concept leur a permis d'aborder des sujets délicats avec les universités existantes de manière respectueuse.

Mais dans le court terme, d'utiliser le concept de la justice sociale leur permettait d'avoir des conversations difficiles avec les universités existantes d'une façon qui était respectueuse. (Rachel)

3.5 Mobilisation médiatique

Ayant comme objectif de donner une visibilité à la lutte et d'accroître sa crédibilité, la mobilisation médiatique a été une stratégie clé utilisée dans la lutte pour l'Université de l'Ontario français (UOF). Les médias ont joué un rôle essentiel en fournissant une plateforme pour informer le public et sensibiliser à la cause franco-ontarienne. Une leader souligne l'importance de cette mobilisation médiatique dans le renforcement de la crédibilité de la lutte et dans l'engagement du public.

Bien, je pense vraiment au niveau de comme le RÉFO a vraiment réussi à bâtir une crédibilité là, puis je veux dire, les gens étaient intéressés quand il y avait des articles. Je me souviens de parler à comme, je pense, ONFR ou TFO, puis dire à chaque fois qu'on parle de l'université franco-ontarienne, c'est les articles qui ont le plus de hit là. Fait que tu sais, on veut en parler plus, les gens sont intéressés. (Lindsay)

Comme le souligne ce leader, le RÉFO a réussi à bâtir une crédibilité grâce à la couverture médiatique. Les articles sur l'Université franco-ontarienne suscitaient un grand intérêt parmi les lecteurs, ce qui témoigne de l'importance accordée à cette cause. Cela démontre que les médias ont constitué un moyen efficace de sensibiliser et de mobiliser les gens autour de la lutte pour l'UOF.

Sur cette même idée, Julie partage qu'il faut parfois commencer par des médias plus petits ou plus locaux pour attirer l'attention de médias plus influents.

Puis on a eu un média qui a trouvé ça important, qui a compris les messages grassroots de base et qui l'ont rendu un peu plus mainstream. Et ensuite, Radio-Canada a embarqué, puis a suivi dans sa couverture, puis il y avait des journalistes, mais je peux tous te les nommer ces journalistes-là qui ont été fondamentaux dans ces années-là. Il y en a cinq-six à TFO, puis à Radio-Canada qui ont pris en charge ça, puis ça a changé la game. Ça nous a donné de l'attraction politique. (Julie)

La mobilisation médiatique a été également utilisée stratégiquement à différentes reprises et s'est avérée fort utile. Pour un leader, une stratégie importante a été le développement de relations avec des journalistes, l'établissement d'une stratégie de communication et une présence médiatique stratégique. Il souligne également que dans ses expériences antérieures avec d'autres luttes sociales, il n'avait pas pleinement compris l'importance stratégique de faire appel aux médias :

Dans nos stratégies qu'on pourrait dire de justice sociale, on avait quelques journalistes, alliés vers qui on se tournait souvent quand on avait comme une nouvelle à pousser. On était très stratégique. Vraiment, au niveau des stratégies de comm stratégie de comm. ou de lobbying. J'ai pas eu la chance d'œuvrer dans une autre lutte qui était aussi stratégique et bien alignée. (Julie)

De même, un autre leader souligne l'importance cruciale des médias dans la lutte pour la justice sociale. Selon lui, les médias ont joué un rôle clé en donnant du pouvoir politique au mouvement. Il souligne l'influence significative de leur couverture médiatique sur la visibilité de la cause et sur les décisions prises par les journalistes. David souligne l'engagement et l'expertise du mouvement dans le domaine des communications, qui ont contribué à façonner le récit et à mobiliser le public autour de la lutte pour l'UOF :

Les médias ont été clé. Une affaire en particulier, c'est incroyable, depuis l'existence de ce média, à quel point ça nous a donné un pouvoir politique. C'est incroyable. Ça, il y a une histoire à raconter juste là-dessus parce que c'était les seuls qui en parlent. Mais ils ont parlé. Les journalistes ont fait des choix, mais christie, ils auraient... tu sais, c'est qu'on était là pendant des mois, il y avait une nouvelle qui sortait sur ce projet-là. Puis nous, on a été, je peux nous donner des compliments un peu, on a été des wizzards au niveau des communications. (David)

La mise en place d'une stratégie médiatique efficace, assurant une présence significative, crédible et constante, revêt une importance primordiale pour promouvoir la justice sociale. Cette stratégie permet de sensibiliser tant la population que les instances gouvernementales aux revendications de la lutte. Dans le contexte de la lutte pour l'UOF, la stratégie médiatique était guidée par les valeurs fondamentales du mouvement, notamment celle de la justice sociale, comme le souligne ce leader.

D'être perçu comme ça à la grandeur du Canada et à l'étranger, parce que l'Ontario fait de la business aux États-Unis. Quand le Washington Post et le New York Times sortent des articles comme ça, la province ne paraît pas tellement bien. Avant les manifs de décembre 2018, le gouvernement nous avait proposé de suspendre le dossier de l'université jusqu'à tant que les finances se replacent. Bonne chance. Mais le discours a vite changé quand on parlait de nous partout. Le gouvernement avait vraiment la loupe sur eux. De là, on est partis de nos valeurs comme justice sociale. Ça a guidé la manif, mais aussi notre stratégie médiatique. Et regarde le résultat ! (Jacob)

En fin de compte les leaders ont conclu que cette stratégie a contraint le gouvernement à faire marche arrière sur sa décision d'annuler le projet et à s'engager à financer, en partenariat avec le gouvernement fédéral, l'établissement de l'UOF à Toronto. En utilisant les médias comme une plateforme stratégique, les leaders de la lutte ont pu partager leur message, attirer l'attention du public et générer un soutien croissant. Cette mobilisation médiatique a contribué à maintenir la visibilité de la lutte et à renforcer sa crédibilité, en démontrant l'intérêt et l'engagement de la communauté franco-ontarienne dans la réalisation de la justice sociale.

En guise de synthèse, j'en constate que les résultats sur les stratégies employées par la justice sociale s'appliquent bien au principe du lien entre discours et pratique proposé par van Leeuwen (2015). En effet, les stratégies ne se limitent pas à des revendications abstraites de justice sociale ; elles traduisent ce discours en actions concrètes et adaptées aux réalités du terrain. Par exemple, la mobilisation médiatique et l'influence politique démontrent comment le discours sur la justice sociale a été utilisé stratégiquement pour attirer l'attention des différents niveaux de soulèvements et influencer les politiques publiques même en temps de crise comme lors du jeûde noir. De même, le leadership jeunesse et la consultation ont permis d'ancrer ce discours dans les pratiques démocratiques de la communauté franco-ontarienne, garantissant ainsi une appropriation

collective de la lutte. En examinant ces stratégies à travers la grille analytique de van Leeuwen, on constate que la justice sociale ne s'est pas simplement affirmée comme une valeur abstraite, mais a été actualisée dans des actions militantes concrètes, adaptées aux contextes sociaux et politiques vécus par la communauté franco-ontarienne.

4. La justice sociale, un outil pour guider la future UOF

Dans cette dernière section, j'aimerais souligner un résultat particulièrement intéressant de la lutte pour l'UOF, qui est la volonté des leaders d'intégrer la justice sociale au cœur des valeurs et du fonctionnement de la future institution. Contrairement aux stratégies visant à faire avancer la cause ou aux thèmes de compréhension de la justice sociale présentés précédemment, cet engagement va au-delà des revendications initiales. Pour plusieurs leaders rencontrés, la justice sociale ne devait pas seulement guider les actions militantes, mais également devenir une pierre angulaire de la mission, des programmes et des pratiques institutionnelles de l'UOF, afin que l'université elle-même devienne un agent de changement social.

En effet, selon Alice, bien que les jeunes leaders aient joué un rôle important dans la mise de l'avant de la justice sociale, il est tout aussi essentiel que les professeurs et les futurs employés de l'université s'engagent également dans cette cause, et que l'UOF devienne un acteur de justice sociale. Sa perspective met en lumière une conception plus large du militantisme, où la responsabilité de promouvoir la justice sociale ne tombe pas uniquement sur les étudiants, mais s'étend à l'ensemble des employés de l'UOF.

Comme dans le sens comme 360, comme on est toujours là pour couvrir comme toutes les bases des questions de justice sociale ou des questions d'inégalités sociales. Et ça a dû faire en sorte que ce n'est pas seulement comme des étudiants qui mènent cette question [de justice sociale], c'est les étudiants qui sont là pour faire en sorte que ça se passe, mais aussi que la faculté, comme les profs, les employés de l'université, etc., soient aussi des agents de changement social dans cette question, dans cette sphère. (Alice)

Alice explique davantage sa vision d'une justice sociale plus atteignable, qui se traduirait par une université au service de toute la communauté franco-ontarienne dans toute sa pluralité, et ce, au-delà d'une communauté franco-ontarienne homogène. Elle souhaite également voir une université qui enseigne aux étudiants non seulement à être des universitaires, mais aussi à être des agents de changement progressistes dans la société. Alice soulève l'importance d'informer les étudiants sur les questions d'injustice dans la société actuelle, telles que les injustices raciales ou autres, et de favoriser un sentiment d'appartenance pour tous dans les environnements universitaires et sur le campus. L'UOF a donc le potentiel de devenir une institution qui a la possibilité de faire avancer le concept de justice sociale.

la vision un peu plus atteignable de la justice sociale, ce serait comme une université qui est là pour desservir à toute la communauté franco-ontarienne, pas seulement comme une communauté spécifique parce que ça, ça a toujours été la question majeure pour la communauté. Mais aussi une université qui fait en sorte que comme on a des cours qui enseignent, je dirais peut-être, aux étudiants de comme ne pas seulement être des académiques, mais aussi d'être des personnes progressistes ou progressives dans cette société. Donc comment est-ce qu'on peut faire en sorte que les étudiants reçoivent de l'information sur la question des injustices dans la société aujourd'hui, comme les injustices raciales ou les injustices par rapport à d'autres choses. Et de voir que comme un, tout le monde ressent comme un sens d'appartenance dans les environnements ou comme dans le campus ou à l'université est une autre chose. (Alice)

Alexandrine partage le même sentiment et souligne que l’UOF a le potentiel de devenir une institution qui met en pratique la justice sociale plutôt qu’uniquement la théoriser. Selon elle, il y a une différence entre simplement être d’accord avec le concept de justice sociale et le concrétiser dans les actions. Elle considère que l’UOF devrait jouer un rôle clé en enseignant la mise en œuvre de la justice sociale. Son point de vue souligne l’importance de passer de la théorie à l’action concrète, et elle voit l’UOF comme une institution capable de guider cette démarche et d’éduquer les individus sur la manière de mettre en pratique les principes de justice sociale dans leur vie quotidienne et dans la société en général.

Moi, je pense qu’il y a une question d’affirmation, tu sais. Surtout quand c’est trop théorique. Les gens comprennent ça, la justice sociale. Ils vont dire : ah oui, je suis d’accord avec ça. Tout le monde est d’accord avec ça, OK. Mais entre être d’accord puis l’actualiser, il y a une marge. [...] L’UOF devrait être une institution qui enseigne l’actualisation de la justice sociale (Alexandrine)

J’aimerais enfin souligner que l’UOF a déjà entrepris des démarches pour intégrer la justice sociale au cœur de son identité. Cela se reflète clairement dans la section Mission, Vision et Valeurs du site web, où la justice sociale est reconnue comme une valeur fondamentale de l’institution, ainsi que dans la présentation de certains programmes. Par exemple, dans la section *À propos* et dans la description du *baccalauréat spécialisé en Études de la pluralité humaine*, il est explicitement mentionné que

L’engagement communautaire, qui inclut la responsabilité sociétale et environnementale, la justice sociale. (Site internet de l’université de l’Ontario français – section à propos, 2021)

Le futur des relations humaines, c'est maintenant. Le baccalauréat en Pluralité humaine de l'UOF est fait pour toi! Prépare-toi à devenir une actrice ou un acteur du changement social. Ce programme t'invite à plonger au cœur des enjeux sociaux de notre époque — équité, diversité et inclusion, justice sociale, droits humains, diversité culturelle — pour te permettre d'agir et améliorer les relations humaines au sein des organisations et de la société. Site internet de l'université de l'Ontario français – section programmes, 2021)

Ces affirmations soulignent l'importance accordée par l'UOF à la promotion de la justice sociale et témoignent d'une certaine volonté institutionnelle de la mettre de l'avant dans ses communications et dans la construction d'un programme. On peut ainsi établir un lien entre l'engagement des leaders pour intégrer la justice sociale au cœur de l'UOF et le processus de recontextualisation proposé par van Leeuwen (2015). En d'autres mots, la revendication des leaders sur l'intégration de la justice sociale a été reformulée et intégrée dans le langage institutionnel, notamment dans la section « À propos » du site web, dans certaines communications officielles et dans l'offre de programmes comme celui en Études de la pluralité humaine. Cela reflète une volonté d'arrimer la mission de l'université aux valeurs défendues lors de la lutte. Toutefois, il serait exagéré d'affirmer que la justice sociale constitue déjà une composante pleinement intégrée dans toutes ses structures et pratiques institutionnelles. Il s'agit plutôt d'une orientation affichée qui mérite encore d'être consolidée dans la mise en œuvre concrète qui pourra être mieux étudiée dans les années à venir.

Synthèse et conclusion

En conclusion, ce chapitre a examiné la place occupée par la justice sociale au sein de la lutte pour une université francophone en Ontario. J'ai constaté que la justice sociale a évolué et a connu une

popularité croissante ces dernières années, notamment grâce à l'implication des jeunes. Elle est au cœur des revendications de la lutte, servant de levier mobilisateur et de cadre d'action collective. La justice sociale est également étroitement liée à la défense de l'identité franco-ontarienne et à la lutte contre l'oppression linguistique.

Les résultats de cette étude de cas montrent également des liens intéressants avec les concepts de l'analyse critique du discours (Fairclough, 1995; Wodak et Meyer, 2015), notamment quant aux rapports de pouvoir, l'idéologie sous-jacente aux discours et l'usage stratégique du langage.

Sur le plan du rapport de pouvoir, j'ai observé une opposition entre le discours dominant du gouvernement et le discours militant des Franco-Ontariens sur l'accès à l'éducation en français. Alors que le gouvernement a cadré le débat en termes budgétaires et administratifs, les militants ont plutôt revendiqué un droit légitime à une éducation postsecondaire en français.

Sur le plan de l'idéologie, le gouvernement ontarien a mis de l'avant l'argument du succès de la lutte pour le bilinguisme, suggérant que l'accès aux institutions bilingues suffit pour répondre aux besoins des francophones. En revanche, les militants insistent sur une approche fondée sur l'équité, tenant compte des barrières structurelles qui limitent l'accès à un enseignement entièrement en français. Ils exigent ainsi des services éducatifs pleinement francophones, non seulement pour favoriser la réussite académique des étudiants, mais aussi pour assurer la pérennité de leur communauté.

Enfin, sur le plan du langage, j'ai constaté que l'emploi même du concept de justice sociale, et son ancrage dans la thématique de l'autodétermination, remet en question la perspective

gouvernementale. L'usage de termes comme « oppression linguistique », « autodétermination » et « droits linguistiques » a permis de politiser la revendication, en la positionnant comme une lutte pour la justice sociale et non simplement comme un enjeu d'accès à l'éducation ou à une institution universitaire. En ce sens, l'UOF n'est pas seulement une université, mais une institution culturelle qui incarne une forme de résistance et d'affirmation identitaire.

En somme, la justice sociale occupe une place centrale et transversale dans la lutte pour une université francophone en Ontario. Elle est à la fois un objectif à atteindre, une valeur fondamentale et un outil stratégique pour mobiliser la communauté, défendre l'identité franco-ontarienne et lutter contre les inégalités et les discriminations linguistiques.

CHAPITRE 5 LA LUTTE POUR LE LOGEMENT SOCIAL À MONTRÉAL

Dans ce chapitre, j'examine la justice sociale telle qu'elle est comprise et mise en pratique dans la deuxième étude de cas de cette thèse, à savoir la lutte pour le logement social à Montréal. J'expose les différents éléments qui ressortent des propos des leaders rencontrés, ainsi que dans les documents analysés.

La structure de ce chapitre est similaire à celle du chapitre précédent. J'effectue d'abord un bref survol de la lutte, ayant comme point de départ les coupures du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec en matière de logement, qui ont débuté en 2010, puisqu'il s'agit d'un tournant en matière de logement social. Suivant ce survol, je me consacre à la justice sociale dans la lutte. Cette partie est divisée en deux sections. Dans la première, je présente en détail la manière dont la justice sociale est comprise au sein de la lutte en énumérant des thèmes couramment employés dans la compréhension de la justice sociale tels que rapportés par les propos des leaders rencontrés. Dans la deuxième, je me consacre à mettre en valeur les différentes stratégies mises en place pour avancer la justice sociale.

1. Survol historique et contexte de la lutte

La lutte pour le logement social a évolué et s'est transformée en fonction des conditions socio-économiques et sociohistoriques. Notons que, au départ, le terme « logement social » n'était pas couramment utilisé dans les mouvements engagés, ceux-ci préférant l'appellation de « logement à prix modique » (OMHM, 2021; Saillant, 2018). La lutte pour des logements à prix modique à Montréal débute dans les années 1930 et se transforme ensuite en une lutte pour le logement social

dans les années 1950, puis pour le logement social et public dans les années 1960 (Saillant, 2018). L'intégration du concept de logement social dans le langage militant et la société découle de l'introduction des HLM (habitation à loyer modique) au milieu des années 1960 (OMHM, 2021). Dans le cadre de cette thèse, je me suis intéressé à une lutte que je caractérise de « lutte récente » du logement social à Montréal, c'est-à-dire que la lutte est étudiée depuis 2010.

En 2010-2011, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) appelle à la création de plus de 50 000 nouveaux logements sociaux au Québec pour compenser le manque d'investissement gouvernemental antérieur et répondre au problème persistant (FRAPRU, 2020). Parallèlement, des organisations montréalaises réclament 25 000 nouveaux logements sociaux pour répondre à la demande croissante. Cependant, aucun des trois niveaux de gouvernement (fédéral, provincial ou municipal) ne répond concrètement à ces revendications. Cette période est marquée par un objectif modeste de construire 3 000 logements sociaux par an à partir de 2010 (FRAPRU, 2020) ainsi que par une allocation symbolique de 57,7 millions de dollars en 2011 pour des logements abordables (Conseil du Trésor du Canada, 2011).

En 2012, pendant la grève étudiante à Montréal, les comités de logement et le FRAPRU s'associent aux manifestations pour dénoncer les conséquences des mesures d'austérité sur le logement social. Cette période marque un renouveau des moyens de pression, stimulant une série de manifestations et d'actions à Montréal. Le FRAPRU rapporte qu'en 2014 et 2015, des actions marquantes ont lieu, notamment une manifestation rassemblant des dizaines de milliers de personnes le 31 octobre 2014 et une journée de grève sociale avec des actions de perturbation le 1^{er} mai 2015 (FRAPRU, 2020).

Le 21 mai 2015, pour appuyer les revendications en faveur d’une augmentation des logements sociaux, des personnalités et organisations québécoises et internationales, dont une centaine de membres du FRAPRU et des comités de logement montréalais, organisent un Camp pour le droit au logement au centre-ville de Montréal (FRAPRU, 2020). Bien que le camp soit déclaré illégal et démantelé par la Ville et le SPVM, il est réinstallé à plusieurs reprises, attirant l’attention médiatique et poussant les gouvernements municipal et provincial à réagir (P.O.P.I.R. – Comité Logement, 2015; Wheeland, 2015).

Avec l’arrivée du gouvernement fédéral de Justin Trudeau en 2015, l’espoir d’investissements accrus dans le logement social grandit. Cependant, la stratégie fédérale en matière de logement introduite en 2017 déçoit de nombreux militants montréalais, en se concentrant principalement sur la promotion de logements « prétendument abordables » et en favorisant le secteur privé. À l’échelle provinciale, en 2017-2018, le gouvernement Couillard ajoute 3 000 logements sociaux, mais le besoin continue de croître. Le prochain gouvernement provincial, soit le gouvernement de François Legault, maintient des objectifs similaires à ceux de ses prédécesseurs (FRAPRU, 2020).

En 2019, la crise du logement s’aggrave à Montréal, exacerbée par la saturation des logements locatifs et l’absence de nouveaux financements provinciaux (FRAPRU, 2020). Malgré la pression exercée par la mairesse Valérie Plante, le gouvernement provincial refuse de reconnaître cette crise. De plus, environ 15 000 logements à Montréal nécessitent des rénovations majeures (P.O.P.I.R. – Comité Logement, 2020).

En résumé, ce bref survol met en lumière la montée des revendications pour le logement social à Montréal depuis 2010. Une problématique clé de cette lutte réside dans l'absence d'engagements audacieux de la part du gouvernement québécois pour la construction de logements sociaux. Ce manque d'ambition, qui se croise avec l'absence d'engagement concret envers l'augmentation de logements sociaux, a entraîné une liste d'attente croissante. L'état actuel témoigne ainsi d'un écart très important à combler selon le FRAPRU (2020, 2023) et Saillant (2018), en raison de décennies de réductions budgétaires et de politiques sociales insuffisantes. Ces constats révèlent effectivement un enjeu majeur de justice sociale (FRAPRU, 2017).

À la lumière de l'Analyse Critique du Discours (Fairclough, 1995; van Leeuwen, 2015; Wodak & Meyer, 2015), cette analyse révèle une tension entre le discours dominant et le discours secondaire dans la lutte pour le logement social à Montréal. Sur le plan du discours dominant, les gouvernements fédéral et provincial adoptent un discours basé sur les promesses et les annonces budgétaires qui mettent de l'avant des investissements progressifs et des initiatives d'habitation « abordable ». Cependant, ces engagements ne répondent pas aux revendications structurelles des militants et reposent sur une logique de marché favorisant le privé plutôt que sur des politiques de logement social universelles. À l'opposée, le FRAPRU et les comités de logement contestent ce discours en insistant sur l'urgence de la crise du logement, la nécessité d'une intervention massive et immédiate de l'État et l'inadéquation des politiques actuelles devant les besoins réels des populations précarisées. Ce discours s'appuie sur des actions directes (manifestations, occupations, grèves sociales) pour dénoncer le manque de volonté politique et réclamer une réelle transformation du modèle de financement du logement social.

2. Compréhension de la justice sociale

Dans cette section, je présente différents thèmes que les données ont fait ressortir qui permettent de spécifier davantage la compréhension de la justice sociale dans le contexte de la lutte pour le logement social à Montréal.

2.1 Lutte contre la pauvreté

Dans un premier lieu, un constat fort intéressant dans le contexte de la lutte est l'importance accordée au combat contre la pauvreté, qui s'avère central et transversal lorsqu'on cherche à comprendre la signification de la justice sociale. En effet, dans le contexte de cette lutte et à la lumière des propos des participants il est impossible de dissocier la lutte contre la pauvreté et la lutte contre les injustices et les iniquités économiques de la justice sociale. De ce fait, dans cette prochaine section, je dévoile d'abord quelques passages d'entretiens avec les leaders ainsi que de documents à l'étude qui démontrent l'importance d'une justice sociale qui s'inscrit dans la lutte contre la pauvreté. À travers ces passages, on remarque la présence d'un discours dominant dans la compréhension de la justice sociale dans cette lutte.

Pour certains leaders, la justice sociale passe avant tout par une lutte directe contre les inégalités économiques. Felipe, qui travaille en politique, considère que la lutte contre la pauvreté est indissociable de la justice sociale. De son côté, Catalina, militante dans le domaine du logement social, insiste sur le fait que la justice sociale et l'équité économique sont au cœur des efforts pour combattre la pauvreté :

La lutte à la pauvreté est étroitement liée à notre compréhension de la justice sociale. Donc lorsqu'il y a une lutte, il y a un affrontement et quelque part, la, la lutte aux inégalités sociales (Felipe)

Les valeurs de notre lutte... bien, d'abord, évidemment, les valeurs d'abord de justice sociale et d'équité parce que c'est fondamentalement dans une lutte à la pauvreté. Ça, c'est sûr et certain. Donc c'est tout ce qui précède et poursuit, et s'inscrit dans ce mouvement-là de la lutte à la pauvreté, la justice sociale, l'équité, bon, tout ce que vous voudrez. Mais dans le cas de la justice sociale et de l'équité, il y a évidemment le logement social va souvent permettre à des personnes qui autrement seraient discriminées sur le marché privé parce qu'il y a une recherche de profits qui est à la clé, vont être épargnés, notamment dans le secteur du logement public. [...] Écoute, le problème, c'est parce qu'il n'y en a pas assez [de logement] après ça, ou au cœur de tout ça, on s'entend là, c'est la pauvreté à qu'on doit attaquer. Mais bon. (Catalina)

Catalina souligne également dans la prochaine citation que, bien que la justice sociale soit un concept souvent utilisé dans divers contextes, elle demeure une valeur centrale et incontournable lorsqu'il s'agit de la lutte contre la pauvreté et pour le logement social à Montréal. Or, ses propos montrent aussi le flou qui entoure le concept de justice sociale et la manière dont il s'articule et s'intègre avec d'autres concepts comme l'équité économique ou la lutte à la pauvreté. Ces glissements entre notions montrent bien que les frontières entre les concepts ne sont pas toujours clairement établies et qu'ils s'emboîtent parfois les uns dans les autres. C'est précisément ce type de recoupement et de flou conceptuel que l'ACD permet d'analyser, en examinant comment les acteurs mobilisent ces termes dans leurs discours pour donner sens certes à leur lutte mais aussi à leur compréhension de la justice sociale et aussi à légitimer leurs revendications.

Je pense qu'il est important de mentionner ici que pour certains on utilise souvent justice sociale dans plusieurs contextes. Mais pour nous, pour le

Les liens entre la justice sociale, la lutte contre la pauvreté et le logement social sont aussi présents dans différents documents analysés. Par exemple, dans un article publié dans *Actualité UQAM* intitulé « Des logements pour tous ! Le droit au logement est au cœur des enjeux de justice sociale et de santé publique » (Gauvreau, 2018), on cite Émilie Joly, organisatrice au FRAPRU, qui évoque que « Les familles pauvres, les femmes monoparentales, les personnes âgées et en situation de handicap, les nouveaux arrivants et les Autochtones figurent parmi les groupes les plus à risque d'être mal logés » (Gauvreau, 2018, p. 1). On avance ensuite l'importance d'augmenter et d'investir dans le logement social, qui est « un logement à but non lucratif, dont le prix du loyer est établi en fonction des revenus de ses occupants et non du marché. Il est destiné aux personnes ayant des revenus faibles ou modestes » (Gauvreau, 2018, p. 3). Ce langage inscrit le logement social comme un levier de justice sociale, en soulignant son rôle dans la réduction des inégalités et dans la protection des groupes les plus vulnérables.

Par ailleurs, on mentionne les liens entre le logement et la pauvreté dans une publication sur le site web du FRAPRU, qui porte le titre *Le Québec a les moyens de viser la justice sociale* (FRAPRU, 2017). Dans cette publication, on résume les revendications d'une manifestation organisée dans le cadre de la campagne *Viser la justice sociale : récupérer notre trésor collectif*, où l'objectif principal de cette mobilisation était « d'illustrer les besoins criants et la nécessité d'une meilleure répartition de la richesse [à Montréal et au Québec] » (FRAPRU, 2017, p. 1). Cette campagne avait comme objectif d'exercer de la pression sur les différents ordres de gouvernement pour qu'ils reconnaissent l'urgence d'investir financièrement et socialement dans les enjeux de

justice sociale – comme le logement social. La justice sociale est présentée comme un enjeu de répartition de la richesse qui doit passer par une augmentation d'accès aux logements sociaux pour les personnes les plus démunies socioéconomiquement. On peut y conclure qu'afin de viser une justice sociale, il est primordial d'investir dans le logement social, ce qui fait partie d'une lutte contre la pauvreté.

Dans cette même ligne d'idées, des leaders mentionnent que l'atteinte de la justice sociale doit passer vers un loyer qui est proportionnel au revenu. L'injustice financière qui nous amène vers la pauvreté générerait également d'autres formes d'injustices sociales. C'est pourquoi, pour Gabriel, chercheur universitaire en matière de logement, l'actualisation d'une justice sociale dans la lutte à l'étude, mais aussi dans d'autres luttes, doit passer par une lutte contre l'injustice financière et la pauvreté.

La justice sociale, ça passe par une mesure pas bien simple parce qu'elle est difficile à faire passer, là, mais [pour le logement social] c'est le loyer proportionnel au revenu. [...] Donc moi, je dirais que c'est surtout par ce biais-là, puis après ça, bien, il y a tout ce qui vient avec, c'est-à-dire le marché de la précarité résidentielle [...], c'est-à-dire que souvent, quand tu es pauvre, puis tu as de la difficulté à trouver un logement qui est adapté à tes revenus, bien, souvent, tu te retrouves dans des catégories de logement où tu es plus facilement, disons-le entre guillemets, exploitable, là, parce que tu es en situation de précarité ou tu n'as pas vraiment d'autres options résidentielles, fait que là, c'est là qu'arrive l'insalubrité, le racisme aussi qui est dans tous les... mais bon. Alors il y a d'autres formes d'injustices, mais qui souvent se greffent à l'injustice de départ qui est celle du revenu qu'on pourrait aussi appeler : la pauvreté financière. Donc moi, je dirais, je me répète, mais quand on souhaite une justice sociale pour le logement social, c'est qu'on souhaite mettre fin à l'injustice financière, à la pauvreté. (Gabriel)

George, qui est à la tête d'une organisation politique militant pour le logement social et communautaire, explique que la lutte pour le logement social est divisée en deux visions distinctes. D'une part, certains militants abordent cette lutte comme une question d'équité économique, en mettant l'accent sur la pauvreté et la redistribution des ressources financières. D'autre part, une autre partie du mouvement conçoit la lutte comme un combat pour les droits sociaux, en s'appuyant sur les chartes et les valeurs fondamentales de justice sociale et de justice fiscale. Ce qu'il est intéressant de noter ici, c'est que ces deux visions, bien qu'elles diffèrent, partagent un point commun : elles placent la lutte contre la pauvreté au cœur de leur engagement.

Je dirais que le mouvement est partagé [...] Il y a une partie du mouvement qui est probablement davantage identifiée au comité logement, bon, au premier chef comité logement, de la lutte à la pauvreté ce qui s'inclut dans une vision d'équité financière sous une forme ou une autre. Puis les autres [l'autre partie du mouvement] où c'est davantage une question de droits, puis d'équité sociale, puis de justice. Fait que là, ils vont [les militants] s'appuyer sur les chartes, ils vont s'appuyer sur des valeurs comme celles-là, puis sur des notions de, c'est ça, ça s'inclut dans une vision plus générale de justice fiscale, de justice sociale de différentes formes (George)

Dans la citation précédente, le leader fait mention de différents concepts, dont droit, équité sociale, équité financière, justice fiscale. Ces différents concepts ou thèmes reviennent également dans les discours d'autres leaders. Ces thèmes, en plus de donner un sens à la justice sociale pour cette lutte, sont aussi étroitement liés à la lutte plus large contre la pauvreté.

2.2 Équité

La thématique de l'équité a été mentionnée à plusieurs reprises par les leaders rencontrés comme un élément central de leur compréhension de la justice sociale. Comme on le remarque dans les

passages précédents, on fait référence à la justice sociale comme étant, d'une part, un accès équitable au logement et, d'autre part, un accès équitable à un logement qui est abordable. Cette compréhension de la justice sociale, qui soutient en priorité la thématique de l'équité, est aussi accompagnée d'une volonté de voir une plus grande redistribution de la richesse au nom d'une société plus juste et équitable. Ainsi, cette compréhension de la justice sociale témoigne d'une opposition à l'idéologie néolibérale qui favorise un marché du logement privé, où l'accès au logement dépend des capacités financières individuelles plutôt qu'une perspective équitable de logement pour tous.

Dans cette section, je présente la manière dont les leaders de la lutte pour le logement social comprennent la justice sociale en lien avec l'équité et la justice fiscale. D'abord, je dévoile leur constat sur l'iniquité, soit la reconnaissance des inégalités sociales et économiques auxquelles ils sont confrontés, notamment en matière d'accès au logement. Ensuite, je mets de l'avant leur vision de l'équité comme objectif central de leur lutte, visant à garantir des possibilités équivalentes pour tous et toutes. Enfin, je démontre comment les revendications pour le logement social s'accompagnent d'une réflexion plus large sur la justice fiscale, perçue comme un levier essentiel pour redistribuer la richesse et corriger les inégalités structurelles.

D'emblée, les passages ci-dessous permettent de comprendre l'importance de l'équité comme moyen de concevoir la justice sociale pour les leaders rencontrés. En effet, selon plusieurs leaders, la lutte pour le logement social est motivée par le constat de profondes d'enjeux d'équités dans l'accès au logement abordable. Ces iniquités résultent aussi d'un déséquilibre de pouvoir entre les décideurs politiques et les citoyens à faible revenu. Pour des leaders rencontrés, l'iniquité

se manifeste par l'impossibilité pour les populations les plus vulnérables d'obtenir des conditions de logement décentes et proportionnées à leurs revenus. Cette situation crée une impasse entre les classes sociales, ce qui accentue les inégalités économiques et sociales, en plus d'être une question de respect et de dignité humaine.

Essentiellement, si j'avais à ramener la justice sociale aux notions de base, ce qui est recherché plus que tout, c'est un sentiment d'équité. C'est-à-dire que d'équité, puis de respect. Fait qu'il n'y a pas le sentiment que quelqu'un profite, puis abuse de moi, puis je me retrouve dans une situation où on me considère, moi, puis ma communauté, ma collectivité, les gens auxquels je m'associe sont considérés avec des notions de dignité, c'est-à-dire je ne suis pas barouetté, ignoré, puis tu sais, oui, je comprends qu'il faut que je contribue, mais on ne me demande pas de contribuer au-delà de mes capacités, puis surtout, on ne me demande pas de contribuer pour m'appauvrir pendant que j'en enrichis un autre. Ça, c'est très profondément, à Montréal, c'est certainement dans ceux qui poussent pour le développement du parc de logements communautaires, c'est certainement une valeur très, très... un référent très, très, très, très fort. Donc oui, et je dirais équité, puis respect, c'est les deux composantes les plus importantes [de la justice sociale]. (George)

Ainsi, comme le souligne Samir, la justice sociale est avant tout une question d'équité, qui implique de garantir les mêmes possibilités à tous et toutes, notamment en matière de logement.

Je pense équité pour nous, c'est le terme le plus important [de justice sociale] donc. Je l'entends. Je pense que c'est ça, le même niveau d'opportunités, donc pour le logement ce serait l'accès équitable à un logement. (Samir)

Fatima précise également que le manque d'accès à un logement exacerbe les iniquités existantes :

Le manque d'accès à un logement crée de l'iniquité, puisque l'ensemble de la population devrait avoir accès à un logement abordable et bien entretenu. (Fatima)

Devant ces constats quant à l'iniquité en matière de logement, les revendications des militants de la lutte visent à rétablir une certaine équité dans l'accès au logement. On remarque aussi que cette revendication pour l'équité est étroitement liée à la notion de justice sociale, dont l'objectif est de garantir des conditions de vie décentes pour tous et toutes. Samuel souligne que cette lutte est motivée par une volonté d'équité en matière de logement, dans le but d'atteindre « une égalité entre l'ensemble de la population », tout en reconnaissant que les inégalités sont particulièrement ressenties par « les gens qui sont perdants là-dedans ». Pour lui, la justice sociale vise une justice totale qui passe par des mesures d'équité en matière de logement. Fatima, quant à elle, comprend la justice sociale dans ce contexte comme « le moyen d'atteindre une égalité de faits ».

Bien, pour nous, je dirais que la justice sociale ben c'est qu'on parle plus d'égalité entre l'ensemble de la population, puis évidemment, particulièrement vue à partir du regard des gens qui sont perdants là-dedans. C'est porteur pour moi d'une volonté de justice totale, une volonté d'équité en matière de logement pour un jour atteindre l'égalité. (Samuel)

Moi, je le définirais pour la question du logement, bien la justice sociale c'est comme le moyen d'atteindre une égalité de faits. (Fatima)

Ceci m'amène donc au prochain constat, soit que la compréhension de la justice sociale serait aussi étroitement liée à la question de l'accès au logement. Le manque d'accès à un logement crée de l'iniquité, puisque l'ensemble de la population devrait avoir accès à un logement abordable et bien entretenu. En effet, l'accès à une habitation à loyer modique, soit un logement subventionné par

l'État (communément appelé HLM) ou à un logement abordable non subventionné, est de plus en plus difficile, voire inaccessible, car on peut attendre plusieurs années avant d'y avoir accès (Giguère, 2020). Pour les HLM par exemple, il faut patienter en moyenne cinq ans selon l'OMHM (2021).

La justice sociale est donc aussi comprise comme l'objectif de garantir un accès à des possibilités équivalentes en matière de logement. Le langage utilisé ici est révélateur d'une approche critique qui met en lumière les inégalités structurelles.

Pour nous en fait notre travail sur le logement social, la justice sociale, c'est vraiment ça, c'est offrir des opportunités équivalentes à une branche de la population qui a moins l'opportunité ou l'héritage social, comment on appelle ça... le capital social, le capital financier pour s'ouvrir des opportunités. C'est le type de population qui a besoin davantage d'aide que ce soit gouvernementale ou d'aide au niveau des organismes qui le représentent pour avoir accès à des services équivalents et à des besoins équivalents qui sont présentement non répondu surtout dans le secteur de l'habitation, donc la justice sociale, quelque part, c'est ça, c'est offrir des opportunités équivalentes. (George)

Bien, la justice sociale c'est de garantir à tous et toutes l'accès à un logement en bon état de réparation... Et assurant des conditions sanitaires même pas minimales, mais je veux dire qui ne constituent pas une nuisance pour la santé. (Gabriel)

Bien pour notre lutte, la justice sociale, c'est d'avoir possibilité d'avoir du logement pour tous et toutes. Ça, c'est la justice sociale. (Leo)

J'aimerais aussi souligner que, pour Gabriel et Catalina, il est important que l'État intervienne pour accroître l'accès au logement, mais aussi que l'État se donne les moyens pour assurer plus adéquatement un accès équitable au logement qui est proportionnel au revenu.

Bien, c'est sûr que un des principes de fond pour la justice sociale et le logement, c'est des subventions de l'État, c'est-à-dire que pour que ces logements-là puissent être habités par des gens à faible et à modeste revenu, ça prend des subventions de l'État et pour que les subventions de l'État atterrissent dans les projets de logements sociaux, ça prend de l'imposition. La justice sociale, elle commence au niveau des impôts, pas compliqué. (Catalina)

Bien, au départ, en tout cas, de la manière dont les groupes le traduisent dans le discours, puis dans les revendications, la justice sociale, ça passe par une mesure pas bien simple parce qu'elle est difficile à faire passer, là, mais c'est le loyer proportionnel au revenu. (Gabriel)

C'est aussi ce que soulève Fatima en insistant sur le rôle fondamental des politiques publiques dans la réalisation de la justice sociale. Selon elle, ces politiques doivent permettre une égalité de faits en garantissant à toutes et à tous l'accès aux droits de la personne fondamentaux, notamment le droit à un logement décent, à l'éducation et à la santé. Fatima reconnaît également que les politiques publiques doivent tenir compte des réalités des populations marginalisées, y compris celles sans statut légal, afin d'assurer que personne ne soit exclu du cadre des droits de la personne.

[La justice sociale] C'est d'abord et avant tout des politiques publiques parce que c'est ça qui façonne... On dirait que tu sais, pour moi, c'est ça, c'est les politiques publiques qui permettent une égalité de faits entre les citoyens, citoyennes. Puis tu vois, même là, j'ai un biais parce que je parle de citoyens, citoyennes, alors que mes femmes sans statut de tout à l'heure, bien, du coup, je les éjecte en parlant de citoyens, citoyennes. Donc tu sais... ça tourne autour du droit humain, au moins, l'expression, la capacité de vivre ses droits humains comme l'État doit mettre en place la structure sociale nécessaire à ce que chacun puisse vivre et profiter de ses droits humains, donc avoir droit à l'éducation, avoir droit à un toit ou à la santé, enfin, tout ça, là. Des besoins de base, je pense que j'irais là-dessus à peu près. (Fatima)

Les propos de Fatima me permettent d'introduire le prochain constat, qui est que, pour atteindre une véritable équité, plusieurs leaders rencontrés soulignent qu'il ne suffit pas d'assurer un accès équitable au logement. Cette équité doit également s'accompagner de mesures économiques qui visent à corriger les inégalités de manière concrète et durable. Ce constat met en lumière un élément central des revendications : la justice fiscale, perçue comme un levier essentiel pour garantir une redistribution plus juste des ressources et donc une plus grande justice sociale.

2.3 La justice fiscale comme levier d'équité économique

Je tiens à noter que les leaders rencontrés utilisent de manière interchangeable les termes « justice économique », « équité économique » et « justice fiscale » pour décrire les mesures nécessaires à une répartition plus équitable des richesses. Dans ce contexte, je vais maintenir le terme « justice fiscale » pour faciliter la lecture, tout en reconnaissant qu'il englobe également les notions de justice et d'équité économiques.

Ainsi, lorsqu'ils défendent la justice fiscale, des leaders soulignent la nécessité d'une révision des politiques fiscales, afin de mieux soutenir les populations les plus marginalisées et d'assurer que les politiques publiques bénéficient réellement à celles et ceux qui en ont le plus besoin. La justice sociale est donc comprise, dans un premier temps, par des mesures fiscales (de meilleures politiques sociales), mais elle dépasse aussi cette compréhension de justice fiscale. Comme l'illustrent les propos de Samir (et, dans une certaine mesure, de Samuel), la justice sociale est recontextualisée dans un cadre plus large qui inclut la lutte contre le racisme, l'homophobie, la transphobie et la xénophobie. Ce glissement discursif montre bien, dans une perspective d'ACD,

comment les leaders articulent la justice sociale non seulement en lien avec les objectifs immédiats de leur lutte, mais aussi comme concept plus large de transformation sociale.

Je pense que c'est... la justice sociale, je trouve qu'il y a peut-être plus dans la justice économique, puis je pense que ça englobe la justice sociale. Au moins il y a aussi la pauvreté et les enjeux sociaux plus larges, puis il y a beaucoup dans le milieu qui rattrapent les deux là, le côté de justice économique et le côté d'iniquité sociale. Mais quand j'entends justice sociale, je veux entendre, je pars de comme un respect entre les... comment je peux dire ça ? Respect et compréhension et une fin au profilage, le racisme, l'homophobie, transphobie, la xénophobie. C'est ça, je pense que ces éléments-là. (Samir)

la justice sociale, bien, c'est plus une question d'équité sociale et fiscale, je pense, entre les classes sociales. (Samuel)

De plus, les propos des leaders rencontrés permettent de définir la justice fiscale comme un levier essentiel pour atteindre une plus grande équité économique, en particulier dans le domaine du logement social. Cette lutte vise non seulement à élargir le parc immobilier de logements sociaux, mais aussi à assurer une répartition plus équitable des ressources financières à travers des politiques publiques adaptées. George met de l'avant l'idée que la justice sociale ne peut être dissociée de la justice fiscale, en soulignant que cette dernière englobe à la fois des dimensions sociales – comme la création de réseaux d'entraide – et économiques, notamment à travers des mécanismes fiscaux redistributifs :

Oui. Certainement l'équité fiscale, je dirais même la justice fiscale en fait partie de la justice sociale. Je pense que disons, il y a peut-être différents volets à la justice sociale. Il y en a qui sont plus au niveau de social, de la construction d'un réseau d'entraide, de soutien, d'autres qui est plus financiers, économique... (George)

Cette vision entre en conflit avec une idéologie économique néolibérale qui valorise la baisse des impôts et la réduction des dépenses publiques. Pour Caleb, la justice fiscale est indissociable des revendications en matière de logement social. Il précise que les actions menées par les groupes militants s'inscrivent dans une vision plus large de justice fiscale, perçue comme un outil pour répondre aux besoins des populations marginalisées :

ça s'inclut [les revendications] dans une vision plus générale de justice fiscale, puis de justice sociale de différentes formes. (Caleb)

Plus encore, pour Catalina et pour Samir, la fiscalité est importante dans la justice sociale et il est question de revoir la fiscalité de l'État pour atteindre davantage une justice fiscale équitable en plus d'outils réglementaires fiscaux pour venir en aide aux populations les plus marginalisées.

Bon, il y a dans la justice sociale, la question de la fiscalité. [...] Fait que c'est au cœur de la justice sociale, puis logement, ça va ensemble. Les deux sont fondamentaux. C'est comme deux ancres. Ou ça appartient à la même ancre, je ne sais pas, puis il y a deux câbles qui partent, là, mais en tout cas. Ensemble, tu sais. C'est indétricotable, là, c'est noué ensemble, cette affaire-là. (Catalina)

Bien, oui, bien, je dirais que la justice sociale c'est peut-être au niveau des représentations politiques et la construction d'argumentaires qui visent à ce qu'on se dote de davantage d'outils réglementaires fiscaux qui viennent en aide aux populations les plus marginalisées. En tout cas, je pense que ce concept-là est nécessairement mentionné de justice sociale. (Samir)

Enfin, le lien entre la justice sociale et la justice fiscale est aussi mentionné dans un communiqué du FRAPRU publié sur son site web en 2020 intitulé *Pour une justice sociale et environnementale* qui rapporte les revendications d'une manifestation. Dans cette publication, on dévoile que le

gouvernement fédéral ainsi que les gouvernements provinciaux et municipaux doivent mettre en place, dès maintenant, des mesures environnementales et sociales (ce qui comprend des politiques sociales en matière de logement social) qui vont « permettre une réduction des inégalités sociales et, viser une transformation du système économique, responsable de la destruction de notre environnement, ce qui, dans la foulée, permettrait une réelle justice sociale et fiscale pour tous et toutes » (FRAPRU, p.2).

Cette affirmation du FRAPRU met en lumière la nécessité de lier les politiques sociales aux politiques économiques, démontrant ainsi que la justice fiscale est perçue comme un levier essentiel pour réduire les inégalités et transformer durablement les conditions de vie des populations les plus marginalisées. Cependant, au-delà des mesures fiscales et économiques, plusieurs leaders rencontrés insistent également sur l'importance de reconnaître le logement comme un droit fondamental et de mener des actions concrètes pour défendre ce droit. C'est cette dimension juridique et militante de la justice sociale que j'aborde dans la section suivante.

2.4 Défense des droits

Une quatrième compréhension de la justice sociale qui est ressortie des propos des leaders est que la justice sociale est, d'une part, une question de reconnaissance des droits en matière de logement et, d'autre part, une question de défense des droits. Il existe déjà, au Québec et au Canada, des droits en matière de logement, notamment des lois pour protéger les droits des locataires. Toutefois, le droit au logement n'est pas reconnu dans la Charte québécoise des droits et libertés et la Charte canadienne des droits et libertés (FRAPRU, 2016, LDD, 2004). Pour la Ligue des droits et libertés, le droit au logement serait intimement lié au droit à un niveau de vie suffisant, qui est reconnu par

le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) de 1966 (LDD, 2016 ; PIDESC, 2021), qui a été ratifié par le Canada en 1976. On y indique d'ailleurs :

Les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisant, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence. Les États parties prendront des mesures appropriées pour assurer la réalisation de ce droit et ils reconnaissent à cet effet l'importance essentielle d'une coopération internationale librement consentie (PIDSEC, 2021).

J'aimerais aussi noter que le parti libéral du Québec avait pris un engagement dans sa campagne électorale de 2003 d'ajouter le droit au logement dans la Charte québécoise des droits et libertés, un engagement qui n'a jamais vu le jour (CDEACF).

Ainsi, pour les leaders, il y a un manque de reconnaissance de la part de l'État que l'accès au logement serait un droit fondamental. La justice sociale serait donc comprise comme étant la reconnaissance que l'accès à un logement est un droit. On peut d'ailleurs constater ceci dans les passages ci-dessous.

la justice sociale, effectivement, c'en est une parce que... bien, parce que c'est pas mal ça qui est à la base, tu sais. C'est-à-dire que on reconnaît, ça a pris du temps de le reconnaître, mais que le logement, c'était un droit fondamental, tu sais, dans les chartes, etc., mais dans les faits, ce n'est pas vraiment appliqué ce droit-là parce que justement, il y a le marché qui vient fausser la donne. [...] Mais je dirais que la valeur fondamentale, c'est la justice, c'est l'idée de on n'est pas capable de garantir à tout le monde ce droit-là qui est pourtant reconnu dans les... (Gabriel)

Mais c'est ça, je pense que ça part d'une valeur et d'un droit fondamental, d'un droit humain pratiquement, de ce concept de justice sociale. Tu sais, on parle beaucoup dans les dernières années du droit au logement, que ça soit reconnu au sein de la Charte canadienne des droits et libertés. Entre autres parce qu'elle a été reconnue et il y a un traité quelconque, puis là, je ne pourrais pas le

nommer; mais à l'ONU qui a été adopté là-dessus pour reconnaître le droit au logement que les gens aient un toit sur la tête et qu'ils aient la capacité de le payer; qu'ils ne soient pas voués à l'itinérance cachée, chronique due à ces conditions d'habitation là qui sont de plus en plus difficiles dans les cœurs urbains, les centres... les centres des villes, qui malheureusement, tu sais... (George)

Plus encore, pour des leaders, la justice sociale est comprise sous le principe de garantir un logement. Or, la justice sociale constituerait le droit fondamental d'accéder à un logement digne et sécuritaire, comme avancé par ces prochains leaders :

Donc le discours de la justice sociale fait partie prenante de cette quête, de cette revendication très concrète d'améliorer les conditions de logement et elle se situe à la base elle-même. C'est une question de droit la justice sociale. Lutter pour plusieurs droits, mais le droit d'avoir accès à un logement. Que garantir un logement devienne un droit reconnu. (Felipe)

Bien... pour nous, [la justice sociale] c'est que de garantir à chaque citoyen ou une personne résidente sur le territoire un toit digne, sécuritaire et permanent. [...] Donc tu sais... [la justice sociale] ça tourne autour du droit humain, au moins, l'expression, la capacité de vivre ses droits humains comme l'État doit mettre en place la structure sociale nécessaire à ce que chacun puisse vivre et profiter de ses droits humains, donc avoir droit à l'éducation, avoir droit à un toit ou à la santé, enfin, tout ça, là. Des besoins de base, je pense que j'irais là-dessus à peu près. (Fatima)

Bien, la justice sociale c'est de garantir à tous et toutes l'accès à un logement en bon état de réparation... Et assurant des conditions sanitaires même pas minimales, mais je veux dire qui ne constituent pas une nuisance pour la santé. [...] Donc tu sais, il y a un élément de santé, de bien-être, puis économique ou financier là. Mais il y a un élément de dignité aussi là, là-dedans. Au sens où... offrir à chacun et chacune un logement de qualité, c'est aussi lui reconnaître un statut, une certaine forme de citoyenneté ou d'égalité par rapport aux autres. Tu sais... Le droit de mener une vie convenable, etc. Oui. [...] mais aussi le droit à un logement digne (Gabriel)

Toujours sous l'angle des droits, les leaders ont également présenté la justice sociale comme une question de défense des droits, tant sur le plan individuel que collectif.

Bien, c'est la défense des droits la justice sociale, nous, on est vraiment sur la défense des droits collectifs qui retentissent sur de l'individuel. C'est vraiment ça, puis en fait, on travaille dans l'injustice sociale profonde là. [...] Donc pour nous, la justice sociale, c'est travailler à rééquilibrer l'appareil de manière à ce que chacun puisse vivre ses droits sociaux, donc vivre sous une toiture. Et donc c'est des luttes collectives. Un autre mot-clé pour moi, c'est ça, c'est le collectif. C'est clair pour moi que tu n'arrives à rien tout seul. (Fatima)

Il y a quelque chose de collectif avec la justice sociale dans le logement. Puis il y a une espèce de consensus conscient ou inconscient là. Mais quelque part dans notre subconscient collectif, on comprend que ça nous amène par en avant tout le monde. [...] Les revendications pour une justice sociale en dehors de juste le cadre économique. C'est aussi une notion de droit, de défense des droits cette justice-là. (Caleb)

Ainsi, on peut conclure que la thématique des droits est importante dans la compréhension de la justice sociale pour la lutte. Plus précisément, la justice sociale serait présentée comme une question de reconnaissance du logement comme un droit ainsi que la défense des droits en matière de logement.

En conclusion de cette section, la compréhension de la justice sociale dans la lutte pour le logement social à Montréal repose sur quatre thématiques principales : la lutte contre la pauvreté, l'équité, la justice fiscale et la reconnaissance des droits. Ces dimensions, bien que distinctes, s'entrecroisent pour appuyer les revendications des leaders et faire avancer la justice sociale. La justice sociale est perçue comme un concept important pour la lutte pour corriger les iniquités économiques, garantir un accès équitable au logement, redistribuer la richesse de manière juste et défendre les droits fondamentaux en matière de logement.

3. Stratégies mises en place pour faire avancer la justice sociale

Plusieurs stratégies ont été mises de l'avant afin de faire progresser la justice sociale dans la lutte pour le logement social. D'entrée de jeu, on remarque qu'il y a de multiples stratégies qui sont employées et rendues possibles grâce à la force, à l'influence et à la présence sur le terrain des organisations communautaires, des comités de logements et des organismes de représentation comme le FRAPRU. Les stratégies développées sont donc créées en réaction à des rapports de pouvoir entre les militants et les institutions gouvernementales. Certaines stratégies, comme je vais le présenter dans cette section, visent à renverser ces rapports de force pour faire avancer les revendications.

Ce qui est essentiel, c'est avoir un rapport de forces. Pour avoir un rapport de forces, ça prend de la mobilisation, et pour avoir un rapport de forces, il faut que la lutte soit visible aussi. Et là, tu vas pouvoir avoir une influence possiblement sur les gouvernements. Puis là-dedans, il y a toutes sortes de moyens, je pense, il n'y en a pas un à privilégier en particulier. On a toujours utilisé une très large palette de moyens de lutte allant du lobby plus récent, de la pétition, des campagnes de téléphone dans les bureaux de députés à aller jusqu'à des occupations de terrains, de bureaux, de bâtiments. Contrairement à d'autres mouvements qui se spécialisent par exemple plus dans les lobbys ou d'autres mouvements encore que c'est plus, qui sont plus dans l'action directe seulement. (Samuel)

Je présente ci-dessous les trois principales stratégies qui sont mises de l'avant par la lutte pour le logement social afin de faire avancer la justice sociale, soit : la mobilisation, la sensibilisation et l'influence politique.

3.1 Mobilisation sociale : de l'engagement des personnes concernées aux manifestations

Une des stratégies importantes pour faire avancer la justice sociale pour les leaders de la lutte est l'organisation communautaire, ce qui est compris dans la mobilisation des personnes qui sont concernées par les objectifs de la lutte ainsi que les autres organismes sur le terrain afin qu'ils se concertent pour unir leurs forces dans l'objectif de faire avancer un certain changement social en atteignant les objectifs de la lutte. Cette mobilisation découlant de l'organisation communautaire remet en question les dynamiques de pouvoir entre les décideurs publics et les citoyens et tend à redonner un pouvoir aux communautés affectées pour y apporter au bout du compte un changement structurel.

Certes, il est important que les personnes directement concernées par la lutte soient au cœur de la lutte. Celles-ci doivent être consultées, mais doivent aussi jouer un rôle décisif dans les objectifs de la lutte. Il s'agit d'un principe de justice sociale de mobiliser les personnes concernées.

Bien, tu sais, les principes de notre lutte, c'est de regrouper les personnes directement concernées. C'est fondamental. Il faut que ce soit les personnes directement concernées qui soient au cœur de la lutte et qui éventuellement prennent les décisions. [...] Mais ultimement, la décision doit appartenir aux locataires. Fait que ça, c'est une première clé de voûte, je dirais sur le plan du logement, mais aussi de cette justice, cette justice sociale. (Catalina)

Bien, moi, je dirais que [notre organisme] ce qu'on a toujours eu comme centrale, c'est la question de la mobilisation. C'est-à-dire que c'est les gens, les personnes elles-mêmes qui sont affectées par les problèmes qui se mobilisent. Et ça, je dirais, c'est la grande orientation stratégique, puis après ça, bien, il y a toutes sortes de choses, il y a le fait qu'il faut que la lutte soit visible. (Samuel)

L'implication des personnes concernées est essentielle pour la lutte et pour la justice sociale. Que ce soit par le biais de manifestations ou de leur participation à des événements, cette implication assure que les décisions et les actions correspondent réellement aux besoins de ceux et celles qui vivent les injustices en matière de logement. Comme le soulignent Catalina et George, l'union fait la force et donc la mobilisation permet de créer des conditions favorables à l'atteinte de la justice sociale, mais aussi à l'amélioration des conditions de vie et à la sortie de la pauvreté.

Ultimement, la décision doit appartenir aux locataires en ce qui nous concerne quand on parle de notre travail au [Organisme], notre travail de mobilisation et de représentation, c'est ça aussi la justice sociale – s'assurer que la décision est aux locataires. Fait que ça, c'est une première clé de voûte, je dirais. L'autre clé de voûte, c'est le fait que les plans d'action doivent être concertés, OK, pour agir, pour qu'on puisse avoir une action efficace [...] (Catalina)

la justice sociale c'est de se créer des conditions pour améliorer notre sort, de nous sortir de la pauvreté, puis malheureusement, ça, c'est un peu plus difficile quand on est laissés à nous-mêmes pour le faire que quand on a un soutien tactique derrière qui vise à affranchir les populations qui se retrouvent dans cette situation-là, puis là, on va dans toutes sortes de scénarios par la suite là. (George)

Pour appuyer ces initiatives de mobilisation et de consultation, il s'avère nécessaire d'avoir un milieu communautaire solide et bien structuré. Cela permettrait de former des alliances qui favorisent la progression des objectifs de la lutte. En fin de compte, le succès de la justice sociale repose sur la capacité du milieu communautaire à établir des partenariats et à sensibiliser aux besoins en matière de logement social. C'est d'ailleurs ce qu'avancent Gabriel, Fatima et Catalina :

Mais je pense aussi que dans le milieu communautaire, les groupes comme le FRAPRU sont parmi les seuls aujourd'hui qui s'adressent encore aux citoyens,

puis tentent de les mobiliser sur ces questions-là. Le FRAPRU, le RCLALQ sont parmi les seuls regroupements communautaires qui font encore des manifestations dans le milieu communautaire. Ils ont un ancrage, j'ai envie de dire populaire que bien des groupes communautaires ont perdu avec le temps et qui, je pense, est responsable, cet ancrage-là de leur capacité à avoir quelques gains quand même. [...] Puis bon, après ça, ça vient avec une présence médiatique, en tout cas, il y a toutes sortes de facteurs, mais je pense que... ce travail de justice sociale est mobilisé avec efficacité par le milieu communautaire. (Gabriel)

C'est par des alliances qu'on fait rayonner la justice sociale. Par exemple, sur le logement social, nous, on est allés s'allier le FRAPRU. Et tu sais, il faut qu'ils aient par exemple dans leurs membres différents gens comme nous. Pas juste nous, mais les associations de locataires qui manquent de logement d'accord, mais aussi des gens comme nous parce qu'il y a des spécificités. Puis nous, on a une machinerie politique aussi disponible. Parce qu'après le comment tout ça, je ne sais pas si tu veux arriver un petit peu dans le comment. (Fatima)

Donc sur le comment faire de la justice sociale, c'est ça. Pour moi, c'est avoir des liens solides, avoir des partenariats solides, de manière à pouvoir les prendre en crabe, c'est ça là. (Catalina)

Par ailleurs, l'organisation de rassemblements et de manifestations qui tentent d'informer la population sur la pénurie de logement social, mais aussi de convaincre les institutions politiques d'apporter des changements représente une stratégie importante pour faire avancer les objectifs de la lutte et atteindre une justice sociale.

On fait des manifs, on peut avoir des, ou on veut faire des actions précises, on peut appeler des gens qui vont venir et participer. Bien, c'est ça, la justice sociale aussi...(Leo)

Dans la vraie vie, la plupart du monde qui vont participer à la manifestation, qui vont la signer la pétition, qui vont vivre... Eux autres, ils en arrivent à la conclusion que : ah, je me fais maltraiter, donc j'ai besoin de justice sociale pour m'en sortir. (Caleb)

Nous, on se concentre plus sur la réglementation municipale, c'est ça le cadre qu'on s'est dotés pour travailler sur cette question-là [de justice sociale], bien entendu, on fait des manifestations, on fait des actions, on fait différents types de revendications publiques. (George)

L'organisation de manifestations a aussi l'objectif de sensibiliser la population sur les objectifs de la lutte et la nature du problème social, soit le manque de logement social. Toutefois, la sensibilisation peut se faire sur d'autres plans. Chose certaine, cet effort de sensibilisation s'accompagne d'une adaptation du message, du langage et du contenu (ex. : slogans, pancartes et discours lors des manifestations) afin d'atteindre les objectifs de la lutte, tout en s'assurant que le message soit mémorable et accessible à l'ensemble de la population.

Faut parfois changer notre message, parler plus de droit au logement que juste de l'argent. Ou des fois parler plus du besoin d'argent, de financement du gouvernement. Donc ça dépend, mais il faut être stratégique si on veut que les Québécois au complet [...] ou beaucoup de Québécois embarquent. (Léo)

3.2. Mobilisation médiatique : sensibilisation, utilisation de statistiques et des médias sociaux

Les leaders rencontrés reconnaissent que, pour faire avancer la justice sociale, il est important de sensibiliser la population à la problématique du manque d'accès au logement social. Pour ce faire, différents moyens de sensibilisation sont employés.

Dans un premier lieu, les leaders font remarquer que les organisations comme le FRAPRU ou les comités de logement ont recours à la recherche universitaire, organisent leur propre recherche et documentent divers initiatives et témoignages dans l'objectif de montrer l'urgence d'agir sur la question du logement social. Cette approche cherche à déconstruire l'idéologie

dominante qui attribue la crise du logement à des facteurs individuels (ex. : mauvaise gestion financière des locataires) plutôt qu'à des choix politiques et économiques structurels. Qu'il s'agisse d'utiliser des chiffres pour démontrer le besoin de logement social supplémentaire à Montréal ou de documenter les répercussions du manque de logement sur la santé et le bien-être de la population, il est évident que cet effort de recherche représente une importante stratégie. Voici un leader et chercheur qui résume ce travail de recherche :

L'autre chose qu'on pourrait apprendre de cette lutte, c'est un travail rigoureux de recherche, puis d'analyse. Le site du FRAPRU, il est documenté, il est fouillé, c'est vraiment sérieux, le travail qu'ils font. Et je pense qu'il y a aussi ça qu'on... Évidemment, ce n'est pas tous les groupes qui ont les moyens de faire ça, bien entendu là. Mais je pense que c'est des choses qui peuvent, en tout cas, être apprises. (Gabriel)

Les organisations et plusieurs leaders vont aussi préconiser les statistiques et donc avoir recours aux chiffres pour faire valoir l'urgence de la situation. On réfère, par exemple, au nombre supplémentaire de logements sociaux nécessaires pour répondre à la crise du logement à Montréal, et ce, en utilisant des statistiques pour justifier le besoin d'augmenter la disponibilité des logements sociaux.

à l'échelle du Québec, notre principale revendication, c'est 50 000 logements sociaux en cinq ans. Là-dessus, Montréal devrait en avoir; si je me souviens bien 22 500. On fait ce calcul-là au prorata du nombre de ménages locataires qui doivent consacrer plus de la moitié de leur revenu pour se loger. Quand on fait ce calcul-là, Montréal donc en aurait 22 500. (Catalina)

En gros, on a à peu entre 20 000, ça oscille entre 20 000 et 25 000 personnes sur une liste d'attente depuis que je suis actif dans la politique municipale, depuis septembre, pour le logement social. Donc on veut clarifier cette liste, on

veut être capable de dire il n'y a personne sur la liste d'attente, en masse de logements sociaux. (Samir)

et donc, la justice sociale, elle est... puis c'est ça, puis bon, je reviens encore au FRAPRU, toutes leurs présentations du problème tournent autour, en grande partie, d'une mesure qui est celle du taux d'effort. Donc la portion du revenu qui est consacrée au logement. [...] C'est 25 % de 800 \$ d'aide sociale par mois, bien, c'est quand même... il en reste beaucoup moins que 25 % de... 2000- 3000- 4000 \$ de revenus par mois, tu sais. Bon. (Gabriel)

En deuxième lieu, les stratégies de sensibilisation sont aussi importantes sur le plan des médias. Le leader suivant explique l'importance d'avoir recours aux médias et de maintenir une bonne couverture médiatique. Parallèlement, on mentionne l'importance d'être actif sur les réseaux sociaux.

C'est important d'avoir une bonne couverture médiatique. Pour aussi renverser le langage qui est utilisé pendant qu'eux [le gouvernement] parlent de logement abordable, et qui n'est pas abordable du tout d'ailleurs, nous dans mes médias on parle de logement social, de logement communautaire, de logement pour tous. (Samuel)

Le langage utilisé dans ces campagnes médiatiques joue donc un rôle important dans la présentation du problème du logement social. Comme l'a souligné Samuel, alors que le gouvernement parle de « logements abordables », les militants tendent de renverser le discours et parler de « logements sociaux », mettant aussi l'accent sur la responsabilité de l'État plutôt que sur le marché privé.

Puis après ça, c'est le rôle des médias. Si tu veux être entendu par les décideurs, que sont les gouvernements, bien, il faut, à défaut de les avoir dans la manif à côté de toi, il faut qu'ils puissent te voir et t'entendre, puis te voir et t'entendre,

bien, ça passe par les médias de masse. Les médias sociaux aussi, ça a un intérêt pour mobiliser. (Catalina)

Comme mentionné par Catalina, l'utilisation des médias permet aussi de se rapprocher des décideurs publics et des représentants gouvernementaux. Il s'agit d'une troisième stratégie qui est utilisée par la lutte que je vais détailler dans la prochaine section.

3.3 Influence politiques et lobbying : pour l'établissement de meilleures politiques sociales

Une autre stratégie importante est celle d'établir des relations avec les différents ordres de gouvernement afin d'influencer la création et la mise en œuvre de politiques sociales axées sur la justice sociale et qui donc qui sont plus justes en matière de logement social. C'est aussi une façon de remettre en question le pouvoir entre les décideurs publics et les groupes militants. Cette approche, bien qu'importante, est loin d'être la plus simple à mettre en œuvre. Pour les leaders, il faut interpellier simultanément les trois ordres de gouvernement : municipal, provincial et fédéral, chacun a un rôle distinct à jouer dans la réponse à la crise du logement et à la construction de nouveaux logements sociaux. Comme le souligne une leader, la complexité de ces revendications repose sur la coordination entre les différents ordres de gouvernement :

Fait qu'on a comme effectivement trois paliers de gouvernement à interpellier et trois revendications plus... les unes s'emboîtent dans les autres, on s'entend là. Le fédéral doit fournir du fric, Québec, on lui dit : fournis-en et donne-toi une cible de 50 000 logements sociaux, puis à la Ville, on dit fournis-en et achète des terrains également. Voilà. (Catalina)

Cependant, l'efficacité de cette stratégie dépend de la capacité des leaders et des militants à agir au bon moment et à être stratégique pour bien cibler les bons politiciens. Comme le mentionne

Catalina, il ne suffit pas d'interpeller les décideurs, car encore faut-il savoir quand et comment le faire pour maximiser les retombées :

On recherche l'efficacité, on veut du résultat. Et pour ça, bien, il faut que tu sois capable d'interpeller les décideurs. Les décideurs et au moment opportun. Et les décideurs, bien, c'est les gouvernements ; les moments opportuns, c'est avant les budgets. Fait que tu sais, c'est canné beaucoup là-dessus. (Catalina)

De plus, il est important de développer des relations stratégiques avec certains politiciens, que ce soit des ministres ou des députés. À ce sujet, deux perspectives ressortent des témoignages de George et Fatima. George souligne l'importance de tisser des relations stratégiques avec les politiciens afin de trouver des alliés et de favoriser la cause de la justice sociale. Cependant, Fatima suggère qu'au-delà des manifestations publiques, il est important d'innover et d'adopter de nouvelles stratégies pour maintenir l'attention des décideurs et finalement atteindre des objectifs de la lutte. Elle met de l'avant le succès de leur approche centrée sur l'interaction avec les députés et ministres du parti au pouvoir, tout en soulignant l'importance de ne pas négliger les partis d'opposition qui peuvent également jouer un rôle significatif dans la promotion de la justice sociale.

mais si on cherche la justice sociale je pense qu'il faut aller au-delà de la scène de l'action publique des manifestations, des démonstrations publiques, faut pas les arrêter, mais il faut innover à d'autres fronts avec d'autres stratégies. [...] On dirait que plus on revendique la même chose sans innover nous-mêmes sur nos pratiques d'amélioration, plus les décideurs sont moins à l'écoute. [...] Il faut se rapprocher de nos politiciens. Il faut les sensibiliser. Il faut jouer à leur jeu. Il faut les décideurs [à la table] pour faire avancer la justice sociale. (George)

C'est là que ça a passé. Parce que c'était un ministre très fort dans le gouvernement. Il a compris ça, et là du coup, ça a été hop, on a eu notre argent. Donc le volet politique, puis là ce qu'on est en train de faire en ce moment pour les nouvelles unités, là, bon, c'est sûr qu'on est allés au niveau du central et toujours les mêmes cinq ministères, mais l'appareil, retourner voir tous les députés de chacun des endroits où on a des maisons. Puis là, on a beurré vraiment très épais sur les députés [du gouvernement]. Ça se parle au niveau du caucus et que tout ça, on pense quand même vraiment que ça a beaucoup aidé aussi à débloquer les projets de logement. L'autre volet, puis il ne faut pas [le] négliger quand on souhaite atteindre nos projets de logement qui sont des projets de justice [sociale] là [...] il ne faut vraiment pas négliger les partis de l'opposition. Ils sont capables de poser des questions, on peut leur en formuler, nous, des questions. [...] et certain de ces parties ont au cœur la justice sociale dans leurs plateformes. (Fatima)

Pour ces prochains leaders, la justice sociale ne se limite pas à une notion abstraite ou idéologique. Elle représente à la fois un concept dérangeant et un levier de transformation sociale. Ce caractère ambivalent, à la fois inconfortable pour certains et porteur d'espoir pour d'autres, en fait un outil puissant pour orienter les politiques publiques vers une plus grande équité sociale. Comme l'explique Felipe, la justice sociale permet d'agir politiquement en révélant les inégalités structurelles dans la société. Pour les détenteurs de richesses et les partisans du statu quo, le terme suscite souvent une résistance, perçue comme une menace directe à l'ordre établi. Cette réaction montre justement le pouvoir de ce concept, qui dérange précisément parce qu'il pointe du doigt les mécanismes qui produisent et perpétuent les inégalités. La justice sociale permet donc d'avancer une des solutions de la lutte, soit la mise en place de politiques sociales axées sur la redistribution.

Parce que la justice sociale c'est un concept... à la fois, c'est un concept qui est constitutif, c'est ça le terme de... d'une certaine dynamique sociétale, [...] Ah. Donc d'une part parce que c'est ça, ça fait partie constitutive du terme et d'autre

part, politiquement, ça agit toujours. C'est-à-dire lorsqu'on parle de justice sociale, les grands... les gens qui possèdent la richesse vont lever les yeux au ciel. Ah, pas encore. Et les gens qui ne veulent rien changer ou qui veulent approfondir leur système qui produit des inégalités vont dire, justice sociale, justice sociale, justice sociale. Ça, on sait ce qui s'en vient là. Et donc, c'est un terme profondément dérangeant qui désigne tout à la fois l'origine du problème, qui préfigure les solutions. Et les solutions, ça passe inévitablement par des politiques qui nous permettent d'en prendre un petit peu plus aux riches, pour en donner aux plus pauvres. Et c'est pour ça que c'est opérant là. (Felipe)

Fatima, de son côté, mentionne l'importance des politiques publiques comme moyen essentiel pour atteindre une égalité de faits entre les citoyennes et citoyens. Selon elle, la justice sociale passe avant tout par l'action de l'État à travers des politiques structurantes qui façonnent les conditions de vie des individus.

Moi, je le définirais pour la question du logement, bien la justice sociale c'est comme le moyen d'atteindre une égalité de faits. Mais un moyen étant diverses choses. C'est d'abord et avant tout des politiques publiques parce que c'est ça qui façonne... On dirait que tu sais, pour moi, c'est ça, c'est les politiques publiques qui permettent une égalité de faits entre les citoyens, citoyennes. (Fatima)

Somme toute, que ce soit une stratégie sur le plan politique, dans la concertation des personnes concernées, dans les relations entre les groupes, militants avec les médias ou dans la documentation de la lutte, il importe de multiplier les stratégies pour atteindre les objectifs de la lutte et conséquemment faire avancer la justice sociale.

En synthèse de cette section, j'aimerais encore une fois revenir sur les résultats en lien avec les principes de Van Leeuwen (2015) sur la recontextualisation du discours en lien avec la pratique sur le terrain. Appliquée à ce contexte-ci, la recontextualisation de Van Leeuwen (2015) signifie le

processus par lequel un discours est déplacé d'un contexte à un autre, par exemple du militantisme vers les médias ou les institutions, et reformulé afin de servir de nouvelles pratiques ou stratégies. Quand on examine les stratégies d'engagement des personnes concernées, la mobilisation médiatique et l'influence politique sont des exemples d'outils concrets qui traduisent le discours de la justice sociale en actions tangibles. Par exemple, la mobilisation des locataires et des communautés concernées illustre comment le discours sur l'inclusion et l'autodétermination des populations vulnérables prend forme dans la pratique, en faisant des personnes directement touchées les acteurs centraux des décisions et des revendications. De plus, la sensibilisation à travers les médias et l'utilisation stratégique des statistiques démontrent comment le discours sur l'injustice sociale est recontextualisé pour influencer l'opinion publique et les décideurs politiques, en alignant le message sur des preuves tangibles et des récits mobilisateurs. Enfin, l'influence politique et le lobbying montrent que le discours de la justice sociale ne reste pas théorique, mais s'intègre aux négociations et aux revendications auprès des institutions gouvernementales, où il est utilisé comme levier pour influencer les politiques publiques.

Synthèse et conclusion

Cette étude de cas a permis de mettre en lumière le rôle important que joue la justice sociale dans les revendications et les stratégies des leaders. Plus qu'un concept abstrait ou un idéal lointain, la justice sociale est devenue une réalité tangible, ancrée dans le quotidien de cette lutte, comme le souligne Samir :

« Je pense que ça fait maintenant plus partie du vocabulaire des Montréalais, la justice sociale, mais aussi de s'intéresser au logement social. » (Samir)

Ce constat témoigne d'une transformation significative : la justice sociale est passée d'une idée théorique à un cadre d'action mobilisateur qui résonne auprès des personnes affectées par le manque de logement social, mais aussi auprès de larges segments de la population. J'en constate que le concept ne se limite plus aux cercles militants. Il s'impose comme concept important pour la lutte, mais qui est aussi rattaché à leurs revendications. On peut donc aussi voir une recontextualisation du discours de justice sociale dans l'action (van Leeuwen, 2015).

À travers cette lutte, je constate également que la mobilisation autour de la justice sociale ne suit pas une seule définition ou compréhension. Dans le cas du logement social à Montréal, la justice sociale se construit de façon progressive et s'adapte en fonction des revendications, des stratégies mises en œuvre et du contexte propre à chaque leader rencontré. Plus encore, les données montrent que pour certains leaders la justice sociale est un objectif atteignable, à condition d'adopter des efforts concertés et des stratégies variées, comme le souligne Fatima.

Pour atteindre la justice sociale il faut ne pas se dire que c'est impossible parce que ce n'est pas impossible. Si tu te mets... si tu mets les arguments qu'il faut, tu finiras par y arriver. Par un bout ou l'autre, ça ne viendra peut-être pas du politique, ça viendra peut-être d'ailleurs. Puis il te faudra encore du temps pour aller sur le politique [...] tu dois en avoir des moyens pour y arriver, ce n'est pas un seul moyen qui va te permettre d'y arriver à la justice sociale [...], mais il y a une transformation sociale qui sera faite quand même. (Fatima)

Cette réflexion souligne un point fondamental : la justice sociale tant dans sa compréhension que dans sa mise en action ne repose pas sur une définition, une théorie, une action isolée ou même sur

une ou deux stratégies, mais plutôt sur une panoplie de moyens – qu’ils soient sociaux, militants, médiatiques, politiques ou juridiques.

Les résultats de cette étude de cas révèlent aussi les liens intéressants quant à la notion de pouvoir, d’idéologie et de langage employés (Fairclough, 1995 ; Wodak & Meyer, 2015), mettant au clair les tensions discursives entre l’État et les militants autour du logement social. Sur le plan du pouvoir, la lutte pour le logement social nous amène à une remise en question directe du rôle de l’État et de son inaction. D’un côté, les gouvernements fédéral et provincial détiennent le pouvoir décisionnel, influençant directement les investissements en logement social et l’accès aux ressources. D’un autre côté, les groupes militants comme le FRAPRU exercent un contre-pouvoir, s’appuyant sur des mobilisations sociales, des campagnes médiatiques et du lobbying pour remettre en question l’inaction gouvernementale et revendiquer des solutions plus ambitieuses en matière d’augmentation du parc immobilier du logement social.

Sur le plan de l’idéologie, cette lutte met en lumière deux visions opposées du logement social comme je l’ai présenté dans la section sur le survol historique. Le discours dominant des gouvernements encadre le logement social comme une dépense publique et un outil de régulation économique, limitant ainsi son expansion pour éviter une trop grande dépendance de l’État. À l’inverse, le discours militant que le FRAPRU et que d’autres leaders défendent présente une vision où le logement est un droit de la personne fondamental et doit être protégé contre les intérêts du marché privé.

Enfin, sur le plan du langage, les termes employés révèlent des postures idéologiques distinctes. Le discours gouvernemental rapporté par les leaders rencontrés semble privilégier des

expressions comme « logements abordables » plutôt que « logements sociaux », ce qui dilue la notion de droit et privilégie une approche de marché. À l'inverse, les militants du FRAPRU insistent sur des termes comme « droit au logement », « crise du logement » et « justice sociale », qui mettent l'accent sur l'urgence et la responsabilité collective dans la réponse à la crise du logement.

En somme, la lutte pour le logement social à Montréal est un exemple récent de la capacité des mouvements sociaux à mettre en action un concept comme la justice sociale dans leurs discours et à lutter pour un réel changement social (Wodak et Meyer, 2015).

CHAPITRE 6 LA LUTTE POUR LES SERVICES DE CONSOMMATION SUPERVISÉE AU QUÉBEC

Dans ce chapitre, je me consacre à la justice sociale telle qu'elle est comprise et mise en pratique dans la troisième étude de cas de cette thèse, soit la lutte pour les services de consommation supervisés (SCS) dans les villes de Montréal et Québec. Notons d'emblée que plusieurs terminologies ont été utilisées pour faire référence à des SCS. Certaines vont faire référence à des services d'injection supervisée (Noel et al., 2009), à des centres d'injections supervisées (ADDICQ, 2007; Radio-Canada, 2011), à des sites ou des centres de consommation supervisée (SABSA, 2020) ou à centres d'intervention en dépendance (AQCID, 2024). À des fins de cohérence et dans l'objectif d'être le plus inclusif possible quant à la réalité des services qu'offrent ces centres, en plus de reprendre le concept le plus couramment utilisé par le terrain, j'ai décidé d'employer dans cette thèse le terme service de consommation supervisée (ci-après SCS). Les participants Éric et Mélanie définissent le SCS ainsi :

Ce n'est pas juste un centre d'injection supervisée, là. Là, on ratisse plus large. Là, on accepte les gens qui viennent s'injecter, les gens qui viennent faire de l'inhalation, les gens qui viennent sniffer, ils peuvent venir. Tu sais, on accepte tout le monde ou presque là. (Éric)

Nous autres, c'est un SCS, c'est un Service de consommation supervisée. Parce qu'on offre oui l'injection supervisée, mais aussi la consommation supervisée. Donc ça, c'est comme le nouveau vocable, là, fait que... Les gens peuvent aussi inhaler. (Mélanie)

Ce chapitre reprend la structure des deux chapitres précédents et, conséquemment, je présente d'abord un bref survol historique de la lutte, suivi de la section sur comment la justice sociale est

comprise au sein de la lutte en relevant des thèmes récurrents dans les propos des leaders rencontrés. Ensuite, je présente dans la dernière section les différentes stratégies mises en place pour avancer la justice sociale.

1. Survol historique et contexte de la lutte

La lutte en faveur de l'ouverture des services de consommation supervisée (SCS) au Canada et au Québec persiste depuis plus d'une quarantaine d'années et a gagné en visibilité à la suite de la crise des surdoses, couramment appelée la crise des opioïdes, qui a eu des répercussions significatives et croissantes depuis le début des années 2000 (Reid, 2002). Cependant, il est essentiel de noter que même avant la crise des surdoses dans les années 2000, le militantisme en faveur des SCS était déjà présent. En réalité, il remonte aux années 1980 et s'inscrit dans le mouvement plus vaste en faveur de la réduction des méfaits et des droits des personnes consommant des drogues injectables (Chambre des communes, 2002; Noel et al., 2009; Tyndall et al., 2006), comme l'indique ce rapport parlementaire d'un comité spécial sur l'utilisation des drogues « non médicales » :

A harm reduction approach to the treatment and management of the harmful use of substances gained popularity during the 1980s, when the spread of HIV/AIDS came to be viewed as a greater threat to individuals and public health than the use of substances. Although initially directed toward injection drug use, many jurisdictions have since adapted the harm reduction model to other illicit substances. (Chambre des communes, 2002, p. 79)

Le problème des surdoses prend encore plus d'ampleur dans la première moitié des années 1990, avec une montée des infections liées au VIH et une augmentation des surdoses en lien avec l'utilisation de drogues injectables qui était très bien documentée à Vancouver en Colombie-Britannique.

In the mid-late 1990s, drug-related harms peaked in the city of Vancouver. With an annual incidence of HIV infection of 19% among local people who inject drugs (PWID), and over 300 fatal overdoses occurring in the province of British Columbia, Vancouver's health authority declared a public health emergency. (Kerr et al., 2017, p. 1)

Au début des années 2000, les municipalités étaient l'ordre de gouvernement qui répondait aux demandes pour des services qui utilisaient une approche de réductions des méfaits. Notons d'ailleurs que l'approche n'a pas fait l'unanimité chez les élus et la population :

Canada has long contended with health-related and social harms associated with injection drug use. In response, municipalities throughout the country have implemented a range of harm reduction policies and programs. However, support for harm reduction approaches in Canada has been mixed and contested in various arenas, including in the country's highest court. (Kerr et al., 2017, p. 1)

En 2003, le premier SCS en Amérique du Nord, Insite, ouvre ses portes à Vancouver en Colombie-Britannique. Témoinnant des bienfaits du modèle mis en place par Insite, un intérêt croissant s'est développé rapidement au Canada et au Québec afin de militer pour l'ouverture de CISs qui adopteraient un modèle similaire (Dioré de Périgny, 2023; Vancouver Coastal Health, 2022)

Notons que la lutte pour les SCS en sol canadien en est une d'abord et avant tout de santé publique. Le chercheur Robert Reid argumente que les pratiques de réduction des méfaits et conséquemment les SCS « do not attempt to minimize or ignore the pervasive public health consequences associated with injectable drug use, but rather accepts that non-medical use of drugs is an inevitable occurrence in society » (Reid, 2002, p. 224). Toutefois, pour le Québec, la lutte contre les surdoses et la lutte pour l'ouverture des SCS se situent à l'intersection d'autres luttes contre les iniquités sociales, dont la pauvreté, la décriminalisation des drogues (substances illicites), l'accès aux substances sécuritaires, le respect de la personne et de la liberté individuelle (Noel et

al., 2009). Dans ce chapitre, pour les leaders rencontrés, cette lutte est beaucoup plus large qu'une lutte de santé publique.

Du côté de Montréal, des organismes communautaires et de défense des droits comme CACTUS et L'Anonyme ouvrent leurs portes en 1989, en pleine épidémie du VIH (CACTUS, 2022; L'Anonyme, 2022). À son ouverture, CACTUS était le premier programme officiel au Québec qui offrait des accès au matériel de prévention pour les personnes utilisatrices de drogues. Dès les années 1990, l'idée d'ouvrir un endroit sécuritaire pour consommer est mise de l'avant et à la suite de consultations avec les utilisateurs de service et les intervenants. C'est justement ce que rapporte une des leaders rencontrées, Elisabeth, qui est professeure et chercheuse.

il y avait un problème de santé publique, là, c'est qu'il y avait des infections qui se développaient, surtout l'hépatite C à l'époque [années 1990s], mais parce que oui, le VIH, mais c'est quand même aussi l'hépatite C était déjà en train de prendre carrément le dessus. Donc oui, il y avait ce problème de santé, mais il y avait aussi ce problème de dire bien on doit offrir quelque chose, des choses, à des gens qui consomment des drogues. Et il faut trouver une solution. Puis ça ne venait pas par les traitements de substitution. Puis s'est construit dans ces périodes-là de la même façon, là, tu sais, c'était l'idée d'avoir un lieu d'implication. Surtout partagé entre l'itinérance puis dépendances, là, c'est clair qu'en dépendance, il y a eu un mouvement quand même avec la réduction des méfaits très rapide et sur le besoin de participation des personnes. Qu'elles soient impliquées dans les interventions, qu'elles soient impliquées dans les services. Qu'il y ait des pairs aidants, là, des gens qui ont savoir expérientiel, il y en avait à CACTUS. Puis on est arrivé à la conclusion qu'il fallait des services de distribution des matériaux pour consommer, certes, mais aussi un lieu sécuritaire pour consommer et où l'aide est à proximité. Ici on parle de 1995, bien avant l'ouverture de Insite à Vancouver. À Montréal dès 1995 ou même avant on voulait un site pour consommer. (Elisabeth)

Cependant, ce n'est qu'en 2019 que les premiers SCS ont finalement vu le jour à Montréal. Il a fallu attendre jusqu'à l'année 2020 pour que le tout premier SCS de la ville de Québec soit établi.

Ce délai significatif entre l'ouverture d'Insite à Vancouver en 2003 (Vancouver Coastal Health, 2022) et l'établissement des SCS au Québec peut en partie s'expliquer par l'influence du gouvernement fédéral conservateur dirigé par Stephen Harper de 2006 à 2015 (Zhang, 2014). En effet, le gouvernement Harper affichait une réticence à l'égard de la réduction des méfaits et des SCS, ce qui a entravé l'approbation de nouvelles installations de ce type, y compris au Québec (Ziegler et al., 2019). En effet, pour établir un SCS, une approbation de Santé Canada (un ministère du gouvernement fédéral) était nécessaire, ce qui a ralenti le processus au Québec.

Divers obstacles spécifiques au contexte québécois ont également contribué aux difficultés d'implémentation des SCS dans la province. Avec une expérience de près de deux décennies dans le milieu communautaire, Mélanie a souligné le parcours laborieux pour établir le SCS à Québec. Cette leader nous dévoile d'ailleurs plusieurs de ces enjeux, ce qui comprend des enjeux idéologiques politiques de la classe politique québécoise et la méconnaissance des bienfaits des SCS par le gouvernement en place.

Écoute, Québec, ça a été long, hein ? Ça a été vraiment un parcours du combattant, je te dirais, là, l'implantation du SCS, là, [...] Puis tu sais moi, ça fait longtemps que je suis dans le milieu communautaire, ça doit faire 15-20 ans qu'on en parle, c'était loin d'être acquis. Peut-être parce que Québec, c'est plus petit, qu'il y avait vraiment beaucoup, beaucoup de méconnaissance sur c'était quoi ces services-là. Il y avait énormément d'éducation populaire à faire. [...] Il y avait beaucoup d'organismes communautaires qui reconnaissaient le besoin, qui revendiquaient, qui disaient que c'était une nécessité, sauf que Québec étant... Québec, ostie, un peu redneck, puis très conservateur aussi. Puis avec les... les politiciens qu'on avait au pouvoir à Ottawa et à l'Assemblée nationale, puis les changements de garde qu'il y a eu, ce n'était pas... ce n'était vraiment pas acquis là. (Mélanie)

Mélanie a aussi évoqué que sur le plan des SCS, la province a été caractérisée comme ayant des tendances plus conservatrices qu'en Colombie-Britannique, ce qui a eu des répercussions sur la perception et l'acceptation des SCS. Les politiciens en poste, tant au niveau fédéral et provincial, ont joué un rôle clé dans ces enjeux, retardant l'avancement du processus.

En somme, la mise en œuvre des Services de consommation supervisée au Québec s'est révélée un processus long et complexe, marqué par des obstacles politiques, idéologiques et de sensibilisation du public. Les retards dans l'ouverture des premiers SCS ont été influencés par des gouvernements conservateurs au niveau fédéral, ainsi que par des perceptions négatives et des lacunes dans la compréhension des avantages des SCS au sein de la population québécoise et du gouvernement Québec, et ce, malgré des rapports et publications favorables aux SCS de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) dès 2009 (Noel et al., 2009).

2. Compréhension de la justice sociale au sein de la lutte pour les SCS

Dans cette section, je me penche sur la compréhension de la justice sociale dans le contexte de la lutte pour les SCS. Comme pour les deux autres luttes, il existe plusieurs thématiques divergentes sur la façon de comprendre la justice sociale – la différence est façonnée par différentes idéologies selon les leaders rencontrés et leurs affiliations professionnelles ou leurs réseaux d'engagement. Ces différentes thématiques sont présentées dans cette section et comprennent la lutte contre les injustices, la défense et la reconnaissance des droits, l'équité en matière de santé, la reconnaissance et l'inclusion sociale, la lutte contre la discrimination et l'oppression, ainsi que la redistribution de la richesse.

2.1 Lutte contre les injustices

Comme je l'ai présenté dans les chapitres portant sur la problématique et aussi dans les autres chapitres de résultats, la justice sociale est intrinsèquement liée à la lutte contre les injustices. Ce qui est intéressant dans cette étude de cas, cependant, c'est la volonté explicite de nombreux leaders de nommer et de dénoncer les injustices lorsqu'ils abordent la justice sociale. J'ai donc cru important de me pencher plus en profondeur sur la manière dont ces leaders conçoivent et interprètent cette notion d'injustice dans leur compréhension de la justice sociale.

Dans un premier temps, plusieurs leaders soutiennent l'importance de militer contre l'injustice vécue par les personnes qui consomment des drogues, qui se voient refuser l'accès à des espaces sécurisés pour consommer et à des services de santé de manière équitable. Cette revendication contre le manque d'accès constitue un aspect central de cette lutte et joue un rôle essentiel dans la définition de la justice sociale. Mélanie, Sven et Alexandre, par exemple, considèrent que la justice sociale est une lutte contre les injustices. Cette lutte se manifeste à la fois dans le contexte spécifique de la lutte pour l'ouverture des SCS, où on met en lumière les injustices vécues par les personnes consommatrices de drogue, ainsi que, de manière plus générale, en s'attaquant à toutes les formes d'injustice sociale dans d'autres luttes sociales. Ces injustices sont en grande partie influencées par des rapports de pouvoir où les décideurs politiques et les institutions de santé publique imposent des cadres restrictifs qui limitent l'accès aux SCS.

Bien, la justice sociale c'est de leur donner [aux personnes consommatrices]... un accès à des services de santé [...] c'est une vraie injustice [...], mais aussi de lutter contre l'injustice qu'ils vivent, c'est de lutter pour une meilleure vie. Je veux dire, ils sont tellement victimes d'injustices, de discrimination, d'oppression, de stigmatisation, c'est de les sortir de ces états-là épouvantables

qu'ils subissent depuis toujours. C'est carrément de changer le paradigme, c'est comme tu es un citoyen. Tu es un citoyen au même titre que moi et tu as droit à exactement la même chose là. (Mélanie)

Bien, c'est lutter contre l'injustice [la justice sociale]. Ça a peut-être l'air tautologique, là. Mais c'est lutter contre les injustices, puis les injustices, bien, il y en a partout, il y en a beaucoup, puis (Sven)

Je pense que la justice sociale, c'est le même concept que pour tout le reste [des luttes sociales], pour tous et chacun peu importe qui tu es. C'est pourquoi tu es en situation d'injustice sociale [...] il faut attaquer cette injustice sociale pour qu'elle ne soit plus. [...] Puis d'avoir la même considération dans une communauté que n'importe quel autre citoyen, que n'importe quelle autre personne, que tu sois consommateur ou non, pauvre, riche, avec du pouvoir ou non ? (Alexandre)

Plus encore, la question des injustices dans la lutte pour les SCS dépasse la simple revendication d'accès aux soins de santé. Elle s'étend également aux conséquences des politiques et institutions répressives sur les personnes consommatrices. Ainsi, Éric et Élisabeth dénoncent les injustices générées par ces systèmes, notamment la prohibition, la répression policière et les sanctions.

La justice sociale, oui. Justice sociale... ça serait d'arrêter de donner des tickets de flânage, des tickets de quêtage, des choses comme ça. Ça serait plus de la justice sociale. D'accepter que les gens pauvres peuvent exister. (Éric)

Il y avait aussi l'idée, en fait, d'une justice sociale axée vers l'injustice derrière même la prohibition, la répression en matière de drogues. Donc il y avait toutes ces racines-là, en faveur d'une légalisation des drogues, en faveur de soins de santé, le plus adéquat et le plus accessible possible, et le plus anonyme, et tout ça. (Élisabeth)

Enfin, Élisabeth souligne aussi l'importance de lutter contre les injustices pour réaliser des gains en matière de justice sociale.

En fait, si on reste, moi, j'ai l'impression que c'est qu'en continuant à lutter contre des injustices, quelles qu'elles soient, de manière collective et de manière solidaire, ça va permettre des gains en matière de justice sociale. (Élisabeth)

Il est évident que la lutte contre les injustices est au cœur de la conception de la justice sociale pour ces leaders. Cette notion d'injustice s'articule autour de l'accès aux soins, des conséquences de la répression et de la nécessité de lutter collectivement pour faire avancer la justice sociale. Mais comment cette lutte contre l'injustice se traduit-elle concrètement dans leurs revendications ? L'analyse des discours révèle un autre aspect important de leur vision de la justice sociale : la défense des droits.

2.2 Défense et reconnaissance des droits

Une autre thématique importante dans la compréhension de la justice sociale dans le cadre de la lutte pour les SCS est la défense et la reconnaissance des droits des personnes consommatrices de drogues. Pour de nombreux leaders, la justice sociale est indissociablement liée à la reconnaissance des droits fondamentaux, souvent bafoués, des populations marginalisées. Ces droits incluent l'accès à des soins de santé adéquats, la protection contre les violences systémiques, et le respect de leur dignité en tant que citoyens.

Fred, par exemple, mentionne l'importance de s'appuyer sur les droits constitutionnels pour faire avancer la justice sociale. Il considère que les centres d'injection supervisée, en tant qu'exemples tangibles, incarnent ce retour aux principes fondamentaux de justice. Ces droits, souvent ignorés dans le cadre des politiques publiques, trouvent une voie de reconnaissance dans les recours juridiques, y compris jusqu'à la Cour suprême.

Les centres d'injection supervisée, tous ces éléments-là [...]. Bien, pour nous et pour moi, c'était un retour de cette justice sociale-là qui est inspirée d'un désir de justice fondamentale qui passe par le droit constitutionnel. [...] Même si ton combat politique est épuisé, même si tu es une minorité que la majorité opprressera toujours, tu as peut-être une chance par la Cour suprême de te faire reconnaître en tant que minorité. (Fred)

D'autres leaders, comme Alexandre, élargissent cette thématique en s'appuyant sur le fait que la justice sociale ne se limite pas à défendre les droits, mais inclut également une quête de reconnaissance individuelle et collective. Il souligne que ces efforts doivent être menés avec précaution pour éviter de créer des oppositions entre différents groupes opprimés.

Bien, je te dirais comme définition que je voudrais faire de justice sociale, bien au-delà du même droit et responsabilité que les autres...au-delà de défendre les droits. La reconnaissance de la personne à part entière, tu sais. [...] La reconnaissance de ses droits [...] La reconnaissance d'une communauté aussi [...] et de leurs droits collectifs tsé. C'est difficile pour moi parce que j'ai comme l'impression qu'à chaque fois que je veux défendre le concept de justice sociale, bien, je m'enfarge déjà à créer comme un stigmaté de vouloir faire reconnaître un groupe au détriment d'un autre. (Alexandre)

Au-delà de la défense des droits collectifs, Ugo met de l'avant l'importance d'actions concrètes visant à améliorer la qualité de vie des personnes consommatrices. Pour lui, la défense des droits inclut le droit à la santé et à la sécurité, acquis par la somme d'initiatives communautaires qui réduisent les inégalités. Ces actions sont essentielles dans la compréhension de la justice sociale selon lui.

Dans le milieu communautaire [...] ces actions-là, au bout du compte, font en sorte de contribuer à améliorer la qualité de vie des gens, font en sorte de justement pousser sur le droit à la santé et à la sécurité des gens. (Ugo)

Ainsi, la défense des droits, qu'elle soit ancrée dans les recours constitutionnels, les initiatives communautaires, ou la transformation des mentalités, constitue une pierre angulaire de la justice sociale telle qu'elle est conçue par les leaders engagés dans la lutte pour les SCS. Ces actions et revendications, loin de se limiter à une perspective juridique, s'inscrivent dans une vision élargie où la reconnaissance et le respect des droits deviennent les leviers d'un changement social durable.

2.3 Équité en matière de santé

L'équité en matière de santé est un autre thème central dans la conception de la justice sociale pour les leaders de cette lutte. Pour eux, cette notion dépasse la simple égalité des droits et se concentre sur la répartition équitable des services et des possibilités d'accès en matière de santé. Sven et Alexandre résument cette idée en affirmant que :

Mais la justice sociale [...] c'est sûr que pour nous, il y a un enjeu d'équité. (Sven)

Il y a vraiment un manque d'équité là, pas d'égalité, mais d'équité. Les personnes qui consomment veulent juste des services de santé qui sont adaptés pour eux. C'est aussi la justice [sociale] pour les personnes qui consomment. C'est aussi simple que ça. (Alexandre)

De nombreux leaders soulignent que garantir l'accès à des espaces sécurisés pour consommer et à des services de santé représente un droit fondamental. Cette revendication génère une tension avec une idéologie dominante qui privilégie une approche punitive et individualisante des problèmes

de consommation de drogues, plutôt qu'une approche collective de justice sociale et de santé publique. Fred met de l'avant l'importance de cette accessibilité :

[La justice sociale] c'est l'accessibilité aux différents services de santé pour les consommateurs. L'accessibilité au logement. L'accessibilité à avoir un revenu qui est décent. (Fred)

Plusieurs leaders voient aussi les SCS comme un moyen de réduire les inégalités dans le système de santé. Sandrine et Élisabeth, par exemple, insistent sur le rôle des SCS en tant que service de santé essentiel et outil de réduction des injustices :

C'est plus, tu sais, puis ça va avec nos valeurs [notre organisme], là, tu sais, la justice, la justice sociale. Qui est un élément, un terme, je ne sais pas trop comment le dire, mais d'équité en matière de santé, de réductions des injustices dans le milieu de la santé, mais aussi, de responsabilisation aussi des usagers envers leur santé. (Sandrine)

Des valeurs d'équité aussi. Tu sais, ça doit être un service de santé [les CIS], considéré comme un service de santé. (Élisabeth)

Cette quête d'équité dépasse l'accès aux soins immédiats : elle vise à réduire les décès évitables, les infections et les épidémies liées à la consommation de drogues. Alexandre souligne l'évolution de la lutte pour les SCS vers une réflexion plus large sur la justice sociale et le manque d'équité :

Bon, c'est sûr, c'est un enjeu de services de santé [les CISs], après ça, c'est devenu un enjeu de justice sociale. [...] Quand on a senti que le dossier était trop politisé, là, on est tombés plus dans une stratégie de réflexion sur la justice sociale ; de l'iniquité sociale d'ailleurs. (Alexandre)

Somme toute, cette défense de l'équité en matière de santé s'avère essentielle pour permettre aux personnes qui consomment des drogues de reprendre le pouvoir sur leur propre santé et leur propre vie, et de participer activement à la lutte pour les SCS.

2.4 Reconnaissance et inclusion sociale

En plus de l'équité en matière de santé, la justice sociale telle que perçue par les leaders en est également une d'inclusion sociale des personnes consommatrices dans la société. L'inclusion sociale pour les leaders assure la participation active et égale de tous les individus dans les structures, institutions et possibilités de la société. Cette inclusion implique non seulement l'accès aux services essentiels, mais aussi une acceptation des individus.

Quand je pense à justice je me dis on chercher aussi l'inclusion sociale. Pis ce n'est pas juste idée utopique là, c'est de se donner un engagement à créer un environnement où chaque personne peut participer activement et équitablement à la société et contribuer à leur manière. Faut briser les barrières que personne ne soit exclu (Sven)

Les politiques publiques et les règlements sont des outils de pouvoir qui influencent la capacité des personnes consommatrices à être reconnues comme membres à part entière de la société. Ainsi, pour Éric, la justice sociale consiste aussi à adapter la société et ses institutions pour inclure ceux qui en sont souvent exclus :

Bien, la justice sociale, c'est d'impliquer... de rendre le moule accessible à tout le monde. [...] Parce qu'il y a beaucoup de monde qui malheureusement, puis tu sais un petit peu plus de... de services pour ce qui est de la santé mentale, ce serait bien. (Éric)

Cette inclusion sociale s'étend également à la reconnaissance des besoins fondamentaux qui, dans le cas des services de consommation supervisée (SCS), est lié à l'accès à des soins et à des espaces sécuritaires. Ugo souligne sur le fait que la justice sociale passe par la possibilité pour les personnes consommatrices de drogues d'accéder à des interventions adaptées, tandis que Mélanie met l'accent sur le droit de mener une vie digne et en santé, appuyée par la société et l'État :

Je vais le dire comme ça. Tu sais, quand on parle du service de consommation supervisé, où c'est de la justice sociale pour moi, c'est que un, on donne accès à des interventions à des personnes qui souvent ont très peu accès. [...] On va considérer ces personnes-là. (Ugo)

Tu as le droit d'avoir une vie digne et en santé et que l'État et que la société prennent soin de toi en te donnant un certain accès, même s'il n'est pas encore équitable faut le reconnaître là. (Mélanie)

Pour Mélanie, la justice sociale ne peut être séparée de la reconnaissance sociale des personnes consommatrices de drogues. Cette reconnaissance, bien qu'essentielle, demeure encore limitée, comme en témoigne son expérience des résistances liées à l'acceptabilité sociale :

Tu sais, c'est une question juste de reconnaissance du fait que ces individus, ces personnes-là existent et ont droit d'avoir un lieu sécuritaire où ils peuvent se retrouver et consommer en toute... c'est ça, en toute sécurité et salubrité. [...] Quand on dit ça, on part de loin. Tu sais, c'est des gens qu'on ne veut pas voir, qu'on n'aime pas avoir, hein, dans sa cour. (Mélanie)

Elle relie cette idée directement aux luttes pour les SCS, insistant sur le fait que la reconnaissance sociale est non seulement une forme de revendication, mais également une forme de justice sociale en soi :

« Je reviens donc à la reconnaissance sociale comme revendication, mais aussi comme forme de justice sociale. » (Mélanie)

Pour Fred, une revendication importante de la lutte est justement ce désir de reconnaissance. Ce désir de reconnaissance oriente aussi les autres revendications de la lutte, comme la demande d'accès à des services qui répondent aux besoins des personnes concernées.

De reconnaître d'abord les besoins des personnes et la diversité des besoins et de faire en sorte que le service vienne se coller à ces besoins-là. Donc il y a un enjeu de reconnaissance, en fait. (Fred)

Toujours dans l'optique de faire reconnaître les personnes concernées, Alexandre met de l'avant une perspective fondamentale au cœur de cette compréhension de la justice sociale, en déclarant :

Bien, on est vraiment dans... écoute, je vais peut-être me répéter encore une fois, mais on est dans les grands principes fondamentaux de ce qu'on s'est donné comme reconnaissance sociale, dans le fond. [...] On prend des prises de parole qui sont avec les personnes concernées, ce qui fait que pour nous que le concept de justice sociale est là. (Alexandre)

Il souligne la manière dont la lutte pour les SCS se fonde sur les principes majeurs de la reconnaissance sociale qu'il s'est octroyée. Cette reconnaissance prend place concrètement à travers les prises de parole en collaboration avec les personnes concernées, ce qui, pour eux, incarne essentiellement le concept de justice sociale.

En somme, cette thématique de la justice sociale témoigne de l'importance de créer des conditions dans lesquelles chaque individu peut s'épanouir, non seulement par l'accès aux services de santé, mais aussi par la réduction des stigmates et des discriminations.

2.5 Discrimination et oppression

La lutte contre la discrimination et l'oppression constitue une thématique importante en matière de justice sociale lorsqu'il s'agit de promouvoir l'ouverture des centres de consommation supervisée au Québec. Selon de nombreux participants, les personnes consommatrices de drogue sont confrontées à des formes de discrimination et d'oppression qui sont le résultat du manque de justice sociale. Fred souligne l'importance de la mobilisation pour combattre ces discriminations et oppressions et promouvoir la justice sociale.

Le mouvement de justice sociale dans notre domaine, il passe par la mobilisation des communautés et notamment des communautés les plus marginalisées. Ceux qui cumulent le plus de facteurs de discrimination, d'oppression, etc. [...] notre justice sociale c'est d'abord de lutter contre cette discrimination, contre l'oppression étatique et individuelle que vivent les consommateurs. C'est sérieux, on parle de vraies injustices que vivent, qu'on vit au quotidien. (Fred)

Si on examine la question de la discrimination, celle-ci revient à plusieurs reprises lorsque les leaders tendent de définir indirectement ou directement la justice sociale. On remarque donc une importance dans le langage et le choix de terme plus transversaux comme celui-ci lorsqu'on parle de justice sociale dans la lutte. Par exemple, la discrimination, l'oppression et la stigmatisation sont abordées directement dans la compréhension que propose Mélanie d'une justice sociale axée sur la lutte contre l'injustice :

Bien, la justice sociale c'est de leur donner [les consommateurs] une, tu sais, bien, je l'ai dit un peu au début, mais de lutter contre l'injustice qu'ils vivent, c'est de lutter pour une meilleure vie, des... des... toute la place auquel, tu sais, ils ont droit. Je veux dire, ils sont tellement victimes d'injustices, de

discrimination, d'oppression, de stigmatisation, c'est de les sortir de ces états-là épouvantables qu'ils subissent depuis toujours. (Mélanie)

Plus encore, pour d'autres leaders, la justice sociale est directement liée à un combat contre les discriminations que vivent les personnes consommatrices. C'est d'ailleurs ce qu'explique Alexandre en affirmant que la justice sociale fait partie intégrante de la lutte en étant dans « l'ADN » des militants :

Ça fait partie de notre ADN, ce concept de justice sociale là. Et tu sais, puis bien la justice sociale, c'est tout le monde égal sans discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, bon, la race, le statut économique, le statut, euh... de scolarité, donc le droit à l'égalité dans les chances, tu sais. (Alexandre)

Il poursuit également en affirmant que l'atteinte de la justice sociale serait un monde où il n'y a plus de discriminations :

Bon, si on veut rêver, on peut dire que l'atteinte de notre justice sociale c'est qu'il n'y a plus de discrimination envers les gens qui consomment. Et plus de discrimination, ça veut dire aussi plus de pauvreté, il n'y a plus d'inégalités sociales [...], mais aussi pour les autres groupes discriminés pas juste les consommateurs. (Alexandre)

Cependant, Alexandre ajoute que, selon les années de militantisme et d'expérience sur le terrain, la lutte contre les discriminations n'est pas égale envers toutes les populations opprimées. La discrimination que vivent les personnes consommatrices est aussi accompagnée de stigmatisation et d'injustices que ne vivent pas d'autres groupes ou populations qui luttent pour la justice sociale. Il existe un manque de reconnaissance de la problématique.

Moi, je me rappelle des questions que j'avais à [la professeure] à l'époque [...] Si on faisait des recherches sur la violence envers les femmes, c'était reconnu comme une lutte importante pour la justice sociale. Mais moi, je parle de gens qui ne sont même pas là, qui n'ont pas droit à la santé. La violence se répète avec les citoyens, les services, la police, les pairs, le système... Il y a une reconnaissance sociale du problème de la violence envers les femmes, mais pour nous, on doit être reconnus, on n'est même pas reconnus. On commence, mais on part de loin. (Alexandre)

Pour d'autres, la justice sociale est une lutte contre l'oppression comme le partage Fred. Il précise toutefois que la lutte contre l'oppression s'inscrit dans une lutte de classes :

C'est une lutte contre l'oppression la justice sociale, mais aussi une lutte de classe. Donc dans une lutte contre l'oppression, tu as forcément des opprimés et des oppresseurs. Ici les opprimés sont les personnes qui se droguent, clairement. Donc c'est une lutte de classes. Puis l'oppression n'a pas la même vigueur dépendamment de son statut socioéconomique. [...] Moi, je trouve une grande homogénéité dans les gens qui s'impliquent et qui militent. On est tous très homogènes, en fait. Parce qu'on a tous cette conscience de classes. (Fred)

De manière plus générale, pour Fred et Sven, la justice sociale se définit comme tout mouvement qui lutte contre l'oppression. Ce n'est pas unique à la lutte à l'étude dans ce chapitre. Sven précise toutefois que l'oppression est rattachée à la discrimination et aux injustices.

Bien, c'est simple, hein, [la justice sociale] c'est des mouvements de lutte à l'oppression et notamment des mouvements de lutte portés par les personnes opprimées. C'est une lutte à l'oppression. Donc qui oppose un oppresseur et des opprimés. (Fred)

Mais la justice sociale... c'est sûr qu'il y a un enjeu d'équité. Bien, c'est aussi lutter contre l'injustice puis les oppressions, comme le racisme ou d'autres

formes de discrimination. [...] Contrairement à ce qu'on se fait dire, on n'a pas tous des chances égales. Pourquoi ? Parce qu'il y a de l'oppression qui découle de la discrimination, qui elle-même découle de l'injustice. (Sven)

2.6 Redistribution de la richesse

Une autre thématique importante de la justice sociale, selon certains leaders, est la redistribution de la richesse et l'accès aux ressources financières. Certains se situent dans une perspective plus critique, voire marxiste, tandis que d'autres sont plus dans une perspective néolibérale de redistribution. D'emblée, Sven partage sa vision en soulignant l'importance de la redistribution des ressources pour assurer un bien-être adéquat à tous dans notre société.

Puis pour moi, la justice sociale, bien, [...] justice sociale, c'est quelque chose qui favorise une redistribution des ressources pour que au moins tout le monde ait les ressources minimales à un certain bien-être qui est adéquat, là, dans une société comme la nôtre. (Sven)

Il précise cependant que la justice sociale prend différentes formes, mais la redistribution de la richesse en fait partie.

C'est... puis c'est sûr que ça se manifeste de toutes sortes de façons la justice sociale. Moi, je pense spontanément à la redistribution de la richesse. (Sven)

Sven n'est pas le seul à partager cette vision. D'autres leaders soulignent également l'importance d'une justice sociale liée aux ressources financières.

Mais aussi la justice sociale, c'est de financer adéquatement les organismes qui offrent des services aux personnes concernées. C'est d'éliminer la pauvreté en s'attaquant aux plus riches, au capitalisme. Ce n'est pas juste monétaire c'est

certain, mais on ne peut pas parler de justice sociale sans parler de pauvreté et du manque de financement. (Ugo)

l'État [doit prendre] en charge ces citoyens dans sa... parce que c'est dans la responsabilité de l'État. De prendre soin de ces citoyens, techniquement. Donc quand on dit ça, quand on a fait campagne sur ça, on se doutait bien que ça allait accrocher, mais on s'est dit bien, c'est une trajectoire obligatoire [...] C'est la façon de faire, c'est la façon d'avoir des sous là. La question d'argent est toute au cœur de tout ça. [...] Il faut du financement. Il faut investir dans notre cause, [dans les SCS]. (Alexandre)

Sandrine souligne que la justice sociale est plus difficile à atteindre si vous n'avez pas les moyens financiers pour lutter contre les injustices.

Dans d'autres mouvements ceux qui ont, les moyens financiers, ce n'est pas eux autres qui vont regarder qu'est-ce qui a marché ou qu'est-ce qui n'a pas marché. Ils vont regarder qu'est-ce qui a marché de leur côté. Ils ne regarderont pas qu'est-ce qui a marché du côté du communautaire. Ça fait que pour faire avancer la justice sociale nous on avait besoin d'argent et de mettre en évidence, pour que les gens comprennent là, les sérieuses injustices sociales et... injustices en santé que vivent ces gens-là. (Sandrine)

Finalement, la perspective d'un rapport de l'Institut national de santé publique du Québec soutient que la justice sociale semble principalement se focaliser sur la reconnaissance des disparités dans la répartition des richesses au Québec arrimée avec la prise en compte des inégalités sociales en santé. Une illustration de cette vision est perceptible dans ce rapport, datant de juin 2009, intitulé « Avis sur la pertinence des services d'injection supervisée ».

L'État reconnaît le principe de justice sociale et admet l'existence d'inégalités dans la distribution des richesses ainsi que dans l'exposition à des conditions de vie difficiles. En prenant en compte les inégalités sociales en matière de santé et l'inégale exposition aux facteurs de risque liés à la toxicomanie, l'État vient

en aide à un groupe vulnérable au sein de la société, à savoir les personnes UDI. (INSPQ, 2009, p. 25).

Somme toute, la redistribution de la richesse émerge comme une thématique importante de la justice sociale selon plusieurs leaders. Ils soulignent que la justice sociale implique une répartition équitable des ressources financières, afin de garantir un bien-être adéquat pour tous, tout en soulignant les particularités des personnes consommatrices de drogue. Cette vision met de l'avant la nécessité de lutter contre la pauvreté, de remettre en question les inégalités économiques et d'investir dans des services et des organismes visant à répondre aux besoins des personnes utilisatrices.

3. Stratégies mises en place pour faire avancer la justice sociale

Les stratégies mises de l'avant pour faire avancer la justice sociale s'avèrent multiples en plus d'être utilisées conjointement et stratégiquement selon les circonstances pour tenter d'atteindre les objectifs de la lutte et de faire survenir un changement social comme l'explique Alexandre :

Donc prendre la rue, déranger au moment que ça se lève, prendre les médias quand ça... tu sais, moi, j'avais l'impression tellement que j'avancais plus rapidement quand on était sur la mobilisation, les manifestations, la prise de parole, les sit-in, l'appel aux médias. Donc ça rendait beaucoup plus inconfortable la stagnation de l'avancement. Moi, je pense que c'est la solution. S'il y avait une chose que je retenais, c'est de ne pas embarquer là-dedans, de poursuivre, tu sais, les principes d'action autonome au Québec, c'est vraiment génial. Tout est là. Avec la mobilisation des communautés, la responsabilisation, mais éviter le piège du financement, puis de... d'embarquer dans une logique d'organisation de services. (Alexandre)

Dans cette section, j'ai regroupé dans différentes catégories les stratégies les plus couramment utilisées pour faire avancer la justice sociale. Les stratégies incluent la consultation et la concertation, la mobilisation sociale (rassemblements et manifestations), l'influence politique et le lobbying, la professionnalisation de la lutte et des acteurs, ainsi que la défense des droits et l'utilisation des lois existantes.

Je tiens également à préciser que certaines des stratégies employées sont aussi façonnées par des rapports de pouvoir entre les militants plus *grassroots* ou communautaire et ceux provenant d'un milieu institutionnel. De plus, il existe des rapports de pouvoir et idéologiques entre les militants et les institutions gouvernementales. Certaines stratégies visent à renverser ces rapports de force pour faire avancer les revendications et la justice sociale. Je vais aussi présenter certaines divergences idéologiques et certains rapports de pouvoir dans cette section.

3.1 Consultation et concertation

Impliquer les personnes utilisatrices de drogue, en plus d'organiser des rencontres de consultations avec des personnes d'intérêts et membres de la communauté représente une stratégie importante, mais aussi gagnante en matière de justice sociale. Parmi les nombreuses démarches pour ouvrir des SCS tant à Québec qu'à Montréal, les consultations, rencontres et implications des personnes principalement concernées se sont révélées un fort succès. Cette stratégie remet aussi en question l'idéologie dominante qui perçoit les personnes consommatrices comme des individus « à surveiller » plutôt qu'à consulter sur les décisions qui les concernent.

En premier lieu, Élisabeth explique l'importance du par et pour comme stratégie de justice sociale et que dans le cas de l'ouverture des premiers SCS à Montréal, il n'était pas question de ne pas inclure les personnes utilisatrices.

Il fallait être dans le par et pour. Tu sais, c'est à ce moment-là quand même qu'il y a eu des pairs aidants dans tous les organismes. Ça fait partie d'une stratégie de justice sociale je pense le par et pour. C'est à ce moment-là qu'il y a eu... L'Injecteur, le journal qui s'est développé. Il y a eu après L'Addict qui s'est développé, etc. Donc tout ça, c'était un mouvement quand même d'une reconnaissance de la parole et de la participation des personnes consommatrices à leur solution, et pour eux, c'était une des solutions. Donc il y a eu ce mouvement-là de l'accompagnement dans la justice sociale que de promouvoir, en fait, une prise de parole des personnes. Puis ça, ça s'est fait même dans les... même en santé publique au tout, tout, tout début. Tu sais, il y avait eu... il y a eu... Ils ont fait faire une recherche Santé publique Montréal, pour savoir c'était quoi le point de vue des consommateurs sur le futur site d'injection. Puis ça, c'est comme 10 ans avant qu'il y ait un site d'injection, mais... ... Il y avait déjà, on voyait ça là devenir qu'on ne développerait pas un service sans prendre le point de vue des personnes concernées. Il est en était pas question. (Élisabeth)

Il en va de même pour Mélanie qui témoigne de l'importance de mettre au premier plan les personnes concernées et, conséquemment, qu'il faut adapter ces façons de faire pour s'assurer que celles-ci soient réellement écoutées. Suivant Mélanie, Ugo revendique qu'on doit revenir vers l'écoute et les consultations comme stratégie de justice sociale. Conséquemment, il faut revenir à cette façon de procéder.

Bien, de mettre à l'avant-plan les personnes que ça concerne, ça je pense que c'est vraiment une clé de réussite là. De leur donner la parole, les principaux concernés doivent être toujours, toujours mis de l'avant, écoutés, puis il faut... Il faut adapter nos façons de faire pour faire en sorte qu'ils soient le plus possible au cœur de toutes ces réflexions-là, ces processus-là parce qu'on est

bons là-dedans, la structure là. Faut s'assurer qu'ils soient vraiment écoutés (Mélanie)

Il faut que ces personnes-là, il faille les impliquer davantage, il faut retourner un petit peu plus dans ce que ça pouvait être au début, c'est-à-dire l'implication des membres, l'implication des personnes qui sont les premières concernées. (Ugo)

Depuis l'ouverture des SCS, la consultation demeure un outil important. Par exemple, Sandrine fait référence à la relation avec les résidents du voisinage où a emménagé le SCS à Québec. Ces résidents ne comprenaient pas l'avantage des SCS et avaient plusieurs jugements. Toutefois, après plusieurs rencontres et consultations, elle les compte maintenant comme partenaires dans le projet.

Puis ce n'était pas parfait, là, il restait des choses à peaufiner, mais c'était... c'était tellement beau de voir ça [le résultat/l'ouverture du SCS], fait que tu sais, c'est ça, on leur donnait le droit d'être. C'est ça la reconnaissance, puis dans toutes les relations aussi avec le voisinage, l'environnement externe, qui au début, oui, tu sais, étaient hostiles parce qu'on a ouvert la place en face d'un nouveau condo et un truc de Airbnb, fait qu'eux autres n'étaient pas super contents. Ils ont été assez hostiles, mais on l'a travaillé en amont, on a discuté avec eux, ils sont venus aux consultations publiques où j'ai entendu des choses là qui ont fait mal à mon cœur, que j'ai trouvées abominables. Tu sais, ils disaient, tu sais, c'était comme : « Mais pourquoi vous ne clôturez pas le lieu. » Tu sais, comme si c'était des zombies qui allaient venir détruire leur parterre. [...] Puis et finalement, grâce à notre ouverture, dialogue et consultation ça se passe super bien, tu sais. Maintenant, c'est nos premiers partenaires [...] ils sont contents de la façon dont ça se passe. (Sandrine)

Malgré les obstacles et le manque d'engagement des gouvernements face au projet des SCS, Fred explique que cette régression a représenté l'occasion de consulter et d'accroître le militantisme.

Et on savait que le gouvernement conservateur [au fédéral] après 2005-2006, qui a été élu, et les Libéraux au Québec qui n'ont pas été plus aidant, disons-le.

On savait que ça allait être encore plus compliqué, quoi. Et donc, ça a permis un peu de... de développer une très belle dynamique militante. Avec peu de cartes de pouvoir parce qu'il n'y avait rien en jeu. Pas d'argent, pas de service, rien. Et ça, c'est parfait pour mener des luttes, c'est qu'il n'y a aucun enjeu qui vienne tirailler en arrière quoi. Je pense que ça a été vraiment la justice sociale à ce moment-là, tu sais, on était... on était là tu sais. Donc on faisait des tables rondes avec juste des usagers de dope autour de la table. On était comme OK, si jamais il y avait un SCS, qu'est-ce que vous voulez, qu'est-ce que vous ne voulez pas ? C'est quoi les critères qui fait que vous irez, vous n'irez pas, etc. On explorait le truc, tu vois. Et ça a créé de l'indignation chez nous, chez eux et chez divers acteurs. On était collectivement indignés que les politiciens ne s'engageaient pas et donc, bien ça donné que des gens, on parle de personnes là, de vraies personnes, ben plusieurs sont mortes à cause qu'il n'avait pas d'accès à des services de consommation. (Fred)

Il en va ainsi également pour Éric, qui fait référence à un comité qui rassemble des intervenants, des proches aidants, des personnes utilisatrices et les résidents du voisinage et qui s'est développé dans le contexte d'un SCS. Il témoigne que cet exemple de concertation est une façon de faire la promotion de la justice sociale.

On a créé le comité [Nom du comité], c'est un comité qui permet au voisinage de pouvoir discuter des enjeux qui sont liés au SCS, si admettons il y a une voiture qui est brisée, est-ce que le voisinage a le droit de venir nous parler de ça, puis dire écoute, on a une voiture qui a été brisée, qu'est-ce qu'on peut faire pour régler le problème ? Comment est-ce qu'on peut en discuter ? Tu sais, ça, c'est une porte ouverte pour pouvoir permettre aux voisins... au voisinage de pouvoir venir discuter avec nous. C'est comme une façon de garder la justice sociale en vie ça et éviter que ça soit de leur côté, qu'ils soient obligés de faire une plainte ou aller à la police ou même une manifestation en avant de nos locaux, OK, ils n'ont pas besoin de faire de manifestation parce qu'ils ont le comité bon voisinage dans lequel ils peuvent venir discuter de leurs problèmes. [...] On n'a pratiquement aucun problème avec le voisinage, honnêtement. (Éric)

Enfin, Éric maintient que la collaboration entre organismes est une autre manière d'assurer le maintien de la justice sociale.

Les organismes entre eux autres ne coopèrent pas toujours nécessairement. Souvent oui, mais pas toujours. Ça, c'est une question de justice sociale aussi. Je veux dire les organismes doivent coopérer entre eux, doivent travailler entre eux pour faire de la justice sociale ou des choses comme ça. (Éric)

3.2 Mobilisation sociale : rassemblements et manifestations

La mobilisation est une stratégie d'importance pour faire avancer la justice sociale. On remarque d'ailleurs que pour Fred, la justice sociale passe par la mobilisation des communautés.

tu sais, pour moi, le mouvement de justice sociale dans notre domaine, il passe par la mobilisation des communautés et notamment des communautés les plus marginalisées. Ceux qui cumulent le plus de facteurs de discrimination, d'oppression, etc. Et... et c'est quelque chose qu'on a de plus en plus de difficulté à faire. (Fred)

C'est de même pour Sven, qui soutient que la justice sociale s'avère centrale à la lutte et dans les mouvements militants de manière générale. Il souligne que la mobilisation citoyenne constitue une stratégie pour la justice sociale :

oui, je pense que la justice sociale, elle est là et elle est souvent corrélée ou présente aussi avec d'autres, justement des stratégies, comme de la mobilisation citoyenne ou s'affiler à d'autres luttes anticapitalisme, lutte à la pauvreté, tu sais, oui, je pense que la justice sociale est centrale chez les militants [pour les CSCs]. (Sven)

La mobilisation passe par les personnes concernées comme le soutient Ugo. Les personnes sur le terrain et les personnes concernées informent aussi les leaders grâce à leur partage de savoir et leur militantisme.

puis justement faire en sorte de promouvoir aussi ces aspects militants là, parce que l'aspect militantisme, là, c'est beaucoup les personnes qui sont dans le milieu qui les poussent vers... La personne externe, qui sont des leaders là-dedans. Mais la matière finalement qui amène à militer pour les choses, le quelque chose pour le quoi on milite, c'est les personnes qui sont les premières concernées qui nourrissent ça finalement. (Ugo)

Pour Élisabeth, c'était une question de prioriser la mobilisation des communautés, tout en assurant d'avoir les moyens gagnants comme la recherche pour assurer cette mobilisation.

C'était d'être capable de mobiliser ces gens-là, trouver les bons moyens. On a fait quelques projets de recherche assez intéressants pour la mobilisation des communautés, des collectivités. Comment on peut leur donner le droit de parole, comment on peut leur donner la croyance de la démocratie aussi. Parce qu'ils ne peuvent pas l'utiliser, c'est difficile même d'y croire aujourd'hui pour n'importe quel citoyen, mais encore plus quand tu n'as jamais utilisé ces mécanismes-là. Les définir, puis je te dirais après ça, la prise de parole, puis la continuité dans le temps aussi parce que quand... puis la priorisation de la mobilisation des communautés parce que quand tu es en instinct de survie, d'aller t'assir devant une table ou d'aller réfléchir à des concepts de ce que devraient être des services, ce n'est pas nécessairement la priorité. (Élisabeth)

Cependant, cette mobilisation ne vient pas sans ses défis, en particulier lorsque l'on considère que les personnes concernées peuvent s'exposer à des risques pour diverses raisons, notamment en participant à des rassemblements publics, comme le soulignent Alexandre et Fred.

on est dans une époque où, bien, la mobilisation des gens les plus marginalisés, c'est extrêmement difficile. Parce que leur situation socio-économique, elle s'est à un point tel dégradée, l'espoir de se sortir de ces situations-là s'est tellement amenuisé que... ils ne ressentent pas l'intérêt de se mobiliser sur les causes fondamentales. On peut les mobiliser sur des choses à très court terme, la judiciarisation, répression policière, quelque chose de très tic-tac, tu sais. Mais le... en tout cas, au Québec, hein, je te dis, mais... mais mener des luttes comme

on l'a fait avec les SIS à l'époque, partant de la base, je ne suis même pas sûr qu'on y arriverait actuellement. (Fred)

Le plus gros défi, ça a été la mobilisation des communautés, je te dirais, les personnes qui sont les plus concernées, là, sont les utilisateurs de drogues qui sont souvent criminalisés, donc de un, il a fallu définir le concept de qui pouvaient se mobiliser, là, parce qu'on est partis de loin là. Et de deux, de rendre ça le plus sécuritaire possible que les utilisateurs qui pour plusieurs voulait, faut se mobiliser. (Alexandre)

Fred souligne que, malgré les défis que la lutte a dû relever en matière de mobilisation, ils ont tout de même réussi à susciter une participation significative des personnes concernées. Cet accomplissement représente, selon lui, un exemple crucial de stratégie pour faire progresser la justice sociale comme on peut le voir dans le passage ci-dessous. Cette réussite s'explique en partie par le fait que la problématique est instinctivement ressentie et concrètement vécue par chaque personne qui consomme des drogues injectables.

Donc oui, on va arriver à faire des ... des petites mobilisations sur du court terme, sur des accès précis en général, mais c'est rare d'arriver à mobiliser des gens en survie sur du long terme, sur des années de mobilisation. Mais on y est arrivé avec les SIS, naturellement. Parce que comme je disais, ça répondait à quelque chose d'instinctif, de naturel, quelque chose auquel chaque consommateur par injection a été confronté dans son parcours. Qu'il soit marginalisé ou non, en fait [...] Le fait que ce soit très réel, très pratique comme enjeu, ça nous a facilité la mobilisation et instinctivement aussi parce que les pratiques de consommation à l'intérieur, ce n'est pas les services ou le gouvernement qui l'ont créé, c'est les consommateurs eux-mêmes. [...] Ça c'est un exemple de succès de justice sociale, selon moi, cette mobilisation citoyenne malgré les défis. (Fred)

Fred précise à plusieurs reprises dans son entretien que les personnes marginalisées sont au cœur de cette mobilisation.

Quand je dis « on », ça inclut aussi des personnes marginalisées qui sont au cœur de cette mobilisation-là. (Fred)

En somme, la mobilisation, les rassemblements et les manifestations se révèlent être des moyens importants pour promouvoir et faire avancer la justice sociale. Bien que ces moyens ne soient pas sans défis, les leaders de cette lutte ont réussi à mobiliser les personnes concernées et à amplifier leurs voix malgré les obstacles. À travers ces efforts, la justice sociale prend forme de manière tangible, émergeant des actions concrètes et de l'engagement des leaders et des personnes concernées.

3.3 Influence politique et lobbying

La stratégie de lobbying politique pour promouvoir la justice sociale dans cette lutte est liée à deux revendications. D'une part, il s'agit de faciliter la mise en place des mesures nécessaires pour ouvrir les Services de consommation supervisée (SCS). D'autre part, il est question de rechercher le financement de l'État, comme l'explique Alexandre.

Le problème, c'est qu'il faut, ça prend de l'engagement de jus de bras, puis de ne pas mettre un enjeu de financement parce que c'est souvent là qu'on se perd. (Alexandre)

Pour influencer le politique, les leaders ont misé, entre autres, sur une stratégie de visibilité et de représentation, comme l'explique Sven.

De mettre à l'avant-plan, d'envoyer des représentants d'associations aller parler en commissions parlementaires, rencontrer les politiciens, les mettre à

l'avant-plan même dans des campagnes de sensibilisation de publicités. Puis je pense que ça permet justement de contrer la déshumanisation qui est sous-jacente à la stigmatisation, là, qui met un visage sur les personnes. (Sven)

Un exemple d'un tel moyen qui a été entrepris sur le plan politique est clairement illustré dans un rapport de l'Association québécoise des centres d'intervention en dépendance (AQCID) intitulé « Énoncé de position : réduction des méfaits. Pour une régulation saine et responsable des substances psychoactives » (2020). L'AQCID évoque que des politiques de la santé publique doivent être basées sur des principes de justices.

[AQCID] c'est positionné clairement en déclarant que les politiques de santé publique doivent être basées sur les principes de justice sociale, tenir compte des droits de la personne et de l'équité et être basées sur les données probantes et les déterminants de la santé. (2020, p. 7)

Un autre moyen important est d'utiliser les statistiques dans l'optique d'influencer le politique et de justifier le besoin de financement et d'actions concrètes pour assurer l'ouverture de SCS. Sandrine et Alexandre en font le constat.

c'est que chaque fois qu'il fait une note [de dossier], ça rentre une statistique, puis les statistiques vont justifier pourquoi qu'ils ont des budgets, fait que c'est une demande du ministère qui est complètement désuète, mais qui est encore comme ça, qui n'a rien de changé, tu sais. (Sandrine)

Donc ça a évolué plus vers des esprits de... encore documenter, donc c'était toujours une espèce de stratégie à trois-quatre volets où on faisait de la représentation politique, de la mobilisation des communautés, on faisait de la représentation de l'éducation populaire et aussi de la démonstration statistique, si on veut, des besoins et des retombées. (Alexandre)

Toutefois, militer pour la justice sociale sur le plan politique doit aussi être utilisé avec attention selon Élisabeth. La justice sociale n'est pas toujours l'argument le plus convaincant sur le plan politique.

Il faut faire attention puisque parler de justice sociale comme-tel ne convainc pas tout le monde. [...] On va sauver de l'argent. C'est tous des arguments que tu n'as pas envie d'utiliser, mais malheureusement, c'est des arguments qui nous rapproche de nos revendications. [...] quand tu leur dis : ça coûte trop cher, là, ça commence à écouter. Malheureusement, c'est cette stratégie-là qui paie plus souvent que l'autre là. Donc je ne suis pas certaine que la justice sociale a été mise de l'avant tout le temps parce qu'il y a des arguments plus porteurs malheureusement là. (Élisabeth)

Un argument similaire est partagé par Sandrine, qui explique qu'il est possible de travailler au nom de la justice sociale, tout en se montrant tactique et stratégique dans l'approche qu'on adopte avec de potentiels partenaires qui ne sont pas toujours porteurs d'une même perspective.

puis après dire au ministre ou au ministère de la Santé : bien, ça ne marche pas partout votre plan, ce n'est pas comme ça qu'il faut faire. Tu sais, fait que c'est beaucoup du... du top-down, là, qu'ils appellent, fait que...c'est ça faut être stratégique avec le politique. Si on y croit dans le projet des SCS si on veut faire de la justice sociale, bien des fois il faut être stratégique, réajuster nos discours et tenter de jouer un peu la game politique. Surtout quand tu as du pouvoir comme professionnels de la santé ou travailleur social. (Sandrine)

Cela dit, certains leaders expriment une certaine réserve quant à la collaboration avec les représentants gouvernementaux, considérant que ceux-ci peuvent parfois incarner, malgré eux, les structures d'oppression et d'injustice auxquelles les personnes utilisatrices de drogues sont confrontées. On remarque donc que certaines stratégies, dont celle-ci, ne font l'unanimité au sein

de la lutte. Cependant, tout n'est pas perdu et il y a toujours espoir de maintenir ou ramener la justice sociale, selon Élisabeth.

Puis il y avait des discussions sur comment devaient être les règles, tu sais, est-ce que les gens devaient rentrer, sortir pour consommer... en fait, pour rentrer, reconsumer, repartir ou est-ce qu'ils allaient pouvoir rester là, etc. [...] Mais c'est clair qu'après, on est tombés dans une clinique d'injection. Puis que ça, ça n'a pas été ça que les personnes qui consomment voulaient. Donc il a encore du travail à faire au niveau de la justice sociale. Mais je pense qu'au fur et à mesure qu'il a fallu aller chercher des appuis politiques, puis qu'il a fallu aller chercher, bien, des autorisations gouvernementales, bien, là, tout s'est... le modèle s'est rigidifié dans un modèle très médical et non social, non un modèle de justice sociale. (Élisabeth)

En somme, cette section démontre la complexité du militantisme pour la justice sociale lorsqu'il s'accompagne d'efforts pour influencer le politique. Le langage employé dans les échanges politiques joue un rôle important dans la légitimation des revendications. Par exemple, l'utilisation de termes tels que « réduction des méfaits » ou « droit à la santé » dans les discours militants permet d'ancrer la lutte dans un cadre institutionnel plus recevable. Ainsi, les leaders doivent constamment naviguer entre les valeurs qu'ils défendent et les compromis nécessaires pour obtenir du soutien et des financements. Cette remarque sur le plan discursif soulève une réflexion plus large sur l'incidence de la professionnalisation des acteurs et des luttes, et sur la manière dont elle transforme les dynamiques militantes.

3.4 Professionnalisation de la lutte et des acteurs

Une autre stratégie qui n'a pas fait l'unanimité chez les leaders rencontrés, mais qui demeure tout de même importante pour plusieurs, est celle de professionnaliser les SCS pour en faire un projet

qui rejoint les objectifs économiques et en matière de santé de l'État. Comme je vais le présenter dans cette section, cette professionnalisation reflète un compromis pour certains entre l'idéologie de justice sociale des militants et l'idéologie bureaucratique des institutions de santé publique.

Cela dit, pour Sandrine, et Alexandre, l'ouverture des SCS malgré le modèle professionnalisé (au sens médical) qui a été instauré par la santé publique représente un gain sur le plan de la justice sociale puisqu'il existe maintenant des SCS. Sandrine, pour sa part, fait référence à l'utilisation des SCS tandis qu'Alexandre dresse le pont entre l'action sociale et la justice sociale.

Bien, juste, il y a eu des SCS est un succès pour la justice sociale selon moi [...] même si le modèle n'est pas parfait [...] dès la première journée, on a eu six ou sept visites, fait qu'on pensait que ça allait être tranquille les premiers temps, pourtant de plus en plus, le mois d'octobre, on a eu 750 visites, là, ça a explosé les visites. (Sandrine)

donc l'idée du concept d'action sociale qui est lié à la justice sociale, mais c'est de vendre des actions sociales, donc mobiliser des comités pour ce qu'elles sont avec un langage qui est là, ne pas le politiser, ne pas le financer ce langage. C'est vraiment l'idée de changer les choses. Ensuite l'État va le politiser, mais ça ne vient pas d'eux les SCS, ça vient de nous sur le terrain. Mais c'est un gain, tu sais, en même temps, écoute, il y en a (des SCS) d'ouverts maintenant au Québec comme ailleurs au Canada. (Alexandre)

Toutefois, toujours selon Sandrine, cette professionnalisation demeure un défi en matière de justice sociale en raison notamment de la hiérarchie et de la structure du modèle sociomédical.

fait que ça, ça a été un défi, ça a été de... encore une fois, de, mais tu sais pour revenir à la justice sociale, bien ça été un défi l'ouverture des cliniques comme le ministère le souhaite. Rentrer ce service-là dans les attentes ministérielles,

alors que tu sais, les fonctionnaires au ministère de la Santé et des Services sociaux, le laboratoire de où la direction de santé publique, ce n'est pas sur le terrain, fait que faire rentrer ça là-dedans. (Sandrine)

Pour Ugo, il est important de trouver un équilibre qui se situe entre la professionnalisation des organismes communautaires et leur capacité à rester proches des réalités et des besoins des personnes qu'ils soutiennent. D'un côté, la professionnalisation apporte des compétences et des connaissances qui renforcent l'efficacité des actions. De l'autre, il est crucial de ne pas perdre la dimension humaine et la flexibilité qui caractérisent l'intervention de proximité.

Le milieu communautaire est un milieu des fois, comme je te disais tantôt, de services, je pense qu'il faut le ramener dans un équilibre où oui, on a des actions concrètes sur le terrain auprès des personnes, oui, notre professionnalisation peut être positive parce qu'elle fait en sorte justement d'amener des compétences, puis des connaissances qui sont super positives pour les personnes. En même temps, il faut un équilibre. (Ugo)

Pour Fred, il est essentiel de reconnaître les personnes sur le terrain et les utilisateurs de drogues comme des professionnels et de les encourager à devenir des acteurs de la justice sociale. Il souligne l'importance de la professionnalisation au sein des groupes d'utilisateurs de drogues, où des individus du milieu sont formés professionnellement. Le slogan « taking back what's ours » exprime l'idée que ce mouvement nous appartient et devrait être porté par nous. Ainsi, comme l'explique Fred, il existe une lutte interne au sein du mouvement pour intégrer pleinement la justice sociale, et les groupes d'utilisateurs peuvent jouer un rôle de professionnels de la justice sociale.

Puis tu sais, tu vois... tu sais, il y a cette professionnalisation-là et c'est là où c'est intéressant, tu sais, les groupes d'usagers de drogues où tu vas

professionnaliser des gens du milieu. Tu sais. Puis le slogan, c'est taking back what's ours. Tu sais, ce mouvement-là, il nous appartient, il devrait être rempli par nous. C'est de nous qu'elle vient la justice sociale. Et donc là une lutte interne au mouvement et la capacité à intégrer la justice sociale. Les groupes d'usagers peuvent devenir des professionnels de justice sociale. (Fred)

Somme toute, pour certains leaders comme Alexandre et Sandrine, la professionnalisation des centres de consommation supervisée (SCS) peut constituer une stratégie efficace pour atteindre les objectifs économiques et de santé gouvernementaux, tout en contribuant à la réalisation de la justice sociale.

3.5 Défense des droits et utiliser les lois existantes

Cette prochaine section aborde la défense des droits et l'utilisation des lois existantes comme stratégies pour atteindre les objectifs de la lutte et faire avancer la justice sociale. Comme pour la lutte de l'UOF, le recours aux lois ici permet aux leaders de contourner le pouvoir étatique en forçant les différents ordres de gouvernement à reconnaître certains droits par le biais des tribunaux.

D'emblée, pour certains leaders, une stratégie fréquemment adoptée consiste à faire de la défense des droits soit à titre individuel, soit à l'échelle collective. Cette approche n'est pas nouvelle dans la lutte et elle était largement employée dans le milieu communautaire, comme en témoignent les récits de Mélanie et de Fred. Du côté de Mélanie, celle-ci souligne d'emblée comment *L'Association de défense des droits et d'inclusion pour les consommateurs* a été intégrée au processus pour le développer du projet (la lutte pour des SCS) et comment y arriver. Il s'agit d'un effort de concertation avec une association qui fait la promotion de la défense des droits des consommateurs.

On amenait l'association de défense des droits puis d'inclusion pour les consommateurs aussi. On les amenait à la table avec nous, dans tout le développement du projet. Tu sais, c'était comme... ils sont là, ils ont un mot à dire, puis on veut qu'ils soient entendus, puis on va avoir un mot à dire jusqu'à la fin, là. (Mélanie)

De manière similaire, Fred explique que la défense des droits, individuels et collectifs, est intrinsèque à la mission de son organisme. Pour faire de la justice sociale, on doit passer par la défense de droit selon lui.

C'est parce que c'est un organisme dont d'abord la défense des droits fait partie de notre mandat et de notre mission. C'est-à-dire que pour répondre à nos objectifs, comme la promotion de la justice, on doit faire de la défense des droits individuels et collectifs. (Fred)

Plus concrètement, pour promouvoir la justice sociale et défendre les droits à l'échelle collective, il est envisageable d'utiliser les lois existantes afin de dénoncer les injustices et, comme le souligne Fred, d'entamer des poursuites judiciaires.

Au Canada, il y a quelque chose de particulier avec la charte et le droit et le droit constitutionnel. [...] Parce que tu sais que même si le politique ne va pas aller dans ton sens, tu peux utiliser les principes de justice sociale pour gagner des droits. Et ça, ça stimule et d'ailleurs, on a vécu une renaissance un peu, tu sais, parce qu'il y avait une phase avec les lois pour l'avortement et tout, tu vois, qui sont passés par la Cour suprême. [...] Et ça, c'est un outil canadien qui est formidable pour le milieu de la justice sociale. Parce que même si ton combat politique est épuisé, même si tu es une minorité que la majorité opprressera toujours, tu as peut-être une chance par la Cour suprême de te faire reconnaître en tant que minorité, que tes droits soient respectés. (Fred)

Sven, quant à lui, partage l'importance de revendiquer en utilisant les lois provinciales du Québec en matière de santé qui, en principe, assurent un accès à des soins de santé universels.

En fait, des personnes qui ont des droits, puis comme je le disais, de recevoir des soins, en tout cas, la loi au Québec précise que tout le monde a le droit de recevoir des soins fondés, là, des soins appropriés sur le plan scientifique, sanitaire et social. Bon. Puis bien les gens qui revendiquent les services de consommation, bien, pensent que c'est le cas. Puis les gens, quand la loi dit les gens, bien, ça inclut tout le monde, là, même les drogués là. Il n'y a pas de discrimination à faire là. bien, c'est ça, je dirais que c'est de la revendication. C'est de traiter ces personnes-là humainement avec c'est ça, humanisme. (Sven)

Pour Sandrine c'est à la fois une question de Charte des droits et libertés et une question de convaincre, comme cela a été le cas, qu'il s'agit d'un droit en matière de santé.

Fait que tu sais, dans un contexte où les services de consommation supervisée c'est rendu un droit dans la charte, là, c'est un droit en vertu des services de santé. (Sandrine)

Pour conclure cette section, un exemple frappant démontre comment les tribunaux ont contribué au succès de la lutte. La Cour suprême du Canada a rendu en 2011 un jugement crucial concernant la protection constitutionnelle des centres d'injection supervisée et la prévention de l'ingérence politique du gouvernement fédéral, qui visait alors à fermer le premier et unique site d'injection supervisée, Insite, à Vancouver. Ce moment clé a suscité une réaction significative au sein des organismes communautaires en réduction des méfaits au Québec. Alexandre résume ainsi leur perspective :

Je fais le parallèle, je ne sais pas pourquoi, mais quand on a entendu le jugement de la Cour suprême, là, qui protège le droit à la santé, un droit aux services de santé, on savait qu'on avait gagné une forme de reconnaissance juridique, mais qu'on perdait le pouvoir parce qu'on n'est pas un organisme qui organise des services de santé. (Alexandre)

Cette illustration met en lumière la tension entre la reconnaissance juridique, qui constitue un moyen de défense des droits dans la lutte pour la justice sociale, et les limites du pouvoir d'agir des organismes communautaires, souvent restreints dans leur capacité à structurer et offrir directement des services de santé.

En somme, dans cette dernière section de résultats, j'ai mis en évidence les principes d'analyse critique du discours de van Leeuwen (2015) sur la recontextualisation et les liens théorie-pratique. En premier lieu, la participation des personnes directement concernées par la crise des surdoses dans l'élaboration et la gestion des SCS illustre comment le discours sur l'autodétermination et la réduction des méfaits se traduit en une pratique qui reconnaît leur expertise et leur agentivité. En deuxième lieu, l'utilisation des données scientifiques et des témoignages dans les médias contribue à recontextualiser le discours sur la crise des opioïdes en mettant en évidence les inégalités structurelles et les conséquences des politiques répressives. Cette sensibilisation permet d'ancrer les revendications dans un cadre plus large de justice sociale et de santé publique, tout en rendant le problème visible aux yeux du public et des décideurs. En dernier lieu, l'influence politique et les pressions exercées par les organismes de santé et les groupes communautaires montrent que la justice sociale ne reste pas un concept abstrait, mais devient un levier d'action dans les négociations avec les gouvernements, influençant la mise en place de politiques publiques fondées sur les droits de la personne et la dignité des personnes. Ainsi, en

mobilisant différentes stratégies adaptées au contexte et aux rapports de force en place, les acteurs de la lutte pour les SCS démontrent comment un discours de justice sociale peut être actualisé dans des pratiques de transformation sociale et politique (Wodak et Meyer, 2015).

Synthèse et conclusion

Cette étude de cas sur la lutte pour les SCS a permis de mettre en lumière la compréhension de la justice sociale pour la lutte, mais aussi le rôle important que joue la justice sociale dans les stratégies et revendications des leaders. Plus qu'un concept théorique, il s'agit d'un processus continu et évolutif, ancré dans des actions concrètes et mobilisatrices comme l'explique Élisabeth :

Ce n'était qu'une continuité. On ne déclarait pas d'être dans une espèce de justice sociale parce qu'on faisait des sites d'injection, on voulait un site d'injection comme étant un élément supplémentaire à la mise en place d'interventions plus favorables auprès des personnes consommatrices. Et qui est une étape qui mène vers la justice sociale. (Élisabeth)

Cependant, il me semblait pertinent de souligner en synthèse que certains acteurs mettent également en garde contre certains discours liés à la justice sociale, tels que la recherche d'acceptabilité sociale à tout prix ou la dépendance aux financements gouvernementaux, qui peuvent diluer les objectifs initiaux de justice sociale, comme le souligne Alexandre :

Faire attention au piège de la recherche de l'acceptabilité sociale comme finalité dans nos stratégies [...] Le problème, c'est qu'une fois que le gouvernement donne de l'argent ça devient un programme du gouvernement, il s'attend à des résultats qu'il va lui-même évaluer et qui ne prend souvent pas en compte la justice sociale. (Alexandre)

Malgré ces défis, cette lutte montre que des gains significatifs en matière de justice sociale sont possibles à travers un engagement stratégique et solidaire. Comme le résume Élisabeth :

Moi, je dirais que c'est la solidarité des luttes qui est une stratégie gagnante. En fait, si on reste, moi, j'ai l'impression que c'est qu'en gagnant à lutter contre des injustices quelles qu'elles soient, de manière collective et de manière solidaire, ça va permettre des gains en matière de justice sociale. (Élisabeth)

Les résultats de cette étude de cas mettent aussi en évidence les rapports de pouvoir, les idéologies dominantes et l'usage du langage dans les discours sur les SCS quant à la justice sociale.

Sur le plan du pouvoir, cette lutte montre une dynamique de contrôle et de résistance. Les gouvernements fédéral et provincial (y compris la santé publique) détiennent le pouvoir décisionnel en restreignant le financement et l'expansion des SCS sous prétexte de préoccupations sécuritaires et administratives. En revanche, les militants et les personnes utilisatrices exercent – comme dans les deux autres luttes que j'ai présentées antérieurement – un contre-pouvoir de justice sociale à travers des mobilisations sociales, des pressions politiques et des actions juridiques, mettant en évidence le caractère politique des décisions qui limitent l'accès aux services de réduction des méfaits.

Sur le plan de l'idéologie, on peut y voir l'influence des croyances dominantes sur la perception des SCS. Avant l'ouverture du premier SCS, le discours gouvernemental était punitif, en présentant la consommation de drogues comme un problème individuel et moral, plutôt que comme une question de justice sociale et de santé publique. Cette approche stigmatise les personnes utilisatrices et justifie la restriction des services sous le couvert d'arguments

économiques et sécuritaires. À l'inverse, les militants revendiquent une idéologie fondée sur la justice sociale et les droits de la personne, où l'accès aux SCS est perçu comme une nécessité pour réduire les inégalités en santé et assurer la dignité des personnes utilisatrices.

Enfin, sur le plan du langage, les choix terminologiques employés par les leaders rencontrés nous révèlent des stratégies discursives intéressantes. Le discours gouvernemental - tel que rapporté par les leaders - utilise des expressions comme « sécurité publique », « responsabilité individuelle » et « prévention des dépendances », qui cadrent les SCS dans une logique de gestion des risques et de contrôle social. En revanche, le discours militant est enraciné dans la justice sociale et mobilise des termes comme « autodétermination », « justice sociale » et « réduction des méfaits », qui recentrent la discussion sur les droits des personnes utilisatrices et la nécessité d'adopter une approche inclusive et bienveillante.

En somme, malgré des tensions sur le plan du pouvoir, de l'idéologie et du langage, la lutte pour les SCS montre comment un concept comme la justice sociale peut comprendre plusieurs thématiques et passer d'une idée mobilisatrice à un cadre d'action concret et collectif.

CHAPITRE 7 DISCUSSION

L'objectif de ce chapitre est d'interpréter les résultats de ma recherche en les contextualisant par rapport à mon cadre théorique et aux écrits existants. En analysant ces résultats, je démontre comment ils enrichissent notre compréhension de la justice sociale au sein des mouvements sociaux francophones militants au Canada. Ce chapitre propose une analyse critique et réflexive qui intègre les perspectives théoriques et pratiques de la justice sociale présentées dans les chapitres de problématique de cette thèse, tout en mettant en lumière les défis et les possibilités des luttes sociales étudiées dans leur mobilisation de la justice sociale sur le terrain.

En lien avec les quatre sous-objectifs de cette thèse, ce chapitre explore successivement chaque question clé. Rappelons que la question principale de cette recherche est : comment le concept de justice sociale est-il compris et mobilisé au sein de mouvements sociaux francophones militant pour le changement social au Canada ? Les sous-objectifs, sont les suivants :

Documenter la place accordée à la justice sociale dans les discours des leaders.

Identifier les différentes manières dont la justice sociale est comprise et mobilisée au sein de luttes sociales.

Documenter les actions entreprises pour l'avancement de la justice sociale.

Examiner les similarités et les différences dans la façon dont la justice sociale est comprise et mobilisée entre des luttes à l'étude.

Pour ce faire, le chapitre est structuré en quatre sections. Dans la première section, j'avance que l'analyse des discours réalisée dans cette thèse montre que la justice sociale est un concept polysémique. Dans la deuxième section, je dévoile les thèmes centraux de la justice sociale dans les luttes, ce qui me permet de présenter en profondeur les similarités et les différences des discours

autour de ces thèmes. À la troisième section, je montre en quoi la justice sociale est un moteur d'action, soit les stratégies mises de l'avant pour faire avancer la justice sociale dans chacune des luttes étudiées. Enfin, dans la quatrième section, j'explique comment, pour des leaders, la justice sociale va au-delà des objectifs de chacune des luttes.

Ce chapitre s'appuie principalement sur la deuxième et troisième étapes de l'analyse proposée par Fairclough (1995). Plutôt que de me concentrer sur l'analyse textuelle descriptive (première étape), ce qui a été fait dans les chapitres de résultats, l'accent ici est mis sur l'analyse du contexte dans lequel les discours ont été produits et reçus (deuxième étape), ainsi que sur l'analyse sociale des conditions sociopolitiques et idéologiques qui ont influencé ces discours (troisième étape). Cela permet d'explorer non seulement les intentions derrière les discours, mais aussi leur résonance sociale et politique. Par ailleurs, l'approche de Van Leeuwen (2015) a été utilisée pour lier le discours aux pratiques concrètes des acteurs sur le terrain, en intégrant des dimensions telles que l'action, les acteurs, l'espace, la temporalité et les ressources.

1. La justice sociale : un concept polysémique

Les résultats de cette thèse ont permis de confirmer que, sur le terrain, la justice sociale occupe une place importante, mais défini de multiples façons par les leaders des différents mouvements sociaux. La justice sociale peut même être interprétée différemment au sein d'une même lutte sociale. J'arrive donc au constat que la justice sociale est un concept polysémique. Cette polysémie reflète la diversité des expériences et des contextes dans lesquels ces luttes prennent place, et elle illustre comment les besoins et les priorités varient d'un mouvement à l'autre.

Dans cette première section, j'explore l'évolution de ces définitions dans différents contextes ainsi que leur incidence sur la mobilisation des mouvements. Je poursuivrai avec l'argument que les résultats nous ont appris qu'il est important et qu'il s'agit même d'une force d'avoir plusieurs définitions de la justice sociale. Cette inclusion de diverses perspectives renforce l'analyse sociale de Fairclough (1995), qui met de l'avant l'importance de l'analyse du contexte socioculturel et idéologique dans lequel les discours prennent forme. En effet, en analysant le contexte dans lequel chaque discours a été créé et interprété, selon Fairclough (1995), je constate aussi que les leaders de ces luttes ont utilisé la justice sociale comme un cadre pour articuler des revendications différentes, unifiant ainsi divers groupes sociaux et renforçant la mobilisation.

En premier lieu, dans le contexte de la lutte pour une université francophone en Ontario, la justice sociale a été historiquement liée aux droits linguistiques et à la reconnaissance de l'identité des francophones en situation minoritaire. Historiquement, cette lutte a traversé plusieurs phases clés, depuis la création des collèges Boréal (Sudbury) et La Cité (Ottawa) dans les années 1990, jusqu'à l'émergence d'organisations militantes telles que la FESFO et le RÉFO à partir des années 2000. En 2014, le rapport des États généraux sur le postsecondaire en français a marqué un tournant, positionnant la création d'une université francophone indépendante comme une mesure de justice sociale essentielle pour la communauté francophone de l'Ontario.

Ce qui est particulièrement intéressant, c'est que cette reconnaissance de la justice sociale comme enjeu central est largement attribuable aux jeunes leaders de cette lutte. Ces derniers ont non seulement nommé explicitement la justice sociale dans leurs revendications, mais ont aussi proposé que la future université intègre ce concept et, pour certains, qu'elle contribue à son

avancement. Cela n'est pas pour minimiser l'engagement des leaders de plus longue date au sein de cette lutte, mais j'ai observé que les jeunes leaders ont positionné la justice sociale au cœur de leurs actions et ont élargi le concept au-delà d'une simple question liée aux droits linguistiques. On remarque ici un effort à vouloir réaffirmer le discours, ce qui illustre bien le processus décrit par l'ACD (Fairclough, 1995), selon lequel les rapports de pouvoir et les dynamiques sociales influencent la manière dont les discours sont reformulés, contestés ou appropriés par différents acteurs. En effet, en redéfinissant la justice sociale au-delà des seuls droits linguistiques, ces jeunes leaders ont produit un déplacement discursif qui, selon l'ACD, constitue une stratégie de recontextualisation (van Leeuwen, 2015). Ceci montre comment le discours dans cette lutte a évolué.

Cela étant dit, au-delà de l'effort de recontextualisation, s'ajoutent les discours des différents leaders rencontrés qui ont montré que le caractère polysémique de la justice sociale permet ainsi de regrouper différents groupes de la communauté autour de cet objectif commun, contribuant à renforcer les revendications pour l'avancement et la survie de la communauté francophone en Ontario. La justice sociale est donc devenue un moteur pour défendre l'égalité, l'inclusion et la pérennité des institutions francophones.

Dans un deuxième lieu, dans la lutte pour le logement social à Montréal, on remarque que la justice sociale a aussi toujours été présente, même si elle n'a pas toujours été nommée explicitement. Historiquement, les revendications ont souvent mis l'accent sur des enjeux de justice économique et sur le droit au logement, particulièrement pour les personnes les plus pauvres. Ces éléments, bien qu'ancrés dans le passé, restent toujours pertinents aujourd'hui dans les

revendications contemporaines en matière de justice sociale. Depuis les années 1970, la lutte a évolué, passant de la revendication de logements à prix modique à une approche plus structurée, centrée sur la promotion du logement social. Cette évolution a été marquée par une transformation importante à partir des années 2010, où selon certains leaders on remarque une plus grande utilisation explicite de la justice sociale. Cette inclusion de la justice sociale a, pour plusieurs leaders, rendu la lutte plus d'actualité, a pu répondre aux besoins des personnes les plus principalement concernées et a permis d'attirer un éventail plus large de soutiens, tout en suscitant un intérêt pour les revendications sociales et économiques qu'elle portait. On remarque ici une tentative de recontextualisation du discours (Fairclough, 1995; van Leeuwen, 2015) que je caractériserais de stratégie discursive (Wodak et Meyer, 2015) visant à renforcer la légitimité du mouvement mais aussi d'attirer un plus grand soutien populaire.

Bien que la justice sociale ait pu être vue à certaines occasions comme un élément stratégique pour rassembler, elle s'est également concrétisée dans les actions mêmes de la lutte, témoignant ainsi d'un effort de mettre en pratique le discours de la justice sociale (Fairclough, 1995; van Leeuwen, 2015). En effet, plusieurs leaders ont souligné que la justice sociale s'actualise non seulement dans les discours, mais aussi dans les revendications concrètes visant à garantir des conditions un logement décent et abordable pour les individus et familles les plus vulnérables. Ainsi, la lutte pour le logement social intègre une quête constante pour l'équité et la dignité, en mettant de l'avant des actions collectives et des manifestations qui traduisent les principes de justice sociale en réponses tangibles aux besoins croissants en logements sociaux.

En troisième lieu, on observe une tendance similaire dans la lutte pour les services de consommation supervisée (SCS) au Québec, où la justice sociale a toujours été présente, bien que – selon des leaders - elle n’ait pas toujours été explicitement nommée. Pour les leaders, elle a été étroitement liée au droit à la santé et au respect de la dignité des personnes utilisatrices de drogues, constituant une dimension essentielle de cette lutte. L’histoire de cette lutte remonte aux années 1980, marquées par la montée du VIH et des surdoses, et s’est poursuivie avec l’ouverture du premier SCS en 2003 à Vancouver. Au Québec, cependant, elle a été entravée par des réticences politiques et une méconnaissance des avantages des SCS, ce qui a retardé leur mise en place jusqu’en 2019.

Ce qui est intéressant dans cette lutte, en revanche, c’est que la justice sociale a non seulement permis de rassembler et de mobiliser des professionnels de la santé, des défenseurs des droits de la personne et des militants pour la réduction des méfaits, mais aussi élargi la lutte en mettant en lumière d’autres enjeux de justice sociale auxquels ces personnes sont confrontées. Elle a ainsi contribué à sensibiliser davantage de personnes aux réalités vécues par les personnes utilisatrices de drogues, par exemple les résidents du voisinage où allait se trouver le futur SCS, comme rapporté par la leader Sandrine. Comme le souligne Fairclough (1995), le langage joue un rôle clé dans la légitimation d’un discours et par conséquent ici dans la légitimation des revendications. Dans la lutte pour les SCS, l’adoption d’un discours centré sur la justice sociale et du droit à la santé a contribué à rendre la cause plus acceptable politiquement et socialement.

En regardant l’évolution de la justice sociale dans chacune des luttes, il m’apparaît intéressant de constater que ce concept s’adapte et se transforme en fonction des contextes et des

dynamiques propres à chaque lutte. Cette polysémie du concept de justice sociale, bien que riche parce qu'elle est adaptable à différentes luttes, illustre également les défis de sa conceptualisation. Comme le soulignent Sabbagh et Schmitt (2016) ainsi que Miller (1991), il est difficile de présumer l'existence d'une définition universelle ou généralisable de la justice sociale. Ce concept, qui transcende les disciplines et les pratiques sociales, est souvent utilisé de manière contextuelle, avec des significations variables selon les groupes et les luttes qui le portent (Watts et Hodgson, 2019). Cette adaptabilité de la justice sociale, bien qu'elle témoigne de sa pertinence sociale croissante, reflète également un manque de consensus, à la fois sur le terrain et dans la littérature académique, comme le remarquent Brennan et Naidoo (2008) et Rice (2023). Cette absence de consensus s'explique en partie par ce que l'ACD (Fairclough, 1995) décrit comme un processus de construction sociale des significations, où dans le cas des luttes sociales étudiées, le concept de justice sociale évolue en fonction des contextes et des luttes dans lesquels il est mobilisé. Ainsi, la justice sociale est reformulée par les acteurs sociaux qui l'utilisent pour légitimer leurs revendications.

Cette évolution du concept s'inscrit aussi dans une analyse sociale, soit la troisième étape de l'analyse du discours proposée par Fairclough (1995), qui met en lumière l'influence des conditions sociopolitiques et idéologiques sur la production des discours. La diversité des définitions et compréhensions de la justice sociale que l'on retrouve dans les luttes étudiées illustre comment les rapports de pouvoir, les structures sociales et les enjeux contemporains façonnent et transforment les discours militants. Par exemple, dans la lutte pour l'Université de l'Ontario français, la justice sociale a été comprise à la fois comme revendication pour l'accès équitable à l'éducation postsecondaire en français, mais aussi comme concept associé à la reconnaissance

identitaire, ce qui reflète le poids des conditions sociopolitiques propres aux minorités francophones. Plus encore, dans la lutte pour le logement social à Montréal, la justice sociale est comprise à travers les inégalités économiques et le droit à un logement décent, montrant comment les enjeux contemporains de pauvreté, de financement des logements sociaux et de droit qui façonnent les discours des leaders.

Les leaders des luttes étudiées apportent des perspectives diverses, ce qui reflète la multiplicité des angles à partir desquels la justice sociale peut être définie et mise en application. Il est important de reconnaître qu'arriver à une définition universellement partagée de la justice sociale est non seulement difficile, mais peut-être inutile, étant donné son caractère intrinsèquement polysémique. J'en constate qu'il ne s'agit pas ici d'un obstacle, mais plutôt d'une force qui permet de mettre de l'avant différents angles qui sont propres à chaque lutte. La justice sociale, en tant que concept dynamique et évolutif, tire ainsi sa force de cette diversité de définitions et de perspectives.

Cependant, bien que chaque lutte étudiée dans cette thèse apporte des définitions respectives de la justice sociale adaptées à leurs contextes et revendications, des éléments convergents sont présents dans leurs définitions de la justice sociale. Dans la section suivante, je vais analyser plus en détail ces thèmes centraux et leur rôle dans l'élaboration de définitions de la justice sociale, tout en examinant comment ils émergent et s'articulent dans les discours des leaders.

2. Les thèmes importants et communs portés par les leaders dans leurs luttes respectives

Les trois luttes à l'étude dans cette thèse révèlent des thèmes centraux communs dans leurs compréhensions de la justice sociale. Malgré certaines distinctions et divergences propres à chaque contexte, on remarque quatre thèmes qui ressortent dans leurs compréhensions de la justice sociale : l'équité et l'égalité, la lutte contre l'oppression et la discrimination, la reconnaissance et le respect des droits, et la redistribution de la richesse et la justice économique. Ces thèmes, aussi présentés à la figure 1 ci-bas, permettent de trouver des pistes de compréhensions de la justice sociale, nous donnant ainsi une façon de comprendre et d'analyser les différentes façons de définir la justice sociale qui émergent du terrain.

Figure 1. Les thèmes communs entre les luttes



Dans cette section de chapitre, j'ai mis de l'avant le troisième niveau d'analyse de Fairclough (1995), soit l'analyse sociale, pour expliquer le contexte dans lequel les discours des leaders ont été créés et utilisés. Ce niveau me permet de mettre en lumière les liens entre le discours de la

justice sociale et les contextes sociopolitiques et socioculturels qui influencent son application. En appliquant un regard critique aux données recueillies, j'ai pu relever les similarités et différences dans les compréhensions de celle-ci.

2.1 L'équité et l'égalité

Comme présenté dans les trois chapitres de résultats, les concepts d'équité et d'égalité sont essentiels pour plusieurs leaders dans chacune des luttes, à la fois pour exprimer les motivations derrière leurs revendications et pour définir la justice sociale dans le contexte de leur lutte. Par ailleurs, comme le souligne la recension des écrits, l'équité et l'égalité sont des thèmes importants de justice sociale (ACTS, 2024; Bellot, 2020; Brennan & Naidoo, 2008; Brodie, 2018; Caputo, 2002; Dempsey, 2008; Fraser & Honneth, 2003; Hick et al., 2009; Lundy, 2011; R. P. Mullaly & West, 2018; Rawls, 1972; Reisch, 2002; Reisch & Garvin, 2016; C. Sabbagh & Schmitt, 2016; Sacheh, 2016; A. Sen, 2009; Solas, 2008; Spolander, Engelbrecht, & Pullen Sansfaçon, 2016; Stuart, 2012; Thompson & Stepney, 2023; Watts & Hodgson, 2019). Ce sont également des concepts qui orientent les revendications et les actions des luttes étudiées. Chaque lutte étudiée applique ces concepts en fonction des injustices spécifiques qu'elle cherche à rectifier. À ce sujet, plusieurs auteurs en travail social, en sciences sociales et parmi les premiers penseurs de la justice sociale ont indiqué que l'égalité et l'équité sont des concepts centraux associés à la justice sociale. Par exemple, Rice (2023) souligne que l'équité constitue un principe incontournable dans la pratique de la justice sociale en travail social, car elle permet de reconnaître et de répondre aux désavantages structurels vécus par les populations marginalisées. C'est de même pour la chercheuse en travail social Céline Bellot (2020) qui en soutient que « le travail social se trouve

au cœur des enjeux entre la justice et la justice sociale [...] en soutenant des transformations structurelles en vue de promouvoir une égalité plus réelle » (p. 32) Pour sa part, Honneth (2003) positionne l'amour, l'égalité et le mérite non seulement comme les piliers de la justice sociale, mais aussi comme des valeurs intrinsèques à l'édification d'une société plus juste et équilibrée. Pour Sen (2009), la justice sociale est une « idée » ancrée dans la réduction concrète des inégalités, plutôt que dans l'établissement d'une théorie parfaite de la justice.

Cette première sous-section montre l'importance de l'équité et de l'égalité dans la compréhension de la justice sociale au sein de chaque lutte. D'emblée, je tiens à souligner que j'ai remarqué que les termes égalité et équité sont souvent utilisés de manière interchangeable par les leaders pour exprimer des revendications similaires ou pour expliquer leur compréhension de la justice sociale. Minow (2021) argumente que l'égalité implique de traiter tout le monde de la même manière, sans tenir compte des circonstances individuelles, donc de chercher une distribution uniforme des ressources indépendamment des besoins spécifiques. L'équité, cependant, reconnaît que les individus ont des besoins différents. On cherche donc un soutien équitable et adapté afin de permettre à chacun d'atteindre des résultats similaires, en tenant compte des désavantages systémiques qui existent (Blanchet Garneau et al., 2021; Brennan & Naidoo, 2008)

Dans un premier temps, la lutte pour la création d'une université francophone en Ontario revendique l'égalité et l'équité, et définit la justice sociale comme étant une quête pour l'égalité linguistique. Les résultats de cette thèse ont montré que pour les leaders de cette lutte, l'égalité signifie offrir aux jeunes francophones les mêmes possibilités d'éducation postsecondaire que leurs homologues anglophones et s'inscrit dans une plus grande lutte pour l'égalité entre les

francophones et les anglophones en Ontario. Cela implique la possibilité de poursuivre des études universitaires entièrement en français, dans une institution dédiée à leur langue et à leur culture. L'atteinte de l'égalité est perçue comme un moyen de renforcer leur identité francophone et de garantir leur capacité à vivre équitablement en Ontario, malgré la prédominance de la majorité anglophone.

À ce sujet, on peut établir des liens avec la conception de la justice sociale qui fait la promotion de l'égalité des individus. Amartya Sen (2009), par exemple, souligne que la justice sociale doit assurer des possibilités égales pour tous les groupes sociaux, tout en tenant compte des conditions spécifiques qui influencent leur capacité à participer équitablement à la société. Cette vision de la justice sociale s'aligne bien sur la lutte pour l'université francophone en Ontario, qui vise à corriger une injustice historique en matière d'accès à l'éducation pour la minorité francophone et donc à accroître l'égalité entre les francophones et les anglophones.

En matière d'équité, les leaders de la lutte de l'UOF reconnaissent que les francophones de l'Ontario partent d'une position désavantagée en raison de leur minorisation linguistique historique. Ils soutiennent que pour atteindre une véritable justice sociale, il est nécessaire de mettre en place des mesures qui favorisent l'éducation postsecondaire en français. Ainsi, l'équité, dans ce contexte, signifie non seulement offrir les mêmes possibilités, mais aussi ajuster les ressources – notamment l'accès à une institution universitaire exclusivement en français en Ontario, gérée par et pour les francophones – afin de répondre aux besoins particuliers des francophones.

Il existe un croisement intéressant entre cette thématique, l'équité en matière de justice sociale et l'étude empirique de Francis et al. (2017), qui a exploré les contradictions et tensions au

sein du système éducatif, dénonçant son manque de soutien à une approche axée sur la justice sociale. Dans leur étude, ils montrent que la justice sociale en éducation passe par la promotion de résultats plus équitables pour les apprenants marginalisés. Parallèlement, dans leur étude, Charles et Delès (2020) examinent comment les conceptions de la justice sociale influencent l'accès à l'enseignement supérieur en Europe. Ils mettent de l'avant l'importance du maintien du concept de l'équité en matière de justice sociale tout en soulignant que chaque pays définit et applique cette notion d'« équité » à sa manière dans le cadre de son système éducatif (Charles & Delès, 2020). Grâce à cette étude, on remarque que la thématique de l'équité, lorsqu'on tente de définir la justice sociale, ne peut être un concept universel, mais doit être adaptée aux réalités et aux besoins spécifiques des groupes marginalisés qui revendiquent. Dans le cas de l'UOF, la conception de l'équité s'articule autour de la correction d'une injustice historique en matière de continuum de l'accès à l'éducation en français. Les études de Francis et al. (2017) et de Charles et Delès (2020) montrent que la justice sociale en éducation ne peut être atteinte qu'en promouvant des résultats plus équitables pour les groupes marginalisés, une vision qui s'aligne étroitement sur les revendications des leaders de l'UOF en faveur d'une éducation postsecondaire adaptée et équitable pour les francophones de l'Ontario.

Dans un deuxième temps, lorsqu'on parle de justice sociale dans la lutte pour le logement social à Montréal, l'égalité et l'équité ont une importance très similaire. En résumé, les leaders de cette lutte insistent sur le fait que sans un accès équitable à des logements sociaux abordables, les inégalités sociales et économiques se perpétuent. Ils considèrent le logement social comme un outil essentiel pour lutter contre la pauvreté et garantir que chaque individu puisse vivre dans des conditions dignes et équitables. En matière de justice sociale, les leaders soulignent la nécessité de

la transformation sociale par de meilleures politiques sociales garantissant des conditions de vie équitables, en augmentant l'accès au logement. Ainsi, la justice sociale est comprise dans ce contexte-ci comme l'accès équitable à un logement.

L'influence des théories critiques sur la justice sociale en travail social met avant tout l'accent sur l'importance du concept de l'équité. Les conceptions théoriques et pratiques mises de l'avant par Reisch et Garvin (2016) et Watts et Hodgson (2019) montrent que l'équité et la lutte contre les inégalités sont au cœur de la justice sociale, axée sur la transformation sociale. Ces approches critiques expliquent l'importance et la nécessité de s'attaquer aux inégalités structurelles et de promouvoir une justice sociale qui reconnaît et répond aux besoins spécifiques des groupes opprimés, tout en travaillant pour atteindre un changement social. Cette perspective rejoint bien le discours de justice sociale de la lutte pour les logements sociaux à Montréal, mais aussi les services de consommation supervisée, qui militent pour remédier à des inégalités structurelles. Ces luttes défendent une conception de la justice sociale où l'équité consiste à répondre aux besoins des populations vulnérables, souvent marginalisées, par des transformations concrètes visant à améliorer leurs conditions de vie.

Plus spécifiquement, la lutte pour l'ouverture des SCS au Québec met de l'avant l'équité en matière de santé. Les leaders de ce mouvement revendiquent un accès équitable aux services de santé pour les personnes consommatrices de drogues, souvent marginalisées et stigmatisées. Ils estiment que pour atteindre une véritable égalité en matière de santé, il est crucial de reconnaître et de répondre aux besoins spécifiques de cette population. Cela signifie de passer à l'action et

d'offrir des services adaptés qui prennent en compte les réalités et les défis uniques auxquels ces individus sont confrontés.

La conception de la justice sociale partagée par les leaders de la lutte pour les SCS au Québec reprend des éléments intéressants de celle de Lapointe et D'Amours (2021), soit la mise de l'avant de l'équité et le passage à l'action. Dans les deux cas, la justice sociale implique une action proactive pour corriger les inégalités, avec un accent particulier sur le traitement juste et adapté aux besoins spécifiques des individus marginalisés, notamment à travers des services et des politiques inclusives.

Enfin, j'ajouterais que les écrits de Ife (2012) en travail social soutiennent que, pour intégrer pleinement la justice sociale dans la pratique, il est essentiel de s'attaquer aux inégalités structurelles qui empêchent l'exercice des droits de la personne. Je reviendrai davantage sur le concept des droits de la personne dans la prochaine section, mais le lien intéressant ici est dans l'analyse d'Ife sur les inégalités structurelles. Il explique qu'en focalisant sur les droits de la personne pour une plus grande justice sociale, le travail social met de l'avant des droits essentiels tels que l'accès équitable aux soins de santé, au logement et à l'éducation. Cette perspective d'« accès équitable » rejoint directement les revendications des leaders des trois luttes étudiées. Qu'il s'agisse du droit à l'éducation dans la lutte pour l'UOF, du droit au logement dans la lutte pour le logement social à Montréal ou du droit à la santé dans la lutte pour les SCS au Québec, ces trois luttes abordent le manque d'accès équitable comme étant une façon de comprendre la justice sociale.

En conclusion, on peut observer un lien clair entre les écrits sur la justice sociale et les résultats de cette thèse, qui mettent de l'avant l'équité et l'égalité comme thématiques centrales de la justice sociale. De plus, ce que j'ai trouvé particulièrement intéressant, et qui n'est pas explicitement abordé dans les écrits théoriques, c'est que ces deux concepts sont utilisés de manière interchangeable par des leaders des luttes étudiées pour définir et revendiquer la justice sociale. Loin d'être en opposition, j'en conclus que l'équité et l'égalité se complètent dans leur application à une compréhension de la justice sociale, permettant d'exprimer à la fois les besoins spécifiques des populations marginalisées et la nécessité de garantir des possibilités équitables et égales. Cette interchangeabilité reflète selon moi une soit une méconnaissance des concepts ou une compréhension contextuelle et dynamique de la justice sociale, où l'équité est souvent mobilisée pour répondre aux besoins spécifiques, tandis que l'égalité est envisagée comme un objectif ultime visant à surmonter les inégalités structurelles afin d'atteindre une plus grande justice sociale. Par ailleurs, il est également intéressant de constater que cette thématique de l'équité et de l'égalité est mentionnée autant, sinon davantage, que les concepts de redistribution ou de reconnaissance (Fraser, 2003), souvent utilisés dans les écrits théoriques pour définir la justice sociale. Cela ne signifie pas que ces derniers concepts sont jugés moins importants par les leaders rencontrés, mais plutôt que la lutte contre les inégalités et la quête d'égalité sont au cœur de leur compréhension de la justice sociale.

2.2 Reconnaissance et défense des droits

Dans cette section, j'explore comment chacune des luttes revendique le respect des droits perçus comme négligés. Chaque lutte étudiée vise à sa façon à obtenir la reconnaissance de droits

fondamentaux, qu'ils soient linguistiques, liés au logement ou liés à la santé. En examinant les revendications des leaders de ces luttes, je mets en lumière comment la justice sociale est comprise par la reconnaissance et le respect des droits de la personne. En effet, les trois luttes démontrent que la justice sociale est liée à la reconnaissance des droits et qu'il faut donc défendre les droits négligés par un groupe dominant ou par l'État. La thématique des droits de la personne pour comprendre la justice sociale en est une reconnue dans plusieurs écrits, surtout en travail social (ACTS, 2024, Bellot, 2020; Androff, 2015; Browne et al., 2016; Ife, 2012; Landry et al., 2020; Langman et Benski, 2020; Lundy, 2011; Mullaly, 2007; Mullaly & Dupré, 2018; Mullaly & West, 2018; Reisch & Garvin, 2016; Watts & Hodgson, 2019.).

En ce qui concerne la lutte pour une université francophone en Ontario, la justice sociale se définit en partie par une lutte pour la défense des droits linguistiques des francophones et leur droit à l'éducation en français. Plusieurs leaders de ce mouvement soulignent que la minorisation des francophones en Ontario constitue une injustice historique. Ceux-ci insistent sur le rôle important que jouent les institutions d'éducation francophones, en particulier une université administrée par et pour la communauté franco-ontarienne. En luttant pour l'Université de l'Ontario français (UOF), ces leaders cherchent à faire reconnaître le droit des francophones à une éducation postsecondaire de qualité en français, un élément central de la justice sociale qui s'aligne sur les autres compréhensions de justice sociale, soit la promotion de l'égalité entre francophones et anglophones que j'ai présentée précédemment, mais aussi la lutte contre l'oppression linguistique que je vais exposer dans une prochaine section de ce chapitre. Pour l'instant, je tiens à établir un parallèle avec les écrits de Watts et Hodgson (2019) et de Ife (2015) qui abordent la question des droits de la personne et la justice sociale.

Watts et Hodgson (2019) soulignent que la reconnaissance des droits est essentielle pour garantir la dignité et l'autonomie des individus, surtout dans un contexte de pluralité et de diversité, tandis que Ife (2012) met de l'avant la nécessité pour les travailleurs sociaux d'adopter une approche basée sur les droits afin de répondre aux besoins spécifiques des populations marginalisées – ce qui est essentiel pour atteindre une plus grande justice sociale. Plus encore, pour Thompson & Stepney (2023) et Watts et Hodgson (2019), les droits de la personne doivent être reconnus comme pour toutes les personnes, indépendamment de leur statut ou de leur origine, ce qui comprend les droits linguistiques et culturels. Cette vision de la justice sociale s'aligne sur les revendications pour une institution éducative francophone en Ontario comme un droit fondamental.

De manière similaire, la lutte pour le logement social à Montréal définit la justice sociale en matière de respect et de reconnaissance des droits, notamment le droit à un logement décent et abordable, un droit qui est souvent ignoré par les décideurs politiques. Les leaders de ce mouvement soulignent l'importance pour tous les niveaux de gouvernement (fédéral, provincial et municipal) de garantir ce droit fondamental. Ils adoptent également une vision élargie de la justice sociale en matière de reconnaissance des droits, qui intègre non seulement le droit individuel au logement, mais aussi les droits collectifs des locataires en matière d'accès au logement, tout comme leur protection contre les abus et les discriminations. Cette compréhension de la justice sociale s'inscrit dans une conception plus globale de la justice sociale, où garantir des conditions de vie dignes et respecter les droits qui assurent ces conditions deviennent des priorités.

Dans la littérature, Bellot (2020), Lundy (2011) et Ife (2012) considèrent également que la justice sociale est intrinsèquement liée à la réalisation des droits de la personne. Lundy (2011)

souligne d'ailleurs que le respect de ces droits revêt une importance pour atteindre la justice sociale. Mais comme je l'ai souligné dans la recension des écrits théoriques, la lecture des ouvrages comme ceux de Sabbagh et Schmitt (2016), Reisch et Garvin (2016) et aussi Lundy (2011) permettent de faire ressortir qu'une vision des droits de la personne concorde avec une vision individualiste et libérale de la justice sociale. Reisch et Garvin (2016) soulignent d'ailleurs que se concentrer uniquement sur les droits individuels peut limiter la justice sociale, car cela néglige l'importance des droits collectifs.

Selon les leaders de la lutte pour le logement, il est tout à fait possible d'adopter une vision collective de la reconnaissance des droits dans une conception de la justice sociale. Cette perspective se retrouve aussi dans les revendications comme celles du FRAPRU, qui associent le droit au logement à un droit collectif visant à protéger les groupes les plus vulnérables face aux inégalités économiques. Les leaders Catalina et Felipe soulignent aussi que le logement social permet de protéger collectivement des personnes discriminées sur le marché privé et d'aider à répondre à la problématique sociale plus large de la pauvreté. Par ailleurs, Langman et Benski (2020) soulignent que, durant les 19^e et 20^e siècles, la justice sociale a été principalement définie à travers les revendications de droits civils, tout en rappelant que ces revendications ont été portées par une diversité de mouvements sociaux. Pour Langman et Benski (2020), ces revendications incluaient, par exemple, le droit de vote des femmes, les droits civils des personnes noires aux États-Unis et, plus tard, les droits des travailleurs. Ces mouvements ont ainsi contribué à inscrire la justice sociale dans une perspective historique de lutte contre les inégalités et de conquête de droits fondamentaux, marquant la manière dont ce concept est compris aujourd'hui. La lutte pour le logement social à Montréal s'inscrit justement dans cette perspective, en adoptant une

compréhension de la justice sociale qui articule à la fois les dimensions individuelle et collective des droits. Elle va au-delà d'une approche de défense des droits ou purement de reconnaissance individuelle des droits, en mettant de l'avant la reconnaissance des droits dans une vision globale de la justice sociale visant à lutter contre les injustices parfois perpétrées par l'État.

Enfin, la lutte pour les SCS au Québec invoque la reconnaissance des droits des personnes consommatrices de drogue, notamment leur droit à la santé et à des services de soutien adaptés. Des leaders de ce mouvement soulignent que ces personnes sont souvent marginalisées et que leur droit à des soins de santé équitables est souvent ignoré. En revendiquant la création des SCS, les militants cherchent à garantir que les droits de ces personnes soient respectés et protégés, tout en combattant la stigmatisation et la discrimination en lien avec la consommation de drogues. J'en conclus que la justice sociale, dans cette perspective, est d'une part liée au respect de la dignité humaine et, d'autre part, à la défense des droits des personnes les plus marginalisées de la société. Cette vision de la justice concorde bien avec les propos de Watts et Hodgson (2019), qui affirment que la justice sociale va au-delà des lois et comprend des dimensions morales, économiques et politiques. Cela se reflète dans la lutte pour les SCS au Québec, où les militants cherchent à faire reconnaître le droit des personnes consommatrices de drogues, au bout du compte, à des soins de santé équitables, tout en luttant contre la stigmatisation.

En somme, dans les trois luttes étudiées, la justice sociale est aussi parfois comprise par le respect des droits fondamentaux et des droits de la personne. Que ce soit à travers la promotion des droits linguistiques, le droit au logement ou la reconnaissance des droits des personnes

consommatrices de drogues, ces luttes montrent l'importance de garantir des conditions de vie dignes et équitables pour toutes et tous.

2.3 Redistribution de la richesse et justice économique

Selon Barbera (2022), la justice économique et la justice sociale sont des concepts interconnectés visant à réduire les disparités de richesse et de ressources au sein de la société. La justice économique se concentre sur une distribution équitable des ressources et des possibilités, tandis que la justice sociale met l'accent sur les droits et la dignité des individus, garantissant à chacun l'accès aux besoins de base et aux possibilités. À ceci, j'ajouterais que pour Watts et Hodgson (2019), la justice sociale va au-delà de la simple justice légale ou procédurale. Ils remettent en question l'idée que les lois à elles seules peuvent traiter les injustices économiques, soulignant que des mesures de redistribution et de reconnaissance sont nécessaires pour créer une société plus équitable.

Les concepts de redistribution de la richesse et la justice économique sont souvent présents dans les discours de plusieurs des leaders rencontrés. Chacune de ces luttes cherche à obtenir une forme de redistribution des ressources par le biais d'investissements étatiques ou par les mécanismes de l'impôt, soulignant ainsi l'importance d'un soutien financier pour remédier aux inégalités existantes. La littérature offre encore une fois des perspectives intéressantes sur la relation entre la redistribution de la richesse, la justice économique et la définition de la justice sociale. Des théoriciens comme Rawls (1972, 1999), Fraser (2003) et Honneth (2003) apportent des analyses pertinentes, qui font écho aux propos des leaders et mettent en évidence l'importance de la redistribution pour réaliser une véritable justice sociale. Cette section analysera comment

chaque lutte définit la justice sociale en matière de redistribution de la richesse et de justice économique.

Dans un premier temps, la lutte pour l'UOF est intrinsèquement liée à la justice économique. Les leaders de cette lutte considèrent que la justice sociale implique des investissements significatifs dans une institution d'éducation francophone pour lutter contre les inégalités, pour assurer la survie de la communauté et aussi pour lutter contre la marginalisation économique des francophones en Ontario. Ils soutiennent que la création d'une université francophone représente un moyen de garantir que les jeunes francophones puissent accéder à une éducation de qualité dans leur langue, ce qui à son tour améliore leurs perspectives économiques comme l'obtention d'emplois mieux rémunérés.

Rawls (1972), comme premier exemple, affirme que la justice sociale doit inclure la justice distributive, qui repose sur deux principes. Le premier principe stipule l'égalité d'accès, tandis que le second principe propose une redistribution équitable des richesses pour corriger les inégalités économiques. Il soutient que les institutions doivent être réformées ou abolies si elles sont injustes, et il soutient l'importance d'une réorganisation de la société qui assure une égalité des chances pour tous les individus. Cette perspective de justice distributive (Rawls, 1972) se reflète dans la lutte pour l'Université francophone en Ontario. Les leaders de cette lutte considèrent que la justice sociale implique des investissements dans l'éducation francophone pour lutter entre autres contre la marginalisation économique des francophones en Ontario. Ainsi, la création d'une université francophone est vue comme un moyen de garantir que les jeunes francophones puissent accéder à

une éducation de qualité dans leur langue, ce qui à son tour améliore leurs perspectives économiques.

Par ailleurs, la justice sociale dans le contexte de l'accès au logement social à Montréal est aussi comprise comme une redistribution de la richesse au moyen d'un financement adéquat des logements sociaux. Les leaders de cette lutte insistent sur l'importance de combattre la pauvreté, un concept central et particulièrement pertinent dans le cadre de l'accès au logement, en assurant que des ressources suffisantes soient allouées pour fournir des logements sociaux abordables et bien entretenus (Gaudreau, 2018). Ils perçoivent la justice économique comme devant passer par une redistribution de la richesse pour effectuer des investissements en logements sociaux afin de constituer un moyen de créer des conditions de vie dignes pour tous, en particulier pour les plus vulnérables.

Pour sa part, Fraser (2003) critique Rawls et développe la notion de redistribution en y ajoutant la dimension de la reconnaissance. Selon Fraser, la justice sociale ne peut être réalisée uniquement par la redistribution des ressources économiques ; elle doit aussi inclure la reconnaissance des groupes marginalisés. Fraser soutient que la justice sociale est bidimensionnelle, englobant à la fois la redistribution et la reconnaissance pour atteindre la parité de participation. Cette conception de la justice sociale est illustrée dans la lutte pour une université francophone en Ontario, mais aussi la lutte pour le logement social à Montréal. Pour leur part, les leaders de la lutte pour le logement insistent énormément sur l'importance de combattre la pauvreté en assurant que des ressources suffisantes soient allouées pour fournir des logements abordables et bien entretenus. Plusieurs voient la redistribution économique comme un moyen de créer des

conditions de vie dignes pour tous – en particulier pour les personnes en situation de pauvreté et les plus vulnérables –, et ce, grâce à l'accès à un logement social qui est proportionnel au revenu.

En revanche, Axel Honneth (2003) propose que la redistribution elle-même constitue une forme de reconnaissance. Selon lui, les injustices distributives sont avant tout des manifestations d'un manque de reconnaissance sociale. Sa théorie des trois sphères de reconnaissance par la redistribution - l'amour (au niveau des relations interpersonnelles), le droit (au niveau juridique et institutionnel) et la solidarité (au niveau social et collectif) - permet de comprendre comment les atteintes à la justice distributive révèlent un déni de reconnaissance dans l'une ou l'autre de ces dimensions. Ainsi, la redistribution n'est pas simplement une question d'allocation de ressources, mais une manière de reconnaître la valeur et la dignité des personnes au sein de la société. Cette idée est présente aussi dans certains propos retrouvés dans le discours des leaders de la lutte pour le logement social à Montréal. En effet, les leaders de cette lutte revendiquent un financement adéquat pour fournir des logements abordables bien entretenus, mais ils soulignent que pour parvenir à une véritable justice sociale, il est très important de garantir que les ressources financières soient accessibles pour offrir des conditions de vie dignes aux personnes à faible revenu. Plusieurs leaders ont maintenu l'argument que la justice sociale passe par une justice fiscale et donc une redistribution de la richesse, en assurant un financement adéquat pour le logement social et donc, en luttant contre la pauvreté.

Cela dit, pour des leaders rencontrés, il ne semble pas que la redistribution soit perçue comme un moyen automatique de garantir la reconnaissance ni que celle-ci permette, à elle seule, de répondre à toutes les autres composantes de la justice sociale. Ce qui ressort davantage, c'est

que l'investissement économique est vu comme un levier permettant d'aborder d'autres enjeux de justice sociale. Par exemple, dans la lutte pour l'Université de l'Ontario français (UOF), les leaders ont souligné que l'investissement dans cette institution permet non seulement son ouverture, mais aussi une forme d'atteinte de la justice sociale pour la communauté le biais d'une reconnaissance de l'importance de l'identité franco-ontarienne et du respect du droit à l'éducation. De manière similaire, dans la lutte pour le logement social, l'investissement économique est conçu comme une condition préalable essentielle pour répondre aux besoins fondamentaux, tout en offrant une base pour d'autres sous-thématiques de justice sociale, comme la dignité, l'égalité et la sécurité des locataires.

Enfin, bien que le discours des leaders dans la lutte pour l'ouverture des services de consommation supervisée mette moins l'accent sur la redistribution de la richesse, il inclut néanmoins une dimension de justice économique. Les leaders de ce mouvement revendiquent un financement adéquat des services de santé et de soutien pour les personnes consommatrices de drogue. Ils soulignent que pour parvenir à une véritable justice sociale, il est crucial de garantir que les ressources financières soient accessibles pour fournir des services adaptés aux besoins spécifiques de cette population. Par exemple, quelques leaders ont soutenu que la justice sociale comporte une dimension de justice économique, en assurant un financement suffisant pour les services de santé et de soutien. Cette revendication fait écho au premier principe de justice de Rawls (1972), selon lequel chaque personne doit avoir un accès égal à des droits et libertés fondamentaux; dans ce cas, l'accès équitable à des services de santé qui assurent la dignité et la sécurité des personnes marginalisées.

J'en conclus également que, d'une façon ou d'une autre, la perspective d'une justice sociale qui s'inscrit dans le contexte d'une justice économique est reflétée dans les trois luttes étudiées dans cette thèse. Les militants de chacune de ces luttes définissent la justice sociale par des actions concrètes visant à redistribuer les ressources et à reconnaître les besoins spécifiques des groupes marginalisés. Cette dimension de la justice sociale montre que même dans des contextes où la redistribution de la richesse n'est pas le principal objectif, l'accès équitable aux ressources financières reste un élément essentiel de la justice sociale.

2.4 La lutte contre l'oppression et la discrimination

L'oppression peut être définie comme un système qui maintient des avantages et des désavantages basés sur des appartenances à des groupes sociaux stéréotypés, où les stéréotypes négatifs perpétuent les inégalités et les injustices (Lee et al, 2017; Morgaine & Capous-Desyllas, 2015; Mullaly & West, 2017). Pour plusieurs leaders rencontrés, l'oppression est une thématique importante dans la façon dont la justice sociale est définie, mais la lutte contre l'oppression va aussi main dans la main avec l'atteinte de la justice sociale. Cela étant dit, à l'analyse du discours des auteurs, je remarque que la thématique de l'oppression est étroitement liée aux autres thèmes de justice sociale que j'ai abordés dans les sections précédentes, notamment la justice économique, le respect des droits, et la quête d'égalité et d'équité. Bien que ces thématiques se croisent, j'ai choisi d'en faire une section thématique distincte pour mettre en évidence l'importance qu'accordent plusieurs leaders à la lutte contre l'oppression et la discrimination dans leurs compréhensions de la justice sociale. En effet, je constate que, bien que l'oppression et la discrimination soient souvent interreliées lorsque les leaders ont parlé de justice sociale, ceux-ci

se distinguent : l'oppression agit comme un système global qui structure les inégalités à travers des dynamiques de pouvoir institutionnalisées, tandis que la discrimination se manifeste par des actes individuels ou collectifs spécifiques qui reflètent et renforcent ces inégalités systémiques (Mullaly & West, 2018).

Dans le cadre de la lutte pour l'Université francophone en Ontario, l'oppression est présentée sous la forme de l'oppression linguistique et culturelle que vivent les francophones de la part des anglophones de la province. Les leaders de ce mouvement, particulièrement ceux du milieu jeunesse, voient la minorisation des francophones comme une oppression systémique, enracinée dans des politiques provinciales favorisant l'anglais. La création de l'Université de l'Ontario français (UOF) est perçue non seulement comme un moyen de préserver la langue et la culture franco-ontarienne, mais aussi comme un acte de résistance face à cette oppression. En ce sens, la justice sociale se définit ici dans la lutte contre l'oppression linguistique, rejoignant les écrits en travail social qui soutiennent que la justice sociale doit en plus de viser la reconnaissance des groupes marginalisés, lutter contre l'oppression que vivent ces mêmes groupes (Mullaly & West, 2018; Reisch & Garvin, 2016).

Ensuite, dans la lutte pour le logement social à Montréal, la justice sociale s'inscrit dans une dynamique de lutte contre l'oppression économique et la discrimination structurelle. Il y a plusieurs liens à établir ici avec les écrits des théories critiques (Lee et al. 2017, Liebig & Sauer, 2016; Pullen-Sansfaçon, 2013; Reisch & Garvin, 2016; Reisch, 2002; Sabbagh & Schmitt, 2016) puisque cette lutte met en lumière les inégalités vécues par les membres de la classe pauvre (ou ouvrière) et donc les locataires à faible revenu, qui se trouvent exclus du marché immobilier ou

locatif privé qui leur est inabordable. Pour ces leaders, l'oppression économique, qui se manifeste par l'incapacité d'accéder à des logements abordables, constitue une forme claire et directe d'injustice et d'oppression. Les revendications de plusieurs des leaders visent à corriger les déséquilibres économiques par des politiques sociales favorisant un accès équitable au logement. Cela inclut des mesures telles que l'augmentation des investissements dans le logement social et l'établissement de loyers proportionnels aux revenus, considérés comme des outils essentiels pour garantir des conditions de vie dignes. Cette lutte se structure autour de deux éléments d'oppression complémentaires : la pauvreté et la discrimination fiscale et sociale. Ces perspectives convergent pour souligner l'importance d'une redistribution équitable des ressources et d'une reconnaissance des besoins fondamentaux des populations marginalisées. Ces axes s'alignent sur la conception de la justice sociale de Fraser (2003), qui met de l'avant la nécessité de corriger les déséquilibres économiques tout en garantissant une reconnaissance sociale des besoins fondamentaux. Elle s'aligne aussi sur une définition de la justice sociale qui considère les répercussions des oppressions vécues par les personnes en situation de pauvreté et les injustices sociales qui découlent de cette oppression (Mullaly & West, 2018).

Enfin, la lutte pour l'ouverture des services de consommation supervisée (SCS) au Québec démontre comment la lutte contre l'oppression est essentielle pour atteindre la justice sociale, notamment dans le domaine de la santé. Les personnes consommatrices de drogues subissent une exclusion sociale et une discrimination qui limitent leur accès à des services de santé adaptés. Celles-ci sont souvent victimes de stigmatisation et d'oppression, ce qui entrave leur accès à des soins appropriés. Les leaders de ce mouvement perçoivent les SCS comme un moyen de combattre cette oppression en offrant des services de santé équitables et adaptés aux besoins spécifiques de

cette population. Cette perspective s'aligne sur les propos d'auteurs comme Baines (2017), Dominelli, (2002b) et Mullaly & West (2017) qui soulignent que la lutte contre l'oppression est fondamentale pour réaliser la justice sociale, en particulier dans le secteur de la santé. Selon Mullaly et West (2018), militer pour la justice sociale implique aussi de lutter contre l'oppression à tous les niveaux : social, culturel, individuel et collectif. La lutte pour l'ouverture des SCS illustre effectivement bien cette perspective en s'attaquant directement aux formes d'oppression vécues par les personnes consommatrices de drogues : par un service adapté aux usagers (individuel), par des actions de sensibilisation du voisinage (social et culturel), et par une remise en question des politiques publiques et des pratiques institutionnelles (collectif). Cette articulation entre les différents niveaux d'oppression et de transformation sociale rejoint aussi la troisième étape de l'ACD de Fairclough (1995), qui met en lumière comment les discours militants prennent sens dans un contexte sociopolitique plus large et cherchent à transformer les structures sociales et institutionnelles qui reproduisent l'exclusion.

Ainsi, dans les trois luttes étudiées, l'oppression demeure un thème central qui se manifeste de différentes manières et constitue un thème important dans la compréhension de la justice sociale. Bien qu'elle soit présentée en parallèle avec d'autres thèmes, tels que la justice économique et le respect des droits, l'oppression reste pour plusieurs leaders au cœur de leur compréhension de la justice sociale.

En somme, l'analyse des thèmes abordés dans les luttes étudiées révèle qu'ils sont fortement influencés par les dynamiques et les objectifs spécifiques de chaque lutte, tout en présentant des similarités avec les cadres théoriques et pratiques de la justice sociale. Comme

démontré dans cette section, les revendications des leaders s'inscrivent largement dans des thématiques communément mobilisées dans les écrits sur la justice sociale, telles que l'égalité, la reconnaissance des droits et la redistribution de la richesse.

Pour expliquer cette tendance, je me tournerai vers ce que l'ACD appelle la normalisation des discours dominants (Fairclough, 1995), c'est-à-dire le processus par lequel certaines conceptions deviennent utilisées de manière quasi-hégémoniques et s'imposent comme allant de soi, limitant ainsi la place des perspectives plus critiques. Ainsi, bien que certains leaders puissent adhérer à des visions plus radicales ou critiques de la justice sociale, j'apporterai l'hypothèse qu'ils privilégient des thématiques appartenant au discours dominant, car celles-ci sont plus socialement et politiquement acceptables. Une telle stratégie permet donc aux luttes d'être reconnues comme ayant des discours de justice sociale, de recevoir un appui populaire et de faire avancer les revendications de la lutte. Cela illustre également comment les luttes sociales naviguent dans un espace discursif structuré par des cadres de référence dominants, qui influencent non seulement les stratégies discursives employées mais la légitimation des thèmes utilisés en matière de justice sociale.

Cette dynamique met en évidence une tension fondamentale entre adaptation stratégique et radicalité discursive dans les mouvements sociaux. Si l'intégration de références dominantes permet aux luttes de gagner en légitimité et d'accroître leur reconnaissance politique, elle peut aussi restreindre l'espace pour des approches plus critiques et alternatives de la justice sociale. Cependant, au-delà des discours entourant les thèmes de la justice sociale, la manière dont ces luttes transforment leurs revendications en actions concrètes est tout aussi importante. Ainsi, il est

essentiel d'examiner comment la justice sociale ne se limite pas à un cadre conceptuel, mais devient un moteur d'action structurant les stratégies et pratiques mises en œuvre par les leaders des luttes étudiées.

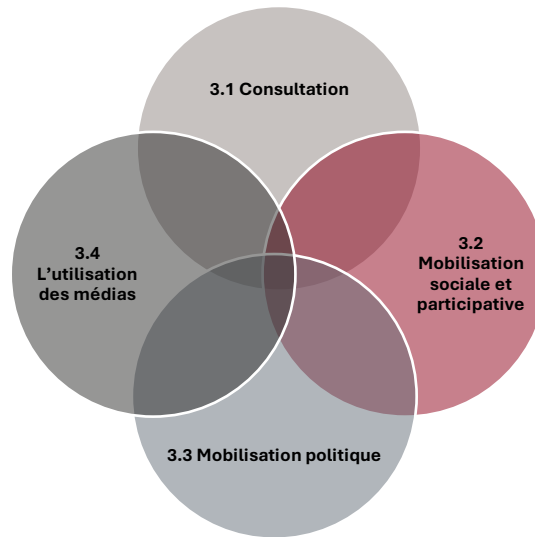
3. La justice sociale comme moteur d'action

Dans cette section, je reviens sur deux sous-objectifs de cette thèse : les actions entreprises par les luttes pour promouvoir la justice sociale, ainsi que les similitudes et les différences dans la manière dont la justice sociale est mobilisée et mise en action au sein des trois luttes étudiées.

Les chapitres de résultats ont déjà permis de détailler les stratégies et actions spécifiques entreprises par chacune des luttes pour faire avancer la justice sociale. Je ne cherche donc pas ici à simplement répéter ces actions, mais plutôt à pousser plus loin la réflexion en examinant, dans un premier temps, les similitudes et, dans un deuxième temps, les différences entre les trois cas. Puisque cette thèse a montré que la justice sociale est un concept polysémique, j'examine comment les stratégies employées pour la mettre en pratique apparaissent elles aussi multiples et variées.

Cette section couvre quatre catégories de stratégies employées pour faire avancer la justice sociale et les objectifs des trois luttes étudiées. La figure 1 ci-bas présente ces quatre catégories et sert de carte d'ensemble pour les sous-sections 3.1 à 3.4, où chaque cercle est détaillé à tour de rôle.

Figure 2. La justice sociale comme moteur d'action



Pour chacune de ces catégories, j'établis des liens explicites avec les thématiques de compréhension de la justice sociale abordées dans la section précédente, afin de montrer comment ces actions concrètes s'inscrivent dans les dimensions théoriques et conceptuelles du concept de justice sociale.

J'ai appliqué ici le principe de van Leeuwen (2015) concernant les liens entre discours et pratique pour mieux comprendre comment les discours se traduisent dans l'action. Cette approche m'a permis d'examiner le contexte dans lequel les discours ont été produits et exprimés, et d'observer qu'ils débouchent sur des actions en fonction de ces contextes.

3.1 Consultation

Dans un premier temps, les consultations impliquent de recueillir les opinions et les besoins des membres de la communauté pour s'assurer que les revendications et les autres stratégies mises de

l'avant répondent effectivement à leurs besoins (Ertl et al., 2021). Dans les résultats de cette thèse, j'ai remarqué que la stratégie de la consultation renforce la légitimité des revendications en démontrant un large soutien des personnes affectées, mais aussi un plus grand soutien communautaire. Il existe plusieurs similarités entre les trois luttes quant à l'utilisation de cette stratégie. Premièrement, les trois luttes maintiennent l'importance de l'engagement direct des personnes concernées puisque les consultations visaient à s'assurer dans la mesure du possible que les voix des principaux intéressés soient entendues et prises en compte dans les décisions. Deuxièmement, dans les trois luttes, les consultations ont tenté d'établir un consensus au sein des communautés, renforçant ainsi la cohésion et la solidarité autour des objectifs des luttes. Troisièmement, grâce aux consultations, les témoignages des membres de la communauté qui ont été identifiés et recueillis ont permis d'illustrer concrètement les répercussions des injustices et pour sensibiliser le public et les décideurs.

Sur ce plan, les trois luttes se ressemblent beaucoup, puisque chacune reconnaît l'importance de consulter pour réellement représenter la voix des personnes concernées et ainsi mettre en action la justice sociale. Les nuances apparaissent plutôt dans le degré d'engagement des personnes concernées une fois certains objectifs atteints.

Cette stratégie peut être aussi directement associée à l'équité et à l'égalité en tant que thématique centrale de la définition de la justice sociale, car elle vise à garantir que tous les membres de la communauté soient entendus et que leurs besoins spécifiques sont pris en compte. Par exemple, dans la lutte pour l'UOF, les consultations communautaires ont permis de recueillir les avis des jeunes francophones et des futurs étudiants, démontrant l'importance que leurs besoins

et leurs préoccupations soient pris en compte. J’observe une vision similaire dans les autres luttes, où les consultations ont également cherché à garantir l’égalité et l’équité. En s’assurant que les voix des personnes affectées par la lutte soient entendues, les consultations dans ces autres luttes ont permis de mieux comprendre et répondre aux besoins des communautés pour promouvoir une justice sociale.

Par ailleurs, cette stratégie est aussi étroitement liée à une définition de la justice sociale centrée sur la thématique de la reconnaissance et la défense des droits. En effet, comme l’a souligné Fraser (2003), la reconnaissance est souvent réussie grâce à un processus d’inclusion des personnes concernées et donc de consultations. Par exemple, dans la lutte pour le logement social à Montréal, les consultations avec les locataires se sont révélées cruciales pour définir les besoins spécifiques en matière de logement. En recueillant les perspectives des personnes directement concernées, les leaders ont pu adapter leurs revendications pour mieux refléter les droits des locataires à un logement décent et abordable.

Dans la lutte pour les SCS au Québec, les consultations ont permis certes d’inclure activement les personnes utilisatrices de drogues dès le début du processus, mais ont également été élargies aux membres de la communauté et aux résidents des quartiers environnants, notamment à Québec, où des efforts de dialogue ont permis de transformer des résidents et des décideurs en partenaires du projet. Les leaders du mouvement ont organisé des groupes de discussion, des ateliers et des réunions communautaires pour recueillir les avis et les besoins des personnes concernées. Cette approche participative a permis de créer un sentiment de solidarité et de responsabilité collective, en s’assurant que les voix des personnes utilisatrices de drogues soient

entendues et respectées. Ces consultations régulières avec les personnes utilisatrices de drogues et avec les résidents du quartier ont aidé à définir les services nécessaires et à concevoir de futurs programmes adaptés à leurs besoins spécifiques. Cette stratégie a également contribué à sensibiliser le public et à réduire la stigmatisation associée à l'utilisation de drogues, en mettant de l'avant les témoignages des personnes utilisatrices et en militant pour une approche moins opprimante et discriminatoire en matière de santé publique. Cette approche reflète un engagement similaire à celui observé dans les luttes pour l'UOF et le logement social, où l'implication des personnes directement concernées et des parties prenantes a permis de renforcer la reconnaissance de leurs droits tout en bâtissant un consensus communautaire. Somme toute, cela montre l'importance du dialogue et de l'inclusion dans la poursuite de la justice sociale.

3.2 Mobilisation sociale et participative

La mobilisation sociale et participative est une stratégie importante pour faire avancer la justice sociale, comme observé dans les trois luttes. Elle regroupe des actions directes et collectives visant non seulement à attirer l'attention sur les revendications, mais également à sensibiliser le public et à exercer une pression concrète pour provoquer un certain changement social. La mobilisation sociale vise aussi à perturber les dynamiques de pouvoir établies en imposant la présence des personnes concernées dans l'espace public.

J'ai choisi de nommer cette stratégie **Mobilisation sociale et participative** en raison de son caractère pluraliste, c'est-à-dire de refléter la diversité des actions de mobilisation sociale observées dans les trois luttes étudiées. Ce que j'entends ici par mobilisation sociale est la prise d'actions directes et collectives visant à attirer l'attention sur les revendications des luttes, mais

aussi à sensibiliser le public. Ainsi, à la lumière des résultats de cette thèse, elle comprend la sensibilisation, les rassemblements, les manifestations et les occupations. Je mets l'accent sur le mot **participative**, non seulement parce que la mobilisation sociale implique naturellement la participation de nombreuses personnes, mais surtout parce que cet effort de mobilisation émerge souvent d'un processus participatif, généralement fondé sur des consultations, comme nous l'avons vu dans la stratégie précédente. De plus, je cherche à distinguer cette mobilisation de la mobilisation politique, que j'expliquerai plus en détail dans la prochaine section.

Baines (2017) explique que le militantisme implique une combinaison d'actions directes, y compris l'organisation sociale et communautaire, la sensibilisation et la mobilisation, pour atteindre des objectifs communs d'un mouvement social. Cette approche participative assure que les voix des personnes concernées soient non seulement entendues, mais qu'elles soient également mises en action donc au cœur des décisions stratégiques, rejoignant les principes d'inclusion et d'action pour une plus grande justice sociale mentionnés par plusieurs auteurs (Baines, 2017; Gauvin-Racine et al., 2022; Shaw, 2013).

Les trois luttes, bien que distinctes dans leurs mouvements sociaux d'appartenance et leurs revendications spécifiques, partagent plusieurs similarités en ce qui concerne l'utilisation de la mobilisation sociale et participative pour promouvoir la justice sociale. Toutes ont démontré que la mobilisation sociale est essentielle pour attirer l'attention sur leurs revendications respectives et susciter des actions concrètes.

Si on examine en premier lieu l'implication des personnes concernées, donc d'établir un pont avec la stratégie de la consultation présentée préalablement, les trois luttes mettent de l'avant

l'importance cruciale de l'implication des personnes directement affectées dans la mobilisation sociale. Pour l'UOF, il s'agit des jeunes francophones et futurs étudiants ; pour le logement social, des locataires en situation de pauvreté ou de précarité financière ; et pour les SCS, des personnes utilisatrices de drogues. Comme le soulignent Watts et Hodgson (2019) ainsi que Thompson (2002), pour faire avancer une cause de justice sociale, il est important, certes, de s'appuyer sur les perspectives des personnes principalement concernées, mais surtout de les inclure activement dans le processus de mobilisation. Bref, celles-ci doivent être à la table et être des leaders du changement pour revendiquer et donc, des actrices de justice sociale.

Dans un deuxième lieu, les trois luttes mettent l'accent sur la sensibilisation comme action de mobilisation sociale. Elles visent à sensibiliser le grand public, les personnes directement affectées par les revendications, ainsi que les décideurs, afin de provoquer un changement social. Que ce soit par des rassemblements, des témoignages, des séances d'information, des pétitions ou encore la distribution de matériel promotionnel ou de dépliants, ces actions cherchent à démontrer l'urgence d'agir. Par exemple, dans la lutte pour l'UOF, des campagnes de sensibilisation ont été menées à l'échelle de la province pour attirer l'attention sur les droits linguistiques des Franco-Ontariens et l'importance de l'éducation en français pour assurer une vitalité de la langue. En informant le public sur l'importance de l'éducation en français, ces actions ont aidé à faire reconnaître le besoin d'une université pour les francophones de l'Ontario et à recruter plus de Franco-Ontariens qui croient dans la cause. Ce constat s'aligne sur l'étude de Langman et Benski (2020), qui expliquent qu'en matière de justice sociale, la lutte contre les injustices systémiques nécessite de transformer les perceptions publiques pour renforcer le soutien collectif et institutionnel à des causes ciblées. Ainsi, en sensibilisant les communautés à l'urgence et à la

légitimité de leurs revendications, les trois luttes illustrent comment la mobilisation sociale peut devenir un levier puissant pour promouvoir l'équité et la reconnaissance des droits.

En troisième lieu, la mobilisation sociale inclut aussi un effort de mobilisation communautaire retrouvé dans les trois luttes. Celle-ci s'articule par les manifestations et rassemblements publics qui ont aussi servi de plateformes pour amplifier les voix des personnes concernées et sensibiliser le public aux revendications importantes portées par les trois luttes. En effet, j'en conclus que les trois luttes ont toutes eu recours à des manifestations et à des rassemblements pour démontrer leur détermination et leur engagement envers la lutte, mais aussi la justice sociale. Les manifestations de l'UOF ont rassemblé des communautés francophones à travers l'Ontario dans les régions, mais aussi à de grands événements provinciaux. La lutte pour le logement social a mobilisé des groupes communautaires comme le FRAPRU et les associations de quartier à Montréal, tandis que les SCS ont réussi à mobiliser des membres de la communauté marginalisée malgré des défis importants. Cette mobilisation sociale, qui s'exprime par des manifestations et des rassemblements comprenant des marches, des vigiles ou d'autres événements symboliques, constitue une stratégie clé permettant de rassembler des soutiens et de créer un mouvement cohérent et puissant en faveur du changement social et de la justice sociale.

On remarque toutefois une différence notable dans le niveau d'organisation et de soutien organisationnel qu'a reçu la lutte pour l'UOF par rapport aux deux autres. En effet, la lutte pour l'UOF s'est appuyée sur un réseau structuré d'acteurs communautaires et institutionnels, ce qui a permis une coordination efficace des actions, comme l'élaboration de trousseaux pour les manifestations et la mobilisation d'un large éventail de communautés franco-ontariennes. La

possibilité de mobilisation des jeunes et d'autres organisations franco-ontariennes était structuré, et la voix était forte, surtout après 2018, à l'aube du jeudi noir. On peut attribuer ce niveau d'organisation au leadership jeunesse qui a porté cette lutte pendant des années, ainsi qu'aux efforts de concertation et de regroupement des organisations qui ont fait preuve d'une grande organisation dans leurs mobilisations.

La lutte pour le logement social et la lutte pour les SCS étaient souvent coordonnés par des organisations géolocalisées (ou des organismes communautaires) et adoptant une approche plus *grassroots* et communautaire. Par exemple, des actions telles que l'occupation de bureaux gouvernementaux ou l'appui des secteurs universitaire et de la santé (dans le cas des SCS) démontrent une diversité dans les stratégies employées sur le plan de la mobilisation sociale. Dans le cas de la lutte pour le logement social, plusieurs événements de mobilisation sociale ont lieu à l'échelle des quartiers à Montréal, mettant de l'avant des revendications spécifiques aux besoins géolocalisés, comme ceux d'un quartier particulier, en matière de logement social. Ce qui explique peut-être en partie cette différence est la durée de la mobilisation sociale nécessaire. La lutte pour l'UOF, par exemple, a été marquée par une mobilisation intense, mais concentrée dans le temps, comme lors du « Jeudi noir ». En revanche, les luttes pour le logement social et les SCS nécessitent des mobilisations de plus longue durée, impliquant un engagement soutenu souvent sur plusieurs années, voire des décennies.

Cela ne signifie pas que la lutte pour l'UOF était moins complexe ou significative, mais plutôt qu'elle a réussi à capitaliser rapidement sur une crise politique et médiatique. En revanche, les luttes pour le logement social et les SCS s'inscrivent dans un combat structurel et à multiples

niveaux, où les personnes principalement concernées – souvent marginalisées par la pauvreté ou leur statut de consommateurs de drogues – nécessitent encore plus de sensibilisation et d’efforts de mobilisation sociale. Ces luttes doivent non seulement faire face à des obstacles institutionnels, mais aussi combattre la stigmatisation sociale qui freine leur visibilité et leur légitimité auprès du grand public. Plus encore, cette force de mobilisation pour l’UOF peut aussi s’expliquer par la dimension identitaire partagée du mouvement francophone en Ontario. Contrairement aux luttes pour le logement social ou les SCS, qui interpellent davantage des groupes spécifiques, la défense de l’éducation en français mobilisait une communauté plus large - l’ensemble des Franco-Ontariens - qui pouvaient s’y reconnaître collectivement.

Par ailleurs, les différences dans l’utilisation de la mobilisation et des manifestations résident aussi dans les personnes qui les organisaient et les styles de mobilisation. Dans la lutte pour l’UOF, les manifestations étaient souvent dirigées par des jeunes et visaient à montrer la force de la communauté franco-ontarienne. La mobilisation a revendiqué les droits linguistiques et le droit à l’éducation, avec une forte implication des étudiants et des organisations de jeunesse. Dans la lutte pour le logement social, les mobilisations sociales incluaient certes des manifestations et des marches, mais aussi des occupations de bureaux et de bâtiments pour mettre encore plus de pression et illustrer la gravité de la crise du logement. Dans la lutte pour les SCS, les manifestations ciblaient spécifiquement les décisions de santé publique des gouvernements et visaient à sensibiliser sur les droits des utilisateurs de drogues. Les actions ont souvent inclus des témoignages publics et des événements de sensibilisation pour contrer la stigmatisation que vivent les personnes consommatrices de drogues.

Plus encore, chaque lutte a intégré dans sa mobilisation sociale plusieurs des thématiques de la justice sociale, notamment l'équité et l'égalité, la lutte contre l'oppression et la reconnaissance des droits des personnes marginalisées – des thématiques déjà mises en lumière dans la deuxième section de ce chapitre. On y voit donc un lien entre les discours sur leur compréhension de la justice sociale et les actions menées sur le terrain.

D'emblée, la mobilisation sociale et participative est étroitement liée à l'équité et à l'égalité en tant que thématique centrale de la définition de la justice sociale, car elle cherche à sensibiliser sur les revendications de la lutte afin de promouvoir une société plus équitable. Par exemple, dans la lutte pour le logement social à Montréal, la sensibilisation a joué un rôle crucial pour mettre en lumière les inégalités en matière de logement et pour plaider en faveur de changements politiques. À ce sujet, les leaders du mouvement ont organisé des campagnes de sensibilisation pour informer le public et les décideurs politiques sur la crise du logement et sur les conditions précaires dans lesquelles vivent de nombreuses personnes à faible revenu. Ces campagnes ont inclus des publications de rapports, des conférences de presse et des collaborations avec les médias pour diffuser des informations sur l'urgence de la situation. En sensibilisant le public sur les inégalités en matière de logement et en démontrant la nécessité d'un accès équitable à des logements sociaux et de qualité, la sensibilisation a permis d'éduquer et de mobiliser un soutien pour des politiques de logement plus équitables.

La mobilisation sociale et participative est aussi liée à une définition de la justice sociale employant la thématique de la lutte contre l'oppression et la discrimination. La mobilisation et les manifestations réussissent à unifier les militants et les personnes concernées pour lutter contre

l'oppression et la discrimination. À titre d'exemple, dans la lutte pour les SCS au Québec, la mobilisation s'est révélée cruciale pour inclure et engager les utilisateurs de drogues dans le processus de décision.

En conclusion, la mobilisation sociale et participative représente une stratégie essentielle pour atteindre les objectifs de la lutte, permettant de sensibiliser, d'engager les parties, de démontrer un large soutien et d'exercer une pression directe pour amener un changement. Il s'agit aussi d'une stratégie essentielle pour promouvoir la justice sociale. Bien que chaque lutte ait utilisé ces stratégies de manière unique pour répondre à ses objectifs spécifiques, elles partagent des similitudes dans leur capacité à renforcer la légitimité des revendications et à mobiliser un soutien communautaire et d'alliés. À ce sujet, j'aimerais noter que la littérature sur le militantisme montre que les mouvements sociaux se structurent autour de coalitions locales, illustrant l'importance des rassemblements publics comme stratégie de participation civique (Braddick, 2015; Shaw, 2013). Ces coalitions s'appuient sur des formes variées de mobilisation, allant des manifestations publiques à la participation éducative et à la sensibilisation médiatique (Reisch & Andrews, 2002; Langman & Benski, 2020). Par exemple, les manifestations comme celle de Black Lives Matter démontrent que les mobilisations participatives ne sont pas uniquement des outils de pression, mais aussi des plateformes pour articuler une quête universelle d'équité et de droits de la personne (Langman & Benski, 2020).

3.3 Mobilisation politique

La mobilisation politique fait référence à des efforts stratégiques et calculés visant à influencer directement les décideurs et les politiciens pour faire adopter, modifier ou abroger des lois, des

politiques sociales ou à investir financièrement dans les objectifs de la lutte. Bien qu'elle partage plusieurs similarités avec la mobilisation sociale et participative – notamment celle de sensibiliser les décideurs et susciter le changement social par l'action – elle se distingue par des méthodes spécifiquement employées que j'ai notées dans chacune des luttes à l'étude et surtout, par un ciblage plus direct des instances gouvernementales.

Dans la section précédente, j'ai décrit comment la mobilisation sociale et participative vise à rassembler les communautés, à mettre de l'avant les personnes concernées, et à sensibiliser le public. Cependant, je tiens à préciser que selon l'analyse des résultats, ces deux formes de mobilisation ne sont pas mutuellement exclusives. En effet, la mobilisation sociale sert souvent de base à la mobilisation politique, en exerçant une pression publique qui renforce les revendications auprès des politiciens. Pour certains des leaders rencontrés, la mobilisation politique est perçue comme complémentaire à la mobilisation sociale, et pour d'autres, c'est la même chose. Toutefois, en analysant le contexte de leurs propos, j'ai trouvé que la mobilisation politique diffère de la mobilisation sociale dans la manière dont elle est mise en œuvre et dans les acteurs qu'elle cible. C'est pour cette raison que j'en fais une section distincte où la mobilisation politique inclut des stratégies spécifiques telles que le lobbying, les réunions directes avec des politiciens, des campagnes de sensibilisation ciblées, et des moyens de pression institutionnels.

Je remarque que, comme pour les deux stratégies précédentes, la mobilisation politique s'avère transversale comme stratégie de justice sociale au travers des trois luttes à l'étude. La mobilisation se distingue dans la façon dont elle est réalisée par les leaders rencontrés, soit selon les politiciens au niveau de gouvernement visé, les objectifs et les méthodes employées.

Premièrement, j’observe que la mobilisation politique dans chaque lutte utilise plusieurs méthodes telles que des réunions directes avec les politiciens (lobbying), des campagnes de sensibilisation destinées aux décideurs publics et des actions de visibilité. Deuxièmement, dans ces rencontres avec les politiciens ou dans cet effort plus large de faire un changement sur le plan politique, l’engagement des personnes principalement concernées constitue un point commun, qu’il s’agisse des leaders communautaires dans la lutte pour l’UOF, des leaders de groupes de militants dans la lutte pour le logement social à Montréal, ou des leaders et personnes utilisatrices de drogues ainsi que des experts dans la lutte pour les SCS. Troisièmement, la création de coalitions avec d’autres organisations pour renforcer le soutien politique et communautaire est une stratégie partagée.

Cependant, je remarque aussi quelques différences. Tout d’abord, la lutte pour l’UOF a mis l’accent sur les droits linguistiques des francophones, nécessitant une mobilisation stratégique auprès des gouvernements provincial et fédéral. Ensuite, la lutte pour le logement social à Montréal a adopté une approche plus grassroots, y compris des manifestations et des occupations pour exercer une pression continue sur les décideurs à tous les niveaux de gouvernement. Enfin, la mobilisation pour les SCS s’est distinguée par son recours à diverses avenues et groupes d’experts, y compris le milieu communautaire, de la santé publique et de la recherche, pour surmonter l’opposition et la stigmatisation sociale, mais aussi pour influencer les décideurs publics par l’utilisation de données, de recherches et de perspectives d’experts.

Ce qui est intéressant à constater dans les résultats de cette thèse, c’est que la mobilisation politique est un outil de militantisme étroitement lié aux objectifs spécifiques de chaque lutte.

Shaw (2013) soutient que « public protests are important, but they are no substitute for developing proactive programs for social change [which includes] legislative lobbying [...] » (p. 185), soulignant l'importance de combiner pression politique et engagement militant. De plus, Svirsky, (2010) note que « Political activism is reactive, polemical, litigious, and engaged in incessant argumentation [...] » (p. 171), ce qui est illustré par les actions des groupes militants qui, par la mobilisation, cherchent à influencer les politiques publiques.

Par ailleurs, cette stratégie est étroitement liée à une vision de la justice sociale centrée sur la thématique de la reconnaissance, et le respect des droits est aussi étroitement lié à cette stratégie. Dans la lutte pour l'UOF, le lobbying a été utilisé pour obtenir le financement nécessaire et la reconnaissance officielle de l'université. En engageant directement les politiciens et en plaidant pour les droits linguistiques des francophones, les leaders ont pu obtenir un engagement politique concret en faveur de la création d'une université francophone. Un second exemple de l'utilisation de cette stratégie dans une perspective de reconnaissance et de respect des droits réside dans la lutte pour les SCS au Québec, où la mobilisation politique s'est avérée cruciale pour modifier les politiques de santé publique afin d'inclure le financement de ces services. Les leaders ont plaidé pour les droits des personnes utilisatrices de drogue, en insistant sur l'importance de leur inclusion dans les décisions de santé publique. Le lobbying a permis de sensibiliser les décideurs politiques aux besoins des utilisateurs de drogues et de promouvoir des politiques respectueuses de leurs droits.

Cette stratégie appuie aussi l'idée de justice sociale centrée sur la redistribution de la richesse et la justice économique. Bien que les stratégies de sensibilisation, de consultation, de

mobilisation et l'usage des médias puissent augmenter la pression et sensibiliser le public, ce sont les politiciens et l'État qui ont le pouvoir de légiférer pour redistribuer les ressources. Ainsi, en engageant directement les politiciens et fonctionnaires, les mouvements sociaux peuvent influencer les politiques sociales et fiscales ou obtenir des subventions et investissements publics pour accroître la justice sociale. Cette stratégie de mobilisation politique pour une meilleure redistribution de la richesse est commune aux trois luttes étudiées.

Dans la lutte pour le logement social à Montréal, par exemple, le lobbying politique s'est révélé essentiel pour obtenir des financements de la part des gouvernements fédéral, provincial et municipal. Les leaders ont milité pour des investissements dans le logement social, en demandant une redistribution des ressources pour garantir un accès équitable au logement. Grâce à des campagnes de lobbying efficaces, ils ont obtenu du financement pour la construction de logements sociaux et des subventions pour les locataires à faible revenu. J'aimerais toutefois noter que cette lutte est toujours active et en continu aux moments d'écrire cette thèse.

Enfin, je note qu'un objectif commun aux trois luttes étudiées est la nécessité d'apporter des changements sur le plan des politiques sociales. La lutte pour l'UOF a conduit à la révision de la politique gouvernementale de financement en éducation postsecondaire pour les francophones en Ontario, aboutissant à la création officielle de l'Université de l'Ontario français, garantissant ainsi un financement sur 5 ans et un accès à une éducation en langue française dans une institution entièrement francophone. Dans le cas du logement social à Montréal, les efforts cherchent à recevoir des engagements politiques à tous les niveaux de gouvernement pour augmenter les investissements dans la construction de logements sociaux et à l'adoption de politiques

municipales visant à protéger les locataires vulnérables, notamment par le biais de mesures de contrôle des loyers ou de subventions. Pour les SCS, la mobilisation a permis de faire pression sur les gouvernements, notamment les gouvernements provincial et municipaux pour modifier les cadres législatifs et réglementaires, notamment avec l'élimination des restrictions liées à l'ouverture de services de consommation supervisée, en plus d'une modification des politiques sociales en matière de santé et de services sociaux et de santé publique. Ces constats illustrent clairement le lien étroit entre l'amélioration des politiques sociales et la promotion de la justice sociale, car des politiques mieux adaptées permettent de répondre aux besoins des communautés marginalisées, de réduire les inégalités systémiques et de garantir un accès équitable aux ressources et aux services essentiels.

3.4 L'utilisation des médias

À la lumière des résultats de cette thèse, je remarque que l'utilisation des médias représente une stratégie essentielle pour faire avancer les objectifs de la lutte. Elle consiste à mobiliser de manière stratégique des stratégies de communication – entrevues, communiqués de presse, reportages spéciaux ou campagnes sur les médias sociaux – afin d'informer, de sensibiliser et d'engager le public, tout en exerçant une influence sur les décideurs politiques.

L'utilisation des médias est cependant étroitement liée aux stratégies précédentes. Les consultations, par exemple, servent souvent à recueillir des revendications et des objectifs qui seront ensuite relayés dans les médias pour maximiser leurs retombées. De même, les médias sont un moyen important pour assurer la mobilisation sociale, car ils permettent de sensibiliser un plus large public, d'inciter à la participation à des manifestations ou rassemblements, et de maintenir

l'engagement communautaire. Enfin, cette stratégie s'inscrit aussi dans la mobilisation politique et les revendications pour des changements de politiques sociales. Les médias peuvent exercer une pression significative sur les politiciens, attirer leur attention sur les revendications, ou même leur permettre de se positionner publiquement en soutien à une lutte sociale.

Or, comme pour les stratégies précédentes, l'utilisation des médias ne peut être dissociée des autres moyens employés dans les luttes étudiées. Cependant, plusieurs des leaders rencontrés ont souligné que les médias constituent un outil fondamental pour atteindre les objectifs de la lutte et promouvoir la justice sociale.

Malgré ces similitudes, il existe des différences significatives dans la façon d'utiliser les médias au sein des trois luttes – surtout entre l'UOF et les deux autres luttes. Pour l'UOF, la mobilisation médiatique s'est distinguée par son caractère très organisé. Les organisations qui ont mené ou soutenu la lutte avaient déjà établi des contacts solides dans les médias et bénéficiaient d'une attention médiatique généralement très favorable. La francophonie minoritaire étant un sujet souvent couvert par des médias comme Radio-Canada, La Presse et d'autres médias francophones locaux, la communauté franco-ontarienne a pu exploiter cette couverture existante. De plus, elle a utilisé ses propres plateformes médiatiques, telles qu'ONfr et *Le Droit*, ce qui a permis de maximiser la visibilité de la lutte. Cette stratégie médiatique structurée a été couramment employée à plusieurs étapes de la lutte, renforçant ainsi son efficacité et sa portée.

À l'inverse, dans la lutte pour le logement social à Montréal, l'accent a été mis sur l'utilisation de données statistiques et de recherches pour attirer l'attention des médias, sensibiliser le public et influencer les décideurs. Les rapports comme ceux du FRAPRU et les témoignages

ont joué un rôle central dans les campagnes médiatiques, qui se sont appuyées sur des médias nationaux et communautaires. Pour les SCS au Québec, la stratégie médiatique s'est concentrée sur la lutte contre la stigmatisation sociale. Cela a impliqué la participation directe des personnes concernées pour tenter d'humaniser le discours et de sensibiliser les communautés à l'importance des services de consommation supervisée.

Une autre différence notable est l'utilisation des médias sociaux dans les deux dernières luttes. Tant pour le logement social que pour les SCS, les médias sociaux ont constitué un outil clé pour mobiliser les communautés locales et diffuser les revendications, en raison d'une moindre présence dans les médias traditionnels. Au sein de la lutte pour l'UOF, bien que les médias sociaux aient été utilisés, leur rôle semblait plus complémentaire, les leaders privilégiant les médias traditionnels pour atteindre un public plus large et institutionnel.

Ces variations illustrent comment l'utilisation des médias s'adapte aux objectifs et aux contextes spécifiques de chaque lutte. Elles montrent également que l'influence médiatique peut être déployée de différentes manières pour faire avancer la justice sociale, que ce soit par des campagnes structurées et institutionnalisées, ou par des approches plus locales et participatives.

En somme, ce qu'il est effectivement intéressant de constater ici est l'accent mis sur la combinaison de stratégies médiatiques avec des consultations communautaires et une mobilisation directe des personnes concernées. Cette approche commune qui intègre différentes autres stratégies – soit qui unit l'utilisation des médias à d'autres formes d'engagement communautaire – offre une perspective sur l'importance de la pluralité de stratégies pour faire avancer la justice sociale.

4. La justice sociale au-delà des objectifs de chaque lutte

Dans le cadre des trois luttes, la justice sociale apparaît non seulement dans le contexte des revendications et des mobilisations propres à chaque lutte, mais aussi comme un concept qui dépasse les objectifs spécifiques de chacune d'elles. Pour de nombreux leaders, la justice sociale constitue un idéal qui englobe les luttes d'autres groupes opprimés, transcendant ainsi les frontières de chaque lutte et, plus largement, celles du mouvement social auquel elles appartiennent.

Premièrement, la justice sociale est définie comme une quête d'égalité et de d'équité pour toutes et tous, au-delà des revendications spécifiques de chaque lutte. Par exemple, dans la lutte pour le logement social à Montréal, la justice sociale ne se limite pas seulement à l'accès à un logement abordable, mais inclut aussi la lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes. La pauvreté est un enjeu central, perçu comme une conséquence de l'injustice sociale et économique plus large.

Deuxièmement, les trois luttes perçoivent la justice sociale comme un processus visant à éliminer les barrières et à reconnaître les droits des personnes marginalisées, tout en abordant les inégalités plus larges liées à la santé, la pauvreté et l'oppression systémique. Toutefois, la nature de ces droits varie selon les contextes. Dans le cas de l'UOF, il s'agit surtout de droits linguistiques et culturels, liés à l'accès à une éducation en français et, par extension, à de meilleures perspectives d'emploi pour les Franco-Ontariens. Dans les luttes pour le logement social et pour les SCS, la reconnaissance des droits touche davantage à des enjeux fondamentaux de dignité humaine, tels que le droit à un logement décent ou à des services de santé adaptés, et s'ancre directement dans la lutte contre la pauvreté, la stigmatisation et l'oppression systémique.

Troisièmement, pour certains leaders, la justice sociale renvoie à une reconnaissance des droits et à une redistribution équitable des ressources, une vision qui s'aligne avec la conception bidimensionnelle proposée par Fraser (2003). Dans ce sens, la justice sociale n'est pas perçue uniquement à travers les revendications propres à chaque lutte (accès à une université francophone, à un logement social ou à des services de consommation supervisée), mais comme un objectif plus large visant à assurer l'égalité et l'équité dans la société dans son ensemble.

Définir la justice sociale au-delà des objectifs propres à une lutte illustre ce que Fairclough (1995) décrit comme un processus d'institutionnalisation discursive, où certains concepts deviennent dominants et se stabilisent dans le langage politique et militant. En positionnant la justice sociale comme un objectif d'atteindre une plus grande égalité, les leaders des luttes étudiées inscrivent leurs revendications dans un cadre idéologique qui, bien que mobilisateur, tend à privilégier des approches institutionnalisées et socialement acceptées, au détriment de conceptions plus radicales de la justice sociale. Cette convergence avec les approches de justice sociale largement reconnues dans les écrits académiques et militants suggère un alignement stratégique du discours sur les cadres de référence dominants.

Par ailleurs, comme l'explique Fairclough (1995), le pouvoir discursif se manifeste par la capacité à établir certaines façons de parler d'un problème comme légitimes et socialement acceptables. Ici, le choix d'insister sur la reconnaissance des droits et la redistribution plutôt que sur des analyses plus critiques des structures de pouvoir peut être perçu comme une stratégie visant à maximiser l'adhésion et la reconnaissance politique des luttes étudiées. En conséquence, et comme je l'ai indiqué dans la deuxième section de ce chapitre, certaines perspectives plus critiques

ou radicales - notamment celles qui remettent en question les fondements du système économique et politique - tendent à être mise de côté au profit d'un discours plus consensuel et institutionnellement légitime.

Mais encore, je cherche aussi à mettre au clair que ces leaders souhaitent aussi que leur lutte inspire d'autres groupes opprimés à revendiquer leurs propres droits linguistiques et culturels. Selon plusieurs leaders rencontrés, la justice sociale repose sur la reconnaissance des droits sociaux et économiques des populations les plus vulnérables, notamment les personnes à faible revenu, les personnes immigrantes, la communauté 2SLGBTQ+ et les femmes. Elle ne se limite pas à garantir un accès équitable au logement, à l'éducation et à la santé, mais vise également à assurer à chacun des conditions de vie dignes.

Pour certains leaders la lutte pour la justice sociale est vue comme un mouvement social en constante évolution. Selon plusieurs leaders rencontrés, la justice sociale est un mouvement social qui s'est intensifié et élargi au fil des années. Ce mouvement va au-delà des revendications spécifiques de chaque lutte et s'inscrit dans une quête collective pour le changement social.

Somme toute, ces éléments révèlent encore une fois que la justice sociale est un concept fondamentalement polysémique, à la fois inclusif et évolutif, qui transcende les revendications immédiates pour adopter des définitions et des dimensions plus larges axées sur le changement social.

5. Les retombées de cette thèse

Cette thèse comporte plusieurs retombées que je vais présenter en trois sections distinctes : les contributions originales de la recherche, les implications pour les politiques sociales et les pratiques du travail social, y compris l'enseignement, et les pistes pour les recherches futures.

5.1 Contributions originales de la recherche

Ma thèse, en tant qu'étude empirique, apporte plusieurs contributions originales à la compréhension et à l'application de la justice sociale, en se concentrant pour la première fois uniquement sur la manière dont des luttes sociales comprennent et mobilisent ce concept sur le terrain. Comme en témoigne la recension des écrits dans les chapitres 2 et 3, ce type de recherche n'a pas été réalisé auparavant. De plus, cette thèse se distingue par son caractère unique, puisqu'elle porte spécifiquement sur des mouvements sociaux francophones au Canada. Voici quelques contributions originales qu'amène ma thèse à nos connaissances sur la justice sociale.

Premièrement, cette recherche doctorale a présenté la nature polysémique de la justice sociale, un concept souvent évoqué, mais rarement exploré en détail dans toute sa complexité théorique et pratique. En montrant comment les leaders des luttes sociales étudiées adaptent leurs définitions en fonction des contextes spécifiques, cette étude enrichit notre compréhension théorique de la justice sociale comme concept dynamique et contextuel. Pour ce faire, j'ai été au-delà des définitions universelles pour démontrer que la justice sociale tire sa force de sa capacité à rassembler des revendications diverses et à se définir grâce à différentes thématiques qui se chevauchent et se ressemblent.

Deuxièmement, cette thèse illustre comment des thèmes centraux, tels que l'équité, l'égalité, la reconnaissance des droits, la redistribution des richesses et la lutte contre l'oppression, servent de points communs dans des luttes avec des revendications distinctes. Ce constat offre un cadre d'interprétation intéressant et novateur pour comprendre la justice sociale dans des contextes variés et pour relier des luttes qui, bien que distinctes, partagent des objectifs de justice sociale similaires.

Troisièmement, cette recherche intègre une approche théorique et méthodologique d'analyse critique du discours en s'appuyant sur les théories de Fairclough (1995) et Van Leeuwen (2015), ce qui permet de lier les discours des leaders à leurs pratiques concrètes sur le terrain. Ce cadre d'analyse critique du discours enrichit la recherche en travail social et en sciences sociales, en montrant comment les stratégies discursives influencent les actions de mobilisation sociale, politique et médiatique.

Enfin, cette thèse répond à un besoin et comble une lacune relevée par plusieurs auteurs en ajoutant des contributions empiriques. Elle permet de comprendre non seulement comment les leaders définissent la justice sociale, mais aussi comment ils agissent pour la promouvoir. En donnant la parole à ces leaders, elle offre une perspective unique sur les dynamiques internes des mouvements sociaux et des luttes pour la justice sociale. Cette approche permet d'éclairer ces mouvements de l'intérieur, mettant en lumière leurs stratégies, leurs défis et leurs succès. En outre, cette recherche contribue à amplifier les voix des leaders, souvent marginalisés dans les études académiques, en documentant leurs réflexions et leurs pratiques.

En résumé, cette thèse se distingue par son apport théorique et empirique à l'étude de la justice sociale, en élargissant notre compréhension des définitions, des actions et des dynamiques à l'œuvre dans les luttes sociales francophones au Canada.

5.2 Implications pour les politiques sociales et les pratiques du travail social

Les résultats de cette recherche ont des implications intéressantes pour les politiques et les pratiques en travail social – ce qui a une résonance directe avec les valeurs et lignes directrices du Code d'éthique de l'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux (2024).

Premièrement, les résultats de ma thèse offrent des exemples concrets de la justice sociale en action et de sa définition dans des luttes sociales, répondant aux valeurs promues par le Code d'éthique de l'ACTS. En mettant en lumière des thématiques telles que l'équité, la reconnaissance des droits et la lutte contre l'oppression, cette recherche illustre comment la justice sociale peut être mise en application dans divers contextes. Ces résultats peuvent guider les travailleurs sociaux à adapter leurs pratiques en intégrant des principes clés comme l'accès équitable aux services et le respect des droits linguistiques, deux exemples d'éléments de promotion de la justice sociale promus par l'ACTS.

Deuxièmement, cette recherche met en lumière le rôle important des consultations et de la mobilisation à différents égards pour engager les communautés dans des luttes de justice sociale. Cette approche inclusive peut être intégrée dans les pratiques du travail social, en s'assurant que les voix des personnes marginalisées soient non seulement entendues, mais placées au centre des décisions et des politiques. Cela renforce également l'éthique de la profession, qui repose sur l'équité, l'inclusion et la lutte contre les oppressions systémiques (ACTS, 2024).

Troisièmement, en ce qui concerne l'enseignement, cette recherche propose des pistes pédagogiques pour intégrer la justice sociale dans la formation en travail social. Elle met de l'avant l'importance de former les étudiants à analyser les discours et contextes sociopolitiques des luttes sociales, tout en développant des compétences pratiques en consultation communautaire, mobilisation sociale et politique. Cette approche multidimensionnelle favorise une compréhension contextualisée de la justice sociale et souligne l'importance pour les futurs travailleurs sociaux à jouer un rôle actif dans le changement social.

5.3 Implications pour les recherches futures

Finalement, cette thèse ouvre selon moi de nouvelles pistes de recherche en justice sociale. Premièrement, elle invite à approfondir l'étude des interactions entre les dimensions discursives et pratiques des mouvements sociaux en lien avec la justice sociale. Les recherches futures pourraient explorer comment ces interactions varient dans des contextes autre que celui des luttes francophones ou dans d'autres luttes sociales.

Deuxièmement, cette recherche souligne l'importance de mieux comprendre la justice sociale dans sa mise en œuvre sur le terrain. Une limite de cette thèse réside dans l'exploration limitée des dynamiques intersectionnelles au sein des luttes pour la justice sociale. Les recherches futures pourraient approfondir la manière dont les identités croisées des leaders – telles que le genre, la race, l'orientation sexuelle et le statut socio-économique – influencent à la fois la définition et l'application de la justice sociale dans divers contextes.

De plus, sur le plan théorique, mes choix ont consisté à privilégier certaines perspectives et certains auteurs en les regroupant en catégories (libérales, de la reconnaissance, des capacités

et critiques), particulièrement influentes en sciences sociales et en travail social. Si ces approches permettent de couvrir les dimensions d'équité, de redistribution et de reconnaissance, il serait pertinent, dans de futures recherches, d'intégrer plus directement des perspectives intersectionnelles et décoloniales. Ces perspectives offriraient un cadre d'analyse complémentaire, permettant d'approfondir l'examen des rapports de pouvoir, notamment dans des contextes marqués par l'oppression structurelle et historique des populations autochtones et racisées.

Enfin, tout au long de cette thèse, je me suis questionné sur la durabilité et les retombées à long terme des stratégies de mobilisation en faveur de la justice sociale. Les recherches futures pourraient se concentrer spécifiquement sur une stratégie particulière, comme la mobilisation politique ou médiatique, pour évaluer son efficacité dans la promotion de la justice sociale. Elles pourraient également explorer l'incidence de la justice sociale sur un élément spécifique, tel que le développement de politiques sociales. Ces études permettraient de mieux comprendre comment ces stratégies influencent concrètement les processus de changement social et les politiques publiques dans divers contextes.

Synthèse et conclusion

Dans ce chapitre, je suis revenu sur l'objectif et les sous-objectifs de ma thèse pour montrer comment la justice sociale est définie et mobilisée au sein des trois luttes à l'étude. J'ai examiné la place de la justice sociale dans les discours des leaders de ces luttes, les définitions qu'ils donnent, les actions qu'ils entreprennent, ainsi que les similitudes et différences dans la manière dont elle est mobilisée dans trois luttes spécifiques.

J'en conclus que, malgré des objectifs distincts, ces luttes partagent des thèmes communs : l'équité, l'égalité, la reconnaissance des droits, la redistribution de la richesse et la justice économique ainsi que la lutte contre l'oppression et la discrimination. Chaque lutte adapte ces thèmes à ses propres réalités et revendications, rendant la définition de la justice sociale polysémique et contextuelle. Bien qu'il existe des thèmes partagés, il est difficile de proposer une définition unique de la justice sociale qui serait valable pour toutes les luttes.

Les stratégies employées par les leaders : consultations, mobilisation sociale, manifestations et la mobilisation politique, montrent comment ces luttes s'ajustent aux réalités spécifiques tout en poursuivant des objectifs de justice sociale.

Théoriquement, ce chapitre montre la diversité des définitions de la justice sociale, enrichissant les savoirs en intégrant des perspectives pratiques inédites.

CONCLUSION

Cette thèse doctorale a exploré la définition et la mobilisation du concept de justice sociale au sein de trois luttes sociales francophones au Canada : la lutte pour une université francophone en Ontario, la lutte pour le logement social à Montréal et la lutte pour les sites de consommation supervisée à Montréal et Québec. Afin d'approfondir nos connaissances sur ce concept, cette recherche, guidée par ma question de recherche principale « comment le concept de justice sociale est-il défini et mobilisé dans les pratiques des luttes sociales ? », a cherché à : 1) documenter la place accordée à la justice sociale dans le discours des leaders ; 2) identifier comment la justice sociale est comprise et mobilisée ; 3) documenter les actions entreprises pour l'avancement de la justice sociale ; et 4) examiner les similarités et les différences entre les trois luttes étudiées. En mettant en lumière les perspectives des militants engagés dans ces mouvements, cette recherche a permis de clarifier ce concept souvent « flou » et contesté, tant dans le discours académique que sur le terrain.

L'analyse critique du discours des leaders et des actions entreprises dans ces trois luttes a démontré que la justice sociale est un concept polysémique qui prend des formes distinctes selon les contextes. Chaque lutte l'adapte à ses objectifs, besoins et revendications spécifiques. Malgré cette diversité, des thèmes communs ont été identifiés entre les luttes. La justice sociale agit également comme un moteur d'action, permettant aux luttes de développer des stratégies spécifiques pour faire avancer leurs revendications. Par ailleurs, cette thèse a aussi montré que la justice sociale transcende les objectifs propres à chaque lutte et participe à la création de solidarités entre différents mouvements sociaux.

Ces constats empiriques nous amènent à reconsidérer les cadres théoriques existants sur la justice sociale. Rappelons que selon plusieurs auteurs, notamment John Rawls et Alec Honneth, la justice sociale se situe dans une compréhension unidimensionnelle qui est centrée soit sur la redistribution des biens et une réorganisation du contrat social (Rawls) ou dans une perspective de redistribution comme forme de reconnaissance (Honneth). C'est ce que j'ai nommé comme étant une perspective libérale de la justice sociale.

À l'opposé, des auteurs comme Lundy (2011), Reisch (2002) et Mullaly & West (2018) remettent en question la possibilité d'atteindre une véritable justice sociale dans un système socio-économique libéral. Ils soulignent les limites de l'État-providence et appellent à une réflexion critique sur les fondements théoriques de ce concept. À ceci j'ajoute qu'en travail social, Reisch et Garvin (2019) et Watts et Hodgson (2019) soulignent les tensions entre les perspectives universalistes et les approches multidimensionnelles de la justice sociale. Ces tensions, amplifiées par les contextes historiques et les identités sociales, exigent des travailleurs sociaux une compréhension nuancée des besoins universels et spécifiques des groupes.

D'autres perspectives théoriques, comme les théories critiques, enrichissent la réflexion sur la justice sociale. Elles mettent l'accent sur l'importance de la reconnaissance des groupes marginalisés, de la prise en compte des dynamiques de pouvoir, de la transformation sociale et de la décolonisation (Reisch & Garvin, 2016; Gair, 2008; Alfred, 2009). Enfin, les travaux de Nancy Fraser (2003) offrent une perspective bidimensionnelle de la justice sociale, articulant la redistribution des ressources et la reconnaissance des identités. Cette approche permet de dépasser

l'opposition entre les approches économiques et culturelles, et de plaider pour une participation égalitaire de tous les individus à la société.

En s'appuyant sur ces différents courants de pensée et surtout à partir des résultats de cette thèse, je défends le point que le discours des leaders de terrain permet de situer la justice sociale non pas dans une approche spécifique, mais plutôt dans une compréhension polysémique et multidimensionnelle. Pour bien saisir ce concept, il est essentiel de se tourner vers le terrain et de considérer les perspectives marginales et critiques.

En effet, les luttes étudiées montrent que la justice sociale est comprise grâce à des thématiques qui regroupent des multiples dimensions. J'ajouterai aussi que la solidarité entre les luttes en matière de justice sociale (compréhension commune de la justice sociale à l'extérieur des objectifs de la lutte et conséquemment la création de liens et d'alliances entre différents groupes) était aussi partie prenante de leur compréhension de la justice sociale.

Ainsi, c'est avec toute humilité que je défends l'idée que par le biais d'une recherche ancrée dans le terrain comme celle-ci, on peut observer que la justice sociale prend effectivement des formes multiples, mais surtout se situe dans des actions concrètes réalisées par les militantes et militants sur le terrain. De plus, loin d'être un concept abstrait, la justice sociale se vit et se construit au quotidien par les acteurs sociaux. Leurs réalités vécues, leurs revendications et leurs actions sont indissociables de notre compréhension de ce concept.

Cette affirmation me permet de transitionner vers une réflexion plus personnelle quant à la réalisation de cette thèse. Au-delà des résultats et des analyses, j'ai été profondément marqué par l'engagement des leaders rencontrées au cours de cette recherche. Leur dévouement envers la

justice sociale, indépendamment de leur compréhension propre du concept ou de leur parcours personnel et professionnel, était inspirant. C'est tout un privilège d'avoir pu documenter leurs expériences et leur discours.

J'ai également été touché par l'ouverture des leaders rencontrés, qui ont partagé en toute transparence leurs motivations et leurs visions du changement social, mais aussi leurs doutes et les difficultés rencontrées au sein même de leurs mouvements sociaux respectifs. Certains de ces partages étaient chargés d'émotion, mais témoignaient surtout de la profondeur de leur engagement.

Cette recherche a non seulement enrichi ma compréhension théorique et pratique de la justice sociale, mais a aussi nourri ma sensibilité aux injustices et renforcé ma conviction quant au rôle crucial de l'action collective. Ce long parcours doctoral a aussi approfondi mon engagement envers l'importance de la recherche et de l'enseignement comme outils essentiels pour combattre les injustices et promouvoir le changement social.

Je me suis longtemps questionné à savoir comment j'allais écrire les derniers mots de cette thèse. Ce n'est pas un exercice facile, surtout que la réalisation de cette recherche doctorale a représenté, pour moi, un double défi : un défi sur le plan de la réflexion théorie-pratique, mais aussi un parcours qui a profondément transformé ma vie personnelle et professionnelle. J'ai donc choisi de conclure avec un souhait. Je souhaite que ce travail contribue à une meilleure intégration de la justice sociale dans la littérature en sciences sociales, mais surtout dans la formation et la pratique du travail social, et qu'il inspire d'autres à s'engager pour un monde plus juste et équitable. Que ce soit à travers la recherche, l'intervention, les politiques sociales, la mobilisation citoyenne

ou l'engagement individuel, chaque action compte si nous voulons un jour atteindre une pleine justice sociale, quelle que soit la manière dont nous définissons ce concept.

BIBLIOGRAPHIE

- ACTS. (1994). *Code de déontologie de l'ACTS 1994*. Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux https://www.casw-acts.ca/files/attachements/code_de_deontologie_de_lacts1994.pdf
- ACTS. (2005). *Code de déontologie de l'ACTS 2005*. Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux. https://www.casw-acts.ca/files/attachements/code_de_deontologie_de_lacts_0.pdf
- ACTS. (2024). *Code d'éthique, valeurs et lignes directrices de l'ACTS 2024*. C Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux. <https://www.casw-acts.ca/fr/ressources/code-dethique-valeurs-et-lignes-directrices-de-lacts-2024>
- Adam, D. (2021). *Innover localement, Exceller mondialement : Proposition pour une université de langue française en Ontario—Rapport du Conseil de planification pour une université de langue française* [Apport du Conseil de planification pour une université de langue française]. Gouvernement de l'Ontario. <https://www.tcu.gov.on.ca/epcp/publications/ConseilPUFO-aug2017-f.pdf>
- ADDICQ. (2007). *Ligne du temps ADDICQ* -. <https://aqpsud.org/lignedutemps/>
- Akiva, T., Carey, R. L., Cross, A. B., Delale-O'Connor, L., & Brown, M. R. (2017). Reasons youth engage in activism programs: Social justice or sanctuary? *Journal of Applied Developmental Psychology*, 53, 20-30. <https://doi.org/10.1016/j.appdev.2017.08.005>
- Alfred, T. (2009). *Peace, Power, Righteousness : An Indigenous Manifesto* (Second Edition, Second Edition). Oxford University Press.
- Alvarez, C. H. (2023). Structural Racism as an Environmental Justice Issue : A Multilevel Analysis of the State Racism Index and Environmental Health Risk from Air Toxics. *Journal of Racial and Ethnic Health Disparities*, 10(1), 244-258. <https://doi.org/10.1007/s40615-021-01215-0>
- Anderson, G. L., & Herr, K. G. (2007). *Encyclopedia of Activism and Social Justice*. SAGE Publications.
- Androff, D. (2015). *Practicing Rights : Human rights-based approaches to social work practice*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315885483>
- Aotearoa New Zealand Association of Social Workers. (2015). *Chapter 3 The Code of Ethics of ANZASW*. http://anzasw.org.nz/documents/0000/0000/0664/Chapter_3_Code_of_Ethics_Summary.pdf
- AQCID. (2024). *Association québécoise des centres d'intervention en dépendance*. <https://aqcid.com/>

- Assemblée législative de l'Ontario. (2017). *Consultations prébudgétaires 2017 : Rapport du Comité permanent des finances et des affaires économiques (41e législature, 2e session)*. https://www.ola.org/sites/default/files/node-files/bill/document/pdf/2017/2017-12/bill—text-41-2-fr-b177ra_f.pdf
- Australian Association of Social Workers. (2020). *Code of ethics*. <https://www.aasw.asn.au/about-aasw/ethics-standards/code-of-ethics/>
- Azzopardi, C. (2015). *The Discursive Construction of Gendered Attributions of Blame for Child Sexual Abuse : A Feminist Critical Discourse Analysis of Maternal Failure to Protect in Child Welfare Policy and Practice* [University of Toronto]. <http://hdl.handle.net/1807/70884>
- Bailey, R. V., & Brake, M. (1975). *Radical Social Work*. Random House.
- Baines, D. (Éd.). (2017). *Doing Anti-Oppressive Practice : Social Justice Social Work, Third Edition* (3rd edition). Fernwood Publishing.
- Banks, S. (2008). Critical Commentary : Social Work Ethics | Oxford Academic. *The British Journal of Social Work*, 38(16), 1238-1249.
- Barbera, R. A. (2022). Economic Inequality and Social Justice. Dans *Human Rights and Social Justice* (1^{re} éd., p. 81-95). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781003111269-7>
- Beaud, S. (with Weber, F.). (1997). *Guide de l'enquête de terrain : Produire et analyser des données ethnographiques*. Éditions La Découverte.
- Beaugrand, J., & Jacques, P. (1988). *Démarche scientifique et cycle de la recherche*. (p. 1-29).
- Benhabib, J., Bisin, A., & Luo, M. (2019). Wealth Distribution and Social Mobility in the US : A Quantitative Approach. *American Economic Review*, 109(5), 1623-1647. <https://doi.org/10.1257/aer.20151684>
- Berger, P. L. (with Luckmann, T.). (1966). *The social construction of reality; a treatise in the sociology of knowledge* ([1st ed.]). Doubleday.
- Blanchet Garneau, A., Bélisle, M., Lavoie, P., & Laurent Sédillot, C. (2021). Integrating equity and social justice for indigenous peoples in undergraduate health professions education in Canada : A framework from a critical review of literature. *International Journal for Equity in Health*, 20(1), 1-123. <https://doi.org/10.1186/s12939-021-01475-6>
- Boinon, C. (2011). La confrontation de l'éthique du travail social aux principes de justice sociale. *Vie sociale*, 3(3), 133-149. <https://doi.org/10.3917/vsoc.113.0133>
- Bouquet, B. (2012). Deux pionnières-fondatrices du travail social à visée collective et politique : Jane Addams et Alice Salomon. *Vie sociale*, 2(2), 11-25. <https://doi.org/10.3917/vsoc.122.0011>

- Braddick, M. J. (2015). Afterword : Some Reflections on the Comparative History of Activism, Mobilization and Political Engagement. *Journal of Historical Sociology*, 28(1), 125-134. <https://doi.org/10.1111/johs.12069>
- Brady, S. R. (2014). What I've Learned About Activism, Privilege, and Negotiating Boundaries as an Early Career Academic. *Reflections : Narratives of Professional Helping*, 20(4), 16-.
- Brennan, J., & Naidoo, R. (2008). Higher education and the achievement (and/or prevention) of equity and social justice. *Higher Education*, 56(3), 287-302. <https://doi.org/10.1007/s10734-008-9127-3>
- British Association of Social Workers (BASW). (2024). *The BASW Code of Ethics for Social Work*. <https://basw.co.uk/sites/default/files/2024-04/basw-code-of-ethics.pdf>
- Brodie, J. (2018). Inequalities and social justice in Canada. Dans Janine Brodie, *Contemporary Inequalities & Social Justice in Canada* (p. 3-25). University of Toronto Press.
- Browne, A. J., Varcoe, C., Lavoie, J., Smye, V., Wong, S. T., Krause, M., Tu, D., Godwin, O., Khan, K., & Fridkin, A. (2016). Enhancing health care equity with Indigenous populations : Evidence-based strategies from an ethnographic study. *BMC Health Services Research*, 16(1), 544. <https://doi.org/10.1186/s12913-016-1707-9>
- Bruce, L. (2012). *Scottish settlement houses from 1886 – 1934* [PhD, University of Glasgow]. <https://eleanor.lib.gla.ac.uk/record=b2955138>
- CACTUS. (2022). Notre histoire. *CACTUS Montréal*. <https://cactusmontreal.org/tout-sur-cactus/histoire/>
- Capeheart, P. L., & Milovanovic, P. D. (2007). *Social Justice : Theories, Issues, and Movements* (49600th edition). Rutgers University Press.
- Caputo, R. K. (2002). Social Justice, the Ethics of Care, and Market Economies. *Families in Society*, 83(4), 355-364. <https://doi.org/10.1606/1044-3894.10>
- Cardenas, I. (2017). Radical Social Work. *Journal of Progressive Human Services*, 28(2), 55-57. <https://doi.org/10.1080/10428232.2017.1292491>
- Chambre des communes. (2002). *Examen des facteurs sous-jacents ou parallèles à la consommation non médicale de drogues ou de médicaments* (p. 201). Parlement du Canada. <https://www.noscommunes.ca/Committees/fr/SNUD/StudyActivity?studyActivityId=626199>
- Charles, N., & Delès, R. (2020). Conceptions of social justice in Europe. The case of access to higher education. *L'Année sociologique*, 70(2), 313-336.
- Chrétien, J. (2013). Voici ce qui est en jeu. *Blogue - Parti libéral du Canada*. <https://liberal.ca/heres-whats-stake/>

- Cluley, R., & Parker, M. (2023). Critical theory in use : Organizing the Frankfurt School. *Human Relations (New York)*, 76(11), 1689-1713. <https://doi.org/10.1177/00187267221111219>
- Collins, P. H. (2008). *Black Feminist Thought : Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment* (1st edition). Routledge.
- Conseil du Trésor du Canada. (2011). *Budget principal des dépenses 2010-2011. Gouvernement du Canada*. <https://www.tbs-sct.canada.ca/est-pre/20102011/me-bpd/docs/index-fra.pdf>
- Corbin, J. M., & Strauss, A. L. (2015). *Basics of qualitative research : Techniques and procedures for developing grounded theory* (Fourth edition.). SAGE.
- Corcoran, J., & Walsh, J. (2016). *Clinical Assessment and Diagnosis in Social Work Practice* (3rd edition). Oxford University Press.
- Côté, I. (2016). *L'évolution des pratiques en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale au Québec* [Université de Montréal]. <http://hdl.handle.net/1866/18521>
- Craig, G. (2002). Poverty, Social Work and Social Justice. *The British Journal of Social Work*, 32(6), 669-682. <https://doi.org/10.1093/bjsw/32.6.669>
- Dahms, H. F. (Éd.). (2008). *No Social Science without Critical Theory*. Emerald Group Publishing Limited.
- Dempsey, D. (2008). The Path to Social Justice Goes Through Politics and Economics. *Journal of Policy Practice*, 7(2-3), 94-105. <https://doi.org/10.1080/15588740801937888>
- Denzin, N. K., & Lincoln, Y. S. (2018). *The SAGE handbook of qualitative research* (Fifth edition.). Sage.
- Dioré de Périgny, C. (2023, septembre 14). *Le 1er centre d'injection supervisée canadien fête ses 20 ans en pleine crise des surdoses*. Radio-Canada; Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2010364/insite-anniversaire-crise-surdose>
- Dominelli, L. (2002a). *Anti-oppressive social work theory and practice*. Palgrave Macmillan.
- Dominelli, L. (2002b). *Feminist Social Work Theory and Practice* (J. Campling, Éd.; 2002 edition). Red Globe Press.
- Dominelli, L. (2009). *Introducing Social Work* (1st edition). Polity.
- Dufault, F. P. (2015, mai 26). *Université : France Gélinas dépose un projet de loi*. ONFR. <https://onfr.tfo.org/universite-france-gelinas-depose-un-projet-de-loi/>
- Dupuis, A., & Stephenson, É. (2004). *L'université franco-ontarienne : Parlons d'impact ! Document d'opinion de la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO)* (p. 9).

- Eddahia, M., & Morissette, J.-F. (2019, septembre 7). *Entente signée pour l'établissement de l'Université de l'Ontario français*. Radio-Canada; Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1289247/uof-entente-universite-ontario-francais-francophone>
- Ertl, M. M., Agiliga, A. U., Martin, C. M., Taylor, E. J., Kirkinis, K., Friedlander, M. L., Kimber, J. M., McNamara, M. L., Pazienza, R. L., Cabrera Tineo, Y. A., & Eklund, A. C. (2021). « Hands-On » Learning in a Health Service Psychology Doctoral Program Through Social Justice Consultation. *Training and Education in Professional Psychology*, 15(3), 230-241. <https://doi.org/10.1037/tep0000311>
- États généraux sur le postsecondaire en Ontario français. (2014). *Rapport du Sommet provincial des États généraux sur le postsecondaire en Ontario français* (p. 44). <https://etatsgeneraux.ca/resources/rapport>
- États généraux sur le postsecondaire en Ontario français. (2015). *Détails du projet*. <https://etatsgeneraux.ca/detaills-du-projet.php>
- Fairclough, N. (1992). *Discourse and Social Change*. Wiley.
- Fairclough, N. (1995). *Critical discourse analysis : The critical study of language*. Longman.
- Fairclough, N. (2010). *Critical discourse analysis : The critical study of language* (Second edition.). Longman.
- Fairclough, N., & Wodak, R. (1997). Critical discourse analysis. Dans *Discourse as social interaction : Discourse studies : A multidisciplinary introduction*, Vol. 2. (p. 258-284). Sage Publications, Inc.
- Fairclough, P. N. (1989). *Language and Power*. Longman.
- Ferguson, I. (2007). *Reclaiming Social Work : Challenging Neo-liberalism and Promoting Social Justice* (1st edition). Sage Publications.
- Ferguson, I., & Lavalette, M. (2013). Critical and radical social work : An introduction. *Critical and Radical Social Work*, 1(1), 3-14. <https://doi.org/10.1332/204986013X665938>
- FESFO. (1999). *L'université franco-ontarienne, un dossier brûlant... un besoin urgent !!! Position de la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO)* (p. 13). <https://www.refo.ca/resources/FESFO>
- Finn, J. L. (2020). *Just Practice : A Social Justice Approach to Social Work* (Fourth Edition, New to this Edition:, Fourth Edition, New to this Edition:). Oxford University Press.
- Fook, J. (1993). *Radical Casework : A Theory of Practice*. Allen & Unwin.
- Forsé, M., & Parodi, M. (2020). *Le sens du juste. Enquête sur les représentations de la justice sociale*. Les Presses de l'Université Laval. <https://doi.org/10.2307/j.ctv1h0p0v5>

- Fortin-Gauthier, É. (2018, novembre 15). *Doug Ford met fin au rêve de l'Université de l'Ontario français*. ONFR. <https://onfr.tfo.org/doug-ford-met-fin-au-reve-de-luniversite-de-lontario-francais/>
- Francis, B., Mills, M., & Lupton, R. (2017). Towards social justice in education : Contradictions and dilemmas. *Journal of Education Policy*, 32(4), 414-431. <https://doi.org/10.1080/02680939.2016.1276218>
- FRAPRU. (2016). *Instrument de recherche : P16—Fonds Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)* (p. 23). https://archivesdutravail.quebec/wp-content/uploads/2020/05/P16-FRAPRU.pdf?utm_source=chatgpt.com
- FRAPRU. (2017). *Le Québec a les moyens de viser la justice sociale!* Front d'action populaire en réaménagement urbain.
- FRAPRU. (2020). Historique—Front d'action populaire en réaménagement urbain. *FRAPRU*. <https://www.frapru.qc.ca/historique/>
- FRAPRU. (2023). *Faire de la crise du logement vécue par les locataires une priorité budgétaire. Mémoire pré-budgétaire 2023-2024*. <https://www.frapru.qc.ca/memoire-pre-budgetaire-2023/>
- Fraser, N. (2003). Social Justice in Age of Identity Politics : Redistribution, Recognition, and Participation. Dans N. Fraser & A. Honneth, *Redistribution or recognition? : A political-philosophical exchange* (p. 7-88). Verso.
- Fraser, N., & Honneth, A. (2003). *Redistribution or recognition? : A political-philosophical exchange*. Verso.
- Gagnon, Y.-C. (2011). *L'étude de cas comme méthode de recherche, 2e édition*. Presses de l'Université du Québec.
- Gair, S. (2018). Upholding social justice : Obligation or optional extra in social work? Critical reflections on a classroom-based inquiry. *Journal of Ethnic & Cultural Diversity in Social Work*; Abingdon, 27(2), 140-156. <http://dx.doi.org.proxy.bib.uottawa.ca/10.1080/15313204.2017.1409674>
- Galletta, A. (with Cross, W. E.). (2013). *Mastering the semi-structured interview and beyond : From research design to analysis and publication*. University Press.
- Garlitz, D., & Zompetti, J. (2023). Critical theory as Post-Marxism : The Frankfurt School and beyond. *Educational Philosophy and Theory*, 55(2), 141-148. <https://doi.org/10.1080/00131857.2021.1876669>
- Gauvin-Racine, J., Olivier-d'Avignon, G., Lebrun, P., & Gélneau, L. (2022). L'inclusion d'une diversité de voix au coeur d'une démarche d'évaluation participative : Retombées pour un organisme communautaire oeuvrant avec des femmes survivantes de l'exploitation

- sexuelle. *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, 28(2), 93-102.
<https://doi.org/10.7202/1106960ar>
- Gauvreau, C. (2018, septembre 10). *Des logements pour tous | UQAM*.
<https://actualites.uqam.ca/2018/logements-pour-tous-enjeu-justice-sociale-sante-publique/>
- Geuss, R. (1981). *The idea of a critical theory : Habermas and the Frankfurt School*.
- Gergen, K. J. (1994). *Realities and relationships : Soundings in social construction*. Harvard University Press.
- Gergen, K. J. (2009). *Relational being : Beyond self and community* (1st ed.). Oxford University Press.
- Gilchrist, R., & Jeffs, T. (2001). *Settlements, Social Change and Community Action : Good Neighbours*. Jessica Kingsley Publishers.
- Giguère, U. (2020, juin 13). La crise du logement se dirige vers un nouveau sommet. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/2020-06-13/la-crise-du-logement-se-dirige-vers-un-nouveau-sommet>
- Glaserfeld, E. von. (1995). *Radical constructivism : A way of knowing and learning* (1st ed.). Falmer Press.
- Goodman, G. S. (2008). CHAPTER TWO : Coming to a Critical Constructivism: Roots and Branches. *Counterpoints (New York, N.Y.)*, 329, 13-32.
- Gouvernement de l'Ontario. (2018, juillet 23). *Le gouvernement de l'Ontario s'engage à mettre en place une université de langue française | Salle de presse de l'Ontario*. Ontario.ca. <https://news.ontario.ca/fr/bulletin/49776/le-gouvernement-de-lontario-sengage-a-mettre-en-place-une-universite-de-langue-francaise>
- Gouvernement du Québec - Code des professions. (2024). *Code de déontologie des membres de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec*. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/C-26,%20r.%20286.1>
- Gray, M., Agllias, K., & Davies, K. (2016). Justice sociale et féminisme. Dans M. Gray, J. Midgley & S. A. Webb (dir.), *The handbook of social policy* (p. 225-241). Routledge.
- Gutiérrez, L., & Ortega, R. (2016). Developing Learning and Teaching About Diversity and Social Justice. Dans *Routledge International Handbook of Social Work Education*. Routledge.
- Harper, E., & Dorvil, H. (Dirs.). (2013). *Le travail social : Théories, méthodologies et pratiques* (4e éd.). Chenelière Éducation.
- Harvey, D. (1973). *Social Justice and the City* (Revised edition). University of Georgia Press.

- Hastie, B. (2017). The Inaccessibility of Justice for Migrant Workers : a Capabilities-based Perspective. *Windsor Yearbook of Access to Justice / Recueil Annuel de Windsor d'accès à La Justice*, 34(2), 20-39. <https://doi.org/10.22329/wyaj.v34i2.5019>
- Hick, S. F., Peters, H. I., Corner, T., & London, T. (Éds.). (2009). *Structural Social Work in Action : Examples From Practice* (1st edition). Canadian Scholars.
- Holley, L., Stromwall, L., & Bashor, K. (2012). Reconceptualizing Stigma : Toward a Critical Anti-Oppression Paradigm. *Stigma Research and Action*, 2, 51-61.
- Honneth, A. (2003). Redistribution as Recognition : A Response to Nancy Fraser. Dans N. Fraser & A. Honneth, *Redistribution or recognition? : A political-philosophical exchange* (p. 110-160). Verso.
- hooks, bell. (2015). *Ain't I a Woman : Black Women and Feminism* (2 edition). Routledge.
- Hooley, T., Sultana, R., & Thomsen, R. (Éds.). (2018). *Career Guidance for Social Justice : Contesting Neoliberalism* (1st edition). Routledge.
- Hosken, N., & Goldingay, S. (2016). Making sense of different theoretically informed approaches in doing critical social work. Dans B. Pease, S. Goldingay, N. Hosken, & S. Nipperess, *Doing critical social work : Transformative practices for social justice*. Allen & Unwin.
- Hugman, R. (2003). Professional ethics in social work : Living with the legacy. *Australian Social Work*, 56(1), 5-15. <https://doi.org/10.1046/j.0312-407X.2003.00051.x>
- Ife, J. (2012). *Human Rights and Social Work : Towards Rights-Based Practice* (3rd edition). Cambridge University Press.
- Ife, J., Soldatić, K., & Briskman, L. (2022). *Human Rights and Social Work : Towards Rights-Based Practice* (4th edition). Cambridge University Press.
- IFSW. (2005, 2018). *Global Social Work Statement of Ethical Principles*. International Federation of Social Workers. <https://www.ifsw.org/global-social-work-statement-of-ethical-principles/>
- Kam, P. K. (2014). Back to the 'social' of social work : Reviving the social work profession's contribution to the promotion of social justice. *International Social Work*, 57(6), 723-740. <https://doi.org/10.1177/0020872812447118>
- Kerr, T., Mitra, S., Kennedy, M. C., & McNeil, R. (2017). Supervised injection facilities in Canada : Past, present, and future. *Harm Reduction Journal*, 14, 28. <https://doi.org/10.1186/s12954-017-0154-1>
- KhosraviNik, M., & Unger, R. (2015). Critical Discourse Studies and Social Media : Power, resistance and critique in changing media ecologies. Dans R. Wodak & M. Meyer, *Methods of critical discourse studies* (Third edition., p. 206-233). SAGE Publications Ltd.

- Kincheloe, J. L. (2005). *Critical Constructivism Primer*. Peter Lang Publishing Incorporated.
- La Presse. (2019, septembre 7). Entente pour le financement de l'Université de l'Ontario français. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/education/2019-09-07/entente-pour-le-financement-de-l-universite-de-l-ontario-francais>
- La Presse canadienne. (2018, juin 7). Ontario : Doug Ford à la tête d'un gouvernement majoritaire. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/national/201806/07/01-5184908-ontario-doug-ford-a-la-tete-dun-gouvernement-majoritaire.php>
- Landry, N., Gagné, A.-M., Rocheleau, S., Caneva, C., Caidor, P., & Bégin, M. (2020). Militantisme, justice sociale et inégalités numériques : Étude de groupes de lutte contre la pauvreté au Québec. *Terminal. Technologie de l'information, culture & société*, 127, Article 127. <https://doi.org/10.4000/terminal.6111>
- Langman, L., & Benski, T. (2020). Global Justice Movements : Past, Present, and Future. Dans *The Palgrave Handbook of Social Movements, Revolution, and Social Transformation* (p. 301-324). Springer International Publishing. https://doi.org/10.1007/978-3-319-92354-3_13
- L'Anonyme. (2022). À propos. *L'Anonyme*. <https://anonyme.ca/a-propos/>
- Lapierre, S., & Levesque, J. (2013). 25 ans plus tard... et toujours nécessaires ! Les approches structurelles dans le champ de l'intervention sociale. *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, 19(1), 38-64. <https://doi.org/10.7202/1018041ar>
- Lapointe, P.-A., & D'Amours, M. (with Lapointe, P.-A. & Martine D'AMOURS). (2022). *Innovations sociales et justice sociale au regard de la Théorie critique de Nancy Fraser* (1^{re} éd.). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.2307/j.ctv2f1sms5>
- Lara, P. de. (1997). Un mirage sociologique: La « construction sociale de la réalité ». *Le Débat*, 97(5), 114-130. <https://doi.org/10.3917/deba.097.0114>
- Latour, G. L., & Gagnon, C.-I. (2017). Défier les attentes : Résurgence du mouvement pour une université franco-ontarienne. *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, 23(2), 206-217. <https://doi.org/10.7202/1043307ar>
- Lee, B., Macdonald, M., Caron, L., & Fontaine, A. (2017). Promouvoir une perspective anti-oppressive dans la formation en travail social. *Intervention*, (145), 57-70. <https://doi.org/10.7202/1041069ar>
- LDD. (2016, octobre 20). Le Canada, le Québec et les droits économiques, sociaux et culturels. *Ligue des droits et libertés*. <https://liguedesdroits.ca/le-canada-le-quebec-et-les-droits-economiques-sociaux-et-culturels/>

- Liebig, S., & Sauer, C. (2016). Sociology of Justice. Dans C. S. Sabbagh, *Handbook of Social Justice Theory and Research* (p. 37-61). Springer New York.
- Longhurst, R. (2009). Interviews : In-Depth, Semi-Structured. Dans R. Kitchin & N. Thrift (Éds.), *International Encyclopedia of Human Geography* (p. 580-584). Elsevier. <https://doi.org/10.1016/B978-008044910-4.00458-2>
- Louis, W. R., Amiot, C. E., Thomas, E. F., & Blackwood, L. (2016). The « Activist Identity » and Activism across Domains : A Multiple Identities Analysis. *Journal of Social Issues*, 72(2), 242-263. <https://doi.org/10.1111/josi.12165>
- Lundy, C. (2011). Pursuing Social Justice, Human Rights and Peace. Dans C. Lundy, *Social work, social justice & human rights : A structural approach to practice* (2nd ed, p. 29-43). University of Toronto Press.
- Marsh, J. C. (2005). Social justice : Social work's organizing value. *Social Work*, 50(4), 293-294. <https://doi.org/10.1093/sw/50.4.293>
- McMillan, J. H., & Schumacher, S. (1984). *Research in education : A conceptual introduction*. Little, Brown.
- Medico, D., & Pullen-Sansfaçon, A. (2017). Pour des interventions anti-oppressives auprès des jeunes trans : nécessités sociales, évidences scientifiques et recommandations issues de la pratique. *Service social*, 63(2), 59-77. <https://doi.org/10.7202/1046497ar>
- Miller, D. (1991). Recent Theories of Social Justice. *British Journal of Political Science*, 21(3), 371-391.
- Milutinovic, J. (2015). Critical constructivism : Concept and possibilities of its application in the field of education. *Nastava i Vaspitanje : Časopis Pedagoškog Društva SR Srbije i Pedagoškog Društva SR Črne Gore*, 64(3), 437-451. <https://doi.org/10.5937/nasvas1503437M>
- Minow, M. (2021). *Saving the News : Why the Constitution Calls for Government Action to Preserve Freedom of Speech*. Oxford University Press.
- Moore, S., & Maxwell, A. (2014). Social Justice and the Inclusion of Indigenous Peoples in Canada. Dans S. Ewalt, S. Freeman, & P. Lopez, *Social Justice and Social Work : Rediscovering a Core Value of the Profession* (1st edition, p. 199-216). SAGE Publications, Inc.
- Moreau, M. J. (1979). A Structural Approach to Social Work Practice. *Canadian Journal of Social Work Education / Revue canadienne d'éducation en service social*, 5(1), 78-94.
- Morgaine, K. (2014). Conceptualizing Social Justice in Social Work : Are Social Workers “Too Boggled Down in the Trees?” *Journal of Social Justice*, 4, 1-18.

- Morgaine, K., & Capous-Desyllas, M. (2015). *Anti-Oppressive Social Work Practice : Putting Theory Into Action*. age Publications Inc.
- Morissette, J.-F. (2018, avril 9). *Université de l'Ontario français : Le conseil des gouverneurs dévoilé*. ONFR. <https://onfr.tfo.org/universite-de-lontario-francais-le-conseil-des-gouverneurs-devoile/>
- Mullaly, B., & Dupre, M. (2018). *The New Structural Social Work : Ideology, Theory, and Practice* (Fourth Edition, Fourth Edition). Oxford University Press.
- Mullaly, B., & West, J. (2017). *Challenging Oppression and Confronting Privilege : A Critical Approach to Anti-Oppressive and Anti-Privilege Theory and Practice* (3rd edition). Oxford University Press.
- Mullaly, R. P., & Keating, E. F. (1991). Similarities, Differences and Dialectics of Radical Social Work. *Journal of Progressive Human Services*, 2(2), 49-78. https://doi.org/10.1300/J059v02n02_04
- Mullaly, R. P. (2007). *The new structural social work* (3rd ed.). Oxford University Press.
- Mullaly, R. P., & West, J. (2018). Oppression : An Overview—Oppression as a Social Justice Issue. Dans R. P. Mullaly & J. West, *Challenging oppression and confronting privilege : A critical approach to Anti-Oppressive and Anti-Privilege Theory and Practice* (2nd ed., p. 1-35). Oxford University Press.
- NASW. (2021). *Code of ethics of the National Association of Social Workers*. <https://www.socialworkers.org/About/Ethics/Code-of-Ethics/Code-of-Ethics-English>
- NDP. (2021). *Policy of the New Democratic Party of Canada*. New Democratic Party of Canada - 2021 Policy Platform. <https://xfer.ndp.ca/2022/Documents/2021-POLICY.pdf>
- Noel, L., Gagnon, F., Bédard, A., & Dubé, È. (2009). *Avis sur la pertinence des services d'injection supervisée : Analyse critique de la littérature - INSPQ*. Institut national de santé publique du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/publications/962>
- Nussbaum, M. C. (2006). *Frontiers of Justice : Disability, Nationality, Species Membership*. Belknap Press: An Imprint of Harvard University Press.
- Nussbaum, M. C. (2007). Social Contracts and Three Unsolved Problems of Justice. Dans M. C. Nussbaum, *Frontiers of justice : Disability, nationality, species membership* (p. 9-92). The Belknap Press : Harvard University Press.
- Oakley, A. (2022). Jane Addams and Settlement Sociology. Dans P. M. Shields, M. Hamington, & J. Soeters (Éds.), *The Oxford Handbook of Jane Addams* (p. 0). Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780197544518.013.25>
- OCSWSSW. (2008). *Code de deontologie et manuel des normes d'exercice*. L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario.

- <https://www.ocswssw.org/wp-content/uploads/Code-de-deontologie-et-normes-dexercice-7-septembre-2018.pdf>
- OCSWSSW. (2023). *Code de déontologie et normes d'exercice de l'Ontario*. L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario. <https://www.ocswssw.org/fr/cod/>
- OMHM. (2021). *Historique | Office municipal d'habitation de Montréal*. <https://www.omhm.qc.ca/fr/a-propos-de-nous/historique>
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2021). L'équation intellectuelle du chercheur. Dans P. Paillé & A. Mucchielli, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (5e éd.e éd., p. 161-182). Armand Colin.
- Parti libéral du Canada. (2015). *Mission, Vision & Values—Liberal Party of Canada 2015*. https://liberal.ca/legacy-uploads/wp-content/uploads/2012/12/LPC-mission.vision.values_web.pdf
- Parti vert du Canada. (2021). *A Green Future, a Just Society and Life with Dignity*. https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.greenparty.ca/en/media-release/2021-09-07/green-future-just-society-and-life-dignity-green-party-unveils-ambitious&ved=2ahUKEwjandrW7tNWLAXW4kYkEHZbEMRUQFnoECCAQAQ&usg=AOvVaw2jIAYACuo784H2gkG5g_oe
- Payne, M. (2005). The Social Construction of Social Work Theory. Dans M. Payne (Éd.), *Modern Social Work Theory: A critical introduction* (p. 1-38). Macmillan Education UK. https://doi.org/10.1007/978-1-349-21161-6_1
- Picarella, L. (2023). The power of images and the role of social media in Black Lives Matter's social justice demands. *Società Mutamento Politica*, 13(26), Article 26. <https://doi.org/10.36253/smp-14325>
- PIDSEC. (2021). *Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*. https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-economic-social-and-cultural-rights?utm_source=chatgpt.com
- Pierroz, S. (2018, novembre 22). *La résistance franco-ontarienne est lancée*. ONFR. <https://onfr.tfo.org/la-resistance-franco-ontarienne-est-lancee/>
- Pierroz, S. (2019, décembre 1). *Manifestations du 1er décembre : Ce jour où les francophones se sont levés contre Ford*. ONFR. <https://onfr.tfo.org/manifestations-du-1er-decembre-ce-jour-ou-les-francophones-se-sont-leves-contre-ford/>
- P.O.P.I.R. – Comité Logement. (2015, mai 25). *Camp pour le droit au logement*. <https://popir.org/2015/05/>

- P.O.P.I.R. – Comité Logement. (2020). *50 ans de luttes*. <https://popir.org/wp-content/uploads/2020/01/Brochure-POPIR-50-ans-de-luttes.pdf>
- Priya, A. (2021). Case Study Methodology of Qualitative Research : Key Attributes and Navigating the Conundrums in Its Application. *Sociological Bulletin*, 70(1), 94-110. <https://doi.org/10.1177/0038022920970318>
- Pullen-Sansfaçon, A. (2013). La pratique anti-oppressive. Dans E. Harper & H. Dorvil (Dirs.), *Le travail social : Théories, méthodologies et pratiques* (p. 353-373). Chenelière Éducation.
- Pullen-Sansfaçon, A., & Cowden, S. (2012). Social Justice : The ethics of Mill and Rawls. Dans S. Cowden & A. Pullen-Sansfaçon, *The Ethical Foundations of Social Work*. Routledge. <http://ebookcentral.proquest.com/lib/ottawa/detail.action?docID=1596444>
- Qianbo, L. (2016). Theoretical Framework of Critical Discourse Analysis. *Studies in Literature and Language*, 13(5), Article 5. <https://doi.org/10.3968/9066>
- Quinn, C. R., & Grumbach, G. (2015). Critical Race Theory and the Limits of Relational Theory in Social Work with Women. *Journal of Ethnic & Cultural Diversity in Social Work*, 24(3), 202-218. <https://doi.org/10.1080/15313204.2015.1062673>
- Radio-Canada. (2011, octobre 3). *Un groupe réclame des centres d'injection supervisée au Québec*. Radio-Canada; Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/533356/sites-injections-quebec>
- Radio-Canada. (2019). *L'Université de l'Ontario français annonce un premier programme pour l'automne 2019* | Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1192618/universite-ontario-francais-uof-programme-direct>
- Radio-Canada. (2021, mai 13). *L'Université de l'Ontario français offre plus de programmes*. Radio-Canada; Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1792630/uof-programmes-microcertificat-pedagogie-concret>
- Ramage, K., Bell, M., Zaretsky, L., Lee, L., & Milaney, K. (2021). Is the Right to Housing Being Realized in Canada? Learning from the Experiences of Tenants in Affordable Housing Units in a Large Canadian City. *Societies*, 11(2), Article 2. <https://doi.org/10.3390/soc11020053>
- Rawls, J. (1972). *A theory of justice* (2nd printing.). Belknap Press of Harvard University Press.
- Rawls, J. (1999). *A theory of justice* (Rev. ed.). Belknap Press of Harvard University Press.
- Rawls, J. (with Kelly, E.). (2004). *Justice as fairness : A restatement*. Universal.
- RÉFO. (2015a). *Conférence de presse à l'Assemblée législative de l'Ontario*. Regroupement étudiant franco-ontarien. <https://www.refo.ca/conference-de-presse.php>

- RÉFO. (2015b). *Historique du regroupement étudiant franco-ontarien*. Regroupement étudiant franco-ontarien. <https://www.refo.ca/structure.php>
- RÉFO. (2016). *Le RÉFO, c'est ton regroupement porte-parole !* Regroupement étudiant franco-ontarien. <https://www.refo.ca/structure.php>
- Reichert, E. (2011). *Social Work and Human Rights, Second Edition : A Foundation for Policy and Practice* (2^e éd.). Columbia University Press. <https://www.jstor.org/stable/10.7312/reic14992>
- Reid, R. J. (2002). Harm Reduction and Injection Drug Use : Pragmatic Lessons from a Public Health Model. *Health & Social Work*, 27(3), 223-226. <https://doi.org/10.1093/hsw/27.3.223>
- Reisch, & Garvin, C. D. (2016). *Social Work and Social Justice : Concepts, Challenges, and Strategies*. Oxford University Press.
- Reisch, M. (2002). Defining social justice in a socially unjust world. *Families In Society-The Journal Of Contemporary Human Services*, 83(4), 343-354.
- Reisch, M. (2007). Social Justice and Multiculturalism : Persistent Tensions in the History of US Social Welfare and Social Work. *Studies in Social Justice*, 1(1), 67-92. <https://doi.org/10.26522/ssj.v1i1.981>
- Reisch, M., & Andrews, J. (2002). *The Road Not Taken*. Routledge.
- Reisch, M., & Garvin, C. D. (2016). *Social work and social justice : Concepts, challenges, and strategies*. University Press.
- Reisigl, M., & Wodak, R. (2015). The discourse-historical approach. Dans R. Wodak & M. Meyer, *Methods of critical discourse studies* (Third edition., p. 23-61). SAGE Publications Ltd.
- Rice, I. G. (2023). Social Workers, Regulation, and Social Justice : Tensions in Canadian Social Work. *International Journal of Social Work Values and Ethics*, 20(2), 144-168.
- Ritter, G. A. (1986). *Social welfare in Germany and Britain, origins and development*. Berg.
- Rogers, R. (2011). *An introduction to critical discourse analysis in education* (2nd ed.). Routledge.
- Romele, A. (2022). Is Critical Constructivism Critical Enough? Towards an Agonistic Philosophy of Technology. Dans *The Necessity of Critique* (p. 239-253). Springer International Publishing. https://doi.org/10.1007/978-3-031-07877-4_13
- Sabbagh, C., & Schmitt, M. (2016). Past, Present, and Future of Social Justice Theory and Research. Dans *Handbook of Social Justice Theory and Research* (p. 1-11). Springer New York. https://doi.org/10.1007/978-1-4939-3216-0_1

- SABSA. (2020). *Service de consommation supervisée*. SABSA. <https://www.sabsa.ca/fr/services/consommation-supervisee/>
- Sacheh, S. (2016). Social Justice and the Welfare State : Institutions, Outcomes, and Attitudes in Comparative Perspective. Dans C. S. Sabbagh, *Handbook of Social Justice Theory and Research* (p. 293-315). Springer New York.
- Saillant, F. (2018). *Lutter pour un toit : Douze batailles pour le logement au Québec*. Écosociété.
- Saldaña, J. (2009). *Coding Manual for Qualitative Researchers*. SAGE Publications.
- Savoie-Zajc, L. (2009). L’entrevue semi-dirigée. Dans *Recherche sociale* (p. 337-360). Presses de l’Université du Québec.
- Schiller, C. (2016). *The politics of welfare state transformation in Germany : Still a semi-sovereign state*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315623900>
- Sen, A. (2009). *The Idea of Justice* (Reprint edition). Belknap Press: An Imprint of Harvard University Press.
- Sen, A. K. (2012). *The idea of justice*. Belknap Press of Harvard University Press.
- Sen, A. (with Russell Sage Foundation). (1995). *Inequality reexamined*. Clarendon.
- Shaw, R. (2013). *The activist’s handbook : Winning social change in the 21st century* (Second Edition.). University of California Press.
- Shields, P. (2017). Jane Addams : Progressive Pioneer of Peace, Philosophy, Sociology, Social Work and Public Administration. Dans *Jane Addams : Progressive Pioneer of Peace, Philosophy, Sociology, Social Work and Public Administration* (Vol. 10). Springer International Publishing AG.
- Shields, P. M., Hamington, M., & Soeters, and J. (2022). *The Oxford Handbook of Jane Addams*. Oxford University Press.
- Shriberg, D., Nygaard, M. A., Carlock, K., Wood, M., Brahm, A., Flores, H., & Melfi, E. P. (2023). A Qualitative Study of School Psychologists’ Perceptions of Social Justice. *School Psychology Review*, 52(4), 464-477.
- Solas, J. (2008). What kind of social justice does social work seek? *International Social Work*, 51(6), 813-822.
- Sousa, C. (2017). *Projet de loi 177, Loi de 2017 pour un Ontario plus fort et plus juste (mesures budgétaires)*, *Assemblée législative de l’Ontario*. <https://www.ola.org/fr/affaires-legislatives/projets-loi/legislature-41/session-2/projet-loi-177>

- Spolander, G., Engelbrecht, L., & Pullen Sansfaçon, A. (2016). Social work and macro-economic neoliberalism : Beyond the social justice rhetoric. *European Journal of Social Work*, 19(5), 634-649.
- Stake, R. E. (2000). Case Studies. Dans N. K. Denzin & S. Lincoln, *Handbook of Qualitative Research* (p. 435-453). Sage.
- Stapleton, J. (2019). *The Working Poor in the Toronto Region : A closer look at the increasing numbers - Metcalf Foundation | Metcalf Foundation*. Metcalf Foundation. <https://metcalffoundation.com/publication/the-working-poor-in-the-toronto-region-a-closer-look-at-the-increasing-numbers/>
- Steinberg, S. (2014). Critical Constructivism. Dans D. Coghlan & M. Brydon-Miller, *The SAGE Encyclopedia of Action Research* (Vol. 1, p. 203-206). SAGE Publications Ltd. <https://doi.org/10.4135/9781446294406>
- Stuart, A. (2012). Introduction. Dans A. Stuart, *Putting universal human rights to work : Policy actions in the struggle for social justice*. Gordian Knot Books.
- Svirsky, M. (2010). Defining Activism. *Deleuze & Guattari Studies*, 4(supplement), 163-182. <https://doi.org/10.3366/dls.2010.0211>
- Thompson, N. (2002). Social Movements, Social Justice and Social Work. *The British Journal of Social Work*, 32(6), 711-722. <https://doi.org/10.1093/bjsw/32.6.711>
- Thompson, N., & Stepney, P. (2023). Social Justice and Social Work. Dans D. Hölscher, R. Hugman, & D. McAuliffe (Éds.), *Social Work Theory and Ethics : Ideas in Practice* (p. 311-330). Springer Nature. https://doi.org/10.1007/978-981-19-1015-9_16
- Tong, R. (with Taylor and Francis). (2018). *Feminist thought : A more comprehensive introduction* (Fifth edition.). Routledge, an imprint of Taylor and Francis.
- Tremblay, G. (2015). *Fondements sociopolitiques du service social*. Presses de l'Université Laval.
- Tyndall, M. W., Kerr, T., Zhang, R., King, E., Montaner, J. G., & Wood, E. (2006). Attendance, drug use patterns, and referrals made from North America's first supervised injection facility. *Drug and Alcohol Dependence*, 83(3), 193-198. <https://doi.org/10.1016/j.drugalcdep.2005.11.011>
- UOF. (2022a). *Historique | Université de l'Ontario français – Université de l'Ontario français (UOF)*. Université de l'Ontario français. <https://uontario.ca/notre-universite/historique/retroviseur>
- UOF. (2022b). *À propos | Université de l'Ontario français – UOF Corporatif*. <https://uontario.ca/notre-universite/apropos>

- UOF. (2022c). *Nos programmes* | Université de l'Ontario français – UOF Corporatif. <https://uontario.ca/notre-universite/historique/nosprogrammes>
- Vachet, B. (2018, novembre 16). *Le «jeudi noir» de l'Ontario français*. ONFR. <https://onfr.tfo.org/le-jeudi-noir-de-lontario-francais/>
- Valderama-Wallace, C. P. (2017). Critical discourse analysis of social justice in nursing's foundational documents. *Public Health Nursing (Boston, Mass.)*, 34(4), 363-369. <https://doi.org/10.1111/phn.12327>
- Van Aswegen, J., & Shevlin, M. (2019). Disabling discourses and ableist assumptions : Reimagining social justice through education for disabled people through a critical discourse analysis approach. *Policy Futures in Education*, 17(5), 634-656. <https://doi.org/10.1177/1478210318817420>
- Vancouver Coastal Health. (2022). *Insite*. <https://www.vch.ca/en/location/insite>
- van Leeuwen, T. (2015). Discourse as The Recontextualization of Social Practice—A Guide. Dans R. Wodak & M. Meyer, *Methods of Critical Discourse Studies* (p. 179-200). SAGE.
- Varma, A. (2025). Solidarity Reporting on Marginalization : A Grounded Alternative to Monitorial Reporting's Emphasis on Officials. *Journalism Practice*, 19(1), 186-202.
- Watts, L., & Hodgson, D. (2019). *Social justice theory and practice for social work : Critical and philosophical perspectives* (1st ed. 2019.). Springer. <https://doi.org/10.1007/978-981-13-3621-8>.
- Watzlawick, P. (1984). *The Invented reality : How do we know what we believe we know? : contributions to constructivism* ([1st ed.]). Norton.
- Wheeland, P. (2015, mai 21). *UPDATED : A tent city went up in Montreal today*. Cult MTL. <https://cultmtl.com/2015/05/montreal-homeless-tent-city-camp/>
- White, C., & Goldberg, J. (2006). Expanding Our Understanding of Gendered Violence : Violence Against Trans People and Their Loved Ones. *Canadian Woman Studies/Les Cahiers de La Femme*. <https://cws.journals.yorku.ca/index.php/cws/article/view/5968>
- Willey-Sthapit, C., Jen, S., Storer, H. L., & Benson, O. G. (2022). Discursive decisions : Signposts to guide the use of critical discourse analysis in social work. *Qualitative Social Work : QSW : Research and Practice*, 21(1), 129-146. <https://doi.org/10.1177/1473325020979050>
- Williams, J. E., & MacLean, V. M. (2015). Hull House : Feminist Pragmatism and the Chicago Women's School of Sociology. Dans *Settlement Sociology in the Progressive Years* (p. 79-127). Brill. https://doi.org/10.1163/9789004287570_005
- Wodak, R., & Meyer, M. (2015). *Methods of critical discourse studies* (Third edition.). SAGE Publications Ltd.

- Wright, E. O. (2010). *Envisioning Real Utopias*. Verso.
- Yin, R. K. (2009). *Case study research : Design and methods* (4th ed.). Sage Publications.
- Zhang, K. (2014). 'No easy fix' : *The Supervised Injection Site Debate in Canada* [Université d'Ottawa / University of Ottawa]. <http://hdl.handle.net/10393/31789>
- Ziegler, B. R., Wray, A. J., & Luginaah, I. (2019). The ever-changing narrative : Supervised injection site policy making in Ontario, Canada. *International Journal of Drug Policy*, 74, 98-111.

ANNEXES

Annexe I Courriel de sollicitation aux participants

Bonjour [NOM],

Je m'appelle Patrick Ladouceur et je communique avec vous concernant un projet de recherche sur le militantisme et la justice sociale au Canada. Je réalise cette recherche dans le cadre de ma thèse de doctorat en service social à l'Université d'Ottawa, sous la supervision du Professeur Simon Lapierre. Cette recherche a été financée à l'aide de la Bourse d'études supérieures du Canada-Vanier. Dans le cadre de cette recherche je m'intéresse particulièrement à comment le concept de justice sociale est mobilisé sur le terrain au sein de luttes militantes francophones. Compte tenu de votre expertise avec [NOM DE LA LUTTE] et votre contribution dans un rôle de leadership, je sollicite votre participation à cette recherche.

Si vous acceptez de participer, vous serez [INVITÉ.E] à participer à une entrevue individuelle d'une durée d'environ 60 minutes par téléphone ou par Skype. Un formulaire de consentement vous sera transmis et devra être signé avant le début de l'entretien. L'entretien sera enregistré (audio). Comme votre participation est volontaire, vous serez libres de refuser de répondre à certaines questions ou de mettre fin à l'entrevue en tout temps.

Ce projet a reçu l'approbation éthique du Comité d'éthique de la recherche de l'Université d'Ottawa. La confidentialité des participants est assurée.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec moi par courriel à l'adresse :

Cordialement,

Patrick Ladouceur, M.S.S.
Doctorant en service social
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa

Annexe II Affiche de recrutement



RECHERCHE SUR LA JUSTICE SOCIALE ET LE MILITANTISME AU CANADA

La justice sociale est de plus en plus abordée et présente dans les sphères publiques, médiatiques et politiques. Plusieurs mouvements sociaux et luttes militantes abordent de plus en plus directement ou indirectement la justice sociale dans leur discours et revendication. Bien que plusieurs écrits abordent la justice sociale, peu de recherches empiriques ont été réalisées afin d'approfondir ce qu'est la justice sociale en lien avec les actions militantes sur le terrain au Canada.

Le projet de recherche doctorale de Patrick Ladouceur, doctorant en Service social, s'intéresse à identifier comment le concept de justice sociale est mobilisé au sein de mouvements sociaux militant pour le changement social au Canada. **Comme vous êtes (ou avez été) un-e leader ou porte-parole d'une lutte sociale importante au Canada, nous aimerions vous rencontrer pour discuter de votre implication dans la lutte en question.**

Si vous acceptez de participer, vous serez invitée à nous rencontrer pour une entrevue individuelle semi-dirigée, d'une durée d'environ 60 minutes. Un formulaire de consentement vous sera transmis et devra être signé avant de débiter l'entretien, qui sera enregistré (audio). Comme la participation se fait sur une base volontaire, vous serez libres de refuser de participer, de vous retirer en tout temps ou de refuser de répondre à certaines questions.

Ce projet a reçu l'approbation éthique du Comité d'éthique de la recherche de l'Université d'Ottawa. Le chercheur principal a donc le mandat d'agir selon les principes éthiques de confidentialité et d'anonymat.

Cette recherche a été financée à l'aide de la Bourse d'études supérieures du Canada-Vanier

Pour de plus amples renseignements ou pour toutes informations, veuillez contacter :

Chercheur principal :

Patrick Ladouceur MSW, Candidat au doctorat en service social,
École de service social, Faculté des sciences sociales, Université d'Ottawa.

Courriel :

Numéro de téléphone

Directeur de thèse :

Simon Lapierre Ph.D., Professeur titulaire
École de service social, Faculté des sciences sociales, Université d'Ottawa.

Courriel :

Numéro de téléphone

Pièce 12002 / Room 12002
12^e étage / 12th floor
120, rue Université / University Pk.
Ottawa ON K1N 6N5

Annexe III Formulaire de consentement



École de service social
School of Social Work



- Formulaire de consentement -

RECHERCHE SUR LA JUSTICE SOCIALE ET LE MILITANTISME AU CANADA

Chercheur principal : Patrick Ladouceur, MSS, Candidat au doctorat en service social, École de service social, Faculté des sciences sociales, Université d'Ottawa.

Courriel : [REDACTED]

Directeur de thèse : Simon Lapierre, Ph.D., Professeur titulaire
École de service social, Faculté des sciences sociales, Université d'Ottawa.

Courriel : [REDACTED]

Numéro de téléphone : [REDACTED]

Co-directrice de thèse : Dominique Damant, Ph.D., Professeure associée
École de travail social, Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal.

Courriel : [REDACTED]

But de l'étude : Le projet vise à comprendre comment le concept de justice sociale est mobilisé au sein de mouvements sociaux militant pour le changement social au Canada en analysant trois luttes différentes. Le chercheur principal a reçu une Bourse d'étude supérieure du Canada Vanier pour financer ce projet de recherche doctoral.

Participation : Ma participation à cette recherche consistera à prendre part à une entrevue qui durera environ 60 minutes, lors de laquelle je vais répondre dans la mesure du possible aux questions posées par le chercheur principal. Je peux prendre des pauses à n'importe quel moment durant l'entrevue et je peux demander des accommodements afin d'assurer mon confort lors de l'entrevue. L'entrevue est prévue selon la disponibilité du participant et dans un endroit de son choix qui permet la confidentialité. Cette entrevue est enregistrée (audio).

Risques : Puisque cette recherche porte sur mon engagement personnel et/ou professionnel dans un mouvement social, aucuns risques n'ont été identifiés. Toutefois, je comprends et je peux à tout moment mettre fin à l'entrevue. Si je décide de mettre fin à l'entrevue, les données recueillies ne seront pas utilisées aux fins de la recherche.

Bienfaits : Ma participation à cette recherche me permettra de réfléchir à mon implication dans la lutte en question dont je suis (déjà été) impliqué, sur mon leadership et ma contribution à la justice sociale. Cette recherche me donnera aussi l'opportunité de partager mon expérience et mon point de vue sans me sentir jugées, ainsi que d'émettre mon opinion sur la réussite et les défis rencontrer dans mon militantisme. Ma participation à cette recherche aura également des bienfaits dans l'avancement des connaissances, en permettant de comprendre la fonction sociale des pratiques d'autogestion, et de permettre le développement d'un cadre d'analyse pour les pratiques d'intervention en service social.

Confidentialité : J'ai l'assurance du chercheur que l'information que je partagerai avec lui restera strictement confidentielle. Je comprends que le contenu sera utilisé

pour l'analyse des données, la publication de la thèse et toute publications scientifiques ou communications subséquente.

L'anonymat est garanti de la façon suivante : des pseudonymes seront utilisés pour citer les participants afin de protéger leur identité. Les informations permettant d'identifier directement le participant seront supprimées lors de la transcription des enregistrements. Ces documents seront seulement accessibles au chercheur principale, son directeur (Simon Lapierre) et sa co-directrice (Dominique Damant) de thèse.

Conservation des données: Les données recueillies seront conservées de façon sécuritaire. Les transcriptions seront protégées par un mot de passe dans l'ordinateur du chercheur. Le formulaire de consentement sera conservé dans le bureau fermé sous clé du chercheur à l'Université d'Ottawa. Les données seront conservées pour une période de 5 ans après la fin de la collecte de données.

Participation volontaire: Ma participation à la recherche est volontaire et je suis libre de me retirer en tout temps et de refuser de répondre à certaines questions, sans subir de conséquences négatives. Si je choisis de me retirer de l'étude, les données recueillies jusqu'à ce moment ne seront pas utilisées et seront détruites.

Acceptation: Je, _____, accepte de participer à cette recherche menée par Patrick Ladouceur, doctorant en service social à l'École de service social de la faculté des sciences sociales à l'Université d'Ottawa.

Pour tout renseignement additionnel concernant cette étude, je peux communiquer avec le chercheur ou son superviseur.

Pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, je peux m'adresser au Responsable de l'éthique en recherche, Université d'Ottawa, Pavillon Tabaret, 550, rue Cumberland, pièce 154, (613) 562-5387 ou ethics@uottawa.ca.

Il y a deux copies du formulaire de consentement, dont une copie que je peux garder.

Signature du participant : _____ Date : _____

Signature du chercheur : _____ Date : _____

Annexe IV Guide d'entrevue semi-dirigée



École de service social
School of Social Work

GUIDE D'ENTREVUE

MOBILISATION DE LA JUSTICE SOCIALE AU SEIN DE MOUVEMENTS SOCIAUX AU CANADA

INTRODUCTION

- Présentation du chercheur et du participant
- Retour sur les objectifs du projet de recherche.
- Retour sur le formulaire de consentement, réponse aux questions et signatures

A. PRÉSENTATION DE LA LUTTE

1. Quelles sont les principales revendications de votre lutte ?
2. Comment les revendications sont-elles déterminées au sein de la lutte ____ ?
3. Les revendications associées à la lutte _____ ont-elles changé ou évolué dans les dernières années (*si applicable*) ?
4. Quelles sont les valeurs qui sous-entendent les revendications de la lutte _____ ?

B. JUSTICE SOCIALE ET MILITANTISME

5. J'ai vu dans : [vos documents/sur votre site internet/dans vos publications ____] que vous faite référence à la justice sociale, qu'est-ce que vous entendez par justice sociale ? (modifier selon le contexte).
6. Pourquoi utilisez-vous le concept de justice sociale dans votre lutte ?
 - a. Pourquoi l'écrivez-vous dans vos documents
7. Avez-vous toujours parlé/utilisé de justice sociale dans votre lutte ?
 - a. [Si non] : quand avez-vous commencé à utiliser la justice sociale ?
8. Quelle place occupe la justice sociale dans la lutte auquel vous êtes impliquée ?
9. Comment est-ce que vous définissez la justice sociale au sein de votre lutte ?

C. RETOMBÉE ET DÉFIS DU MILITANTISME ET DE LA JUSTICE SOCIALE

10. . Quels sont les défis rencontrés dans vos revendications pour la justice sociale ?
 - a. Qu'avez-vous fait pour surmonter ces défis ? Pouvez-vous nous partager un exemple ?
11. Quels ont été les gains de votre lutte en lien avec la justice sociale ?
 - a. Qu'est-ce que la lutte a accompli lorsque vous étiez impliqué/actif ?
12. Selon votre expérience, existe-t-il des actions à privilégier sur le terrain pour faire avancer la justice sociale ?
 - a. Il y a-t-il des actions qui ont été plus bénéfiques que d'autres ?
13. En fonction de votre lutte, à quoi ressemblerait l'atteinte de la justice sociale ?

Pièce 12002 / Room 12002
12^e étage / 12th floor
120, rue Université / University Pkwy.
Ottawa ON, K1N 6N5

D. DOCUMENTS PERTINENTS

14. Parmi les documents que vous avez publiés est-ce qu'il y en a qui sont incontournables et qui pourrait m'aider à comprendre davantage votre lutte et/ou la place qu'occupe la justice sociale au sein de votre lutte ?

E. QUESTION SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE (faire un questionnaire)

1. Nombre d'années d'expérience comme militant.e (et dans cette lutte) : _____.
2. Êtes-vous rémunéré pour votre implication dans la lutte ?
3. Quel est votre emploi actuel : _____ ?
4. À quel groupe ethnoculturel vous identifiez-vous _____ ?
5. Quel est votre genre _____ ?
6. Dans quelle ville ou quelle région militez-vous _____ ?
7. Avez-vous fait des études ? Si oui dans quel domaine ?
8. Qu'est-ce qui vous a amené à vous impliquer dans la lutte _____ et depuis quand êtes-vous impliqué ?
9. Quel âge avez-vous ? _____

CONCLUSION

Connaissez-vous d'autres leaders ou porte-parole impliqués dans la lutte que nous devrions contacter dans le cadre de cette étude ?

Avez-vous d'autres éléments que vous voulez ajouter avant la fin de cette entrevue ?

Remerciements

Annexe V Questionnaire sociodémographique



uOttawa

Faculté des sciences sociales
Faculty of Social Sciences

École de service social
School of Social Work

MOBILISATION DE LA JUSTICE SOCIALE AU SEIN DE MOUVEMENTS SOCIAUX AU CANADA

* La personne participante peut omettre de répondre à une ou à plusieurs des questions.

QUESTIONNAIRE SOCIO DÉMOGRAPHIQUE

1. Nombre d'années d'expérience comme militante : _____
2. Êtes-vous rémunéré pour votre implication dans la lutte ? : _____
3. Quel est votre emploi actuel : _____.
4. À quel groupe ethnoculturel vous identifiez-vous ? : _____
5. Quel est votre genre ? : _____
6. Dans quelle ville ou quelle région militez-vous ? : _____
7. Avez-vous fait des études ? OUI/NON
Si oui, dans quel domaine ? : _____
8. Depuis quand (ou combien d'années) avez-vous impliqué au sein de la lutte pour le logement social à Montréal ? : _____
9. Quel âge avez-vous (ou à quel groupe d'âge vous identifiez-vous) ? : _____

QUESTION SUPPLÉMENTAIRE

Connaissez-vous d'autres leaders ou porte-parole impliqués dans la lutte que nous devrions contacter dans le cadre de cette étude?

- _____
- _____
- _____

Merci de retourner ce document au chercheur principal, Patrick Ladouceur, à l'adresse courriel : [REDACTED]

Pièce 12002 / Room 12002
12^e étage / 12th floor
120, rue Université / University Pk.
Ottawa ON K1N 6N5

Annexe VI Grille de codification - Codes principaux

Codes principaux	Description
1. Lutte	Informations sur la lutte.
1.1 Revendications	Principales revendications de la lutte
Détermination	Déterminer les revendications
Évolution et changements	Évolution et changements des revendications
1.2 Valeurs	Valeurs de la lutte et les valeurs qui sous-entendent les revendications de la lutte
1.3 Moyens	Moyens entrepris pour faire avancer la lutte ou atteindre les objectifs/revendications
1.4 Actions	Actions entreprises et à privilégier
1.5 Gains-réussite	Les gains de la lutte
1.6 Défis	Défis rencontrer dans l'atteinte des objectifs de la lutte
1.7 Autre	Toute mention de la lutte qui ne s'inscrit pas spécifiquement dans les catégories
2. Justice sociale	Définition et compréhension de la justice sociale
2.1 Définition	Définition de la justice sociale
2.2 Valeur	La justice sociale est une valeur ou les valeurs de justice sociale
	Toutes les fois où il est question de justice sociale et qu'ils y associent des valeurs
2.3 Autre	Tout autre mention de la justice sociale
3. Autre	Toute information pertinente ne pouvant être classée dans les catégories précédentes, incluant des réflexions générales, des éléments contextuels non directement liés aux revendications ou à la justice sociale, ou des aspects transversaux.

Annexe VII Grille de codification - Codes secondaires

Code principale Codes secondaires	Description (si nécessaire)
1. Lutte	
1.1 Revendications	Principales revendications de la lutte
1.1.1 Revendication (L1)	Université de l'Ontario français
Accès à l'éducation en français	Importance de lutter pour l'accès à l'éducation postsecondaire en français
Cours et programme en français	Accès à des cours et programmes en français.
Critique des universités bilingues	L'efficacité des universités bilingues dans l'accessibilité des services éducatifs en français
Mandat provincial	Une université pour toute la population estudiantine de l'Ontario et d'ailleurs
Toronto - Centre-Sud	Accès à l'éducation universitaire en français à Toronto/Centre-Sud de la province puisqu'il y a une population croissante et un manque d'opportunités de post secondaire en français.
Besoin de mains-d'œuvre francophone	Pénurie de main-d'œuvre et besoin de francophones dans certains métiers.
Diversité des programmes	Diversité et accès aux programmes universitaire en français Accès à des programmes de premier cycle uniquement en français. La répartition des programmes et l'accès aux programmes.
Gouvernance	Une gouvernance qui est « par et pour » les francophones de l'Ontario.
Université progressive	Quel l'UOF soit une institution progressive et de justice sociale.
1.1.2 Revendications (L2)	Logement sociale
Abordabilité » du logement	Le logement privé (ou autres types) n'est pas abordable !
Accès-Droit au logement	Revendiquer l'accès universel à un logement adéquat comme un droit fondamental pour tout
Bâtiments de qualité	Exiger la construction et l'entretien de logements durables, sécuritaires et adaptés aux besoins des locataires.

Code principale Codes secondaires	Description (si nécessaire)
Croissance de population	Anticiper et répondre aux besoins en logement social liés à l'augmentation démographique et aux dynamiques urbaines.
Besoins du quartier	Assurer une mixité sociale et répondre au besoin d'un quartier. Ne pas déplacer les gens.
Création du logement abordable	Développer de nouveaux logements à coût accessible pour répondre aux besoins des ménages à faible et moyen revenu.
Plus de logement social	Augmentation considérable des nouvelles unités de logement social à Montréal
Entretien et protection	Entretien des logements et protections des logements contre la démolition pour d'autres fins non liées au logement
Itinérance	Lutte contre l'itinérance
Leadership gouvernemental	Leadership gouvernemental sur la question du logement.
Lutte contre le capitalisme	Lutte contre le système néolibéral et le capitalisme dans
lutte intérêts privés	Lutte contre les intérêts privés
Pauvreté	Développer de nouveaux logements à coût accessible pour répondre aux besoins des ménages à faible et moyen revenu.
Politique d'inclusion de logement abordable	Faire respecter ou avancer la politique d'inclusion de logement abordable à Montréal
Reconnaissance	Reconnaître la nécessité d'agir pour la lutte
Rénovictions	Lutter contre les évictions forcées sous prétexte de rénovations afin de protéger les locataires et préserver l'offre de logements abordables.
Zonage	Avoir plus de Zonage pour le logement social.
1.1.3 Revendications (L3)	SCS
Accès universel aux SCS	Exiger l'ouverture et l'accessibilité des SCS dans les régions où la consommation de substances est un enjeu de santé publique.
Décriminalisation des usagers	Revendiquer des politiques réduisant la criminalisation des personnes consommatrices de drogues.
Financement stable	Obtenir un financement public récurrent pour garantir la pérennité des SCS.

Code principale Codes secondaires	Description (si nécessaire)
Services de santé intégrés	Assurer que les SCS incluent des services connexes (soins infirmiers, dépistage, soutien psychosocial).
Contre la minorisation	Lutte contre le fait d’être minorité.
Rev - Justice sociale	Une revendication de la lutte est la justice sociale.
Survis de la communauté	L’éducation est le moyen par lequel la communauté doit passer pour survivre.
1.2 Valeurs de la lutte	Valeurs de la lutte et les valeurs qui sous-entendent les revendications de la lutte
Accès	Accès aux bons emplois. D’accès aux services. D’accès à la communauté.
Actions judiciaires	Dépôt de recours contre des interdictions ou fermetures de SCS
Autodétermination Gouvernance	- Gouvernance et par et pour comme valeur de la lutte.
Changement social	Participer à un changement social
Collectif	La collectivisation de la communauté franco-ontarienne.
Diversité	Assurer une représentation équitable et inclusive des identités, expériences et réalités au sein des luttes sociales pour mieux répondre aux besoins des communautés concernées.
Droit à l’éducation	Revendiquer l’accès à une éducation de qualité pour toutes et tous, comme un droit fondamental permettant l’émancipation et la réduction des inégalités
Formation	Encourager l’engagement des jeunes dans les luttes sociales et leur donner des outils pour défendre leurs droits.
Défense des droits (respect des droits)	Une valeur centre de la lutte est La Défense des droits individuel et collectif. On inclut ici aussi la question des droits humains.
Francophonie	Défendre et promouvoir la langue française ainsi que les droits des communautés francophones en contexte minoritaire, en assurant leur accès à des services, à l’éducation et à une pleine reconnaissance culturelle et politique

Code principale Codes secondaires	Description (si nécessaire)
Inclusivité	D'être le plus inclusif que possible dans notre lutte et dans nos revendications
Mobilisation sensibilisation	et Campagnes d'information et manifestations pour légitimer les SCS.
Reconnaissance	Obtenir une légitimité institutionnelle, politique et sociale pour les revendications des luttes, en faisant valoir leur importance et leur impact sur les communautés concernées
Réduction des méfaits	Principe central visant à diminuer les risques associés à la consommation de substances.
Socialiser le locatif	Rendre le locatif du domaine public
Solidarité	Favoriser l'entraide et le soutien mutuel entre les membres d'une communauté ou entre différentes luttes pour renforcer leur impact collectif et promouvoir la justice sociale.
Soutien santé communautaire	Engagement des organismes communautaires et des citoyens pour appuyer la mise en place des SCS.
Val - juste sociale	La justice sociale est une valeur de la lutte.
Équité - Égalité	Assurer une distribution juste des ressources et des opportunités en tenant compte des inégalités structurelles, afin de garantir un accès égal aux droits et aux services pour toutes et tous.
1.3 Moyens et actions	Stratégies et outils utilisés pour faire avancer les revendications et obtenir des gains dans les luttes sociales.
Consultation et concertation	Processus de dialogue et de collaboration entre les acteurs concernés pour définir des revendications et orienter les actions collectives.
Créer une organisation	Mettre en place une structure formelle pour coordonner les efforts, mobiliser les ressources et assurer une représentation efficace des revendications
Diversité d'actions et de moyens	Adopter une approche variée combinant différentes stratégies (mobilisation, plaidoyer, recours juridiques, etc.) pour maximiser l'impact des luttes
La loi - le droit - les tribunaux	Utiliser les recours juridiques et les mécanismes légaux pour faire reconnaître des droits, contester des décisions ou influencer les politiques publiques.
Lobbying	Le lobbying des gouvernements et des législateurs.

Code principale Codes secondaires	Description (si nécessaire)
Manifestation	Action collective dans l'espace public visant à exprimer des revendications, sensibiliser l'opinion et exercer une pression sur les décideurs.
Mobilisation	Processus d'engagement et de rassemblement des individus et des groupes autour d'une cause commune pour renforcer l'impact des actions et des revendications.
Moy - Justice sociale	Avancer le discours de la justice sociale. Utiliser la justice sociale pour revendiquer et rassembler.
Organisation qui lead	Avoir une ou quelques organisations qui lead le projet
Rapport de force	Créer, maintenir et évaluer un rapport de force. La force du terrain
Recherche	Produire et utiliser des données, analyses et expertises pour appuyer les revendications et renforcer la crédibilité des luttes.
Rencontre - politiciens	Engager un dialogue avec les élus et décideurs pour faire avancer les revendications et influencer les politiques publiques.
Utilisation d'un volet juridique	Recourir au droit et aux tribunaux pour défendre des droits, contester des décisions ou faire reconnaître des obligations légales.
Utilisation des médias	Utilisation des médias traditionnels et sociaux pour sensibiliser le public, amplifier les revendications et générer du soutien.
1.4 Gains-réussite	Résultats concrets obtenus grâce aux luttes, qu'ils soient politiques, sociaux, économiques ou institutionnels, contribuant à l'avancement des revendications.
Appuis des institutions bilingues	Appuis des institutions bilingues en Ontario suite à une opposition
Construction	Construction de certains logements ou de parc résidentiel
Création d'une institution culturelle	L'UOF est aussi une institution culturelle pour les Franco-ontariens. Il s'agit d'une institution qui fera plus que de l'éducation. Préservation de la culture
Dév. des relations avec le gouvernement	Établir des liens avec les instances gouvernementales pour influencer les politiques, obtenir du soutien et favoriser la reconnaissance des revendications.
Financement spécialisé	Financement spécialisé d'un ordre de gouvernement ou d'un organisme, ou d'un group de lobby, philanthropie ou du privé
Gain - Justice sociale	Faire reconnaître la justice sociale au sein de la lutte et comme objectif de la lutte.

Code principale Codes secondaires	Description (si nécessaire)
Monté du militantisme	La lutte a créé un mouvement militant et un sentiment de militantisme au sein de la communauté et des jeunes.
Nouvelles politiques	Adoption ou modification de politiques publiques en réponse aux revendications des luttes, visant des changements structurels et durables.
Ouverture d'un SCS	Mise en place officielle d'un site de consommation supervisée pour offrir un espace sécurisé aux usagers et réduire les risques liés à la consommation de substance
Ouverture de l'Université	Le projet de l'université va ouvrir ses portes en 2021.
Portée nationale et internationale	Le mouvement a eu une portée nationale et internationale.
Reconnaissance	Reconnaissances des droits des francophones
Rétention des jeunes francophone	Assurer une rétention des jeunes francophone au sein du système d'éducation publique
Sensibilisation de la population sur la lutte	Informar et mobiliser le public afin de générer du soutien, combattre la stigmatisation et renforcer la légitimité des revendications.
Subventionnement en fonction de la revenue	Subventionnent en fonction du revenu, du salaire ou de l'aide sociale reçu
Valeur du logement social	Le logement social est une valeur en soi
1.5 Défis	Obstacles et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des revendications et l'atteinte des objectifs des luttes.
Consensus	Défi de parvenir à un accord entre les différents acteurs impliqués dans la lutte, malgré des visions et intérêts parfois divergents.
Contexte politique	Le contexte politique rend les revendications et l'établissement du projet de la lutte (UOF) plus difficile.
Def - Justice sociale	Maintien de la justice sociale dans la lutte.
Atteinte de la justice sociale	Difficulté à concrétiser les principes d'équité, d'égalité et de reconnaissance des droits dans les luttes en raison d'obstacles structurels et institutionnels.
Discrimination	Discrimination vécue par les membres de la communauté
Âgisme	L'âgisme vécu au sein du mouvement. Entre les militant.es et les personnes impliqués

Code principale Codes secondaires	Description (si nécessaire)
Crédibilité des jeunes militant.es	Les jeunes militant.es sont perçus comme n'étant pas crédibles.
Sexisme	Le sexisme vécu au sein du mouvement. Entre les militant.es et les personnes impliqués
Doute quant à la justice sociale dans la lutte	Questionnement sur l'utilisation de la justice sociale au sein de la lutte. Échec de donner une définition claire (par moment).
Dévalorisation des objectifs de la lutte	Remise en question ou minimisation des revendications et de leur légitimité par des acteurs opposés ou indifférents à la cause.
Faire valoir les droits - la défense des droits	Nécessité de rappeler et de revendiquer l'application des droits fondamentaux face à des résistances institutionnelles, politiques ou sociales.
Financement	Le projet est trop coûteux, est très dispendieux. Pertes de financements/coupure de financement
Individualisme	
Manque d'étudiant	On avance qu'il n'aura pas assez d'étudiants.es pour justifier l'ouverture d'une université
Mobilisation et épuisement	Épuisement des militants dans la lutte
Opposition de l'Université d'Ottawa et des Universités bilingues	L'université d'Ottawa comme institution bilingue voyait l'UOF ou le projet de l'UOF comme une menace
Opposition politique et publique	Résistance des gouvernements et de certains citoyens à la lutte
Ordres de gouvernements	Les différents ordres de gouvernement se passent la balle
Pertes des valeurs du mouvement	Une fois le projet devenu une institution, il y a eu une perte des valeurs du mouvement qui l'amène.
Pleine gouvernance	Réussir d'avoir une pleine gouvernance sur nos institutions et sur l'ensemble des programmes universitaires francophone en Ontario.
Projet pas nécessaire	Puisqu'il a déjà des universités bilingues, le projet n'est pas nécessaire.
Reconnaissance - Urgence	Faire reconnaître l'importance du sujet et l'urgence de la situation

Code principale Codes secondaires	Description (si nécessaire)
Résistance au sein de la communauté	Résistance et opposition de la communauté.
Résistance des anglophones	Résistance et opposition des anglophones.
Stigmatisation des personnes qui revendique	Stigmatisation de la population qui subit un manque de justice sociale
1.6 Autre	
2. Justice sociale	Définition et compréhension de la justice sociale
2.1 Définition	Définition de la justice sociale pour la lutte
Accès (JS)	Assurer un accès équitable aux ressources, aux services et aux opportunités pour toutes et tous, en éliminant les barrières systémiques qui perpétuent les inégalités.
Concept large-rassembleur	La justice sociale est un concept qui rassemble les gens à l'extérieur de l'UOF.
Engagement	L'engagement des jeunes au développement de leur communauté.
Équité	Prendre en compte les inégalités existantes et mettre en place des mesures adaptées pour garantir une répartition juste des ressources et des opportunités.
Injustice	Identifier et combattre les situations où des groupes ou des individus sont désavantagés ou marginalisés en raison de structures sociales inégalitaires.
Lutter	Engager des actions collectives pour résister aux systèmes d'injustice et revendiquer des changements structurels en faveur de l'équité et de la justice sociale.
Contre la minorisation - oppression	S'opposer aux pratiques et structures qui marginalisent ou oppriment certains groupes en raison de leur identité, leur origine ou leur statut.
Discrimination	Lutter contre les pratiques et attitudes qui traitent des individus de manière injuste en raison de caractéristiques personnelles et collectives telles que la race, le genre, la classe sociale ou l'orientation sexuelle.
Respect	Promouvoir la reconnaissance de la dignité et des droits de toutes les personnes, indépendamment de leurs différences, dans le cadre des luttes pour la justice sociale.

Code principale Codes secondaires	Description (si nécessaire)
Reconnaissance	Reconnaître et valider les droits, les besoins et les expériences des communautés marginalisées dans les politiques et les actions sociales.
Autodétermination	Permettre aux individus et aux communautés de prendre en main leurs propres décisions et revendications, sans ingérence extérieure, afin de garantir leur émancipation et leur autonomie.
Droit	La justice sociale est une question de reconnaissance ou d'accusation de droit
Redistribution	Regroupe les éléments émergents ou non classés ailleurs, mais qui contribuent à la compréhension et à l'application de la justice sociale dans les luttes.
Égalité	Assurer que toutes les personnes aient les mêmes droits, opportunités et accès aux ressources, en éliminant les discriminations et les barrières systémiques
2.2 Autre	Autres points de compréhension ou définition de la justice sociale
Atteinte de la justice sociale	À quoi ressemblerait l'atteinte de la justice sociale
Perception personnelle	Comprendre comment les individus interprètent et expérimentent la justice sociale en fonction de leur propre vécu et de leur positionnement dans la société.
Présence de la justice sociale - évolution	Observer comment la justice sociale se manifeste et évolue dans les luttes, en fonction des contextes politiques, sociaux et économiques.
Questionnements - Limites	Questionnements et limites de la justice sociale dans la lutte
x. autre	Regroupe les éléments émergents ou non classés ailleurs, mais qui contribuent à la compréhension et à l'application de la justice sociale dans les luttes.

Annexe VIII Documents analysés

Documents Lutte: Université de l'Ontario français						
Catégorie de document	#	Auteur	Titre	Source	Date de publication	Date de téléchargement du document
Blogue/Editorial/Text d'opinion	1	S. Pierroz	Crise linguistique : comment les institutions ont formé les résistants	#OnFr	08-12-2018	20-03-2020
	2	M. Johnson	L'Université de l'Ontario français: résilience et innovation	Le blogue de l'action collective du Québec	01-30-2019	13-02-2020
	3	RÉFO	[Pétition] Demande d'admission à l'Université franco-ontarienne	RÉFO	créer : 03-2017	27-05-2020
Documents politique/organisationnel	4	C. Jolin	Mémoire remis dans le cadre des consultations prébudgétaires 2019 du Comité permanent des finances et des affaires économiques de l'Ontario	Assemblée de la francophonie de l'Ontario	01-2019	27-05-2020
	5	Assemblée de la francophonie de l'Ontario	Prises de position : des recommandations par et pour la population franco-ontarienne	Assemblée de la francophonie de l'Ontario		
	6	Assemblée de la francophonie de l'Ontario	Infographie des parties politiques en francophonie [Entrevue] Linda Cardinal : chercheuse engagée franco-ontarienne	Assemblée de la francophonie de l'Ontario	2018	27-05-2020
	7	B. Vachet	Mobilisation franco-ontarienne : toujours plus de signatures pour les pétitions	#OnFr	29-06-2019	27-05-2020
	8	B. Vachet	Université : France Gélinas dépose un projet de loi	#OnFr	01.15.2019	27-05-2020
	9	F.P. Dufault	À propos : UOF	Site web de l'UOF	01-2015 00-2020	03-2020 05-2020
Page de site internet	10	UOF				
	11	Assemblée de la francophonie de l'Ontario	Page Facebook de l'AFO	Facebook	2010-2020	05-2020
	12	RÉFO	Page Facebook du RÉFO	Facebook	2012-2020	05-2020
Rapports	13	RÉFO	L'université de l'Ontario Français	Site web du RÉFO	N/A	05-2020
	14	Commissaire aux services en français de l'Ontario	L'état de l'éducation postsecondaire en langue française dans le Centre-Sud-Ouest de l'Ontario : Pas d'avenir sans accès	Commissaire aux services en français de l'Ontario	06-2012	03-2020
	15	D. Adam (et al.)	Innovier localement, Exceller mondialement : Proposition pour une université de langue française en Ontario	Rapport du Conseil de planification pour une université de langue française	06-2017	03-2020
	16	Régrouperment étudiant franco-ontarien, l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario et la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne.	Rapport du Sommet provincial des États généraux sur le postsecondaire en Ontario français	États généraux sur le postsecondaire en Ontario français	10-02-2015	05-2020
	17	J. Latour et L. Gagnon	Défier les attentes : résurgence du mouvement pour une université franco-ontarienne	Revue Reflets (Pratiques à notre image)	12-2017	03-2020
Articles publiés dans une revue	18	L. Gagnon	De l'assimilation à l'engagement : l'implication de la jeunesse franco-ontarienne comme vecteur d'affirmation identitaire des francophones en contexte minoritaires	Mémoire de maîtrise - uOttawa	07-2016	03-2020

Documents Lutte : Logement social à Montréal						
Catégorie de document	#	Auteur	Titre	Source	Date de publication	Date de téléchargement du document
Blogue/Éditorial/Text d'opinion	1	Claude Gauvreau	Des logements pour tous: Le droit au logement est au cœur des enjeux de justice sociale et de santé publique.	Actualité UQAM	10-09-2018	06.02.2021
	2	Jean-Vincent Bergeron-Gaudin	Les principales luttes du mouvement pour le droit au logement au Québec	Lignes des droits et libertés	14.05.2018	10.02.2021
Documents politique/organisationnel	3	Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)	Des changements législatifs insuffisants pour que la relance permette d'atténuer les graves conséquences de la crise du logement	Site web : Assemblée nationale du Québec - Commission de l'aménagement du territoire	26.10.2020	08.02.2021
	4	Réseau québécois des OSBL d'habitation	Blitz de l'habitation communautaire 2019	Site web : RQOH	30.10.2019	06.02.2021
	5	Stéphanie Vallet et Zacharie Goudreault	Dans le désert du logement social	Le Devoir	13.10.2021	16.10.2021
	6	La presse canadienne	François Salliant lance un livre sur ses luttes militantes	La Presse	9 avr. 2012	11.02.2021
	7	Romain Schué	Le Québec se dirige vers « une crise permanente du logement », selon l'IRIS	Radio Cmaaa	27.06.2019	09.02.2021
	8	P.O.P.I.R. – Comité Logement	Catégorie : Lutte pour le logement social Page Facebook : Le Comité logement de la Petite Patrie a pour mandat d'informer, de sensibiliser, de défendre et de représenter les locataires du quartier.	Site web : P.O.P.I.R. – Comité Logement	24.10.2017	09.02.2021
	9	Comité logement de la Petite Patrie		Facebook	2010-2021	2.2021
Page de site internet	10	Regroupement Information Logement (RIL)	Page Facebook :Promotion du droit au logement et du développement de logements sociaux à Pointe-Saint-Charles	Facebook	2010-2021	2.2021
	11	Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)	Page Facebook : FRAPRU	Facebook	2010-2021	2.2021
	12	Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)	Page d'accueil, page « à propos », pas « nos publications »	Site web du FRAPRU	2010-2021	2.2021
	13	Guillaume Lessard, Gilles Sénécal (coord.) et Pierre J. Hamel	La gentrification des quartiers centraux et l'accès au logement : un état de la question et pistes de solution	Centre Urbain Culture et Société	2017	09.02.2021
	14	Office municipal d'habitation de Montréal	Mieux loger les Montréalais 40 ans de logement social public	Site web: Office municipal d'habitation de Montréal	2017	11.02.2014
Rapports	15	Fédération des OSBL d'habitation de Montréal	Rapport Annuel 2019	Site web : FOHM	2019	10.02.2021
	16	Infologis de l'est de l'île de montréal	Le développement du secteur industriel de la pointe-de-l'île : une opportunité de justice sociale pour les locataires	L'office de consultation publique de montréal	2020	06.02.2021
Articles publiés dans une revue	17	Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)	Le Québec a les moyens de viser la justice sociale!	Site web du FRAPRU	30-10-2017	06.02.2021
	18	Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)	Logement et pauvreté Chiffres et témoignages	Revue : Dossier Noir	09-2014	09.02.2021
	19	Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)	Pour une justice sociale et environnementale	Site web du FRAPRU	07-01-2020	08.02.2021
	20	Louise Constatin	Le logement social mis à mal	Relations, (778), 6–7.	05-2015	06.02.2021

Documents Lutte : Services de consommations supervisés au Québec						
Catégorie de document	#	Auteur	Titre	Source	Date de publication	Date de téléchargement du document
Blogue/Éditorial/Text d'opinion	1	Le collectif Soignons la justice sociale	Le besoin des services de consommation supervisée au Québec	Site web section blogue/action : Le collectif Soignons la justice sociale	9.2019	6.2021
	2	Association pour la Défense des droits et l'inclusion des Personnes qui Consomment des drogues du Québec	Mémoire de l'Association pour la Défense des droits et l'inclusion des Personnes qui Consomment des drogues du Québec - Présenté à la Commission des affaires sociales se penchant sur l'itinérance au Québec	Assemblée nationale du Québec	2.10.2008	6.2021
	3	Christina Blier, Coordinatrice aux services cliniques, AQCID Julien Montreuil, Président du comité permanent en réduction des méfaits	Énoncé de position : Pour une régulation saine et responsable des substances psychoactives Centre d'injection supervisée: le débat s'étend hors de St-Roch	Site web: Association québécoise des centres d'intervention en dépendance (AQCID) Le Soleil	27.04.2011	6.2021
	4	Pierre-André Normandin			8.2016	6.2021
Médias	5	L'Association des intervenants en dépendance du Québec (AIDO)	Services d'injection supervisée	Site web: L'Association des intervenants en dépendance du Québec (AIDO)	7.2021	7.2021
	6	Point de repères, Québec	Pointe de repères, Québec : Organisme communautaire	Page Facebook	7.2021	7.2021
	7	Point de repères, Québec	Sections : Point de repères, Fil d'actualité et Nos Portets	Site web: Point de repères	7.2021	7.2021
	8	La Coopérative de solidarité SABA	Nos services : Service de consommation supervisée; rapport annuel 2018, 2019	Site web: La Coopérative de solidarité SABA	2010-2021	6.2021
Page de site Internet	9	CACTUS, Montreal	CACTUS Montréal : Organisme communautaire de prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS), actif dans le centre-ville de Montréal.	Page Facebook		
	10	CACTUS, Montreal	Sections : À propos ; Soutien aux personnes utilisatrices de drogues	Site web : CACTUS, Montreal	6.2021	6.2021
	11	Direction des risques biologiques, environnementaux et occupationnels			06-2009	6.2021
	12	Direction des systèmes de soins et politiques publiques - INSPQ	Avis sur la pertinence des services : Analyse critique de la littérature d'injection supervisée	Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)	2020	6.2021
Rapports	13	Institut universitaire sur les dépendances (IUD) du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	Guide québécois d'amélioration des pratiques sur la prise en charge du trouble lié à l'utilisation des opioïdes (TUO)	Bibliothèque et Archives nationales du Québec	2013	6.2021
	14	Chapitre : Fondements éthiques des approches de réduction des méfaits : de l'utilitarisme à la justice sociale		Livre : Réduction des méfaits et tolérance en santé publique		
Articles publiés dans une revue	15	Raymond Massé				

Annexe IX Certificat d'approbation éthique du Comité d'éthique de la recherche de l'Université d'Ottawa

29/04/2021

Université d'Ottawa

Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche

University of Ottawa

Office of Research Ethics and Integrity

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE | CERTIFICATE OF ETHICS APPROVAL

Numéro du dossier / Ethics File Number

S-02-20-5288

Titre du projet / Project Title

Comprendre la justice sociale
par la voix des militantes et des
militants : regards sur trois
mouvements sociaux au
Canada.

Type de projet / Project Type

Thèse de doctorat / Doctoral
thesis

Statut du projet / Project Status

Renouvelé / Renewed

Date d'approbation (jj/mm/aaaa) / Approval Date (dd/mm/yyyy)

14/05/2020

Date d'expiration (jj/mm/aaaa) / Expiry Date (dd/mm/yyyy)

13/05/2022

Équipe de recherche / Research Team

Chercheur / Researcher Affiliation

Patrick LADOUCEUR

École de service social / School of Social Work

Simon LAPIERRE

École de service social / School of Social Work

Dominique DAMANT

Université de Montréal

Role

Chercheur Principal / Principal Investigator

Superviseur / Supervisor

Co-superviseur / Co-supervisor

Conditions spéciales ou commentaires / Special conditions or comments

550, rue Cumberland, pièce 154 550 Cumberland Street, Room 154
Ottawa (Ontario) K1N 6N5 Canada Ottawa, Ontario K1N 6N5 Canada

613-562-5387 • 613-562-5338 • ethique@uOttawa.ca / ethics@uOttawa.ca
www.recherche.uottawa.ca/deontologie | www.recherche.uottawa.ca/ethics